Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE I - Dispositions générales

Art. 1er. Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

« D.O. » pour « division organique » ou « divisions organiques » ;"

« A.B. » pour « article de base » ou « articles de base »."

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2024 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant, en milliers €, les crédits afférents aux programmes en A.B, annexé au présent décret, dont un récapitulatif figure ci-après.

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés (en milliers €) en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret à concurrence de :

	INITIAL			
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds Budgétaires Moyens d'engagement	Fonds Budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Services généraux	1.075.876	1.055.683	23.175	23.175
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	2.877.094	2.172.684	22.193	22.893
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation	10.486.559	10.487.290	36.561	36.561
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	264.799	264.799	-	-
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	571.320	571.320	-	-
Total Général	15.275.648	14.551.776	81.929	82.629

Art. 2. Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers ;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration ;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Art. 3. Par dérogation à l'article 21, §1er, du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Art. 4. En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Art. 5. Dans le cas où l'imputation d'une dépense ne peut être réalisée à charge des codes économiques prévus sur un article de base dans le tableau budgétaire annexés au présent décret, le Ministre du Budget peut autoriser la création de codes économiques complémentaires sur un même article de base.

Art. 6. Par dérogation à l'article 8, §1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Art. 7. Pour l'application de l'article 19, §2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1er janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Art. 8. Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 §2 et 3 du décret du 20 décembre 2011, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé à charge de crédits non limitatifs, identifiés comme tels dans le tableau budgétaire, peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 §2 et 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 §2 et 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 dudit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Art. 9. Par dérogation à l'article 26, §1er, 1° et 2° du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits, sur demande du Ministre ordonnateur et après accord du Ministre du Budget :

n°	Répartition des crédits autorisée	Objet
1	Les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent être répartis vers tout A.B. desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement	Permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.
2	Les crédits de l'AB 01.03.22 de la D.O. 14 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses	Permet la répartition de la provision interdépartementale pour la part publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les cofinancements européens

3	Les crédits des A.B. 01.03.02, 01.14.02, 01.20.02, 01.21.02, 01.01.35 de la D.O. 11 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses.	Permet la répartition de diverses provisions dont le libellé est mieux explicité dans les tableaux budgétaires vers les AB ad-hoc dans d'autres divisions organiques du budget.
4	Les crédits de l'AB 01.01-11 et 12.01-01 de la D.O. 20 peuvent être répartis vers tout A.B. du budget.	Permet la répartition de la provision non-marchand ainsi que le transfert de certains postes de fonctionnement vers des AB opérationnels.
5	Les crédits des AB des programmes 1, 2, 3 et 7 de la DO 20 peuvent être répartis sur tous les AB de ces mêmes programmes.	Permet, pour l'année 2024, de répondre à des problématiques liées à la révision de la structure budgétaire qui surviendraient en cours d'année ainsi que l'application du mécanisme d'accompagnement des opérateurs des contrats et contrats programme en arts de la scène en CE/CL et le transfert de crédits de liquidation à partir des programmes 2 et 3 vers différents AB ayant fait l'objet de transferts dans le cadre du financement des contrats programmes en arts de la scène et pour lesquels un encours est susceptible d'être reporté sur l'année 2024.
6	Les crédits de l'A.B. 01.01.11 de la D.O. 25 peuvent être répartis vers tout A.B. de la même D.O.	Permet la répartition de cette provision vers les AB de la DO concernée conformément à la finalité de cette provision.
7	Les crédits des A.B. 01.06.30, 01.10.30, 01.11.30, 01.13.30, et 01.02.55 de la D.O. 40 peuvent être répartis vers les A.B. des D.O. 54, 55 et 57.	Permet la répartition de différentes provisions, créées pour la mise en œuvre de réformes explicitées dans le libellé des AB visés, dans l'ensemble des divisions organiques de l'enseignement supérieur
8	Les crédits de l'A.B. 01.02.31 de la DO 45 peuvent être répartis vers les AB 41.13.20 et 41.14.20 de la DO 45	Permet la répartition de l'AB provision dont le libellé est mieux explicité dans les tableaux budgétaires vers les AB ad-hoc du programme 2 de la DO 45.
9	Les crédits de l'A.B. 01.07-30 de la D.O. 40 peuvent être transférés vers tout A.B. des D.O 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.	Permet des répartitions de crédits visant à faire face à tout impératif budgétaire imprévu qui pourrait survenir en cours d'exercice.
10	Les crédits des A.B. 41.23.31, 41.23.51 et 41.23.80 de la D.O. 50 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	Permet la reventilation de crédits des Centres organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base d'une nouvelle estimation des besoins.
11	Les crédits des A.B. 41.23.70 de la DO 51, 41.23.50 et 41.23.70 de la DO 52 et 41.23.50 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	Permet la bonne application des dispositions prévues par le décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, et plus particulièrement son article 7 par lequel une partie des montants payés aux écoles relevant des DO 51 ou 53 sont imputés sur la DO 52

12	Les crédits des A.B. 44.23.74 de la DO 51, 44.23.55 de la DO 52 et 44.23.56 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	
13	Les crédits des A.B. 43.23.72 de la DO 51, 43.23.53 de la DO 52 et 43.23.53 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	
14	Le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56	
15	Les crédits des A.B. 01.02.82 et 01.03.82 de la D.O. 56, et 12.01.02 de la D.O.58 peuvent être répartis vers les A.B. 11.03.40, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O.56	Permet le transfert de provisions pour l'enseignement de promotion sociale en tout ou en partie vers des AB traitement de l'enseignement de promotion sociale
16	Les crédits de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 peuvent être répartis vers l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 et réciproquement.	Le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias fixe les montants pour des initiatives d'éducation aux médias. Cette disposition permet une répartition optimale des montants entre le fondamental (DO 51) et le secondaire (DO 52).
17	L'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut recevoir des répartitions de crédits à partir de tout A.B. du budget des dépenses	Permet à l'ETNIC de recevoir des crédits destinés à des projets informatiques.
18	Les crédits des A.B. de la D.O. 18 peuvent être répartis vers l'A.B. 34.01.11 de la D.O. 18	Cette disposition représente une sécurité afin d'assurer les crédits nécessaires pour l'aide financière aux détenus.
19	Les crédits inscrits aux AB 11.01.16, 01.05.12, 01.06.12 et 01.07.12 de la DO 40, 41.01.40 de la DO 41 et 11.04.01 de la DO 11 afférents à la formation professionnelle continue peuvent être répartis entre chacun de ces AB.	Permet d'appliquer les prescrits du Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.
20	Les crédits des AB traitements de la DO 53 peuvent être répartis vers les AB 41.07.50, 43.01.53 et 44.01.56 de la DO 53, et inversement.	Permet de mettre à disposition les crédits nécessaires à l'octroi des dotations et subventions de fonctionnement aux pôles territoriaux pour l'année scolaire 2023-2024, conformément à l'article 6.2.5-6.du décret portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale, dès que les informations permettant le calcul des montants affectés au fonctionnement pour chacun des pôles seront disponibles.
21	Les crédits des A.B. qui couvrent les dotations aux établissements de l'Enseignement organisé par la	Permet l'alimentation d'un même A.B. qui permet le financement d'un marché public d'achat groupé d'énergie.

	Communauté française peuvent être répartis vers l'A.B. 61.01.01 de la DO 44.	
22	Les crédits de l'AB 12.01.70 de la D.O. 50 peuvent d'être répartis vers l'AB 41.12.10 de la D.O. 54	Dans le cadre de la convention qui lie la FWB à l'ULG, pour la direction du Centre de Strée, cette disposition permet un transfert de crédits vers le secteur des universités.
23	Les crédits de l'AB 01.07.20 de la DO 45 peuvent d'être répartis vers le programme 5 de la D.O. 55.	Dans le cadre de la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes école, les crédits correspondants peuvent être transférés au programme 5 (fonctionnement des hautes écoles) de la DO 55 pour rétrocession à ces établissements.
24	Les crédits de l'AB 01.10.15 de la DO 12 peuvent être répartis vers l'AB 01.01.31 de la DO 41.	Permet la répartition des moyens nécessaires à l'engagement anticipé des conseillers techno-pédagogues.
25	Les crédits de l'AB 01.01.11 de la DO 14 peuvent être répartis vers tout AB au budget des dépenses.	Permet la répartition de la provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024.
26	Les crédits des programmes 0 et 1 de la DO 11 peuvent être répartis vers tout AB de la DO 85	Permet la possibilité, par sécurité, de répartitions entre les programmes de fonctionnement du Ministère vers la DO qui couvre les charges de dette.
27	Les crédits de l'AB 01.02.40 de la DO 41 relatifs aux CTA, soit un montant maximum de 1.000.000 EUR, peuvent être répartis vers les AB traitements du personnel enseignant.	Permet la répartition de la provision relative aux formateurs CTA constituée sur l'AB 01.02.40 de la DO 41.
28	Les crédits de l'AB 01.07.21 de la DO 40 peuvent être répartis vers tout A.B. des D.O 40, 41, 45, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58.	Permet la répartition de la provision prévue dans le cadre des accords sectoriels de l'enseignement 2021-2024.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Art. 10. Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

1° les fonds budgétaires inscrits aux AB 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ;

2° le fonds budgétaire 01.02.11 de la D.O. 25, à concurrence du montant inscrit à charge de l'AB ;

3 le fonds budgétaire 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.) ;

Art. 11. Le Fonds budgétaire Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le SACA Sport. Par dérogation à l'article 27, alinéa 2, du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du Fonds budgétaire Loterie nationale (01.01.36 de la

D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du SACA Sport selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Art. 12. Les dépenses sur les fonds budgétaires sont plafonnées au montant estimé dans les tableaux budgétaires sauf dérogations accordées par le Gouvernement.

Art 13. Par dérogation à l'objet de ses dépenses, le Fonds des Sports est autorisé à transférer l'entièreté de ses moyens sur le compte du SACA Sport.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux subventions facultatives

Art. 14. En application de l'article 8, §4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions, en l'absence d'un décret organique, pour les natures de dépenses suivantes identifiées par programme :

N°	Subventions autorisées par programme :
	D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général
	Programme 0 – Subsistance
1	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;
2	Subvention à la Société Scientifique de Médecine Générale.
3	Subventions facultatives au secteur non-marchand
	Programme 1 – Secrétariat général
4	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles
5	Subventions dans le domaine de l'éducation aux médias
	Programme 2
6	Subventions en vue de participer aux échanges des bonnes pratiques et sur le fonctionnement de la Fonction publique avec d'autres Pouvoirs publics
7	Subvention à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage
	Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles
8	Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux ;
9	Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;
10	Subventions allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;
11	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;
12	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation ;
13	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique
14	Subventions dans le domaine des droits des femmes et relatives aux violences faites aux femmes en Communauté française ;
15	Subventions dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
16	Subventions en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalismes ;
17	Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;
18	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle ;
19	Subventions à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;
20	Subventions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;

21	Subventions à des initiatives en matière de lutte contre le racisme ;
22	Subvention en lien avec l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans les hôpitaux universitaires ;
23	Subvention à l'ASBL Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) ;
24	Subventions pour la mise en œuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances ;
25	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB ;
	Programme 9 - Pilotage du budget de la Communauté française
26	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)
	D.O. 14 – Relations Internationales et Fonds européens
	Programme 1 – Relations internationales
27	Subventions dans le cadre des relations internationales ;
	Programme 3 – Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires
28	Subventions dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.
29	Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions
	D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport
	Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture
30	Subventions et dépenses pour la défense et la mise en valeur de l'architecture ;
31	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture
32	Subventions à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB ;
	D.O. 17 – Aide à la Jeunesse
	Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants
33	Subventions d'initiative ministérielle aux opérateurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse pour des projets divers
34	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage ;
35	Subventions pour la prise en charge de jeunes à la croisée des secteurs ;
36	Subventions pour le soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans ;
37	Subventions aux actions de prévention par les conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;
38	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
39	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs ;
40	Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
41	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
42	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;
43	Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
44	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture ;
45	Subventions au fonds Maribel social ;
46	Subventions aux projets en voie d'agrément.
	D.O. 18 – Maison de justice
	Programme 3 – Partenariats
47	Subventions aux Services de mesures judiciaires alternatives (SEMJA)
48	Subvention pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs, pour des projets d'aide aux victimes dans le cadre des situations d'urgence ou en lien avec le procès des attentats de Bruxelles.
49	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice.
	D.O. 19 – Enfance
	Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance
50	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand.
51	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
	Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

52	Subventions relatives à la politique de l'enfance ;
53	Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
	D.O. 20 –Culture
	Programme 1 – Transversal
54	Subvention à la confédération des employeurs des secteurs sportifs et socio-culturels et au fonds intersyndical des secteurs de la FWB ASBL
55	Subventions en matière d'emploi (non-marchand, PTP, ex-CPE)
56	Subventions pour le Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels.
57	Subventions relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes ;
58	Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux ;
59	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces, aux communes et aux associations et compagnies de théâtre, musique et danse ; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente ;
60	Subvention aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret PECA ;
61	Subventions pour la formation des publics scolaires à la Culture ;
62	Subvention à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : programme Spectacles à l'école.
63	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie.
64	Subventions ponctuelles et structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme) ;
	Programme 2 – Arts vivants
65	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des arts vivants ;
66	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière" ;
	Programme 3 – Musique
67	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines de la musique ;
	Programme 4 – Patrimoines culturels
68	Subventions facultatives, ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des patrimoines culturels ;
69	Subventions liées à des Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
70	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine
71	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"
72	Subvention au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française ;
	Programme 5 - Arts plastiques
73	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des arts plastiques et numériques ;
	Programme 6 – Langues lettres et livres
74	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des langues, lettres et livres ;
75	Subvention au Fonds national de la Littérature
	Programme 7 – Action culturelle et territoriale
76	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
77	Subvention à l'ASBL Point-Culture ;
78	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL Point-Culture ;
79	Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL point-Culture ;
	D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente
	Programme 1 – Initiatives et interventions diverses et alphabétisation
80	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues ;
81	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation ;

82	Subventions pour le Projet européen "Mindchangers" ;
	Programme 2 – Jeunesse
83	Subventions pour des projets d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
84	Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
85	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;
86	Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
87	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels ;
88	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;
89	Subventions pour des projets de politiques locales, européens et internationaux de jeunesse.
90	Subventions visant à reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes
	Programme 3 – Education permanente
91	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
92	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi.
	D.O. 25 – Médias
	Programme 1 – Initiatives et interventions diverses
93	Subventions visant à soutenir le secteur des médias ;
94	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel ;
95	Subventions pour l'achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels.
	Programme 2 – Cinéma et vidéo
96	Subventions pour l'aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel ;
97	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel.
	Programme 3 – Radio et télévision
98	Subventions à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes ;
99	Subventions à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique
100	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision ;
101	Subventions diverses en fonctionnement, équipement et infrastructures pour les télévisions locales ;
102	Subventions pour le soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion.
103	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB
	Programme 4 – Presse
104	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse ;
105	Subventions pour l'aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique ;
106	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels ;
107	Subventions pour l'aide au journalisme d'investigation.
	D.O. 26 – Sport
	Programme 2 – Recherches et développement
108	Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française.
109	Subventions pour les initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ.
	Programme 3 – Subventions diverses
110	Subventions aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport ou à l'association sportive handisport de loisir » ;
111	Subvention des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues » ;
112	Subventions aux organisateurs de projets « femme et sport » ;
113	Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
114	Subventions aux centres sportifs locaux ;
115	Subventionnement pour le renforcement du plan « sport pour handicapés »
116	Subventions à des associations et fédérations sportives reconnues ;
117	Subventions pour des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport ;

118	Subventions des fédérations sportives de loisirs reconnues ;
119	Subventions aux associations pour handicapés ;
120	Subventions des formations de cadres ;
121	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs ;
122	Subventions destinées à l'achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;
123	Subventions à une association de centres sportifs ainsi que pour la subvention d'une association sportive ;
124	Subvention dans le cadre de l'accord partiel élargi sur le sport ;
125	Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;
126	Subvention de promotion et de notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations ;
127	Subventions de promotion du sport chez les jeunes
	D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Relations internationales
	Programme 0 – Subsistance Administration – Enseignement et recherche
128	Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement
129	Subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.
	Programme 3 – initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur
130	Subventions d'initiative ministérielle dans le domaine de l'enseignement supérieur pour des projets divers, y compris la précarité étudiante.
131	Subventions pour le soutien aux politiques de genre ;
132	Subventions pour des aménagements dans les établissements d'enseignement supérieur visant à améliorer l'accessibilité dans le cadre de l'Enseignement inclusif
133	Subventions pour les recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE ;
134	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
135	Subventions aux associations d'étudiants ;
136	Subvention à l'ARES en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »
	Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers
137	Subventions dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
	Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration
138	Subventions en lien avec l'enseignement supérieur.
	Programme 8 Actions fonds européens initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi
139	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG
	Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire
140	Subventions en faveur d'actions d'éducation interculturelle
	D.O.41 – Pilotage de l'enseignement
	Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage inter-réseaux – Activités pédagogiques inter-réseaux – Orientation
141	Subventions octroyées en liaison avec la politique de l'enseignement et le soutien d'initiatives variées qui permettent d'enrichir l'offre de découvertes notamment dans l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et l'humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l'accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention ;
142	Subventions dans le cadre d'appels à projet ; en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées ;
143	Subvention à la Maison des maths et du numérique ASBL ;
144	Subventions dans le cadre d'appels à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école ;
145	Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. PIRLS ;

146	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;
147	Subventions en faveur des processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement ;
148	Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;
149	Subventions octroyées dans le cadre de la mise en œuvre et de l'accompagnement du Pacte d'Excellence.
	Programme 6 : Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers
150	Subventions à l'Association Européenne des Enseignants ;
	D.O. 45 – Recherche scientifique
	Programme 1 – Attractivité des STEAM
151	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM ;
152	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
153	Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
154	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
155	Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay ;
156	Subvention à l'Academia Belgica ;
157	Subvention au Spark Oh ! (anciennement Parc d'Aventures scientifiques - PASS).
	Programme 2 – Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB
158	Subventions pour le soutien de la recherche en Hautes Ecoles ;
159	Subventions pour la participation des chercheurs aux initiatives européennes ;
160	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR) ;
161	Subventions pour les voyages d'étudiants en groupe ;
162	Subventions pour le soutien aux infrastructures de recherche ;
163	Subventions pour l'application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS.
164	Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
165	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
166	Subventions visant à favoriser le partage de connaissances
167	Subventions visant à permettre des alternatives à l'expérimentation animale
	D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
	Programme 2 – Subventions diverses
168	Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des publications, des revalorisations de prix, des projets à long terme, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution ;
169	Subvention en faveur du Collège Belgique ;
170	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)
	D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire
	Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires
171	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.
	Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire
172	Subventions dans le cadre de projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique,…
173	Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
	Programme 9 Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite
174	Subventions aux ISP/ESP – Formation en cours de carrière
	D.O. 52 – Enseignement secondaire
	Programme 9 – Discriminations positives – Divers
175	Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;
176	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technocampus » ;
177	Subventions pour des actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
178	Subventions pour la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel ;
179	Subvention de l'ASBL Worldskills Belgium ;

	D.O. 53 – Enseignement spécialisé
	Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques
180	Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.
	D.O. 54 – Enseignement universitaire
	Programme 1 – Universités de la Communauté
181	Subvention au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.
	Programme 2 – Universités libres
182	Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.
	Programme 4 – Enseignement universitaire
183	Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
184	Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
185	Subvention de fonctionnement et au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
186	Subventions pour des initiatives de coopération interuniversitaire ;
187	Subvention pour la Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
188	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
189	Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
190	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite ;
191	Subventions en vue de soutenir des actions de formations des adultes dans l'Enseignement supérieur.
	D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles
	Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles
192	Subventions relatives aux Hautes Ecoles ;
	Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université
193	Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;
194	Subventions aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
195	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
196	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.
	D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale
	Programme 8 – Initiatives transversales en Enseignement de promotion sociale
197	Subventions d'initiative ministérielle dans le domaine de la promotion sociale pour des projets divers
198	Subventions relatives à l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale
199	Subventions pour le développement d'écoles inclusives.
200	Subventions en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;
	D.O. 57 – Enseignement artistique
	Programme 2 – Initiatives et subventions diverses
201	Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la fondation d'utilité publique « Académie d'été de Wallonie » ;
202	Subventions pour la Formation en cours de carrière ;
203	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique.
	Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur
204	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique.
205	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'Enseignement supérieur.
	Programme 9 – Equipements
206	Subventions pour l'équipement des écoles supérieures des arts.
	D.O. 58 – Enseignement à distance
	Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

207	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l'enseignement à distance.
208	**Service administratif à comptabilité autonome des infrastructures non-scolaires**
209	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté française.
210	Subventions pour le financement de charges d'intérêt et d'emprunt du Musée juif de Belgique et de collectivités locales.
211	Subventions octroyées pour les projets d'infrastructures culturelles.
212	Subventions octroyées pour les projets d'infrastructures sportives.
213	Subventions octroyées pour les projets d'infrastructures de l'Aide à la Jeunesse.
214	Subventions octroyées pour les projets d'infrastructures de la jeunesse et des maisons de jeunes.

CHAPITRE VI - Dispositions particulières

Art. 15. Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française sont considérées comme des opérations financières.

Art. 16. Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Le compte financier de l'AMIF (Fonds Asile, Migration et Intégration) peut se trouver en situation débitrice à concurrence des créances détenues sur l'Europe pour l'asile et la migration, afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Art. 17. La quote-part employeur pour la rémunération du personnel des écoles émargeant au Programme de transition professionnelle et Aide au Premier Emploi inscrite aux AB 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51 ; 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la D.O. 52 ; 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la D.O. 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la D.O. 56 peut être versée directement à l'article 49.55.00 des recettes courantes générales.

Art. 18. Le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts et/ou destinée à financer des travaux et équipements.

Art. 19. Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants conformément à l'article 1.7.2-1, §3, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Art. 20. En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Art. 21. Le Communauté française garantit, à concurrence de 650.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années en vue de l'acquisition, à des fins scolaires, d'un bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Fourons-Saint-Martin sis à 3790 Rue Saint-Martin, n° 20.

Dans le cas où la garantie de la Communauté française serait activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la Communauté française à l'association sans but lucratif précitée.

Art. 22. Les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 ne peuvent concerner que le financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places notamment celles dans le cadre des appels à projets pour la création de places. Ces solutions rapides pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments. Cet AB ne pourra concerner que des dépenses pour des projets situés dans une zone en tension démographique déterminées conformément au décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire.

Art. 23. Le Gouvernement est habilité à renoncer totalement ou partiellement aux indus réclamés à un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné, conformément à l'article 1.7.3-1, §2, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, concernant des membres du personnel désignés, engagés ou admis au stage en violation des législations en vigueur. Le Gouvernement limitera la demande de remboursement d'indu à la différence entre le salaire de la fonction de sélection ou de promotion et celui de la fonction d'origine.

Art. 24. Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à engager et à liquider la dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles, inscrite à la DO 20 AB 45.01.05, à hauteur de 10.101.000 euros.

CHAPITRE VII - Organismes administratifs publics

Art. 25. Le Gouvernement peut approuver un ajustement du Fonds Ecureuil modifiant l'impact SEC du budget initial.

Art. 26. Les budgets pour l'année 2024 de Wallonie-Bruxelles International et de l'ETNIC sont approuvés et annexés au présent décret.

Art. 27. Les crédits de l'AB 2.9, programme 02, titre 1, du budget des dépenses de WBE pour l'année 2024 sont ajustés en cours d'année au montant des droits constatés en recettes sur l'AB de 21.2.4 du budget des recettes pour l'année 2024, après validation des Commissaires du Gouvernement.

Art. 28. Wallonie-Bruxelles International peut octroyer les subventions suivantes :

1° Subventions accordées dans un cadre bilatéral (en soutien à un opérateur de Wallonie-Bruxelles ou, dans le cadre de la coopération prioritaire, d'un opérateur issu d'un pays de coopération prioritaire) en dehors de la mise en œuvre d'un accord culturel ou d'un accord de coopération ;

2° Subventions accordées à un opérateur de Wallonie-Bruxelles dans le cadre de son internationalisation ;

3° Subventions accordées sous la forme de bourses à un bénéficiaire de Wallonie-Bruxelles ou étranger dans le cadre d'un programme non repris dans un commission mixte permanente : sont notamment visées les bourses octroyées dans le cadre du programme de bourses d'excellence, de stages en organisations internationales, en entreprises ou en administrations, de stages pour jeunes entrepreneurs, ... ; octroi de subventions aux universités organisatrices de stages d'été notamment dans le domaine de l'apprentissage de la langue française pour des stagiaires dont le pays ne fait pas l'objet d'un accord de coopération ou d'un accord culturel prévoyant, au niveau de sa mise en œuvre l'octroi de bourse pour les ressortissants du pays concernés ;

4° Subventions accordées en vue de la promotion de la langue française à des opérateurs publics ou parapublics belges ou étrangers

5° Octroi de subventions à la Fondation Egmont pour l'organisation de stages à destination de diplomates et fonctionnaire de Ministères des Affaires étrangères de pays de coopération prioritaire ;

6° Octroi de subventions à l'Association des Ecoles à programme Belge à l'Etranger (AEBE) au Centre européen de langue française (CELF) – Alliance française de Bruxelles-Europe dans le cadre du plan d'action langue française de 2002

7° Octroi des subventions dans le cadre des programmes des auxiliaires de langues ;

8° Subventions accordées dans le domaine de la jeunesse au travers du Bureau International Jeunesse, en dehors de la mise en œuvre, en tant qu'Agence nationale, du programme européen Erasmus +, et non prévue dans le cadre de la mise en œuvre des accords culturels ou de coopération ;

9° Subventions accordées dans le domaine de la Francophonie ;

10° Subventions accordées dans un cadre transfrontalier, au niveau de la mise en œuvre ainsi qu'en dehors de la mise en œuvre des programmes Interreg, en faveur d'opérateurs de Wallonie-Bruxelles chargés notamment de mission de veille, de coordination ou de préparation de projets spécifiques ;

11° Subventions accordées dans un cadre multilatéral à des opérateurs notamment multilatéraux ;

12° Subventions accordées après appels à projets validés par les Ministres-Présidents wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte ou décentralisée.

CHAPITRE VIII – Section particulière

Art. 29. Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 4.471.430.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7§§2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 §5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE IX - Services administratifs à comptabilité autonome

Art. 30. Pour l'année budgétaire 2024, les opérations des Services administratifs à comptabilité autonome, des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Art. 31. Les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, des centres des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Art. 32. Par dérogation à l'article 69, dernier alinéa, du décret du 20 décembre 2011, le budget des SACA peuvent être ajustés par le Gouvernement si leur solde SEC n'est pas modifié.

Art. 33. Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets des services suivants :

1. le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
2. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
3. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
4. le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
5. le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
6. le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
7. le budget du Musée royal de Mariemont ;

8. le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
9. le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
10. le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
11. le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
12. le budget du programme prioritaire de travaux (PPT)
13. le budget de la « Cellule Urgence et Redéploiement » (CUR)
14. le budget du Fonds des infrastructures non-scolaires (SGPGI)
15. le budget du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires
16. le budget du SACA Sport.
17. le budget agrégé des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés.

CHAPITRE X - Dispositions transitoires

Art. 34. Par mesure transitoire, sont suspendues pendant l'année budgétaire 2024 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 22 §1er, alinéa 2 et §2 ;
- l'article 24 §1er ;
- l'article 28 §2, 2° et 3°.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
CHAPITRE I - Services Généraux			
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française			
Programme 1 - Parlement			
	CELL	**37.750**	**37.750**
Programme 2 - Mediateur de la Communauté française			
	CELL	**1.320**	**1.320**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01			
	CELL	**39.070**	**39.070**
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels			
Programme 4 - Gouvernement de la Communauté française			
	CELL	**17.854**	**17.854**
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française			
	CELL	**2.868**	**2.868**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06			
	CELL	**20.722**	**20.722**
DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques			
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets			
	CELL	**2.317**	**2.317**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement			
	CELL	**316**	**316**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10			
	CELL	**2.633**	**2.633**
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**276.257**	**256.846**
	CELNL	**429.270**	**429.270**
	FBM	-	-
Fonds d'urgence et de soutien face à "l'épidémie de Covid-19."			
Programme 1 - Secretariat général			
	CELL	**5.131**	**5.219**
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif			
	CELL	**5.494**	**5.442**
	FBM	**40**	**40**
Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	40	40
	Disponible	40	40
	Dépenses de l'année	40	40
	Solde au 31 décembre		
Programme 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française			
	CELL	**45.094**	**44.760**
	FBM	**23.135**	**23.135**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Fonds Loterie nationale (C)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	23.135	23.135
	Disponible	23.135	23.135
	Dépenses de l'année	23.135	23.135
	Solde au 31 décembre		
Programme 5 - Cabinets dissous			
	CELL	**697**	**697**
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement			
	CELL	**1.779**	**1.779**
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française			
	CELL	**2.098**	**2.098**
Programme 9 - Pilotage du budget de la Communauté française			
	CELL	**420**	**420**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11			
	CELL	**336.970**	**317.261**
	CELNL	**429.270**	**429.270**
	FBM	**23.175**	**23.175**

DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique

Programme 1 - Informatique et bureautique			
	CELL	**129.425**	**129.425**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12			
	CELL	**129.425**	**129.425**
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**31**	**31**
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française			
	CELL	**59.568**	**59.568**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13			
	CELL	**59.599**	**59.599**
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Fonds Européens			
Programme 1 - Relations internationales			
	CELL	**49.601**	**51.122**
Programme 2 - Actions relatives aux fonds européens			
	CELL	**4.285**	**2.280**
Programme 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires			
	CELL	**4.301**	**4.301**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14			
	CELL	**58.187**	**57.703**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE I			
	CELL	**646.606**	**626.413**
	CELNL	**429.270**	**429.270**
	FBM	**23.175**	**23.175**
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport			
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**5**	**5**
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales			
	CELL	**42.456**	**42.456**
	FBM	**1.000**	**1.000**
Fonds pour le financement des organismes assureurs de la "Communauté française"			
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture			
	CELL	**10.663**	**11.100**
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport			
	CELL	**16.357**	**16.357**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15			
	CELL	**69.481**	**69.918**
	FBM	**1.000**	**1.000**
DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**5.176**	**4.931**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants			
	CELL	**429.338**	**429.338**
	FBM	**15.268**	**16.247**
Fonds relatif à l'adoption (A)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	64	64
	Disponible	64	64
	Dépenses de l'année	64	64
	Solde au 31 décembre		
Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse. (A)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	15.140	16.119
	Disponible	15.140	16.119
	Dépenses de l'année	15.140	16.119
	Solde au 31 décembre		
Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	64	64
	Disponible	64	64
	Dépenses de l'année	64	64
	Solde au 31 décembre		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17			
	CELL	**434.514**	**434.269**
	FBM	**15.268**	**16.247**

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**830**	**830**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 1 - Centre de surveillance électronique			
	CELL	**8.953**	**5.011**
	FBM	**60**	**60**
Fonds budgétaire relatif à la surveillance électronique			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	60	60
	Disponible	60	60
	Dépenses de l'année	60	60
	Solde au 31 décembre		
Programme 2 - Aide spécialisée			
	CELL	-	-
Programme 3 - Partenariats			
	CELL	**23.913**	**23.644**
	FBM	-	-
Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et aux missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18			
	CELL	**33.696**	**29.485**
	FBM	**60**	**60**
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance			
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance			
	CELL	**679.718**	**679.718**
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance			

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
	CELL	**140**	**139**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19			
	CELL	**679.858**	**679.857**
DIVISION ORGANIQUE 20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**14.643**	**14.468**
Programme 1 - Activités et soutiens de nature transversale			
	CELL	**112.578**	**87.941**
	FBM	**100**	**100**
Programme 2 - Arts vivants			
	CELL	**504.725**	**100.961**
Programme 3 - Musiques			
	CELL	**261.194**	**51.553**
Programme 4 - Patrimoines culturels			
	CELL	**17.723**	**21.802**
Programme 5 - Arts plastiques			
	CELL	**15.656**	**7.596**
Programme 6 - Langues, lettres et livre			
	CELL	**6.473**	**4.477**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 7 - Action culturelle territoriale			
	CELL	**39.855**	**65.470**
	FBM	**899**	**899**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20			
	CELL	**972.847**	**354.268**
	FBM	**999**	**999**
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente			
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation			
	CELL	**188**	**237**
Programme 2 - Jeunesse			
	CELL	**74.993**	**64.821**
Programme 3 - Éducation permanente			
	CELL	**103.289**	**45.230**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23			
	CELL	**178.470**	**110.288**
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia			
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses			
	CELL	**3.981**	**3.887**
	FBM	**3.470**	**3.191**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Fonds budgétaire pour la transition numérique			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	3.470	3.191
	Disponible	3.470	3.191
	Dépenses de l'année	3.470	3.191
	Solde au 31 décembre		
Programme 2 - Cinéma et vidéo			
	CELL	**24.751**	**24.949**
Programme 3 - Radio et télévision			
	CELL	**407.225**	**404.292**
	FBM	**1.396**	**1.396**
Fonds d'aide à la création radiophonique. (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	1.396	1.396
	Disponible	1.396	1.396
	Dépenses de l'année	1.396	1.396
	Solde au 31 décembre		
Programme 4 - Presse			
	CELL	**13.512**	**14.330**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25			
	CELL	**449.469**	**447.458**
	FBM	**4.866**	**4.587**
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**849**	**920**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 1 - Éducation physique et sport			
	CELL	**1.522**	**1.581**
	FBM	-	-
Fonds des sports - Activités. (C)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	0	0
	Disponible	0	0
	Dépenses de l'année	0	0
	Solde au 31 décembre		
Programme 2 - Recherches et développement			
	CELL	**1.499**	**1.640**
Programme 3 - Subventions diverses			
	CELL	**52.393**	**41.710**
Programme 4 - Services sportifs extérieurs			
	CELL	**2.496**	**1.290**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	CELL	**58.759**	**47.141**
	FBM	-	-
TOTAUX CHAPITRE II			
	CELL	**2.877.094**	**2.172.684**
	FBM	**22.193**	**22.893**

CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation

DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
	CELL	**554**	**554**
Programme 1 - Personnel de l'enseignement			
	CELL	**70.329**	**70.495**
	CELNL	**11.163**	**11.163**
Programme 2 - Provisions pour charges diverses			
	CELL	**11.840**	**11.840**
Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur			
	CELL	**34.387**	**34.387**
Programme 4 - AEQES			
	CELL	**1.245**	**1.245**
	FBM	**64**	**64**
Fondations, donations, legs et prix. (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	64	64
	Disponible	64	64
	Dépenses de l'année	64	64
	Solde au 31 décembre		
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers			
	CELL	**2.217**	**2.217**
Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration			
	CELL	**11.294**	**11.294**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CELL	-	-
	CELNL	**7.009**	**7.009**
	FBM	**29.485**	**29.485**
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale. (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	6.985	6.985
	Disponible	6.985	6.985
	Dépenses de l'année	6.985	6.985
	Solde au 31 décembre		
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	22.500	22.500
	Disponible	22.500	22.500
	Dépenses de l'année	22.500	22.500
	Solde au 31 décembre		
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire			
	CELL	**32**	**32**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40			
	CELL	**131.898**	**132.064**
	CELNL	**18.172**	**18.172**
	FBM	**29.549**	**29.549**

DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement

Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel			
	CELNL	**17.039**	**17.039**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement			
	CELL	**1.324**	**1.324**
Programme 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement			
	CELL	**16.430**	**16.430**
	CELNL	**14.895**	**14.895**
Programme 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation			
	CELL	**57.550**	**57.502**
Programme 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones			
	CELL	**920**	**920**
	CELNL	**8.320**	**8.320**
Programme 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers			
	CELL	**307**	**307**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41			
	CELL	**76.531**	**76.483**
	CELNL	**40.254**	**40.254**
DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE			
Programme 1 - Frais généraux			
	CELL	**41.049**	**41.049**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42			
	CELL	**41.049**	**41.049**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires			
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie	**CELL**	**208.292**	**208.292**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44	**CELL**	**208.292**	**208.292**
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique			
Programme 0 - Subsistance administration	**CELL**	**16**	**16**
Programme 1 - Attractivité des STEM	**CELL**	**998**	**998**
Programme 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	**CELL**	**64.645**	**65.141**
Programme 3 - Subventions attribuées au FNRS	**CELL**	**177.727**	**177.576**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45	**CELL**	**243.386**	**243.731**
DIVISION ORGANIQUE 46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	**CELL**	**374**	**374**
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement			

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
	CELNL	**1.104**	**1.104**
Programme 2 - Subventions diverses			
	CELL	**487**	**487**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46			
	CELL	**861**	**861**
	CELNL	**1.104**	**1.104**
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations d'études			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	**256**	**256**
Programme 1 - Allocations			
	CELL	**95.800**	**95.800**
	FBM	**363**	**363**
Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983). (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	363	363
	Disponible	363	363
	Dépenses de l'année	363	363
	Solde au 31 décembre		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47			
	CELL	**96.056**	**96.056**
	FBM	**363**	**363**
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**103**	**103**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS			
	CELNL	**121.745**	**121.745**
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS			
	CELL	**12.944**	**12.944**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48			
	CELL	**13.047**	**13.047**
	CELNL	**121.745**	**121.745**
DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques			
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement			
	CELL	**62**	**62**
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française			
	CELL	**581**	**581**
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française			
	CELNL	**4.192**	**4.192**
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française			
	CELL	**1.446**	**1.446**
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française			
	CELNL	**10.320**	**10.320**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée			
	CELL	**406**	**406**
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier			
	CELL	**649**	**649**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50			
	CELL	**3.144**	**3.144**
	CELNL	**14.512**	**14.512**
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**70**	**70**
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental			
	CELNL	**81.933**	**81.933**
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental			
	CELL	**8.178**	**8.178**
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles			
	CELNL	**749.478**	**749.478**
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires			
	CELNL	**1.632.047**	**1.632.047**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales			
	CELL	**326.526**	**326.526**
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses			
	CELL	**259**	**259**
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite			
	CELL	**10.731**	**10.731**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51			
	CELL	**345.764**	**345.764**
	CELNL	**2.463.458**	**2.463.458**
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**1.119**	**1.119**
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice			
	CELNL	**2.963.202**	**2.963.202**
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice			
	CELL	**425.782**	**425.782**
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance			
	CELNL	**76.404**	**76.404**
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance			
	CELL	**2.513**	**2.513**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CELNL	**27.377**	**27.377**
Programme 9 - Discriminations positives - divers			
	CELL	**21.519**	**21.787**
	FBM	**4.337**	**4.337**
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)			
Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance			
Solde au 1er janvier			
Recettes de l'année		4.337	4.337
Disponible		4.337	4.337
Dépenses de l'année		4.337	4.337
Solde au 31 décembre			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52			
	CELL	**450.933**	**451.201**
	CELNL	**3.066.983**	**3.066.983**
	FBM	**4.337**	**4.337**
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**47**	**47**
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé			
	CELNL	**751.387**	**751.387**
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé			
	CELL	**77.364**	**77.364**
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
	CELNL	**5.283**	**5.283**
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques			
	CELL	**75**	**75**
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses			
	CELL	**29**	**29**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53			
	CELL	**77.515**	**77.515**
	CELNL	**756.670**	**756.670**
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire			
Programme 0 - Contrôle des universités			
	CELL	**1.185**	**1.185**
	CELNL	**1.727**	**1.727**
Programme 1 - Universités de la Communauté			
	CELL	**346.084**	**346.084**
Programme 2 - Universités libres			
	CELL	**681.681**	**681.681**
Programme 4 - Enseignement universitaire			
	CELL	**70.261**	**70.261**
Programme 5 - Rémunération du personnel			
	CELL	**2.147**	**2.147**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54			
	CELL	**1.101.358**	**1.101.358**
	CELNL	**1.727**	**1.727**
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**22**	**22**
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)			
	CELNL	**21.792**	**21.792**
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles			
	CELL	**31.744**	**31.744**
	CELNL	**597.693**	**597.693**
Programme 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université			
	CELL	**-**	**-**
	CELNL	**11.285**	**11.285**
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université			
	CELNL	**1.126**	**1.126**
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université			
	CELL	**42.000**	**42.000**
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
	CELNL	**3.324**	**3.324**
	FBM	**2.312**	**2.312**
Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur (B)			
	Solde au 1er janvier		
	Recettes de l'année	2.312	2.312
	Disponible	2.312	2.312
	Dépenses de l'année	2.312	2.312
	Solde au 31 décembre		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55			
	CELL	**73.766**	**73.766**
	CELNL	**635.220**	**635.220**
	FBM	**2.312**	**2.312**
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**125**	**125**
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale			
	CELNL	**241.506**	**241.506**
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale			
	CELL	**7.207**	**7.207**
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CELNL	**2.303**	**2.303**
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers			
	CELNL	**1.779**	**1.779**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale			
	CELL	**2.351**	**2.351**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56			
	CELL	**9.683**	**9.683**
	CELNL	**245.588**	**245.588**
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	**9**	**9**
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses			
	CELL	**389**	**389**
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur			
	CELNL	**92.201**	**92.201**
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur			
	CELL	**20.644**	**20.644**
	CELNL	**166**	**166**
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit			
	CELNL	**127.894**	**127.894**
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit			
	CELL	**3.988**	**3.988**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 9 - Equipements			
	CELL	**180**	**180**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57			
	CELL	**25.210**	**25.210**
	CELNL	**220.261**	**220.261**
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance			
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche			
	CELL	**338**	**338**
	CELNL	**2.034**	**2.034**
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance			
	FBM	-	-
Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance (B)			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58			
	CELL	**338**	**338**
	CELNL	**2.034**	**2.034**
	FBM	-	-
TOTAUX CHAPITRE III			
	CELL	**2.898.831**	**2.899.562**
	CELNL	**7.587.728**	**7.587.728**
	FBM	**36.561**	**36.561**

CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française

DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
Programme 0 - Subsistance administration			
	CELL	**1.812**	**1.812**
Programme 1 - Service de la dette directe			
	CELL	**262.976**	**262.976**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85			
	CELL	**264.788**	**264.788**
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires			
Programme 1 - Service de la dette indirecte			
	CELL	**11**	**11**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86			
	CELL	**11**	**11**
TOTAUX CHAPITRE IV			
	CELL	**264.799**	**264.799**
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française			
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française			
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française			
	CELL	**571.320**	**571.320**
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90			
	CELL	**571.320**	**571.320**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE V			
	CELL	**571.320**	**571.320**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	
		Eng.	Liq.
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES			
	CELL	**7.258.650**	**6.534.778**
	CELNL	**8.016.998**	**8.016.998**
	FBM	**81.929**	**82.629**

Annexe 1 - Tableau budgétaire

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre ordonnateur :	*41*	*Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président*
	42	*Monsieur Frédéric DAERDEN, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur WBE*
	43	*Madame Bénédicte LINARD, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes*
	44	*Madame Françoise BERTIEAUX, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles*
	45	*Madame Caroline DESIR, Ministre de l'Education*
DO = Division organique		
AB = Article de base		
PA = Programme - Activité		
Cé = Codes économiques		
Ge = Code Genre :	*1*	*Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes*
	2	*Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes*
	3	*Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes*
	4	*Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)*
Cr = Nature de crédits :	*Cell*	*Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs*
	Celnl	*Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs*
	Fbm	*Fonds budgétaires moyens*

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 01
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1
PARLEMENT

							11 - CHARGES DIVERSES					
41	01	41.10	11	4110	4	CELL	Dotation au Parlement de la Communauté française		37.041	37.041	37.750	37.750
							Totaux Activité 11					
								CELL	**37.041**	**37.041**	**37.750**	**37.750**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**37.041**	**37.041**	**37.750**	**37.750**

PROGRAMME 2
MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							20 - FONCTIONNEMENT					
41	01	41.10	20	4110	4	CELL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur		1.294	1.294	1.320	1.320
							Totaux Activité 20					
								CELL	**1.294**	**1.294**	**1.320**	**1.320**
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	**1.294**	**1.294**	**1.320**	**1.320**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01					
								CELL	**38.335**	**38.335**	**39.070**	**39.070**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 4
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							41 - CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT				
41	06	11.01	41	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	134	134	137	137
41	06	11.02	41	1111 1112 1120 1131 1211 1221	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.530	3.530	3.596	3.596
41	06	11.04	41	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	178	178	178	178
41	06	12.06	41	1112 1212	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
41	06	12.19	41	1112 1140 1211 1212	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	450	450
41	06	74.01	41	1211 7410 7422 7450	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	124	124	124	124
							Totaux Activité 41				
							CELL	**4.424**	**4.424**	**4.493**	**4.493**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							42 - CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT				
42	06	11.01	42	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	134	134	137	137
42	06	11.02	42	1111 1112 1120 1131 1211 1221	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.802	2.802	2.802	2.802
42	06	11.04	42	1111 1112 1120 1131 1140 1211	1	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	112	112	112	112
42	06	12.06	42	1112 1212	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
42	06	12.19	42	1112 1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400	400	400
42	06	74.01	42	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	112	112	112	112
							Totaux Activité 42				
							CELL	**3.568**	**3.568**	**3.571**	**3.571**
							43 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	06	11.01	43	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	134	134	137	137
43	06	11.02	43	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.298	3.298	3.359	3.359
43	06	11.04	43	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	125	125	115	115
43	06	12.06	43	1112 1212	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
43	06	12.19	43	1112 1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	178	178	136	136
43	06	74.01	43	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	22	22	13	13
							Totaux Activité 43				
							CELL	**3.765**	**3.765**	**3.768**	**3.768**
							44 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA JEUNESSE, ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES				
44	06	11.01	44	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	134	134	137	137
44	06	11.02	44	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.615	2.615	2.504	2.504

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	06	11.04	44	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel		80	80	80	80
44	06	12.06	44	1112 1212	3	CELL	Indemnités de logement		8	8	8	8
44	06	12.19	44	1112 1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet		194	194	245	245
44	06	74.01	44	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet		10	10	4	4
							Totaux Activité 44					
								CELL	**3.041**	**3.041**	**2.978**	**2.978**
							45 - CABINET DU MINISTRE DE L'EDUCATION					
45	06	11.01	45	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre		134	134	137	137
45	06	11.02	45	1111 1112 1120 1131 1211 1221	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet		2.499	2.499	2.499	2.499
45	06	11.04	45	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel		180	180	190	190
45	06	12.06	45	1112 1212	1	CELL	Indemnités de logement		8	8	8	8

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	06	12.19	45	1112 1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet		180	180	200	200
45	06	74.01	45	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet		40	40	10	10
							Totaux Activité 45					
								CELL	**3.041**	**3.041**	**3.044**	**3.044**
							Totaux PROGRAMME 4					
								CELL	**17.839**	**17.839**	**17.854**	**17.854**

PROGRAMME 9
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
41	06	12.01	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien		67	67	67	67
41	06	12.02	91	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens		-	-	-	-
41	06	12.03	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation		-	-	-	-
41	06	12.04	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien		434	434	434	434
41	06	12.05	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments		-	-	-	-
41	06	12.06	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments		-	-	-	-
41	06	12.07	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation		-	-	-	-
41	06	12.22	91	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances		-	-	-	-
41	06	41.01	91	4130 4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels		2.385	2.385	2.367	2.367
41	06	41.02	91	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les cabinets ministériels au SACA pour les infras non-scolaires		-	-	-	-
							Totaux Activité 91					
								CELL	**2.886**	**2.886**	**2.868**	**2.868**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**2.886**	**2.886**	**2.868**	**2.868**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06					
								CELL	**20.725**	**20.725**	**20.722**	**20.722**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5

SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

							51 - DÉPENSES DE PERSONNEL				
41	10	11.01	51	1112 1120 1131 3431	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	7	7	12	12
41	10	11.02	51	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	475	475	475	475
41	10	11.03	51	1111 1112 1120 1131 1140	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	-	-	1.626	1.626
41	10	11.04	51	1112 1120 1131 1140	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	33	34	34
							Totaux Activité 51				
							CELL	**515**	**515**	**2.147**	**2.147**
							52 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
41	10	12.05	52	1211	3	CELL	Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protectionau travail	25	25	26	26
41	10	12.08	52	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et fraisde couverture "Protection juridique" pour les agents	96	96	96	96
41	10	12.09	52	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	25	25

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	10	74.01	52	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	23	23
							Totaux Activité 52				
							CELL	**169**	**169**	**170**	**170**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**684**	**684**	**2.317**	**2.317**
							PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT				
							60 - DÉPENSES DE PERSONNEL				
41	10	11.02	60	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	176	176	176	176
41	10	11.04	60	1112 1120 1131 1140	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	10	10	10	10
							Totaux Activité 60				
							CELL	**186**	**186**	**186**	**186**
							61 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION				
41	10	12.08	61	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	56	56	57	57
41	10	12.19	61	1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	68	68	63	63
41	10	74.02	61	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	10	10
							Totaux Activité 61				
							CELL	**134**	**134**	**130**	**130**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELL	**320**	**320**	**316**	**316**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10					
								CELL	**1.004**	**1.004**	**2.633**	**2.633**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - DÉPENSES DE PERSONNEL				
42	11	01.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	-	-	-	-
42	11	01.02	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	389	562	1.166	1.339
42	11	11.03	01	1111 1112 1120 1131 1133	3	CELNL	Personnel statutaire	183.869	183.869	204.404	204.404
42	11	11.04	01	1111 1112 1120 1131 2110 2160	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	218.497	218.497	215.750	215.750
42	11	11.05	01	1120	3	CELNL	Indemnités de préavis	792	792	824	824
42	11	11.09	01	1111 1112 1120 1131 1221 4534	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	510	510	449	449
42	11	11.10	01	1111 1112 1120 1131 1133 1221 4534	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	7.890	7.890	8.292	8.292

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	11.11	01	1111 1112 1120 1131 1133 3132 3300	3	CELNL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	277	277	-	-
42	11	11.12	01	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	6.651	6.651	6.873	6.873
42	11	11.40	01	1140	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	7.888	7.888	7.888	7.888
							Totaux Activité 01				
							CELL	**15.438**	**15.611**	**16.376**	**16.549**
							CELNL	**411.325**	**411.325**	**429.270**	**429.270**
							02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS				
42	11	01.02	02	3300 4312 4352 4353 4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-
42	11	01.03	02	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	300.227	300.227	130.281	130.281
42	11	01.04	02	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	-	-	-	-
42	11	01.05	02	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	-	-	-	-
42	11	01.06	02	0100	1	CELL	Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF	113.378	113.378	-	-
42	11	01.07	02	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	9.011	9.011	10.822	10.822
42	11	01.08	02	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	1.000	1.000
42	11	01.09	02	0100	1	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	11.903	11.903	11.903	11.903
42	11	01.10	02	0100	3	CELL	Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250	9.250	9.250	9.250
42	11	01.11	02	0100	3	CELL	Provision convention sectorielle 2021-2022	1.643	1.643	-	-
42	11	01.12	02	0100	3	CELL	Provision pour correction du doublement des précomptes de décembre	-	-	-	-
42	11	01.13	02	0100	3	CELL	Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	-	-	-	-
42	11	01.14	02	3300	3	CELL	Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	20.000	-	20.000	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.15	02	0100	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	85.000	85.000	-	-
42	11	01.19	02	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	-	-	-	-
42	11	01.20	02	0100	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	30.571	30.571	33.182	33.182
42	11	01.21	02	0100	1	CELL	Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	368	368	1.968	2.334
42	11	01.22	02	0100	3	CELL	Provision pour litiges	140	140	-	-
42	11	01.23	02	0100	3	CELL	Provision pour statutarisation dans les OAP	-	-	1.400	1.400
42	11	12.02	02	1211 1250	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	9.177	9.172	9.433	9.327
42	11	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	220	220	220	220
42	11	12.05	02	1112 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.917	3.925	3.932	3.932
42	11	12.06	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	393	450	262	342
42	11	12.07	02	1211	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.128	1.128	1.128	1.128
42	11	12.08	02	1211	3	CELL	Indemnités équipement télétravail	400	400	400	400
42	11	12.09	02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	111	111	128	128
42	11	12.12	02	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgetaire	328	325	250	325
42	11	12.13	02	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	50	50	40	40
42	11	12.14	02	1211	1	CELL	Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	-	-	243	243
42	11	33.01	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138	138	138	138
42	11	45.01	02	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850	850	850	850
42	11	74.01	02	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	915	915	1.015	1.016
							Totaux Activité 02				
							CELL	**600.118**	**580.175**	**237.845**	**218.261**
							FBM	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE				
42	11	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.532	2.532	2.425	2.425
42	11	12.02	03	1211	1	CELL	Assurances	400	400	446	446
44	11	12.03	03	1211	3	CELL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	-	-	-	-
42	11	34.01	03	1211 3441 4540	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	330	330	440	440
							Totaux Activité 03				
							CELL	**3.262**	**3.262**	**3.311**	**3.311**
							04 - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET TRÉSORERIE				
42	11	12.01	04	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	55	55
42	11	12.04	04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	6	6
42	11	74.01	04	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	5	5
							Totaux Activité 04				
							CELL	**76**	**76**	**66**	**66**
							05 - ACTION SOCIALE				
42	11	41.01	05	4160	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.361	1.361	1.361	1.361
							Totaux Activité 05				
							CELL	**1.361**	**1.361**	**1.361**	**1.361**
							06 - MÉDECINE DU TRAVAIL				
42	11	12.34	06	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	651	651	671	671
42	11	12.36	06	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	39	39

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 06				
							CELL	**685**	**685**	**710**	**710**
							07 - SOINS DE SANTÉ ET HÔPITAUX UNIVERSITAIRES				
43	11	01.01	07	4540	4	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	16	16	21	21
44	11	01.02	07	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	680	680	694	694
44	11	01.04	07	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du Fonds d'épargne sectoriel	-	-	-	-
44	11	12.02	07	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	389	389	389	389
44	11	12.03	07	1211	3	CELL	Commission consultative de planification de l'offre médicale	75	75	75	75
44	11	33.00	07	3300	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	12.814	12.814	15.012	15.012
44	11	33.01	07	3300	4	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	225	225	250	250
44	11	33.02	07	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	50	50	50	50
44	11	74.01	07	1211 7422	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	-	-	-	-
							Totaux Activité 07				
							CELL	**14.249**	**14.249**	**16.491**	**16.491**
							08 - PROVISIONS - FONDS ECUREUIL				
42	11	41.43	08	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	62	62
							Totaux Activité 08				
							CELL	**62**	**62**	**62**	**62**
							09 - PERTES RÉSULTANT DES DÉFICITS DES COMPTABLES DES SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
44	11	12.01	09	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement de la commission de surveillance auprès du DGDE et de la commission de recours des jeunes privés de liberté	31	31	35	35
							Totaux Activité 09				
							CELL	**31**	**31**	**35**	**35**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**635.282**	**615.512**	**276.257**	**256.846**
							CELNL	**411.325**	**411.325**	**429.270**	**429.270**
							FBM	-	-	-	-
							Crédits Totaux Programme 0	**1.046.607**	**1.026.837**	**705.527**	**686.116**
							PROGRAMME 1 SECRETARIAT GÉNÉRAL				
							10 - PROMOTION DE BRUXELLES				
44	11	33.01	10	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.500	1.500	1.500	1.500
44	11	33.02	10	3300	3	CELL	Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	350	350	350	350
44	11	41.03	10	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	-	-	-	-
44	11	45.01	10	4534 4535	3	CELL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	300	300	300	300
							Totaux Activité 10				
							CELL	**2.150**	**2.150**	**2.150**	**2.150**
							11 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT				
42	11	12.01	11	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	80	80
42	11	12.24	11	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	35	35	35	35
41	11	12.25	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	10	10
							Totaux Activité 11				
							CELL	**142**	**142**	**125**	**125**
							12 - INFORMATION ET RECHERCHES				
41	11	12.32	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	195	182	182
41	11	33.01	12	3300	3	CELL	Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	-	-	16	16

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 12				
							CELL	**195**	**195**	**198**	**198**
							13 - ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE				
44	11	33.02	13	4170	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-
							Totaux Activité 13				
							CELL	-	-	-	-
							14 - E-WALLONIE-BRUXELLES SIMPLIFICATION				
42	11	41.01	14	4160	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.096	2.725	1.039	1.127
42	11	41.02	14	4130	3	CELL	Contribution au SDG (single digital gateway)	818	880	218	218
							Totaux Activité 14				
							CELL	**2.914**	**3.605**	**1.257**	**1.345**
							15 - CENTRE DE DOCUMENTATION				
42	11	12.01	15	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	35	35
							Totaux Activité 15				
							CELL	**35**	**35**	**35**	**35**
							16 - OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE				
41	11	12.01	16	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	190	190
							Totaux Activité 16				
							CELL	**193**	**193**	**190**	**190**
							17 - CELLULE MALTRAITANCE				
44	11	12.32	17	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	140	140
							Totaux Activité 17				
							CELL	**190**	**190**	**140**	**140**
							18 - OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES				
43	11	41.01	18	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	173	173

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							Totaux Activité 18				
							CELL	**173**	**173**	**173**	**173**
							19 - CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS				
43	11	12.02	19	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	144	144	153	153
43	11	33.03	19	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	690	690	710	710
							Totaux Activité 19				
							CELL	**834**	**834**	**863**	**863**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**6.826**	**7.517**	**5.131**	**5.219**
							PROGRAMME 2 FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF				
							20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ				
41	11	01.01	20	1211	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	40	40	40	40
41	11	12.36	20	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	454	454	454	454
41	11	12.38	20	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	212	212
41	11	33.01	20	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	90	90	94	94
41	11	45.01	20	3300 4550	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	130	130	134	134
							Totaux Activité 20				
							CELL	**886**	**886**	**894**	**894**
							FBM	**40**	**40**	**40**	**40**
							21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION				
42	11	01.02	21	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	64	64	168	168
42	11	01.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	195	195	195	195
42	11	01.05	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	434	434
42	11	01.07	21	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	200	200	200	200
42	11	12.01	21	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	34	34

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	12.02	21	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	763	711	763	711
42	11	12.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	194	194
42	11	41.02	21	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592	2.592	2.592	2.592
42	11	74.01	21	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20
							Totaux Activité 21				
							CELL	**4.502**	**4.450**	**4.600**	**4.548**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**5.388**	**5.336**	**5.494**	**5.442**
							FBM	**40**	**40**	**40**	**40**
							Crédits Totaux Programme 2	**5.428**	**5.376**	**5.534**	**5.482**

PROGRAMME 3
DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
41	11	12.10	31	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, yc jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	196	196	196	196
41	11	12.11	31	1211 1221	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	800	800	800	800
41	11	12.25	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	-	-	-	-
41	11	31.01	31	4170	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	205	205
42	11	33.02	31	3300 4312 4322 4550	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	3.417	3.417	5.033	3.417
41	11	33.04	31	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	200	200	200	200

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	11	33.05	31	3300 4550	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	1.674	1.674	1.454	1.654
41	11	33.10	31	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales	2.024	2.024	3.275	1.400
41	11	33.11	31	3300	3	CELL	subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française	-	-	624	624
42	11	41.01	31	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59	59	59	59
41	11	41.02	31	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	160	160	165	165
41	11	41.03	31	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	220	220
41	11	85.01	31	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	-	-	-	5.000
							Totaux Activité 31				
							CELL	**8.935**	**8.935**	**12.231**	**13.940**
							32 - EGALITÉ DES CHANCES				
42	11	01.03	32	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	164	164
42	11	01.05	32	1211 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances	21.400	19.900	21.400	19.900
43	11	11.12	32	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes	10	10	10	10
42	11	12.30	32	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	152	152
43	11	12.31	32	1211	2	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	160	160	93	123
43	11	33.01	32	3300	2	CELL	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	1.654	606	72	1.220
42	11	33.02	32	3300 4312 4322 4430 4550	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB	1.941	1.941	1.941	1.941

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	33.06	32	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	100	100	100	100
43	11	33.08	32	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	1.566	794	1.158	397
42	11	41.01	32	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	49	49
43	11	41.03	32	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	120	60	-	60
42	11	45.01	32	4540	3	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	349	349	357	357
							Totaux Activité 32				
							CELL	**27.665**	**24.285**	**25.496**	**24.473**
							33 - COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE				
41	11	33.04	33	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	75	75
							Totaux Activité 33				
							CELL	**75**	**75**	**75**	**75**
							34 - MANIFESTATIONS DIVERSES				
43	11	33.03	34	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	250	250	-	-
							Totaux Activité 34				
							CELL	**250**	**250**	-	-
							35 - INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION				
42	11	01.01	35	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	7.933	7.933	4.228	4.228
42	11	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	10	10
41	11	33.03	35	3300	4	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	30	30
							Totaux Activité 35				
							CELL	**7.973**	**7.973**	**4.268**	**4.268**
							36 - INTERVENTIONS DIVERSES DE LA LOTERIE NATIONALE				
41	11	01.01	36	3132 4120	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.135	23.135	23.135	23.135

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 36				
							FBM	**23.135**	**23.135**	**23.135**	**23.135**
							37 - PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT				
43	11	12.01	37	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	265	265
43	11	12.11	37	1211 3300 3441	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105	105	105	105
43	11	33.01	37	3300 4140	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	225	225	225	225
							Totaux Activité 37				
							CELL	**595**	**595**	**595**	**595**
							38 - DÉMOCRATIE OU BARBARIE				
41	11	01.01	38	3300 4312 4322	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	810	810	1.830	810
41	11	12.01	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	499	499	499	499
41	11	12.02	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la commémoration de l'indépendance du Congo	-	-	-	-
41	11	12.03	38	1211	1	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	-	-	-	-
41	11	33.02	38	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	100	100	100	100
							Totaux Activité 38				
							CELL	**1.409**	**1.409**	**2.429**	**1.409**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**46.902**	**43.522**	**45.094**	**44.760**
							FBM	**23.135**	**23.135**	**23.135**	**23.135**
							Crédits Totaux Programme 3	**70.037**	**66.657**	**68.229**	**67.895**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS				
							50 - CHARGES LIÉES AUX CABINETS DISSOUS				
41	11	11.03	50	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-	-	-	-
41	11	11.06	50	1111 1112 1120 1131 1140	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	382	382	597	597
41	11	12.02	50	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	-	-	100	100
							Totaux Activité 50				
							CELL	**382**	**382**	**697**	**697**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**382**	**382**	**697**	**697**
							PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT				
							70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSAIRES				
41	11	11.04	70	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.412	1.412	1.484	1.484
41	11	12.01	70	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125	125	125	125
41	11	12.02	70	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170	170	170	170
41	11	74.01	70	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 70					
								CELL	**1.707**	**1.707**	**1.779**	**1.779**
							Totaux PROGRAMME 7					
								CELL	**1.707**	**1.707**	**1.779**	**1.779**

PROGRAMME 8
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							80 - CELLULE FISCALE					
42	11	11.01	80	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel		75	75	75	75
42	11	12.01	80	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement		21	21	21	21
42	11	74.01	80	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales		10	10	10	10
							Totaux Activité 80					
								CELL	**106**	**106**	**106**	**106**
							81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES					
42	11	11.01	81	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel		-	-	-	-
42	11	12.01	81	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement		362	362	362	362
42	11	74.01	81	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales		-	-	-	-
							Totaux Activité 81					
								CELL	**362**	**362**	**362**	**362**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							82 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AU SERVICE COMMUN D'AUDIT					
42	11	45.01	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit		1.533	1.533	1.533	1.533
42	11	45.02	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit		97	97	97	97
							Totaux Activité 82					
								CELL	**1.630**	**1.630**	**1.630**	**1.630**
							Totaux PROGRAMME 8					
								CELL	**2.098**	**2.098**	**2.098**	**2.098**
							PROGRAMME 9 PILOTAGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE					
							90 - DÉPENSES DE TOUTES NATURES VISANT LA RÉALISATION D'ANALYSES DE DÉPENSES					
42	11	01.01	90	1211 4430	3	CELL	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses		1.000	1.164	361	361
41	11	33.04	90	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)		59	59	59	59
							Totaux Activité 90					
								CELL	**1.059**	**1.223**	**420**	**420**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**1.059**	**1.223**	**420**	**420**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11					
								CELL	**699.644**	**677.297**	**336.970**	**317.261**
								CELNL	**411.325**	**411.325**	**429.270**	**429.270**
								FBM	**23.175**	**23.175**	**23.175**	**23.175**
							Crédits Totaux division organique 11		**1.134.144**	**1.111.797**	**789.415**	**769.706**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12
INFORMATIQUE

PROGRAMME 1
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

							14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES					
42	12	41.01	14	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)		116.978	116.978	114.123	114.123
							Totaux Activité 14					
								CELL	**116.978**	**116.978**	**114.123**	**114.123**
							15 - EXPERTISE NUMÉRIQUE					
42	12	01.01	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique		-	-	-	-
45	12	01.05	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique		-	-	-	-
42	12	01.06	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique		-	-	-	-
42	12	01.08	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique		-	-	-	-
44	12	01.09	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique		302	302	302	302
42	12	01.10	15	0100 3432	3	CELL	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement		14.218	14.218	15.000	15.000
							Totaux Activité 15					
								CELL	**14.520**	**14.520**	**15.302**	**15.302**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**131.498**	**131.498**	**129.425**	**129.425**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12					
								CELL	**131.498**	**131.498**	**129.425**	**129.425**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - BIENS, SERVICES ET INDEMNITÉS				
42	13	12.20	01	1211	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	31	31
							Totaux Activité 01				
							CELL	**35**	**35**	**31**	**31**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**35**	**35**	**31**	**31**

PROGRAMME 1
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
42	13	12.07	11	1211	3	CELL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	-	-	-	-
42	13	41.01	11	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures administratives	29.276	29.276	28.735	28.735
42	13	41.02	11	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures administratives au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-
42	13	41.03	11	4130	3	CELL	Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	-	-	30.833	30.833
42	13	72.32	11	1211 7200 7422	3	CELL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	-	-	-	-
42	13	72.33	11	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	**29.276**	**29.276**	**59.568**	**59.568**
							12 - LOYERS, CHARGES ET ÉNERGIES				
42	13	12.02	12	1211	1	CELL	Charges locatives	-	-	-	-
42	13	12.03	12	1211	1	CELL	Eau et énergies	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	13	12.06	12	1212 1211	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments		-	-	-	-
							Totaux Activité 12					
								CELL	-	-	-	-
							13 - BIENS, SERVICES, ASSURANCES					
42	13	12.22	13	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance		-	-	-	-
							Totaux Activité 13					
								CELL	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**29.276**	**29.276**	**59.568**	**59.568**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13					
								CELL	**29.311**	**29.311**	**59.599**	**59.599**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET FONDS EUROPÉENS

PROGRAMME 1
RELATIONS INTERNATIONALES

							11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL				
41	14	01.01	11	0100	3	CELL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	5.355	3.889	960	2.441
41	14	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	-
41	14	41.01	11	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	46.003	46.003	46.945	46.945
41	14	41.02	11	4534	3	CELL	Subventions inhérentes à des actions et des manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	**51.358**	**49.892**	**47.905**	**49.386**
							12 - INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES				
41	14	12.71	12	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-
41	14	33.02	12	3300 4550	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	1.402	1.402	1.402	1.402
41	14	33.03	12	4170	3	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	75	75	-	40
							Totaux Activité 12				
							CELL	**1.477**	**1.477**	**1.402**	**1.442**
							13 - INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COCOF				
41	14	45.01	13	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	294	294
							Totaux Activité 13				
							CELL	**294**	**294**	**294**	**294**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**53.129**	**51.663**	**49.601**	**51.122**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 2 ACTIONS RELATIVES AUX FONDS EUROPÉENS				
							22 - ACTIONS ET ÉTUDES DIVERSES				
41	14	01.03	22	1211 3300	4	CELL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	1.000	1.000	3.005	1.000
41	14	12.11	22	1211	3	CELL	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE	-	-	-	-
41	14	41.01	22	4130	3	CELL	Dotation à l'agence FSE	1.037	1.037	1.280	1.280
							Totaux Activité 22				
							CELL	**2.037**	**2.037**	**4.285**	**2.280**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**2.037**	**2.037**	**4.285**	**2.280**
							PROGRAMME 3 DIVERSES INITIATIVES INTERNATIONALES DANS LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES				
							30 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES -PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPÉENS				
41	14	01.03	30	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	-	-
41	14	12.01	30	1211 4534	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91	91	91	91
44	14	12.02	30	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	21	21
41	14	12.03	30	1211 3540	4	CELL	Cotisations internationales et contributions	225	225	244	244
41	14	12.04	30	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	396	396	396	396
41	14	41.03	30	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	30	30	30	30

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	14	41.31	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilitédans l'enseignement supérieur	3.387	3.387	3.387	3.387
41	14	43.01	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	132	132	132	132
							Totaux Activité 30				
							CELL	**4.292**	**4.292**	**4.301**	**4.301**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**4.292**	**4.292**	**4.301**	**4.301**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14				
							CELL	**59.458**	**57.992**	**58.187**	**57.703**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX CHAPITRE I					
								CELL	**979.975**	**956.162**	**646.606**	**626.413**
								CELNL	**411.325**	**411.325**	**429.270**	**429.270**
								FBM	**23.175**	**23.175**	**23.175**	**23.175**

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION				
42	15	12.01	01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	5	5
							Totaux Activité 01				
							CELL	**5**	**5**	**5**	**5**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**5**	**5**	**5**	**5**

PROGRAMME 1
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

							12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES				
44	15	01.01	12	3300	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	17.487	17.487	17.487	17.487
44	15	01.02	12	3300	3	CELL	Provision pour Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	-	-	5.859	5.859
44	15	01.04	12	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	7.220	7.220	5.396	5.396
44	15	01.06	12	3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	-	-	1.000	1.000
44	15	12.01	12	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	47	47	51	51
							Totaux Activité 12				
							CELL	**24.754**	**24.754**	**28.793**	**28.793**
							FBM	-	-	**1.000**	**1.000**
							13 - AIDE À LA JEUNESSE				
44	15	41.01	13	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.035	4.035	3.862	3.862

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							Totaux Activité 13					
								CELL	**4.035**	**4.035**	**3.862**	**3.862**
							14 - MAISONS DE JUSTICE					
44	15	41.01	14	4130	3	CELL	Dotation pour les Infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice		9.344	9.344	9.801	9.801
							Totaux Activité 14					
								CELL	**9.344**	**9.344**	**9.801**	**9.801**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**38.133**	**38.133**	**42.456**	**42.456**
								FBM	-	-	**1.000**	**1.000**
							Crédits Totaux Programme 1		**38.133**	**38.133**	**43.456**	**43.456**

PROGRAMME 2

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

							22 - MUSÉES					
43	15	41.01	22	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures culturelles		9.810	9.810	9.398	9.398
							Totaux Activité 22					
								CELL	**9.810**	**9.810**	**9.398**	**9.398**
							24 - DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE					
43	15	12.30	24	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture		181	278	181	278
43	15	33.21	24	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture		300	210	300	210
43	15	33.22	24	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB		1.720	430	-	430
							Totaux Activité 24					
								CELL	**2.201**	**918**	**481**	**918**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							27 - MAISON DE JEUNES					
44	15	41.01	27	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse		184	184	184	184
44	15	41.03	27	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires		1.250	1.250	600	600
							Totaux Activité 27					
								CELL	**1.434**	**1.434**	**784**	**784**
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	**13.445**	**12.162**	**10.663**	**11.100**

PROGRAMME 3

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

							32 - CENTRES SPORTIFS					
41	15	41.01	32	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures sportives		15.780	15.780	16.357	16.357
							Totaux Activité 32					
								CELL	**15.780**	**15.780**	**16.357**	**16.357**
							Totaux PROGRAMME 3					
								CELL	**15.780**	**15.780**	**16.357**	**16.357**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15					
								CELL	**67.363**	**66.080**	**69.481**	**69.918**
								FBM	-	-	**1.000**	**1.000**
							Crédits Totaux division organique 15		**67.363**	**66.080**	**70.481**	**70.918**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - FONCTIONNEMENT DE DIVERS SERVICES				
42	17	01.01	01	0100	3	CELL	Provision de fonctionnement	805	805	-	-
44	17	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	271	338	333	333
44	17	12.02	01	1211 1212 1250	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	927	927	1.410	1.388
							Totaux Activité 01				
							CELL	**2.003**	**2.070**	**1.743**	**1.721**
							02 - ENERGIE				
44	17	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	914	914	130	130
44	17	12.04	02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	1.179	1.179	972	749
44	17	12.05	02	1211	3	CELL	Transfèrement	155	155	155	155
							Totaux Activité 02				
							CELL	**2.248**	**2.248**	**1.257**	**1.034**
							03 - FRAIS EXPOSÉS EN FAVEUR DES JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC				
44	17	12.29	03	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	2	2

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	12.32	03	1211 3432 3441	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J.	1.892	1.892	1.900	1.900
44	17	12.33	03	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretiend es jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement	10	10	10	10
							Totaux Activité 03				
							CELL	**1.904**	**1.904**	**1.912**	**1.912**
							04 - FORMATION				
44	17	12.33	04	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse	133	133	133	133
							Totaux Activité 04				
							CELL	**133**	**133**	**133**	**133**
							05 - ACHAT DE MATÉRIEL				
44	17	74.01	05	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131	131	131	131
							Totaux Activité 05				
							CELL	**131**	**131**	**131**	**131**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**6.419**	**6.486**	**5.176**	**4.931**

PROGRAMME 1
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS

							11 - PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES				
44	17	12.34	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	-	-	-	-
44	17	12.35	11	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	59	59	59	59
44	17	12.37	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	79	79	83	83
44	17	12.38	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de concertation intrasectorielle	10	10	10	10
44	17	12.39	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	28	28	29	29

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	12.40	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Collège de prévention	10	10	10	10
44	17	12.70	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	53	53
44	17	33.08	11	3300 4150 4312 4322 4352 4430 4511	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	596	596	621	621
44	17	33.17	11	3300	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	224	224
44	17	33.18	11	3300	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	100	100	100
							Totaux Activité 11				
							CELL	**1.159**	**1.159**	**1.189**	**1.189**
							13 - AIDES À L'ADOPTION				
44	17	01.01	13	1211 3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	60	60	64	64
44	17	12.74	13	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'éxécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	233	233
44	17	33.05	13	3300 4140	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.169	1.169	1.216	1.216
							Totaux Activité 13				
							CELL	**1.402**	**1.402**	**1.449**	**1.449**
							FBM	**60**	**60**	**64**	**64**
							14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES				
44	17	01.01	14	3300	3	CELL	Provision pour les recrutements en Aide à la jeunesse en vue d'atteindre le protocole 443	-	-	2.227	2.227
44	17	01.02	14	3300	3	CELL	Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	-	-	7.067	7.067
44	17	12.20	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100	100	100	100

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.04	14	3300 3200 3431 4150 4312 4322 4352 4353 4430 4511 4526	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	13.460	13.460	15.140	16.119
44	17	33.07	14	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	152	152
44	17	33.10	14	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.300	2.300	2.300	2.300
44	17	33.11	14	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.514	2.514	2.604	2.604
44	17	33.17	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	37.350	37.350	39.786	39.786
44	17	33.18	14	3300	3	CELL	Subventions des centres d'orientation éducative	-	-	-	-
44	17	33.19	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	6.510	6.510	7.342	7.342
44	17	33.20	14	3300	1	CELL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	110	110	110	110
44	17	33.21	14	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.000	3.000	3.000	3.000
44	17	33.22	14	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	412	412	100	100
44	17	33.23	14	3431	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	4.906	4.906	5.106	5.106
44	17	33.24	14	3431	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	27.530	27.530	28.084	28.084
44	17	33.25	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.206	1.206	1.261	1.261
44	17	33.27	14	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	62	62	65	65
44	17	33.28	14	3300	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	238.608	238.608	245.296	245.296
44	17	33.30	14	3300	3	CELL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	-	-	-	-
44	17	33.32	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	285	285	297	297
44	17	33.33	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	32	32	34	34

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.35	14	3300	3	CELL	Subventions non marchand	5.948	5.948	7.831	7.831
44	17	33.36	14	3300 4150 4430 4511	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	9.547	9.547	5.732	5.732
44	17	33.37	14	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.395	1.395	1.700	1.700
44	17	33.40	14	3132	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social	346	346	353	353
44	17	33.41	14	3300	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément	880	880	676	676
44	17	33.42	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement	55.485	55.485	58.206	58.206
44	17	33.43	14	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent	2.903	2.903	2.966	2.966
44	17	33.44	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.084	1.084	1.345	1.345
44	17	33.45	14	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO)	1.109	1.109	1.109	1.109
44	17	81.01	14	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	83	83	64	64
							Totaux Activité 14				
							CELL	**403.774**	**403.774**	**424.849**	**424.849**
							FBM	**13.543**	**13.543**	**15.204**	**16.183**
							15 - ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES				
44	17	12.01	15	1211 4150	3	CELL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	-	-	-
44	17	33.06	15	1211	3	CELL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	83	83
							Totaux Activité 15				
							CELL	**83**	**83**	**83**	**83**
							16 - ACTIONS COMMUNES DU GOUVERNEMENT				
44	17	33.05	16	3300	3	CELL	Subventions du programme de transition professionnelle	-	-	-	-
							Totaux Activité 16				
							CELL	-	-	-	-
							18 - JEUNES INCASABLES				
44	17	33.01	18	3300	3	CELL	Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500	500	500	500
44	17	33.02	18	3300	3	CELL	Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	500	500	1.268	1.268

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 18					
								CELL	**1.000**	**1.000**	**1.768**	**1.768**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**407.418**	**407.418**	**429.338**	**429.338**
								FBM	**13.603**	**13.603**	**15.268**	**16.247**
							Crédits Totaux Programme 1		**421.021**	**421.021**	**444.606**	**445.585**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17					
								CELL	**413.837**	**413.904**	**434.514**	**434.269**
								FBM	**13.603**	**13.603**	**15.268**	**16.247**
							Crédits Totaux division organique 17		**427.440**	**427.507**	**449.782**	**450.516**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18
MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - ADMINISTRATION CENTRALE					
44	18	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services		100	100	90	90
44	18	74.01	01	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		100	100	18	18
							Totaux Activité 01					
								CELL	**200**	**200**	**108**	**108**
							02 - MAISONS DE JUSTICE					
44	18	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services		165	165	126	126
44	18	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses informatiques (ETNIC)		-	-	-	-
							Totaux Activité 02					
								CELL	**165**	**165**	**126**	**126**
							03 - FORMATION					
44	18	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services		596	596	596	596
							Totaux Activité 03					
								CELL	**596**	**596**	**596**	**596**
							Totaux PROGRAMME 0					
								CELL	**961**	**961**	**830**	**830**

PROGRAMME 1
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

							11 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
44	18	01.01	11	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique		20	20	60	60
44	18	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services		3.560	3.560	5.795	1.853
44	18	34.01	11	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique		2.609	2.609	3.158	3.158

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	18	74.01	11	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		18	18	-	-
							Totaux Activité 11					
								CELL	**6.187**	**6.187**	**8.953**	**5.011**
								FBM	**20**	**20**	**60**	**60**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**6.187**	**6.187**	**8.953**	**5.011**
								FBM	**20**	**20**	**60**	**60**
							Crédits Totaux Programme 1		**6.207**	**6.207**	**9.013**	**5.071**
							PROGRAMME 2 AIDE SPÉCIALISÉE					
							24 - AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE					
44	18	33.12	24	1211 3300	1	CELL	Subvention aide juridique de première ligne		-	-	-	-
							Totaux Activité 24					
								CELL	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	-	-	-	-
							PROGRAMME 3 PARTENARIATS					
							31 - MISSIONS DU DÉCRET DU 13 OCTOBRE 2016					
44	18	33.12	31	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne		1.161	1.149	1.209	1.189
44	18	33.13	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale		3.586	3.547	4.063	3.971
44	18	33.14	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique		4.555	4.506	5.510	5.370
44	18	33.15	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien		5.391	5.335	6.660	6.469
44	18	33.16	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication		1.618	1.602	1.685	1.658
44	18	33.17	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement		3.310	3.276	3.686	3.623
							Totaux Activité 31					
								CELL	**19.621**	**19.415**	**22.813**	**22.280**
							32 - SUBVENTIONS PROJETS PARTICULIERS					

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	18	01.01	32	3300 4322	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aideaux justiciables		-	-	-	-
44	18	01.02	32	0100	3	CELL	Dépenses relatives au soutien des victimes dans le cadre du décret urgences collectives du 20 juillet 2022		495	495	330	330
44	18	01.03	32	0100	3	CELL	Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats		505	505	-	51
44	18	33.02	32	3300	3	CELL	Formation à la gestion des urgences collectives		165	165	165	165
44	18	33.12	32	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs		2.743	2.743	605	818
44	18	52.12	32	3300	1	CELL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice		-	-	-	-
							Totaux Activité 32					
								CELL	**3.908**	**3.908**	**1.100**	**1.364**
								FBM	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 3					
								CELL	**23.529**	**23.323**	**23.913**	**23.644**
								FBM	-	-	-	-
							Crédits Totaux Programme 3		**23.529**	**23.323**	**23.913**	**23.644**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18					
								CELL	**30.677**	**30.471**	**33.696**	**29.485**
								FBM	**20**	**20**	**60**	**60**
							Crédits Totaux division organique 18		**30.697**	**30.491**	**33.756**	**29.545**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 19
ENFANCE

PROGRAMME 1
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

							11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE				
43	19	01.01	11	1211 3300 4140 4322	1	CELL	Politiques nouvelles	-	-	-	-
42	19	01.02	11	0100	3	CELL	Provision vaccins	-	-	-	-
42	19	01.03	11	0100	3	CELL	Provision dérive barémique	2.841	2.841	3.388	3.388
43	19	41.01	11	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	499.817	499.817	522.572	522.572
43	19	41.02	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	36.584	36.584	37.333	37.333
43	19	41.03	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	21.345	21.345	26.920	26.920
43	19	41.04	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	1.925	1.925	4.874	4.874
43	19	41.05	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	17.509	17.509	20.241	20.241
43	19	41.06	11	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	38.482	38.482	48.069	48.069
43	19	41.07	11	4130 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.634	1.634	1.600	1.600
43	19	41.08	11	4140	3	CELL	Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.122	14.122	14.721	14.721
43	19	45.01	11	4513	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom	-	-	-	-
43	19	45.02	11	4526	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	-	-	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	**634.259**	**634.259**	**679.718**	**679.718**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**634.259**	**634.259**	**679.718**	**679.718**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 2 POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE					
							21 - POLITIQUE ET ACCUEIL					
43	19	01.01	21	1211 3300 4322 4352 4534 7422	3	CELL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance		-	1	-	-
43	19	33.01	21	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant		32	32	38	38
43	19	33.02	21	1211 3300 4322 4352 4534 7422	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance		102	101	102	101
43	19	52.46	21	5210	3	CELL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance		-	-	-	-
							Totaux Activité 21					
								CELL	**134**	**134**	**140**	**139**
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	**134**	**134**	**140**	**139**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19					
								CELL	**634.393**	**634.393**	**679.858**	**679.857**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20
CULTURE (HORS EDUCATION PERMANENTE, JEUNESSE, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA)

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE				
43	20	01.01	01	1211	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	-	-	-	-
43	20	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	4.555	4.380	3.673	3.498
							Totaux Activité 01				
							CELL	**4.555**	**4.380**	**3.673**	**3.498**
							02 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE				
43	20	74.01	02	7401	3	CELL	Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	896	896	365	365
							Totaux Activité 02				
							CELL	**896**	**896**	**365**	**365**
							03 - DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE				
43	20	12.02	03	1211	3	CELL	Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	343	343	327	327
							Totaux Activité 03				
							CELL	**343**	**343**	**327**	**327**
							04 - LOYERS				
43	20	12.12	04	1212	3	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	173	173	177	177
							Totaux Activité 04				
							CELL	**173**	**173**	**177**	**177**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							05 - DOTATION COCOF				
43	20	45.01	05	4511	3	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	10.101	10.101
							Totaux Activité 05				
							CELL	**10.101**	**10.101**	**10.101**	**10.101**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**16.068**	**15.893**	**14.643**	**14.468**

PROGRAMME 1
ACTIVITÉS ET SOUTIENS DE NATURE TRANSVERSALE

							11 - EMPLOI				
43	20	01.01	11	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	66.644	66.644	67.437	67.437
43	20	11.06	11	3132	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	3.500	3.500
43	20	30.05	11	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	-	-
43	20	30.06	11	3300	3	CELL	Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950	950	950	950
43	20	33.01	11	3300	3	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	178	178	185	185
43	20	33.02	11	3300	3	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	268	268	278	278
							Totaux Activité 11				
							CELL	**71.568**	**71.568**	**72.350**	**72.350**
							12 - ACCORDS DE COOPÉRATION				
43	20	31.01	12	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	150	150
43	20	31.02	12	3132	3	CELL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	288	288	288	288
							Totaux Activité 12				
							CELL	**438**	**438**	**438**	**438**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							13 - INDEMNITÉS DE PRÉSENCE				
43	20	12.03	13	1211	3	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	428	428	436	436
							Totaux Activité 13				
							CELL	**428**	**428**	**436**	**436**
							14 - SOUTIEN TRANSVERSAL AU SECTEUR CULTUREL				
43	20	33.01	14	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	337	337	355	355
43	20	33.02	14	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	50	50
							Totaux Activité 14				
							CELL	**477**	**477**	**405**	**405**
							15 - PROVISIONS				
43	20	01.01	15	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	3.275	3.275	-	-
43	20	01.02	15	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	4.454	4.454	7.253	5.078
							Totaux Activité 15				
							CELL	**7.729**	**7.729**	**7.253**	**5.078**
							16 - CONVENTIONS & CP				
43	20	33.00	16	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	5.019	5.007	28.714	6.252
							Totaux Activité 16				
							CELL	**5.019**	**5.007**	**28.714**	**6.252**
							17 - AIDES PONCTUELLES				
43	20	33.00	17	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.721	2.721	2.982	2.982
							Totaux Activité 17				
							CELL	**2.721**	**2.721**	**2.982**	**2.982**
							18 - AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS				
43	20	52.21	18	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	114	114	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	63.51	18	6311	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	100	100	-	-
							Totaux Activité 18				
							CELL	**214**	**214**	-	-
							19 - FONDS BUDGÉTAIRE NANINNE				
43	20	12.32	19	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	116	116	100	100
							Totaux Activité 19				
							FBM	**116**	**116**	**100**	**100**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**88.594**	**88.582**	**112.578**	**87.941**
							FBM	**116**	**116**	**100**	**100**
							Crédits Totaux Programme 1	**88.710**	**88.698**	**112.678**	**88.041**
							PROGRAMME 2 ARTS VIVANTS				
							20 - CONVENTIONS & CP				
43	20	33.00	20	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	7.578	50.327	352.916	67.816
							Totaux Activité 20				
							CELL	**7.578**	**50.327**	**352.916**	**67.816**
							21 - AIDES PLURIANNUELLES				
43	20	33.00	21	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	520	520	-	66
							Totaux Activité 21				
							CELL	**520**	**520**	-	**66**
							22 - AIDES PONCTUELLES				
43	20	33.00	22	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	6.435	6.435	4.388	4.388
							Totaux Activité 22				
							CELL	**6.435**	**6.435**	**4.388**	**4.388**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							23 - FACULTATIF				
43	20	33.00	23	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35	35	35	35
							Totaux Activité 23				
							CELL	**35**	**35**	**35**	**35**
							24 - AB NOMINATIFS ARTS VIVANTS				
43	20	33.01	24	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	1.331	8.480	45.376	8.720
43	20	33.02	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	1.018	6.537	36.541	7.022
43	20	33.03	24	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	674	4.083	23.326	4.483
43	20	33.04	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.080	3.080	16.581	3.187
43	20	33.05	24	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	244	2.165	13.255	2.548
43	20	33.06	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.895	1.895	11.898	2.287
43	20	33.07	24	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	409	409	409	409
							Totaux Activité 24				
							CELL	**8.651**	**26.649**	**147.386**	**28.656**
							25 - PROVISION				
43	20	33.00	25	0100	3	CELL	Provision pour conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	-	-	-	-
							Totaux Activité 25				
							CELL	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**23.219**	**83.966**	**504.725**	**100.961**
							PROGRAMME 3 MUSIQUES				
							30 - CONVENTIONS & CP				
43	20	33.00	30	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	1.021	9.538	77.879	14.965
							Totaux Activité 30				
							CELL	**1.021**	**9.538**	**77.879**	**14.965**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							31 - AIDES PLURIANNUELLES				
43	20	33.00	31	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	1.051	1.051	21	21
							Totaux Activité 31				
							CELL	**1.051**	**1.051**	**21**	**21**
							32 - AIDES PONCTUELLES				
43	20	33.00	32	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	2.110	2.110	1.663	1.663
							Totaux Activité 32				
							CELL	**2.110**	**2.110**	**1.663**	**1.663**
							33 - AB NOMINATIFS MUSIQUE				
43	20	33.01	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	2.922	18.764	100.540	19.320
43	20	33.02	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	1.688	10.835	60.402	11.607
43	20	33.03	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	311	1.995	10.191	1.959
43	20	33.04	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	176	1.125	6.191	1.190
43	20	33.05	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	106	678	4.307	828
							Totaux Activité 33				
							CELL	**5.203**	**33.397**	**181.631**	**34.904**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**9.385**	**46.096**	**261.194**	**51.553**
							PROGRAMME 4 PATRIMOINES CULTURELS				
							40 - CONVENTIONS & CP				
43	20	33.01	40	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	32.924	12.448	6.246	13.877
							Totaux Activité 40				
							CELL	**32.924**	**12.448**	**6.246**	**13.877**
							41 - AIDES PLURIANNUELLES				
43	20	33.02	41	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	4.348	2.008	165	913

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 41				
							CELL	**4.348**	**2.008**	**165**	**913**
							42 - AIDES PONCTUELLES				
43	20	33.02	42	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	120	107	120	107
							Totaux Activité 42				
							CELL	**120**	**107**	**120**	**107**
							43 - FACULTATIF				
43	20	33.03	43	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels	-	-	-	-
							Totaux Activité 43				
							CELL	-	-	-	-
							44 - INVESTISSEMENTS				
43	20	74.21	44	7410	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63	63	63	63
							Totaux Activité 44				
							CELL	**63**	**63**	**63**	**63**
							45 - AB NOMINATIFS PATRIMOINES CULTURELS				
43	20	33.01	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739	1.739	1.739	1.739
43	20	33.02	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.342	1.342	4.108	1.342
43	20	33.03	45	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	-	851	-	886
43	20	33.04	45	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	-	631	-	648
43	20	33.05	45	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	-	526	2.738	526
43	20	33.06	45	4550	3	CELL	Mundaneum	409	409	1.252	409
							Totaux Activité 45				
							CELL	**3.490**	**5.498**	**9.837**	**5.550**
							46 - MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT				
43	20	41.30	46	4130	3	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.175	1.175	1.292	1.292

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 46					
								CELL	**1.175**	**1.175**	**1.292**	**1.292**
							Totaux PROGRAMME 4					
								CELL	**42.120**	**21.299**	**17.723**	**21.802**
							PROGRAMME 5 ARTS PLASTIQUES					
							51 - CONVENTIONS & CP					
43	20	33.00	51	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques		2.659	4.110	6.113	4.095
							Totaux Activité 51					
								CELL	**2.659**	**4.110**	**6.113**	**4.095**
							52 - AIDES PONCTUELLES					
43	20	33.00	52	3300 3450	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques		1.297	1.297	1.297	1.297
							Totaux Activité 52					
								CELL	**1.297**	**1.297**	**1.297**	**1.297**
							53 - FACULTATIF					
43	20	74.21	53	7450	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques		190	190	190	190
							Totaux Activité 53					
								CELL	**190**	**190**	**190**	**190**
							54 - MUSÉE DES ARTS CONTEMPORAINS DU GRAND HORNU					
43	20	33.01	54	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française		-	2.014	8.056	2.014
							Totaux Activité 54					
								CELL	**-**	**2.014**	**8.056**	**2.014**
							Totaux PROGRAMME 5					
								CELL	**4.146**	**7.611**	**15.656**	**7.596**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 6 LANGUES, LETTRES ET LIVRE				
							61 - AIDES PLURIANNUELLES				
43	20	33.02	61	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	9.713	2.751	4.862	2.866
							Totaux Activité 61				
							CELL	**9.713**	**2.751**	**4.862**	**2.866**
							62 - AIDES PONCTUELLES				
43	20	33.02	62	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	1.640	1.640	1.366	1.366
							Totaux Activité 62				
							CELL	**1.640**	**1.640**	**1.366**	**1.366**
							63 - PRÊTS AUX ÉDITEURS ET LIBRAIRES				
43	20	81.03	63	8112	3	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124	124	124	124
							Totaux Activité 63				
							CELL	**124**	**124**	**124**	**124**
							64 - AB NOMINATIFS LANGUES, LETTRES ET LIVRE				
43	20	12.01	64	1211	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu du Décret du 4 février 1993	29	29	121	121
43	20	33.01	64	3300	3	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	-	-
							Totaux Activité 64				
							CELL	**81**	**81**	**121**	**121**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELL	**11.558**	**4.596**	**6.473**	**4.477**

PROGRAMME 7
ACTION CULTURELLE TERRITORIALE

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							70 - CONVENTIONS & CP CENTRES CULTURELS				
43	20	33.00	70	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	91.623	30.233	8.238	31.304
							Totaux Activité 70				
							CELL	**91.623**	**30.233**	**8.238**	**31.304**
							71 - CONVENTIONS & CP BIBLIOTHÈQUES				
43	20	33.00	71	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	77.280	22.792	17.704	23.662
							Totaux Activité 71				
							CELL	**77.280**	**22.792**	**17.704**	**23.662**
							72 - CONVENTIONS & CP CEC ET PAA				
43	20	33.00	72	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	11.951	5.116	8.567	5.222
							Totaux Activité 72				
							CELL	**11.951**	**5.116**	**8.567**	**5.222**
							73 - AIDES PLURIANNUELLES				
43	20	33.00	73	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	1.169	1.169	1.203	1.175
							Totaux Activité 73				
							CELL	**1.169**	**1.169**	**1.203**	**1.175**
							74 - AIDES FACULTATIVES				
43	20	33.00	74	3300	3	CELL	Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	23	41	98	62
							Totaux Activité 74				
							CELL	**23**	**41**	**98**	**62**
							75 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES				
43	20	52.11	75	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	125	125	125	125

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 75				
							CELL	**125**	**125**	**125**	**125**
							76 - POINTCULTURE				
43	20	33.01	76	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	4.905	4.905	3.640	3.640
43	20	33.02	76	3300	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	180	180	180	180
							Totaux Activité 76				
							CELL	**5.085**	**5.085**	**3.820**	**3.820**
							77 - FONDS DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉS				
43	20	43.11	77	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	100	100	100	100
							Totaux Activité 77				
							CELL	**100**	**100**	**100**	**100**
							78 - FONDS BUDGÉTAIRE LA MARLAGNE				
43	20	01.01	78	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter"	850	850	757	757
							Totaux Activité 78				
							FBM	**850**	**850**	**757**	**757**
							79 - FONDS BUDGÉTAIRE CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE				
43	20	12.11	79	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	142	142	142	142
							Totaux Activité 79				
							FBM	**142**	**142**	**142**	**142**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELL	**187.356**	**64.661**	**39.855**	**65.470**
							FBM	**992**	**992**	**899**	**899**
							Crédits Totaux Programme 7	**188.348**	**65.653**	**40.754**	**66.369**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20				
							CELL	**382.446**	**332.704**	**972.847**	**354.268**
							FBM	**1.108**	**1.108**	**999**	**999**
							Crédits Totaux division organique 20	**383.554**	**333.812**	**973.846**	**355.267**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION

							11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE				
43	23	33.29	11	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	96	96	96	96
							Totaux Activité 11				
							CELL	**96**	**96**	**96**	**96**
							12 - ALPHABÉTISATION				
43	23	33.35	12	3300 4312 4322	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	90	90	-	-
43	23	33.38	12	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (volet rémunérations)	-	-	-	-
43	23	33.39	12	3300 1211	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	59	119	92	141
							Totaux Activité 12				
							CELL	**149**	**209**	**92**	**141**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**245**	**305**	**188**	**237**

PROGRAMME 2
JEUNESSE

							21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
44	23	01.01	21	0100	3	CELL	Projets européens et internationaux	31	31	11	11
44	23	12.30	21	1211	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	88	88

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	23	33.01	21	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	248	248	271	271
44	23	33.03	21	3300 4312	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.311	1.311	1.874	1.370
44	23	33.04	21	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	263	263	313	313
44	23	33.05	21	3300 4322	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	150	150	150	150
44	23	33.06	21	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20	20	100	20
44	23	33.07	21	3300	3	CELL	Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300	300	300	300
44	23	33.08	21	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180	180	180	180
							Totaux Activité 21				
							CELL	**2.571**	**2.571**	**3.287**	**2.703**
							23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL				
44	23	33.01	23	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	24.165	24.165	25.876	25.876
44	23	33.02	23	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	30.678	30.678	41.858	33.121
44	23	33.03	23	3300	3	CELL	Provision visant à couvrir l'arriéré des reconnaissances des organisations de jeunesse et des centres de jeunes	-	-	-	-
44	23	33.20	23	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	523	523	782	566
44	23	52.01	23	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	726	726
44	23	52.02	23	3300	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114	114	114	114
44	23	52.03	23	3300	1	CELL	Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 23				
							CELL	**56.206**	**56.206**	**69.356**	**60.403**
							24 - BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE				
44	23	45.01	24	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse	45	45	45	45
44	23	45.02	24	4534	3	CELL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	-	-	-	-
							Totaux Activité 24				
							CELL	**45**	**45**	**45**	**45**
							25 - FORMATION DES ANIMATEURS				
44	23	33.10	25	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	458	458	1.037	458
44	23	33.11	25	3300	3	CELL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.212	1.212	1.268	1.212
							Totaux Activité 25				
							CELL	**1.670**	**1.670**	**2.305**	**1.670**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**60.492**	**60.492**	**74.993**	**64.821**
							PROGRAMME 3 ÉDUCATION PERMANENTE				
							31 - ACTIVITÉS DU SERVICE				
43	23	12.40	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	39	39
43	23	33.06	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	37.883	37.883	97.677	41.694
43	23	33.08	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	1.762	1.762	2.002	1.895
43	23	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	-	365	1.825	365
43	23	33.27	31	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	612	612	959	563
43	23	33.30	31	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	590	590	617	617

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 31				
							CELL	**40.886**	**41.251**	**103.119**	**45.173**
							35 - COMMISSION DES SÉNIORS				
43	23	33.06	35	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	52	52	170	57
							Totaux Activité 35				
							CELL	**52**	**52**	**170**	**57**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**40.938**	**41.303**	**103.289**	**45.230**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23				
							CELL	**101.675**	**102.100**	**178.470**	**110.288**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

							11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL				
43	25	01.01	11	1211 0330 3132 3200 4140 4150 4430 5210	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	240	40	94	-
43	25	01.02	11	3132 3300 5112 5210	3	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	2.002	2.002	3.470	3.191
43	25	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	-	-	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	**240**	**40**	**94**	-
							FBM	**2.002**	**2.002**	**3.470**	**3.191**
							12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL				
43	25	41.03	12	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-
43	25	41.04	12	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.645	3.645	3.751	3.751
							Totaux Activité 12				
							CELL	**3.645**	**3.645**	**3.751**	**3.751**
							13 - ORGANISMES D'AUDIOVISUEL				
43	25	52.24	13	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136	136	136	136

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
43	25	74.05	13	1211 7422	1	CELL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels		-	-	-	-
							Totaux Activité 13					
								CELL	**136**	**136**	**136**	**136**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**4.021**	**3.821**	**3.981**	**3.887**
								FBM	**2.002**	**2.002**	**3.470**	**3.191**
							Crédits Totaux Programme 1		**6.023**	**5.823**	**7.451**	**7.078**
							PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO					
							21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE					
43	25	33.06	21	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel		114	104	50	104
43	25	33.07	21	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel		-	-	-	-
43	25	41.03	21	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel		24.644	24.644	24.701	24.701
43	25	74.01	21	1211 7422	1	CELL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel		-	-	-	-
							Totaux Activité 21					
								CELL	**24.758**	**24.748**	**24.751**	**24.805**
							23 - POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL					
43	25	12.35	23	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel		-	-	-	-
43	25	33.02	23	3300	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel		700	900	-	144
							Totaux Activité 23					
								CELL	**700**	**900**	**-**	**144**
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	**25.458**	**25.648**	**24.751**	**24.949**
							PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION					
							31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF					

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	25	01.01	31	4130 4140	3	CELL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	-	-	-	-
43	25	41.01	31	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	334.695	334.695	350.819	350.819
43	25	41.02	31	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050	3.888	4.050	4.050
43	25	41.03	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.479	14.479	15.532	15.532
43	25	41.04	31	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700	700	700	700
43	25	41.05	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.198	1.198	1.233	1.230
43	25	41.07	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	10.235	10.235	10.533	10.533
							Totaux Activité 31				
							CELL	**365.357**	**365.195**	**382.867**	**382.864**
							32 - EXPÉRIMENTATIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DIRECTE PAR SATELLITE				
43	25	81.05	32	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	8.310	8.310
							Totaux Activité 32				
							CELL	**8.310**	**8.310**	**8.310**	**8.310**
							33 - SOUTIEN AUX MÉDIAS DE PROXIMITÉ				
43	25	31.32	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	-	-
43	25	33.10	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité	10.514	10.500	10.820	10.814
43	25	33.11	33	3300	3	CELL	Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	-	253	67	262
43	25	33.12	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-	-	-
43	25	33.13	33	3132	3	CELL	Subvention au réseau des médias de proximité	-	131	-	135
43	25	33.14	33	3132 3300	1	CELL	Subventions diverses pour les médias de proximité	2.089	1.043	4.750	1.086
43	25	41.01	33	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	25	25	-	-
43	25	52.01	33	5112 5210	1	CELL	Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347	347	347	347
43	25	52.02	33	5112 5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	-	400	-	400

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 33				
							CELL	**12.975**	**12.699**	**15.984**	**13.044**
							34 - AIDE À LA CRÉATION RADIOPHONIQUE				
43	25	12.01	34	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	-	-	-	-
43	25	31.01	34	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.374	1.374	1.396	1.396
43	25	31.02	34	3132 3300	3	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64	74	64	74
							Totaux Activité 34				
							CELL	**64**	**74**	**64**	**74**
							FBM	**1.374**	**1.374**	**1.396**	**1.396**
							35 - FRÉQUENCE RADIO DIFFUSION				
43	25	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-
43	25	33.01	35	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	-
43	25	51.01	35	3132 3300 5112 5210	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	208	208	-	-
43	25	74.01	35	1211 7422	1	CELL	Achats de biens meubles durables	-	-	-	-
							Totaux Activité 35				
							CELL	**208**	**208**	-	-
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**386.914**	**386.486**	**407.225**	**404.292**
							FBM	**1.374**	**1.374**	**1.396**	**1.396**
							Crédits Totaux Programme 3	**388.288**	**387.860**	**408.621**	**405.688**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 4 PRESSE				
							41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION				
43	25	31.01	41	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.348	12.348	12.578	12.578
43	25	32.02	41	3200 3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	740	290	50	275
43	25	32.03	41	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	500	500	514	514
43	25	33.04	41	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	184	184
43	25	33.05	41	3300	3	CELL	Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	181	179	186	184
43	25	33.06	41	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	-	575	-	595
							Totaux Activité 41				
							CELL	**13.953**	**14.076**	**13.512**	**14.330**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELL	**13.953**	**14.076**	**13.512**	**14.330**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25				
							CELL	**430.346**	**430.031**	**449.469**	**447.458**
							FBM	**3.376**	**3.376**	**4.866**	**4.587**
							Crédits Totaux division organique 25	**433.722**	**433.407**	**454.335**	**452.045**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26
SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

							01 - BIENS ET SERVICES				
41	26	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	35	35	42	42
							Totaux Activité 01				
							CELL	**35**	**35**	**42**	**42**
							02 - FOURNITURES				
41	26	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, for	290	290	274	270
							Totaux Activité 02				
							CELL	**290**	**290**	**274**	**270**
							03 - ENERGIE				
41	26	12.03	03	1211 4140	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	650	650	505	505
							Totaux Activité 03				
							CELL	**650**	**650**	**505**	**505**
							04 - MATÉRIEL DURABLE				
41	26	74.01	04	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	25	25	20	20
							Totaux Activité 04				
							CELL	**25**	**25**	**20**	**20**
							05 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	12.23	05	1211	3	CELL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	25	25	8	8
							Totaux Activité 05				
							CELL	**25**	**25**	**8**	**8**
							07 - ASSURANCES				
41	26	12.27	07	1211	1	CELL	Paiement des polices d'assurance	800	200	-	75
							Totaux Activité 07				
							CELL	**800**	**200**	-	**75**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**1.825**	**1.225**	**849**	**920**
							PROGRAMME 1 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT				
							11 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				
41	26	12.33	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	18.199	18.199	-	-
							Totaux Activité 11				
							FBM	**18.199**	**18.199**	-	-
							13 - MATÉRIEL NON DURABLE				
41	26	12.35	13	1211	3	CELL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	-	-	-	-
							Totaux Activité 13				
							CELL	-	-	-	-
							14 - CENTRES SPORTIFS				
41	26	01.01	14	1211 3300 4140	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.463	1.518	1.522	1.581
41	26	01.03	14	4140	4	CELL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	-	-	-	-
41	26	33.01	14	3300	3	CELL	Interventions financières pour les centres sportifs de haut niveau	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 14				
							CELL	**1.463**	**1.518**	**1.522**	**1.581**
							15 - GESTION DES CENTRES SPORTIFS DU SART TILMAN				
41	26	12.01	15	1211	3	CELL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	-	-	-	-
							Totaux Activité 15				
							CELL	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**1.463**	**1.518**	**1.522**	**1.581**
							FBM	**18.199**	**18.199**	-	-
							Crédits Totaux Programme 1	**19.662**	**19.717**	**1.522**	**1.581**
							PROGRAMME 2 RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT				
							21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS				
41	26	12.30	21	1112 1211 4140 4534	3	CELL	Promotion du sport	690	635	647	592
41	26	12.34	21	1211	3	CELL	Eté sport	-	-	-	-
41	26	33.01	21	3300 4140 4322 4430	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	800	800	600	800
41	26	33.02	21	3300 4322	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	163	163
41	26	33.03	21	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	39	35	39	35
							Totaux Activité 21				
							CELL	**1.692**	**1.633**	**1.449**	**1.590**
							22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT				
41	26	12.32	22	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	50	50	50	50

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 22				
							CELL	**50**	**50**	**50**	**50**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**1.742**	**1.683**	**1.499**	**1.640**
							PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES				
							31 - SUBVENTIONS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU				
41	26	11.01	31	1112	3	CELL	Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270	1.270	1.270	1.270
41	26	33.07	31	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	900	900	6.200	900
							Totaux Activité 31				
							CELL	**2.170**	**2.170**	**7.470**	**2.170**
							34 - INSERTION SOCIALE PAR LE SPORT				
41	26	12.34	34	1211	3	CELL	Insertion sociale par la pratique du sport	-	-	-	-
							Totaux Activité 34				
							CELL	-	-	-	-
							35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS				
41	26	12.03	35	1211	3	CELL	Promotion du sport à l'école	-	-	-	-
41	26	33.03	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	831	831	909	909
41	26	33.07	35	1211 3300	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	100	100	100	100
41	26	33.11	35	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Sport pour tous	-	-	-	-
41	26	33.15	35	1211	3	CELL	Promotion du sport chez les jeunes	-	-	1.000	1.000
41	26	33.16	35	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150	150	150	150

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	33.18	35	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	5.084	5.084
41	26	33.19	35	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	85	85	425	85
41	26	33.20	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	7.606	7.606	8.267	8.267
41	26	33.21	35	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	12.412	12.412	12.457	12.457
41	26	33.22	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	237	237	258	258
41	26	33.23	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	250	250	272	272
41	26	33.24	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	482	482	524	524
41	26	33.25	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	156	156
41	26	33.26	35	3300	3	CELL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000	1.000	1.000	1.000
41	26	33.27	35	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	165	165
41	26	33.28	35	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491	541	491	541
41	26	33.30	35	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.565	3.565	3.565	3.565
41	26	33.32	35	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	700	700	5.717	765
41	26	33.33	35	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.260	2.257	2.453	2.449
41	26	52.01	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470	1.370	1.470	1.370
41	26	52.10	35	5210 6151 6321 6410	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	250	250
41	26	63.01	35	6311 6321	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	113	150	113

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 35				
							CELL	**37.444**	**37.354**	**44.863**	**39.480**
							36 - SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ÉVALUATION - LUTTE ANTIDOPAGE				
41	26	12.36	36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	40	40
41	26	33.02	36	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	16	16	20	20
							Totaux Activité 36				
							CELL	**56**	**56**	**60**	**60**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**39.670**	**39.580**	**52.393**	**41.710**
							PROGRAMME 4 SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS				
							41 - DÉPENSES DE TOUTE NATURE POUR LES INSTALLATIONS				
41	26	12.40	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	220	220	190	190
							Totaux Activité 41				
							CELL	**220**	**220**	**190**	**190**
							42 - ACHAT DE MATÉRIEL NON DURABLE				
41	26	12.41	42	1211	3	CELL	Achat de matériel sportif non durable	342	329	660	329
							Totaux Activité 42				
							CELL	**342**	**329**	**660**	**329**
							43 - EQUIPEMENT DURABLE				
41	26	74.01	43	1211 7410 7422	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	665	816	1.646	771

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 43					
								CELL	**665**	**816**	**1.646**	**771**
							Totaux PROGRAMME 4					
								CELL	**1.227**	**1.365**	**2.496**	**1.290**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26					
								CELL	**45.927**	**45.371**	**58.759**	**47.141**
								FBM	**18.199**	**18.199**	**-**	**-**
							Crédits Totaux division organique 26		**64.126**	**63.570**	**58.759**	**47.141**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX CHAPITRE II					
								CELL	**2.106.664**	**2.055.054**	**2.877.094**	**2.172.684**
								FBM	**36.306**	**36.306**	**22.193**	**22.893**

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	40	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	142	142	254	254
45	40	12.02	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	86	86	136	136
45	40	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	50	50	-	-
45	40	12.04	02	1211 3300	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	93	93	143	143
45	40	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21	21	21	21
							Totaux Activité 02				
							CELL	**392**	**392**	**554**	**554**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**392**	**392**	**554**	**554**

PROGRAMME 1
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

							12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	40	01.02	12	1211 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	45.602	45.602	46.533	46.533
45	40	01.04	12	1211 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	375	375	389	389
45	40	01.05	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	15.438	14.543	16.832	16.798
45	40	01.06	12	0100	3	CELL	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	951	1.003	407	611

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	01.07	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	2.087	2.087	2.275	2.271
45	40	11.01	12	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	11.204	11.204	11.163	11.163
45	40	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	141	141	141	141
							Totaux Activité 12				
							CELL	**64.594**	**63.751**	**66.577**	**66.743**
							CELNL	**11.204**	**11.204**	**11.163**	**11.163**
							13 - ENSEIGNANTS - ACTION SOCIALE				
45	40	43.20	13	4316 4326	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
45	40	44.20	13	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
45	40	45.20	13	1211 3431	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
							Totaux Activité 13				
							CELL	**30**	**30**	**30**	**30**
							14 - CHARGÉS DE MISSION - TRANSPORTS SCOLAIRES				
45	40	12.01	14	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	863	863	906	906
							Totaux Activité 14				
							CELL	**863**	**863**	**906**	**906**
							16 - FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT				
45	40	11.01	16	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	2.264	2.264	2.816	2.816
							Totaux Activité 16				
							CELL	**2.264**	**2.264**	**2.816**	**2.816**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**67.751**	**66.908**	**70.329**	**70.495**
							CELNL	**11.204**	**11.204**	**11.163**	**11.163**
							Crédits Totaux Programme 1	**78.955**	**78.112**	**81.492**	**81.658**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 2 PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES				
							21 - PROVISIONS DIVERSES				
42	40	01.06	21	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	-	-	-	-
42	40	01.07	21	0100	3	CELL	Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	4.300	4.300	8.846	8.846
45	40	01.08	21	0100	3	CELL	Financement complémentaire au bénéficie des établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française	27.000	27.000	-	-
45	40	01.09	21	0100	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	126	126	-	-
45	40	01.10	21	0100	1	CELL	Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE NM écoles"	-	-	2.994	2.994
							Totaux Activité 21				
							CELL	**31.426**	**31.426**	**11.840**	**11.840**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**31.426**	**31.426**	**11.840**	**11.840**
							PROGRAMME 3 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
							30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
44	40	01.04	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.281	1.281	1.319	1.319
44	40	01.05	30	3300 4140 4430	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	492	492	506	506
44	40	01.06	30	4150 4316 4326 4410 4430	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	36.000	36.000	1.854	1.854

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.07	30	1211 3300 4140 4150 4160 4170 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale	902	902	817	817
44	40	01.10	30	4150 4316 4326 4410 4430	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	7.170	7.170	7.555	7.555
44	40	01.11	30	4140 4150 4430	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	1.629	1.629	-	-
44	40	01.12	30	4140 4150 4170 4430	2	CELL	Soutien aux politiques de genre	631	631	631	631
44	40	01.13	30	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre de la FIE	10.557	10.557	16.639	16.639
44	40	01.14	30	4140	3	CELL	Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800	800	800	800
44	40	01.15	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	614	614	505	505
44	40	01.16	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	790	790	-	-
44	40	33.01	30	4150 4430	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	218	218
44	40	33.07	30	3300 3540 4170	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	72	72
44	40	33.11	30	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	133	133	137	137
44	40	40.01	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Financement certificat EPC	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	40.02	30	4150 4430	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	3.600	3.600	2.400	2.400
44	40	40.03	30	4140	3	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	200	200
44	40	40.04	30	4140	1	CELL	Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »	500	500	534	534
44	40	41.02	30	4140	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	200	200
							Totaux Activité 30				
							CELL	**65.789**	**65.789**	**34.387**	**34.387**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**65.789**	**65.789**	**34.387**	**34.387**
							PROGRAMME 4 AEQES				
							42 - PRIX - DONATIONS - FONDATIONS - LEGS				
44	40	01.01	42	3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	64	64
							Totaux Activité 42				
							FBM	**78**	**78**	**64**	**64**
							44 - AGENCE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
44	40	41.30	44	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.211	1.211	1.245	1.245
							Totaux Activité 44				
							CELL	**1.211**	**1.211**	**1.245**	**1.245**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELL	**1.211**	**1.211**	**1.245**	**1.245**
							FBM	**78**	**78**	**64**	**64**
							Crédits Totaux Programme 4	**1.289**	**1.289**	**1.309**	**1.309**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 5 COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS				
							55 - DÉPENSES DIVERSES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
44	40	01.01	55	1211 3300 4150 4170 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100	100	100	100
44	40	01.02	55	4130 4150 4316 4326 4430 4511	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	2.500	2.500	-	-
44	40	01.03	55	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.117	2.117	2.117	2.117
							Totaux Activité 55				
							CELL	**4.717**	**4.717**	**2.217**	**2.217**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**4.717**	**4.717**	**2.217**	**2.217**
							PROGRAMME 6 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION				
							60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	40	12.01	60	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	10	10
44	40	12.21	60	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-
44	40	41.40	60	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	5.076	5.076	5.205	5.205
44	40	41.41	60	4140	3	CELL	Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	3.800	3.800
44	40	41.70	60	4160	3	CELL	Pôles académiques	2.274	2.274	2.279	2.279

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 60				
							CELL	**7.360**	**7.360**	**11.294**	**11.294**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELL	**7.360**	**7.360**	**11.294**	**11.294**

PROGRAMME 8

ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

							80 - ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES				
44	40	01.01	80	1211	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de la promotion sociale et de la recherche scientifique	-	-	-	-
41	40	30.01	80	1111 1112 1120 1131 1211 1221 3300 4314 4410	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	5.500	5.500	6.985	6.985

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	30.02	80	1111 1112 1120 1131 1211 1221 3300 4130 4150 4312 4314 4322 4324 4410 4430 4511	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	22.500	22.500	22.500	22.500
45	40	33.03	80	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	-	-	-	-
							Totaux Activité 80				
							CELL	-	-	-	-
							FBM	**28.000**	**28.000**	**29.485**	**29.485**
							81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE				
45	40	01.07	81	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	6.201	6.201	7.009	7.009
							Totaux Activité 81				
							CELNL	**6.201**	**6.201**	**7.009**	**7.009**
							Totaux PROGRAMME 8				
							CELL	-	-	-	-
							CELNL	**6.201**	**6.201**	**7.009**	**7.009**
							FBM	**28.000**	**28.000**	**29.485**	**29.485**
							Crédits Totaux Programme 8	**34.201**	**34.201**	**36.494**	**36.494**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE					
							91 - EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE EN MILIEU PLURICULTUREL					
45	40	01.08	91	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle		32	32	32	32
							Totaux Activité 91					
								CELL	**32**	**32**	**32**	**32**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**32**	**32**	**32**	**32**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40					
								CELL	**178.678**	**177.835**	**131.898**	**132.064**
								CELNL	**17.405**	**17.405**	**18.172**	**18.172**
								FBM	**28.078**	**28.078**	**29.549**	**29.549**
							Crédits Totaux division organique 40		**224.161**	**223.318**	**179.619**	**179.785**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

							11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRESPMS				
45	41	11.03	11	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	73	73	253	253
							Totaux Activité 11				
							CELNL	**73**	**73**	**253**	**253**
							12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE				
45	41	11.03	12	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	6.917	6.917	7.968	7.968
							Totaux Activité 12				
							CELNL	**6.917**	**6.917**	**7.968**	**7.968**
							13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
45	41	11.03	13	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	4.783	4.783	6.108	6.108
							Totaux Activité 13				
							CELNL	**4.783**	**4.783**	**6.108**	**6.108**
							14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	11.03	14	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	680	680	895	895
							Totaux Activité 14				
							CELNL	**680**	**680**	**895**	**895**
							15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION				
45	41	11.03	15	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	910	910	645	645
							Totaux Activité 15				
							CELNL	**910**	**910**	**645**	**645**
							16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE				
45	41	11.03	16	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	536	536	677	677
							Totaux Activité 16				
							CELNL	**536**	**536**	**677**	**677**
							17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE				
45	41	11.03	17	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	516	516	493	493
							Totaux Activité 17				
							CELNL	**516**	**516**	**493**	**493**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELNL	**14.415**	**14.415**	**17.039**	**17.039**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
							25 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION				
45	41	12.01	25	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.696	1.696	1.315	1.315
45	41	74.01	25	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9	9	9	9
							Totaux Activité 25				
							CELL	**1.705**	**1.705**	**1.324**	**1.324**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**1.705**	**1.705**	**1.324**	**1.324**
							PROGRAMME 3 SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT				
							30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE				
45	41	11.03	30	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.141	15.141	14.895	14.895
45	41	11.04	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFWB	-	-	154	154
45	41	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.066	1.066	1.066	1.066
							Totaux Activité 30				
							CELL	**1.066**	**1.066**	**1.220**	**1.220**
							CELNL	**15.141**	**15.141**	**14.895**	**14.895**
							31 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
45	41	01.01	31	1211 3300	1	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	14.664	14.664	15.210	15.210

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 31				
							CELL	**14.664**	**14.664**	**15.210**	**15.210**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**15.730**	**15.730**	**16.430**	**16.430**
							CELNL	**15.141**	**15.141**	**14.895**	**14.895**
							Crédits Totaux Programme 3	**30.871**	**30.871**	**31.325**	**31.325**

PROGRAMME 4

RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX – ORIENTATION

							40 - INSPECTION - PILOTAGE INTERRÉSEAUX				
45	41	01.02	40	1211 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	2.281	2.281	2.023	2.023
45	41	01.03	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	643	643	110	110
45	41	01.04	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	-	4	-	-
45	41	01.05	40	4150 4316 4326 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	19.106	19.106	24.141	24.141
45	41	01.06	40	0100	3	CELL	Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.013	2.013	2.071	2.071
45	41	01.08	40	3300	3	CELL	Maison des maths et du numérique	220	220	220	220
45	41	01.09	40	1211 3300 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	500	500	500	500
45	41	01.10	40	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.641	2.609	2.195	2.195

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	01.11	40	1211 3132 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	-	28	-	-
45	41	01.13	40	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	4.349	4.349	4.475	4.475
45	41	12.01	40	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.143	1.140	1.495	1.437
45	41	12.02	40	1211	1	CELL	Observatoire du climat scolaire	-	-	250	250
45	41	33.04	40	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme…" - Mission locale forestoise	200	200	205	205
45	41	41.01	40	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	10.089	10.089	15.004	15.004
45	41	74.01	40	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	8	8
							Totaux Activité 40				
							CELL	**43.193**	**43.190**	**52.697**	**52.639**
							41 - RECHERCHE EN ÉDUCATION				
45	41	01.10	41	1211 3300 4150 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516	516	516	516
45	41	01.11	41	1211 3300 4150 4160 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	4.078	4.218	4.078	4.078
45	41	12.30	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	10	20
45	41	41.01	41	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	241	300	249	249

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 41				
							CELL	**4.845**	**5.044**	**4.853**	**4.863**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELL	**48.038**	**48.234**	**57.550**	**57.502**
							PROGRAMME 5 DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES				
							50 - DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES				
45	41	11.03	50	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	8.461	8.461	8.320	8.320
45	41	12.01	50	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.074	1.074	920	920
							Totaux Activité 50				
							CELL	**1.074**	**1.074**	**920**	**920**
							CELNL	**8.461**	**8.461**	**8.320**	**8.320**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**1.074**	**1.074**	**920**	**920**
							CELNL	**8.461**	**8.461**	**8.320**	**8.320**
							Crédits Totaux Programme 5	**9.535**	**9.535**	**9.240**	**9.240**
							PROGRAMME 6 COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DIVERS				
							60 - SUBVENTIONS, COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES				
45	41	33.01	60	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3	3	3	3
45	41	33.11	60	3530	3	CELL	Subventions aux associations de parents	282	282	290	290
45	41	35.02	60	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	14	14

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 60					
								CELL	**299**	**299**	**307**	**307**
							Totaux PROGRAMME 6					
								CELL	**299**	**299**	**307**	**307**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41					
								CELL	**66.846**	**67.042**	**76.531**	**76.483**
								CELNL	**38.017**	**38.017**	**40.254**	**40.254**
							Crédits Totaux division organique 41		**104.863**	**105.059**	**116.785**	**116.737**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 42
DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE

PROGRAMME 1
FRAIS GÉNÉRAUX

							11 - DOTATION À WBE					
42	42	41.01	11	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)		36.628	36.628	41.049	41.049
							Totaux Activité 11					
								CELL	**36.628**	**36.628**	**41.049**	**41.049**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**36.628**	**36.628**	**41.049**	**41.049**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42					
								CELL	**36.628**	**36.628**	**41.049**	**41.049**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0
FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

							01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES				
42	44	01.01	01	0100	3	CELL	Capitalisation "transition énergétique des bâtiments"	-	-	-	-
44	44	01.02	01	0100	3	CELL	Subventions aux universités pour l'accélération de la mise en œuvre des plans d'investissement	-	-	15.000	15.000
42	44	01.06	01	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7200	3	CELL	Programme prioritaire de travaux PPT	57.374	57.374	61.861	61.861
42	44	01.08	01	1211 6131 6151 6311 6321 6410 6511 7200	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.297	2.297	2.780	2.780
42	44	12.03	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	8	8	8	8
42	44	12.04	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	243	243	243	243
42	44	12.05	01	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	190	190	474	474
42	44	41.03	01	4130	1	CELL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	4.992	4.992	6.344	6.344
42	44	61.01	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	42.551	42.551	42.653	42.653
42	44	61.02	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	24.982	24.982	25.042	25.042

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	44	61.04	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	26.824	26.824	24.000	24.000
							Totaux Activité 01				
							CELL	**159.461**	**159.461**	**178.405**	**178.405**
							02 - SUBVENTIONS - LOYERS - DIVERS				
42	44	12.06	02	4170 4511	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	24.815	24.815	25.699	25.699
42	44	33.01	02	4170 4511	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	138	138
42	44	85.01	02	8515	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	-	-	-	-
							Totaux Activité 02				
							CELL	**24.953**	**24.953**	**25.837**	**25.837**
							03 - GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
42	44	12.01	03	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4.050	4.050	4.050	4.050
							Totaux Activité 03				
							CELL	**4.050**	**4.050**	**4.050**	**4.050**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**188.464**	**188.464**	**208.292**	**208.292**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44				
							CELL	**188.464**	**188.464**	**208.292**	**208.292**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	45	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	16	16	16	16
44	45	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	-	-	-	-
							Totaux Activité 02				
							CELL	**16**	**16**	**16**	**16**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**16**	**16**	**16**	**16**

PROGRAMME 1
ATTRACTIVITÉ DES STEM

							11 - FINANCEMENT DE PRIX , BOURSES, FRAIS CONNEXES ET PARTICIPATION À DES ATIVITÉS ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES				
44	45	33.03	11	3540	3	CELL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	-	-	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	-	-	-	-
							12 - ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES				
44	45	01.01	12	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431	431	431	431
44	45	33.08	12	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315	315	315	315
44	45	33.09	12	3300	1	CELL	Subventions à l'université des aînés	-	-	-	-
44	45	33.11	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	-	-	-	-
44	45	33.13	12	3122	3	CELL	Subvention à Spark Oh!	252	252	252	252

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 12				
							CELL	**998**	**998**	**998**	**998**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**998**	**998**	**998**	**998**

PROGRAMME 2
AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							20 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE				
44	45	01.05	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	2.232	2.232	2.340	2.340
44	45	01.06	20	3300	3	CELL	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.400	5.400	5.400	5.400
44	45	01.07	20	0100	3	CELL	Provision relative à la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles	-	-	-	-
44	45	31.01	20	3300 4140 4150 4170 4430	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	175	175	175	175
44	45	33.02	20	3300 4130 4150 4430	3	CELL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	-	-	-	-
44	45	33.03	20	3300	3	CELL	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12	12	12	12
44	45	33.04	20	3300	3	CELL	Partage de connaissances	168	168	168	168
44	45	33.05	20	3300	3	CELL	Alternatives à l'expérimentation animale	1.000	1.000	1.000	1.000
44	45	33.09	20	3441 3450	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	162	162
44	45	33.10	20	3300	3	CELL	Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	-	-	-	496
44	45	33.11	20	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	442	442	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	41.10	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	582	582
44	45	41.13	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	19.672	19.672	20.227	20.227
44	45	41.14	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	29.569	29.569	34.429	34.429
44	45	41.15	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	150	150	150
							Totaux Activité 20				
							CELL	**59.564**	**59.564**	**64.645**	**65.141**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**59.564**	**59.564**	**64.645**	**65.141**

PROGRAMME 3
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU FNRS

							31 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS				
44	45	01.02	31	0100 4150 4170 4430	3	CELL	Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	2.348	2.348	2.414	2.414
							Totaux Activité 31				
							CELL	**2.348**	**2.348**	**2.414**	**2.414**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS				
44	45	40.01	33	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Recherche en Art	642	642	660	660
44	45	41.01	33	4170	3	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	250	250	250	250
44	45	41.04	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	108.354	108.133	111.612	111.520
44	45	41.05	33	4170	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	17.690	17.661	18.555	18.531
44	45	41.07	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	15.884	15.851	16.331	16.318
44	45	41.09	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	6.759	6.746	6.948	6.943
44	45	41.10	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	20.381	20.340	20.957	20.940
							Totaux Activité 33				
							CELL	**169.960**	**169.623**	**175.313**	**175.162**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**172.308**	**171.971**	**177.727**	**177.576**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45				
							CELL	**232.886**	**232.549**	**243.386**	**243.731**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46
FINANCEMENT DES ACADÉMIES ROYALES DES SCIENCES, LETTRES ET DES BEAUX-ARTS ET DE MÉDECINE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	46	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	334	334	272	272
44	46	12.07	02	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	2	2
44	46	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100	100	100	100
							Totaux Activité 02				
							CELL	**436**	**436**	**374**	**374**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**436**	**436**	**374**	**374**

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

							12 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
44	46	11.03	12	1111 1112 1120 1131 1221	3	CELNL	Personnel statutaire	323	323	355	355
44	46	11.04	12	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	741	741	749	749
							Totaux Activité 12				
							CELNL	**1.064**	**1.064**	**1.104**	**1.104**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELNL	**1.064**	**1.064**	**1.104**	**1.104**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES				
							20 - FINANCEMENT DES PRIX DÉCERNÉS ET AUTRES ACTIVITÉS				
44	46	33.01	20	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	37	37
							Totaux Activité 20				
							CELL	**37**	**37**	**37**	**37**
							21 - PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE				
44	46	33.01	21	4170	3	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	71	71	76	76
44	46	33.02	21	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	101	101
44	46	41.01	21	4170 7422	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	239	239
44	46	41.02	21	4170 7422	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	29	29
44	46	61.01	21	1211 6171 7422 7450	3	CELL	Subventions	5	5	5	5
							Totaux Activité 21				
							CELL	**445**	**445**	**450**	**450**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**482**	**482**	**487**	**487**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46				
							CELL	**918**	**918**	**861**	**861**
							CELNL	**1.064**	**1.064**	**1.104**	**1.104**
							Crédits Totaux division organique 46	**1.982**	**1.982**	**1.965**	**1.965**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS D'ÉTUDES					
							PROGRAMME 0 SUBSISTANCE					
							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
44	47	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		263	263	251	251
44	47	12.66	02	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études		-	-	-	-
44	47	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		5	5	5	5
							Totaux Activité 02					
								CELL	**268**	**268**	**256**	**256**
							Totaux PROGRAMME 0					
								CELL	**268**	**268**	**256**	**256**
							PROGRAMME 1 ALLOCATIONS					
							10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS					
44	47	33.01	10	3431	1	CELL	Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée		84.337	84.337	95.800	95.800
44	47	33.02	10	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études		363	363	363	363
							Totaux Activité 10					
								CELL	**84.337**	**84.337**	**95.800**	**95.800**
								FBM	**363**	**363**	**363**	**363**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**84.337**	**84.337**	**95.800**	**95.800**
								FBM	**363**	**363**	**363**	**363**
							Crédits Totaux Programme 1		**84.700**	**84.700**	**96.163**	**96.163**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47					
								CELL	**84.605**	**84.605**	**96.056**	**96.056**
								FBM	**363**	**363**	**363**	**363**
							Crédits Totaux division organique 47		**84.968**	**84.968**	**96.419**	**96.419**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	48	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	137	137	103	103
							Totaux Activité 02				
							CELL	**137**	**137**	**103**	**103**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**137**	**137**	**103**	**103**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

							40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	48	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	28.927	28.927	31.061	31.061
							Totaux Activité 40				
							CELNL	**28.927**	**28.927**	**31.061**	**31.061**
							42 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	48	43.01	42	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	34.943	34.943	36.575	36.575
							Totaux Activité 42				
							CELNL	**34.943**	**34.943**	**36.575**	**36.575**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	48	44.01	43	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	51.782	51.782	54.109	54.109
							Totaux Activité 43				
							CELNL	**51.782**	**51.782**	**54.109**	**54.109**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**115.652**	**115.652**	**121.745**	**121.745**

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

							50 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	48	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	3.895	3.895	4.006	4.006
							Totaux Activité 50				
							CELL	**3.895**	**3.895**	**4.006**	**4.006**
							52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	48	43.23	52	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.495	3.495	3.617	3.617
							Totaux Activité 52				
							CELL	**3.495**	**3.495**	**3.617**	**3.617**
							54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	48	44.23	54	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	5.148	5.148	5.321	5.321
							Totaux Activité 54				
							CELL	**5.148**	**5.148**	**5.321**	**5.321**
							55 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - AIDE CONNEXE				
45	48	44.10	55	3300	3	CELL	Formation établissements CPMS	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 55					
								CELL	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 5					
								CELL	**12.538**	**12.538**	**12.944**	**12.944**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48					
								CELL	**12.675**	**12.675**	**13.047**	**13.047**
								CELNL	**115.652**	**115.652**	**121.745**	**121.745**
							Crédits Totaux division organique 48		**128.327**	**128.327**	**134.792**	**134.792**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

							12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
45	50	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		70	70	60	60
45	50	74.01	12	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables		2	2	2	2
							Totaux Activité 12					
								CELL	**72**	**72**	**62**	**62**
							Totaux PROGRAMME 1					
								CELL	**72**	**72**	**62**	**62**

PROGRAMME 3
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

							31 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
45	50	41.23	31	4150	3	CELL	Dotation globale		581	581	581	581
							Totaux Activité 31					
								CELL	**581**	**581**	**581**	**581**
							Totaux PROGRAMME 3					
								CELL	**581**	**581**	**581**	**581**

PROGRAMME 4
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	50	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.838	1.838	1.840	1.840
							Totaux Activité 40				
							CELNL	**1.838**	**1.838**	**1.840**	**1.840**
							41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	50	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	2.342	2.342	2.352	2.352
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**2.342**	**2.342**	**2.352**	**2.352**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**4.180**	**4.180**	**4.192**	**4.192**
							PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
							51 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	50	41.23	51	4130	3	CELL	Dotation globale	1.446	1.446	1.446	1.446
							Totaux Activité 51				
							CELL	**1.446**	**1.446**	**1.446**	**1.446**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**1.446**	**1.446**	**1.446**	**1.446**
							PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
							60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
45	50	11.03	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	5.798	5.798	6.309	6.309
							Totaux Activité 60				
							CELNL	**5.798**	**5.798**	**6.309**	**6.309**
							61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	50	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	3.705	3.705	4.011	4.011
							Totaux Activité 61				
							CELNL	**3.705**	**3.705**	**4.011**	**4.011**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELNL	**9.503**	**9.503**	**10.320**	**10.320**

PROGRAMME 7

CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE

							70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	50	12.01	70	1221 4150	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	114	114	125	125
44	50	41.31	70	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	281	281	281	281
							Totaux Activité 70				
							CELL	**395**	**395**	**406**	**406**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELL	**395**	**395**	**406**	**406**

PROGRAMME 8

CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							80 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
45	50	41.23	80	4150	3	CELL	Dotation globale		649	649	649	649
							Totaux Activité 80					
								CELL	**649**	**649**	**649**	**649**
							Totaux PROGRAMME 8					
								CELL	**649**	**649**	**649**	**649**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50					
								CELL	**3.143**	**3.143**	**3.144**	**3.144**
								CELNL	**13.683**	**13.683**	**14.512**	**14.512**
							Crédits Totaux division organique 50		**16.826**	**16.826**	**17.656**	**17.656**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	51	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	73	73	70	70
							Totaux Activité 02				
							CELL	**73**	**73**	**70**	**70**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**73**	**73**	**70**	**70**

PROGRAMME 2
DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

							20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENTS DES AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS				
45	51	11.05	20	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	76.263	76.263	81.933	81.933
							Totaux Activité 20				
							CELNL	**76.263**	**76.263**	**81.933**	**81.933**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELNL	**76.263**	**76.263**	**81.933**	**81.933**

PROGRAMME 3
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

							30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI				
45	51	41.01	30	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	577	577	599	599
45	51	43.01	30	4314 4324	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.142	4.142	4.243	4.243

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	51	44.01	30	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.317	3.317	3.336	3.336
							Totaux Activité 30				
							CELL	**8.036**	**8.036**	**8.178**	**8.178**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELL	**8.036**	**8.036**	**8.178**	**8.178**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

							41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	51	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	49.833	49.833	53.784	53.784
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**49.833**	**49.833**	**53.784**	**53.784**
							44 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	51	43.01	44	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	394.813	394.813	406.836	406.836
							Totaux Activité 44				
							CELNL	**394.813**	**394.813**	**406.836**	**406.836**
							45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	51	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	281.697	281.697	288.858	288.858
							Totaux Activité 45				
							CELNL	**281.697**	**281.697**	**288.858**	**288.858**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**726.343**	**726.343**	**749.478**	**749.478**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES				
							61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	51	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	133.037	133.037	140.471	140.471
							Totaux Activité 61				
							CELNL	**133.037**	**133.037**	**140.471**	**140.471**
							62 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE				
45	51	11.03	62	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	8.855	8.855	9.337	9.337
							Totaux Activité 62				
							CELNL	**8.855**	**8.855**	**9.337**	**9.337**
							63 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	51	43.01	63	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	786.832	786.832	825.636	825.636
							Totaux Activité 63				
							CELNL	**786.832**	**786.832**	**825.636**	**825.636**
							64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	51	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	620.918	620.918	656.603	656.603

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 64				
							CELNL	**620.918**	**620.918**	**656.603**	**656.603**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELNL	**1.549.642**	**1.549.642**	**1.632.047**	**1.632.047**
							PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES				
							70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	51	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	25.902	25.902	42.377	42.377
							Totaux Activité 70				
							CELL	**25.902**	**25.902**	**42.377**	**42.377**
							72 - ECOLES FONDAMENTALES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	51	43.05	72	4316 4326	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	16	16	9	9
45	51	43.23	72	4316 4326	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	152.538	152.538	157.053	157.053
							Totaux Activité 72				
							CELL	**152.554**	**152.554**	**157.062**	**157.062**
							74 - ECOLES FONDAMENTALES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	51	44.21	74	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	219	219	213	213
45	51	44.23	74	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	123.089	123.089	126.152	126.152
							Totaux Activité 74				
							CELL	**123.308**	**123.308**	**126.365**	**126.365**
							75 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ				
45	51	44.04	75	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	7	7	7

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 75				
							CELL	**7**	**7**	**7**	**7**
							76 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DIVERSES				
45	51	33.05	76	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	715	715
							Totaux Activité 76				
							CELL	**715**	**715**	**715**	**715**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELL	**302.486**	**302.486**	**326.526**	**326.526**
							PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES				
							80 - INITIATIVES DIVERSES				
45	51	01.05	80	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	229	229
							Totaux Activité 80				
							CELL	**223**	**223**	**229**	**229**
							81 - INITIATIVES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL				
45	51	01.01	81	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	30	30
							Totaux Activité 81				
							CELL	**30**	**30**	**30**	**30**
							Totaux PROGRAMME 8				
							CELL	**253**	**253**	**259**	**259**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE					
							90 - DISCRIMINATION POSITIVE					
45	51	01.02	90	1211 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié		9.752	9.752	10.547	10.547
							Totaux Activité 90					
								CELL	**9.752**	**9.752**	**10.547**	**10.547**
							92 - FORMATIONS EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL					
45	51	01.04	92	4150 4322 4340 4430 4511	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie		184	184	184	184
45	51	01.08	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves		-	-	-	-
							Totaux Activité 92					
								CELL	**184**	**184**	**184**	**184**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**9.936**	**9.936**	**10.731**	**10.731**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51					
								CELL	**320.784**	**320.784**	**345.764**	**345.764**
								CELNL	**2.352.248**	**2.352.248**	**2.463.458**	**2.463.458**
							Crédits Totaux division organique 51		**2.673.032**	**2.673.032**	**2.809.222**	**2.809.222**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							01 - DÉPENSES DE PERSONNEL				
45	52	11.01	01	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	378	378	326	326
							Totaux Activité 01				
							CELL	**378**	**378**	**326**	**326**
							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	52	12.01	02	1112 1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	367	367	425	425
45	52	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	25	25	25	25
45	52	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	230	230	333	333
45	52	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	10	10
							Totaux Activité 02				
							CELL	**632**	**632**	**793**	**793**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**1.010**	**1.010**	**1.119**	**1.119**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	660.788	660.788	685.813	685.813
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**660.788**	**660.788**	**685.813**	**685.813**
							42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	52	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	78.745	78.745	81.578	81.578
							Totaux Activité 42				
							CELNL	**78.745**	**78.745**	**81.578**	**81.578**
							44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	52	43.01	44	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	470.679	470.679	493.811	493.811
							Totaux Activité 44				
							CELNL	**470.679**	**470.679**	**493.811**	**493.811**
							45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	52	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.626.447	1.626.447	1.697.208	1.697.208
							Totaux Activité 45				
							CELNL	**1.626.447**	**1.626.447**	**1.697.208**	**1.697.208**
							46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION				
45	52	11.01	46	1111 1112 1120 1131 1221	3	CELNL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.833	4.833	4.792	4.792

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 46					
								CELNL	**4.833**	**4.833**	**4.792**	**4.792**
							Totaux PROGRAMME 4					
								CELNL	**2.841.492**	**2.841.492**	**2.963.202**	**2.963.202**

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

							50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
45	52	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice		99.589	99.589	104.392	104.392
							Totaux Activité 50					
								CELL	**99.589**	**99.589**	**104.392**	**104.392**
							53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
45	52	43.05	53	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice		1.222	1.222	1.295	1.295
45	52	43.23	53	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice		65.727	65.727	67.615	67.615
							Totaux Activité 53					
								CELL	**66.949**	**66.949**	**68.910**	**68.910**
							55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
45	52	44.21	55	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats		2.579	2.579	2.618	2.618
45	52	44.23	55	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice		243.291	243.291	249.862	249.862
							Totaux Activité 55					
								CELL	**245.870**	**245.870**	**252.480**	**252.480**
							Totaux PROGRAMME 5					
								CELL	**412.408**	**412.408**	**425.782**	**425.782**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE				
							61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	52	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	13.027	13.027	13.663	13.663
							Totaux Activité 61				
							CELNL	**13.027**	**13.027**	**13.663**	**13.663**
							63 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	52	43.01	63	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.873	20.873	20.925	20.925
							Totaux Activité 63				
							CELNL	**20.873**	**20.873**	**20.925**	**20.925**
							64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	52	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	41.490	41.490	41.816	41.816
							Totaux Activité 64				
							CELNL	**41.490**	**41.490**	**41.816**	**41.816**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELNL	**75.390**	**75.390**	**76.404**	**76.404**
							PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	52	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.385	2.385	2.513	2.513
							Totaux Activité 70				
							CELL	**2.385**	**2.385**	**2.513**	**2.513**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELL	**2.385**	**2.385**	**2.513**	**2.513**

PROGRAMME 8
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

							80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI				
45	52	11.05	80	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	27.003	27.003	27.377	27.377
							Totaux Activité 80				
							CELNL	**27.003**	**27.003**	**27.377**	**27.377**
							Totaux PROGRAMME 8				
							CELNL	**27.003**	**27.003**	**27.377**	**27.377**

PROGRAMME 9
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

							90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
45	52	01.06	90	1211 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	7.039	7.039	7.605	7.605
45	52	12.01	90	1112 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	171	249	249	249

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	33.02	90	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.634	1.634	3.535	3.535
							Totaux Activité 90				
							CELL	**8.844**	**8.922**	**11.389**	**11.389**
							91 - ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT				
45	52	01.05	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	25	25
45	52	01.09	91	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	865	865
45	52	01.10	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	25	25
							Totaux Activité 91				
							CELL	**896**	**896**	**915**	**915**
							92 - ACTIVITÉS INTERRÉSEAUX				
45	52	01.02	92	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	4	4
45	52	33.01	92	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	364	364
							Totaux Activité 92				
							CELL	**368**	**368**	**368**	**368**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							93 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DE PRÉVENTION CONTRE L'ASSUÉTUDE ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES				
45	52	01.01	93	1112 3300 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	75	75	36	36
							Totaux Activité 93				
							CELL	**75**	**75**	**36**	**36**
							94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL				
45	52	01.01	94	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7422	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.360	7.485	6.510	6.778
45	52	01.03	94	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	-	1.200	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	01.04	94	1112 1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511 4534 4550	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel		2.322	2.322	2.001	2.001
45	52	01.05	94	1211 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel		400	400	250	250
45	52	01.06	94	0100	3	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance		4.600	4.600	4.337	4.337
45	52	33.06	94	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium		39	39	50	50
							Totaux Activité 94					
								CELL	**9.121**	**10.246**	**8.811**	**9.079**
								FBM	**4.600**	**5.800**	**4.337**	**4.337**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**19.304**	**20.507**	**21.519**	**21.787**
								FBM	**4.600**	**5.800**	**4.337**	**4.337**
							Crédits Totaux Programme 9		**23.904**	**26.307**	**25.856**	**26.124**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52					
								CELL	**435.107**	**436.310**	**450.933**	**451.201**
								CELNL	**2.943.885**	**2.943.885**	**3.066.983**	**3.066.983**
								FBM	**4.600**	**5.800**	**4.337**	**4.337**
							Crédits Totaux division organique 52		**3.383.592**	**3.385.995**	**3.522.253**	**3.522.521**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	53	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	47	47
							Totaux Activité 02				
							CELL	**49**	**49**	**47**	**47**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**49**	**49**	**47**	**47**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

							41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	53	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	162.214	162.214	166.570	166.570
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**162.214**	**162.214**	**166.570**	**166.570**
							42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	53	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	15.329	15.329	15.949	15.949

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 42				
							CELNL	**15.329**	**15.329**	**15.949**	**15.949**
							44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
45	53	11.03	44	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire paramédical	38.563	38.563	41.443	41.443
							Totaux Activité 44				
							CELNL	**38.563**	**38.563**	**41.443**	**41.443**
							46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	53	43.01	46	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	141.670	141.670	151.807	151.807
							Totaux Activité 46				
							CELNL	**141.670**	**141.670**	**151.807**	**151.807**
							47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL				
45	53	43.01	47	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	24.910	24.910	27.550	27.550
							Totaux Activité 47				
							CELNL	**24.910**	**24.910**	**27.550**	**27.550**
							48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
45	53	44.01	48	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	297.242	297.242	290.494	290.494
							Totaux Activité 48				
							CELNL	**297.242**	**297.242**	**290.494**	**290.494**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL				
45	53	44.01	49	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	54.857	54.857	57.574	57.574
							Totaux Activité 49				
							CELNL	**54.857**	**54.857**	**57.574**	**57.574**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**734.785**	**734.785**	**751.387**	**751.387**
							PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ				
							50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	53	41.06	50	4150	3	CELL	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	65	65	76	76
45	53	41.07	50	4150	3	CELL	Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	-	-	2.329	2.329
45	53	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	16.911	16.911	22.346	22.346
							Totaux Activité 50				
							CELL	**16.976**	**16.976**	**24.751**	**24.751**
							53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	53	43.01	53	4316	3	CELL	Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	-	-	2.364	2.364
45	53	43.23	53	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	13.698	13.698	14.294	14.294
							Totaux Activité 53				
							CELL	**13.698**	**13.698**	**16.658**	**16.658**
							54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ				
45	53	43.06	54	4314 4324	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	105	105	108	108

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							Totaux Activité 54					
								CELL	**105**	**105**	**108**	**108**
							56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT					
45	53	44.01	56	4430	3	CELL	Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux		-	-	7.192	7.192
45	53	44.23	56	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires		28.874	28.874	28.514	28.514
							Totaux Activité 56					
								CELL	**28.874**	**28.874**	**35.706**	**35.706**
							57 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ					
45	53	44.06	57	4410	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi		130	130	141	141
							Totaux Activité 57					
								CELL	**130**	**130**	**141**	**141**
							Totaux PROGRAMME 5					
								CELL	**59.783**	**59.783**	**77.364**	**77.364**

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

							60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI					
45	53	11.05	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé		5.014	5.014	5.283	5.283
							Totaux Activité 60					
								CELNL	**5.014**	**5.014**	**5.283**	**5.283**
							Totaux PROGRAMME 6					
								CELNL	**5.014**	**5.014**	**5.283**	**5.283**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 7 INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES				
							70 - ACTIVITÉS DIVERSES				
45	53	01.01	70	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	75	75
							Totaux Activité 70				
							CELL	**75**	**75**	**75**	**75**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELL	**75**	**75**	**75**	**75**
							PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES				
							80 - INITIATIVES DIVERSES				
45	53	35.01	80	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	29	29	29	29
							Totaux Activité 80				
							CELL	**29**	**29**	**29**	**29**
							Totaux PROGRAMME 8				
							CELL	**29**	**29**	**29**	**29**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53				
							CELL	**59.936**	**59.936**	**77.515**	**77.515**
							CELNL	**739.799**	**739.799**	**756.670**	**756.670**
							Crédits Totaux division organique 53	**799.735**	**799.735**	**834.185**	**834.185**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE				
							PROGRAMME 0 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS				
							01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES				
44	54	11.01	01	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.148	1.148	1.370	1.370
44	54	11.02	01	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	417	417	357	357
44	54	12.01	01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	841	841	935	935
44	54	12.02	01	1211 1221 1222	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	250	250
							Totaux Activité 01				
							CELL	**1.091**	**1.091**	**1.185**	**1.185**
							CELNL	**1.565**	**1.565**	**1.727**	**1.727**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**1.091**	**1.091**	**1.185**	**1.185**
							CELNL	**1.565**	**1.565**	**1.727**	**1.727**
							Crédits Totaux Programme 0	**2.656**	**2.656**	**2.912**	**2.912**
							PROGRAMME 1 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ				
							10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	54	41.12	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	232.246	232.246	238.761	238.761
44	54	41.13	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	79.059	79.059	82.431	82.431

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	54	41.17	10	4150 6151	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	800	800
							Totaux Activité 10				
							CELL	**312.105**	**312.105**	**321.992**	**321.992**
							11 - SUBVENTIONS				
44	54	41.16	11	3122 5121	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	8.924	8.924
44	54	61.01	11	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.706	2.706	2.766	2.766
							Totaux Activité 11				
							CELL	**11.630**	**11.630**	**11.690**	**11.690**
							13 - SUBVENTIONS SOCIALES				
44	54	41.15	13	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.966	11.966	12.402	12.402
							Totaux Activité 13				
							CELL	**11.966**	**11.966**	**12.402**	**12.402**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**335.701**	**335.701**	**346.084**	**346.084**
							PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES				
							20 - INTERVENTION				
44	54	44.02	20	4150 4410 4430	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	10.867	10.867	10.975	10.975
							Totaux Activité 20				
							CELL	**10.867**	**10.867**	**10.975**	**10.975**
							21 - SUBVENTIONS				
44	54	44.05	21	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	152	152
							Totaux Activité 21				
							CELL	**152**	**152**	**152**	**152**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							22 - SUBVENTIONS SOCIALES - UNIVERSITÉS LIBRES SUBVENTIONNÉES					
44	54	44.03	22	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés		27.810	27.810	29.257	29.257
							Totaux Activité 22					
								CELL	**27.810**	**27.810**	**29.257**	**29.257**
							23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT					
44	54	44.12	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain		288.880	288.880	293.390	293.390
44	54	44.13	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles		239.357	239.357	255.858	255.858
44	54	44.14	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur		65.261	65.261	67.433	67.433
44	54	44.17	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles		24.147	24.147	24.616	24.616
							Totaux Activité 23					
								CELL	**617.645**	**617.645**	**641.297**	**641.297**
							Totaux PROGRAMME 2					
								CELL	**656.474**	**656.474**	**681.681**	**681.681**
							PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE					
							41 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
44	54	12.01	41	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement supérieur		20	20	20	20
44	54	33.01	41	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire		43	43	43	43
							Totaux Activité 41					
								CELL	**63**	**63**	**63**	**63**
							43 - SUBVENTIONS					
44	54	33.15	43	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques		-	-	-	-
44	54	44.14	43	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles		194	194	194	194

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 43				
							CELL	**194**	**194**	**194**	**194**
							44 - SUBVENTIONS SOCIALES - INSTITUTIONS DIVERSES				
44	54	44.15	44	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	-	-	-	-
							Totaux Activité 44				
							CELL	-	-	-	-
							45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES				
44	54	40.02	45	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	223	223
44	54	40.03	45	4150 4430	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	275	275
44	54	40.05	45	4140 4150 4430	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	9.314	9.314	14.439	14.439
44	54	40.06	45	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.439	1.439	1.466	1.466
44	54	40.07	45	4150 4430	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	44.272	44.272	52.977	52.977
44	54	40.08	45	4150 4430	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	613	613	624	624
							Totaux Activité 45				
							CELL	**56.136**	**56.136**	**70.004**	**70.004**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELL	**56.393**	**56.393**	**70.261**	**70.261**

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

							50 - AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS				
44	54	11.05	50	4150 4410	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.020	2.020	2.147	2.147

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 50					
								CELL	**2.020**	**2.020**	**2.147**	**2.147**
							Totaux PROGRAMME 5					
								CELL	**2.020**	**2.020**	**2.147**	**2.147**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54					
								CELL	**1.051.679**	**1.051.679**	**1.101.358**	**1.101.358**
								CELNL	**1.565**	**1.565**	**1.727**	**1.727**
							Crédits Totaux division organique 54		**1.053.244**	**1.053.244**	**1.103.085**	**1.103.085**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	55	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	18	18	18
44	55	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4
							Totaux Activité 02				
							CELL	**22**	**22**	**22**	**22**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**22**	**22**	**22**	**22**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

							40 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
44	55	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.274	5.274	5.456	5.456
							Totaux Activité 40				
							CELNL	**5.274**	**5.274**	**5.456**	**5.456**
							41 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES				
44	55	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.623	1.623	1.827	1.827

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**1.623**	**1.623**	**1.827**	**1.827**
							42 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE PERSONNEL				
44	55	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (chargés de mission)	815	815	1.259	1.259
							Totaux Activité 42				
							CELNL	**815**	**815**	**1.259**	**1.259**
							43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)				
44	55	43.14	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.893	1.893	2.781	2.781
44	55	43.15	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	290	290	1.428	1.428
							Totaux Activité 43				
							CELNL	**2.183**	**2.183**	**4.209**	**4.209**
							44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)				
44	55	44.10	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.626	5.626	6.860	6.860
44	55	44.11	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	592	592	2.181	2.181
							Totaux Activité 44				
							CELNL	**6.218**	**6.218**	**9.041**	**9.041**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**16.113**	**16.113**	**21.792**	**21.792**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES				
							51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
44	55	41.21	51	1111 1120 4150	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	105.271	105.271	113.575	113.575
							Totaux Activité 51				
							CELNL	**105.271**	**105.271**	**113.575**	**113.575**
							52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	55	11.03	52	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	11.275	11.275	12.100	12.100
44	55	12.01	52	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	23	23
44	55	41.23	52	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.677	2.677	2.749	2.749
							Totaux Activité 52				
							CELL	**2.700**	**2.700**	**2.772**	**2.772**
							CELNL	**11.275**	**11.275**	**12.100**	**12.100**
							54 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DIVERS - JURY				
44	55	12.01	54	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	51	51
44	55	12.02	54	1211	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	19	19
44	55	12.03	54	1211	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et de promotion sociale	52	52	52	52

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 54				
							CELL	**122**	**122**	**122**	**122**
							56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES				
44	55	43.14	56	4314 4316 4324 4326 4511	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	158.293	158.293	170.465	170.465
							Totaux Activité 56				
							CELNL	**158.293**	**158.293**	**170.465**	**170.465**
							57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES				
44	55	44.13	57	4410 4430	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	276.823	276.823	301.553	301.553
							Totaux Activité 57				
							CELNL	**276.823**	**276.823**	**301.553**	**301.553**
							58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT				
44	55	01.01	58	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	14	14
44	55	01.03	58	1111 4150 4312 4314 4322 4410 4430 4511	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	21.284	21.284	28.836	28.836
							Totaux Activité 58				
							CELL	**21.298**	**21.298**	**28.850**	**28.850**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**24.120**	**24.120**	**31.744**	**31.744**
							CELNL	**551.662**	**551.662**	**597.693**	**597.693**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Crédits Totaux Programme 5	**575.782**	**575.782**	**629.437**	**629.437**

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ

							60 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT				
44	55	11.03	60	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.652	3.652	3.453	3.453
							Totaux Activité 60				
							CELNL	**3.652**	**3.652**	**3.453**	**3.453**
							61 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE OFFICIEL SUBVENTIONNÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT				
44	55	43.24	61	4410	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.346	2.346	2.157	2.157
							Totaux Activité 61				
							CELNL	**2.346**	**2.346**	**2.157**	**2.157**
							62 - INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE LIBRES SUBVENTIONNÉS - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT				
44	55	44.31	62	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-
							Totaux Activité 62				
							CELL	-	-	-	-
							64 - EX-CATÉGORIES DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION DE LA HAUTE ECOLE DE BRUXELLES ET DE LA HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER - DÉPENSES DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES				
44	55	44.10	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	5.256	5.256	5.297	5.297
44	55	44.11	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	423	423	378	378

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 64				
							CELNL	**5.679**	**5.679**	**5.675**	**5.675**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELL	-	-	-	-
							CELNL	**11.677**	**11.677**	**11.285**	**11.285**
							Crédits Totaux Programme 6	**11.677**	**11.677**	**11.285**	**11.285**
							PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ				
							70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES				
44	55	01.01	70	1111 1112 1120 1131 1211 1222 7422	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	685	685	663	663
							Totaux Activité 70				
							CELNL	**685**	**685**	**663**	**663**
							72 - CONGÉS DE MATERNITÉ				
44	55	01.01	72	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	507	507	463	463
							Totaux Activité 72				
							CELNL	**507**	**507**	**463**	**463**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELNL	**1.192**	**1.192**	**1.126**	**1.126**
							PROGRAMME 8 HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ				
							81 - DIVERS				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	12.02	81	1211	3	CELL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens		61	61	61	61
44	55	33.01	81	3300 4150 4316 4326 4430 4511 4550	3	CELL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur		4	4	4	4
44	55	33.02	81	3300	3	CELL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège		28	28	28	28
44	55	40.01	81	4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes		280	280	280	280
44	55	40.02	81	4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles		637	637	665	665
44	55	43.02	81	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française		9	9	9	9
							Totaux Activité 81					
								CELL	**1.019**	**1.019**	**1.047**	**1.047**
							82 - SUBVENTIONS SOCIALES					
44	55	33.01	82	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles		39.599	39.599	40.953	40.953
							Totaux Activité 82					
								CELL	**39.599**	**39.599**	**40.953**	**40.953**
							Totaux PROGRAMME 8					
								CELL	**40.618**	**40.618**	**42.000**	**42.000**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							PROGRAMME 9 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI					
							90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI					
44	55	11.05	90	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université		3.226	3.226	3.324	3.324
							Totaux Activité 90					
								CELNL	**3.226**	**3.226**	**3.324**	**3.324**
							91 - INTERVENTIONS DIVERSES - FONDS EUROPÉEN					
44	55	01.01	91	4130 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur		2.237	2.237	2.312	2.312
							Totaux Activité 91					
								FBM	**2.237**	**2.237**	**2.312**	**2.312**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELNL	**3.226**	**3.226**	**3.324**	**3.324**
								FBM	**2.237**	**2.237**	**2.312**	**2.312**
							Crédits Totaux Programme 9		**5.463**	**5.463**	**5.636**	**5.636**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55					
								CELL	**64.760**	**64.760**	**73.766**	**73.766**
								CELNL	**583.870**	**583.870**	**635.220**	**635.220**
								FBM	**2.237**	**2.237**	**2.312**	**2.312**
							Crédits Totaux division organique 55		**650.867**	**650.867**	**711.298**	**711.298**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
41	56	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	78	78	98	98
41	56	12.02	02	1211	3	CELL	Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	7	7	17	17
41	56	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	10	10
							Totaux Activité 02				
							CELL	**87**	**87**	**125**	**125**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**87**	**87**	**125**	**125**

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

							40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
41	56	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	56.743	56.743	60.629	60.629
							Totaux Activité 40				
							CELNL	**56.743**	**56.743**	**60.629**	**60.629**
							41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	56	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	3.874	3.874	3.982	3.982
							Totaux Activité 41				
							CELNL	**3.874**	**3.874**	**3.982**	**3.982**
							43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
41	56	43.01	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	106.878	106.878	111.229	111.229
							Totaux Activité 43				
							CELNL	**106.878**	**106.878**	**111.229**	**111.229**
							44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
41	56	44.01	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	62.592	62.592	65.666	65.666
							Totaux Activité 44				
							CELNL	**62.592**	**62.592**	**65.666**	**65.666**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELNL	**230.087**	**230.087**	**241.506**	**241.506**

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

							50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
41	56	01.07	50	1211	3	CELL	Formation Enseignement de promotion sociale	74	74	96	96
41	56	41.23	50	4150	1	CELL	Dotation globale	1.750	1.750	1.516	1.516
							Totaux Activité 50				
							CELL	**1.824**	**1.824**	**1.612**	**1.612**
							51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"				
41	56	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							Totaux Activité 51				
							CELL	-	-	-	-
							54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
41	56	43.08	54	4312 4322 4340	3	CELL	Frais pour la formation continuée	131	131	167	167
41	56	43.23	54	4316 4326 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires	3.849	3.849	3.621	3.621
							Totaux Activité 54				
							CELL	**3.980**	**3.980**	**3.788**	**3.788**
							55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
41	56	44.08	55	3300	3	CELL	Frais pour la formation continuée	74	74	96	96
41	56	44.23	55	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	1.766	1.766	1.711	1.711
							Totaux Activité 55				
							CELL	**1.840**	**1.840**	**1.807**	**1.807**
							Totaux PROGRAMME 5				
							CELL	**7.644**	**7.644**	**7.207**	**7.207**

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

							60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI				
41	56	11.05	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	2.159	2.159	2.303	2.303

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 60				
							CELNL	**2.159**	**2.159**	**2.303**	**2.303**
							Totaux PROGRAMME 6				
							CELNL	**2.159**	**2.159**	**2.303**	**2.303**
							PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS				
							70 - INITIATIVES DIVERSES				
41	56	01.01	70	1111 1112 1120 1131 1211 3300 4150 4312 4314 4322 4324 4326 4410 4430 4511	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.718	1.718	1.779	1.779
							Totaux Activité 70				
							CELNL	**1.718**	**1.718**	**1.779**	**1.779**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELNL	**1.718**	**1.718**	**1.779**	**1.779**
							PROGRAMME 8 INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE				
							81 - ACTIONS DIVERSES				
41	56	01.01	81	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	566	566	566	566

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	56	01.02	81	1111 1211 4314 4316 4410 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale		291	291	291	291
41	56	01.03	81	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives		59	59	59	59
41	56	01.04	81	1211	3	CELL	Initiatives dans le domaine de l'enseignement de Promotion sociale		-	-	85	85
							Totaux Activité 81					
								CELL	**916**	**916**	**1.001**	**1.001**
							82 - PROVISIONS					
41	56	01.02	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques		550	550	550	550
41	56	01.03	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison		800	800	800	800
							Totaux Activité 82					
								CELL	**1.350**	**1.350**	**1.350**	**1.350**
							Totaux PROGRAMME 8					
								CELL	**2.266**	**2.266**	**2.351**	**2.351**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56					
								CELL	**9.997**	**9.997**	**9.683**	**9.683**
								CELNL	**233.964**	**233.964**	**245.588**	**245.588**
							Crédits Totaux division organique 56		**243.961**	**243.961**	**255.271**	**255.271**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
45	57	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7	7	7	7
45	57	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	2	2
							Totaux Activité 02				
							CELL	**9**	**9**	**9**	**9**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**9**	**9**	**9**	**9**

PROGRAMME 2
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

							20 - ACADÉMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE WALLONIE				
45	57	33.02	20	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	189	189
							Totaux Activité 20				
							CELL	**189**	**189**	**189**	**189**
							21 - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DIVERSES				
45	57	33.04	21	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	200	200
							Totaux Activité 21				
							CELL	**155**	**155**	**200**	**200**
							Totaux PROGRAMME 2				
							CELL	**344**	**344**	**389**	**389**

PROGRAMME 3
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							30 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
44	57	11.03	30	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	31.771	31.771	34.326	34.326
							Totaux Activité 30				
							CELNL	**31.771**	**31.771**	**34.326**	**34.326**
							31 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES				
44	57	11.03	31	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	6.518	6.518	6.522	6.522
							Totaux Activité 31				
							CELNL	**6.518**	**6.518**	**6.522**	**6.522**
							32 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
44	57	43.01	32	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	15.072	15.072	16.067	16.067
							Totaux Activité 32				
							CELNL	**15.072**	**15.072**	**16.067**	**16.067**
							33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS				
44	57	44.01	33	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	32.305	32.305	35.286	35.286

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 33				
							CELNL	**32.305**	**32.305**	**35.286**	**35.286**
							Totaux PROGRAMME 3				
							CELNL	**85.666**	**85.666**	**92.201**	**92.201**
							PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
							40 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
44	57	41.01	40	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.599	3.599	4.553	4.553
							Totaux Activité 40				
							CELL	**3.599**	**3.599**	**4.553**	**4.553**
							42 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
44	57	43.03	42	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.210	1.210	1.834	1.834
							Totaux Activité 42				
							CELL	**1.210**	**1.210**	**1.834**	**1.834**
							44 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
44	57	44.30	44	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	3.134	3.134	4.932	4.932
							Totaux Activité 44				
							CELL	**3.134**	**3.134**	**4.932**	**4.932**
							45 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - DIVERS				
44	57	33.01	45	3300 4150 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	100	100	116	116

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 45					
								CELL	**100**	**100**	**116**	**116**
							46 - SUBSIDES SOCIAUX - ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS					
44	57	33.02	46	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts		4.335	4.335	4.521	4.521
							Totaux Activité 46					
								CELL	**4.335**	**4.335**	**4.521**	**4.521**
							47 - INITIATIVES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE EN ART					
44	57	40.02	47	4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Formations continuées en Art		50	50	50	50
							Totaux Activité 47					
								CELL	**50**	**50**	**50**	**50**
							48 - DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT					
44	57	01.01	48	1111 1112 1120 1131 1211 7422	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement		256	256	166	166
							Totaux Activité 48					
								CELNL	**256**	**256**	**166**	**166**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023 Eng.	Crédits initiaux 2023 Liq.	Crédits initiaux 2024 Eng.	Crédits initiaux 2024 Liq.
							49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS				
44	57	01.01	49	3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	3.756	3.756	4.277	4.277
44	57	01.02	49	3300	4	CELL	Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	351	351	361	361
							Totaux Activité 49				
							CELL	**4.107**	**4.107**	**4.638**	**4.638**
							Totaux PROGRAMME 4				
							CELL	**16.535**	**16.535**	**20.644**	**20.644**
							CELNL	**256**	**256**	**166**	**166**
							Crédits Totaux Programme 4	**16.791**	**16.791**	**20.810**	**20.810**

PROGRAMME 7

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

							70 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS				
45	57	43.01	70	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements	103.070	103.070	112.039	112.039
							Totaux Activité 70				
							CELNL	**103.070**	**103.070**	**112.039**	**112.039**
							71 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS				
45	57	44.01	71	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	11.719	11.719	12.668	12.668
							Totaux Activité 71				
							CELNL	**11.719**	**11.719**	**12.668**	**12.668**
							72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES				
45	57	01.01	72	4314 4324 4410	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.634	2.634	3.187	3.187

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 72				
							CELNL	**2.634**	**2.634**	**3.187**	**3.187**
							Totaux PROGRAMME 7				
							CELNL	**117.423**	**117.423**	**127.894**	**127.894**
							PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT				
							80 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	57	43.02	80	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.455	3.455	3.670	3.670
							Totaux Activité 80				
							CELL	**3.455**	**3.455**	**3.670**	**3.670**
							82 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
45	57	44.30	82	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	302	302	318	318
							Totaux Activité 82				
							CELL	**302**	**302**	**318**	**318**
							Totaux PROGRAMME 8				
							CELL	**3.757**	**3.757**	**3.988**	**3.988**
							PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS				
							90 - DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT				
44	57	60.01	90	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	60	60	63	63
44	57	63.01	90	6311 6321 6511	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	32	32	33	33
44	57	64.01	90	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	83	83	84	84

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 90					
								CELL	**175**	**175**	**180**	**180**
							Totaux PROGRAMME 9					
								CELL	**175**	**175**	**180**	**180**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57					
								CELL	**20.820**	**20.820**	**25.210**	**25.210**
								CELNL	**203.345**	**203.345**	**220.261**	**220.261**
							Crédits Totaux division organique 57		**224.165**	**224.165**	**245.471**	**245.471**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

							02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
41	58	01.01	02	1211 4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	50	50
41	58	12.01	02	1112 1211	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	276	276	276	276
41	58	12.02	02	1112 1211	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	2.034	2.034	2.034	2.034
41	58	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	12	12
							Totaux Activité 02				
							CELL	**338**	**338**	**338**	**338**
							CELNL	**2.034**	**2.034**	**2.034**	**2.034**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**338**	**338**	**338**	**338**
							CELNL	**2.034**	**2.034**	**2.034**	**2.034**
							Crédits Totaux Programme 0	**2.372**	**2.372**	**2.372**	**2.372**

PROGRAMME 3
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

							30 - ACTIONS DIVERSES				
41	58	01.01	30	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	-	-	-	-
							Totaux Activité 30				
							FBM	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 3				
							FBM	-	-	-	-

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58					
								CELL	**338**	**338**	**338**	**338**
								CELNL	**2.034**	**2.034**	**2.034**	**2.034**
								FBM	-	-	-	-
							Crédits Totaux division organique 58		**2.372**	**2.372**	**2.372**	**2.372**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX CHAPITRE III					
								CELL	**2.768.264**	**2.768.483**	**2.898.831**	**2.899.562**
								CELNL	**7.246.531**	**7.246.531**	**7.587.728**	**7.587.728**
								FBM	**35.278**	**36.478**	**36.561**	**36.561**

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION

							01 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
42	85	12.08	01	1211 4430	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	486	486	1.805	1.805
42	85	74.01	01	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	7	7	7
							Totaux Activité 01				
							CELL	**493**	**493**	**1.812**	**1.812**
							Totaux PROGRAMME 0				
							CELL	**493**	**493**	**1.812**	**1.812**

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

							10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL				
42	85	21.01	10	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	4.616	4.616	-	-
42	85	21.03	10	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	6.000	6.000	6.000	6.000
42	85	21.04	10	1211	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	204.672	204.672	256.976	256.976
							Totaux Activité 10				
							CELL	**215.288**	**215.288**	**262.976**	**262.976**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**215.288**	**215.288**	**262.976**	**262.976**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85					
								CELL	**215.781**	**215.781**	**264.788**	**264.788**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

							10 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE				
42	86	44.08	10	2110 4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2	2	2	2
							Totaux Activité 10				
							CELL	**2**	**2**	**2**	**2**
							11 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS LIBRES				
42	86	44.08	11	4440	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	7	7	7	7
42	86	44.40	11	4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	2	2	2	2
							Totaux Activité 11				
							CELL	**9**	**9**	**9**	**9**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**11**	**11**	**11**	**11**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86				
							CELL	**11**	**11**	**11**	**11**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX CHAPITRE IV					
								CELL	**215.792**	**215.792**	**264.799**	**264.799**

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

							11 - RÉGION WALLONNE - COCOF				
42	90	45.01	11	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	442.405	442.405	443.590	443.590
42	90	45.02	11	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	125.225	125.225	127.730	127.730
42	90	45.03	11	4511 4534	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	29.894	29.894	-	-
							Totaux Activité 11				
							CELL	**597.524**	**597.524**	**571.320**	**571.320**
							Totaux PROGRAMME 1				
							CELL	**597.524**	**597.524**	**571.320**	**571.320**
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90				
							CELL	**597.524**	**597.524**	**571.320**	**571.320**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé		Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX CHAPITRE V					
								CELL	**597.524**	**597.524**	**571.320**	**571.320**

En milliers d'euros

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2024	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES				
							CELL	**6.668.219**	**6.593.015**	**7.258.650**	**6.534.778**
							CELNL	**7.657.856**	**7.657.856**	**8.016.998**	**8.016.998**
							FBM	**94.759**	**95.959**	**81.929**	**82.629**

ANNEXE 2 - SECTION PARTICULIÈRE

Annexe 2

Section Particulière

(en milliers d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	code SEC	Recette de l'année 2024	Dépense de l'année 2024
Transfert de compétences à la RW et à la COCOF			
Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-139.188	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.810.909	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.463.691	
Part de la dotation 47/8 de la LSF	49.40	283.655	
Part de la dotation 47/9 de la LSF	49.40	52.363	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		4.444.584
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation Cocof	45.11		26.846
Totaux de la section particulière		**4.471.430**	**4.471.430**

OAP DE TYPE 1

Exposé général relatif budget initial 2024

Décisions du Gouvernement Budget initial 2024:

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Gouvernement a acté :

- une dotation 2024 à hauteur de 114.123.000 €
- une dotation spécifique pour les PC Circulaire Enseignement à hauteur de 450.000 €
- une dotation spécifique pour des projets dans le cadre des compétences de la Ministre Bertieaux à hauteur de 302.000 €

L'impact SEC de l'ETNIC a été fixé à 0 €

Proposition de budget initial 2024

Conformément aux volontés émises par les instances gouvernementales en matière de gouvernance informatique, le budget initial 2024 a été élaboré sur base d'un recensement des besoins exprimés par les partenaires métiers. Les dépenses et les recettes y afférentes ont été classées dans la dotation globale, dans des dotations spécifiques et des demandes de dotations spécifiques afin de couvrir des nouveaux besoins 2024 pour des projets transversaux et pour des projets spécifiques.

Le budget initial 2024 de l'ETNIC porte sur un montant total de dépenses s'élevant à 127.520.226 €, dont 82.615.075 € à charge de la dotation, 5.000.000 millions pour le contrat d'administration de l'ETNIC, 20.507.925 € à charge de l'enveloppe PDI-MFWB, 4.000.000 € pour les projets de dématérialisation de l'enseignement et les projets du Plan de développement informatique (PDI) de l'AGE liés à l'enseignement obligatoire et 2.000.000 € pour la « Petite enfance ».
Les dépenses à charge des recettes fonctionnelles s'élèvent à 8.945.226 €

Les recettes 2024 s'élèvent à 123.820.226 €

Par ailleurs, la sous-utilisation des crédits 2024 est estimée à 3.700.000 €

Compte tenu de ces éléments, le budget initial 2024 est présenté à l'équilibre conformément à la décision du Gouvernement en matière d'impact SEC.

Le tableau, ci-après, présente une image synthétique des propositions budgétaires initiales.

	Synthèse des moyens 2024
	BUDGET INITIAL 2024
Dotation de base	82.615.075
Enveloppe CA ETNIC	5.000.000
Enveloppe PDI MFWB	20.507.925
Enveloppe AGE	4.000.000
Enveloppe ONE ZEPHYR	2.000.000
TOTAL DOTATION	114.123.000
Sous-utilisation des crédits 2024	3.700.000
RECETTES FONCTIONNELLES	8.945.226
TOTAL GENERAL DES RECETTES	127.520.226
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	127.520.226
SOLDE	0

DOTATION DE BASE

Les dépenses à charge de la dotation s'élèvent à 82.615.075 répartis comme suit :

DOTATION DE BASE	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
G0000 Dotation globale	84.601.448	55.407.083
G0003 COPOR ETNIC	1.775.000	820.000
DA204 Pacte d'excellence	1.186.725	971.725
DE201 E-paysage	757.683	174.254
DI109 Office 365	460.000	3.964.800
G0010 WBFIN 2	262.819	262.819
DW100 WBE	892.081	827.080
G0011 2MG	778.160	500.000
G0004 COPOR AGAJ	0	0
G0005 COPOR AGC	282.855	235.628
G0006 COPOR AGMJ	255.050	1.367.109
G0007 COPOR AGS	126.875	126.875
G0008 COPOR SG	290.783	1.556.339
G0009 COPOR AGE	2.448.599	218.291
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPORS	17.495.758	17.495.758
TOTAL DOTATION	111.613.836	83.927.761
Conventions structurelles à déduire		-1.312.686
TOTAL DOTATION	111.613.836	82.615.075

En ce qui concerne la dotation globale de 55.407.083 €, les dépenses se répartissent de la manière suivante entre les départements :

G0000 Dotation globale	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
CAAG	1.002.363	780.171
GENERALE_IT	1.676.000	421.750
GENERALE_IT_DEV	19.180.210	5.584.462
GENERALE_IT_INFRA	19.347.918	13.426.264
GENERALE_IT_TRANS_IT	14.396.660	7.546.921
GENERALE_RESS	5.698.043	5.986.105
STRAT_TRANS	3.086.897	1.448.053
RH INTERNES	20.213.358	20.213.358
G0000 Dotation globale	**84.601.448 €**	**55.407.083 €**

En ce qui concerne **la DG Ressources**, les dépenses hors rémunération du personnel de l'ETNIC s'élèvent à 5.986.105 € et concernent :

- les frais directement liés au personnel tels que la cotisation au service social les frais de déplacement domicile-lieu de travail, le plan formation, les assurances R.C. accidents de travail ainsi que les aides à la mobilité
- les frais de fonctionnement, à savoir, les fournitures et le matériel de bureau, les dépenses liées au bâtiment (loyer, charges locatives, entretien et travaux), les équipements en mobilier des salles de réunion et des bureaux. On retrouve également le matériel roulant, les assurances incendie et véhicules, les taxes et impôts, les frais de publication, les frais de poste et de téléphone les frais de mission et de réception, les petits frais divers
- les frais de consultation juridique et d'avocat, les dépenses liées aux outils de gestion (ERP, comptabilité analytique) ainsi que du support aux différents services du Département

En ce qui concerne **les dépenses de personnel,** on retrouve le personnel en poste au 1ier janvier 2024 comprenant les indexations 2023 en année pleine, les recrutements et remplacements de personnel 2023 en année pleine ainsi que de la dérive barémique, à cela s'ajoute le plan de recrutement et les remplacements de personnel prévus au cours de l'exercice 2024. Les dépenses ont été calculées en tenant compte des paramètres économiques de septembre et du personnel en poste au 1ier janvier 2024 en tenant compte de la réalisation complète du plan de recrutement et des remplacements prévus à l'ajusté 2023. On y retrouve aussi les rémunérations du personnel de l'ETNIC affecté aux projets du Pacte d'excellence à hauteur de 891.725 € et aux projets WBE à hauteur de 792.081 €. Par ailleurs le plan de recrutement 2024 y compris les remplacements de personnel a été plafonné à 1,6 millions.

Pour **la Cellule d'Appui à l'Administrateur général**, le montant de 780.171 €, en augmentation par rapport à l'initial, est essentiellement consacré aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité en tant qu'employeur et le partenariat. Notons, en cette année 2024, une vaste campagne de communication à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX. Par ailleurs, dans le but de souder les liens au sein des équipes et de renforcer la culture d'entreprise, diverses activités en faveur du personnel sont prévues au cours de l'année. Un budget est également consacré aux dépenses récurrentes de la Cellule.

La Direction Stratégique et Transversale pilote l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuilles d'entreprise composé de la gestion des portefeuilles, de la nouvelle gestion des programmes et

d'un nouveau bureau de soutien méthodologique basé sur les standards du marché, de l'ingénierie des besoins, de la sécurité de l'information et du système de gestion de la qualité. Les dépenses s'élèvent à 1.448.053 €. Ce montant permettra de couvrir la démarche d'amélioration continue dans l'accompagnement et la professionnalisation de ses diverses composantes, il permet aussi la mise en place et l'accompagnement d'évènement comme l'Hackaton en collaboration avec plusieurs bénéficiaires prévue début 2024 et pilotée par la cellule innovation. La professionnalisation et la standardisation des pratiques en gestion de programme et en gestion de portefeuille an passant par des formations concernant les bases théoriques et pratiques dans les méthodologies associées, l'acquisition et l'implémentation d'outils spécialisés dans ces deux domaines permettant l'élaboration et la communication sur des facteurs clés de performance. Ce montant permettra aussi d'amplifier les campagnes de sensibilisation à la sécurité de l'information au sein de l'ETNIC. L'architecture d'entreprise continuera à consolider et mettre à disposition les différentes connaissances et pratiques des différents métiers de nos bénéficiaires via l'accompagnement d'experts externes.

En matière de **développement**, les 5.584.462 euros seront principalement affectés à la maintenance des briques de base des solutions informatiques existantes ainsi qu'à la poursuite des projets démarrés en 2023.

Un peu plus de 15 Millions de crédit de liquidation serviront aux activités du **département Infrastructure** dans le cadre d'une multitude d'activités : Hébergement, Licences et gestion du mainframe et des produits associés, Middelware et systèmes de gestion des bases de données, Service d'impression centralisé, Imprimantes multi-fonctions départementales, Activités réseau Wan, Lan, WiFi, Téléphonie Mitel et Cisco (y compris des licences Webex) pour toute la fédération, Connexions internet, Gestion des licences et du matériel postes de travail dont les remplacements de matériel en fin de vie, Ensemble de serveurs avec le stockage et les backups pour tous les hébergements dans les centres de données et dans les sites décentralisés, Gestion du mail,….La diminution des dépenses concerne essentiellement les achats de matériel réseau et le non renouvellement SA SCCM CAL serveurs et WIN 10 Entreprise.

En matière du **Transversal IT**, les 7.546.921 euros sont principalement affectés aux aspects suivants :

1. Service Desk
   1.1. L'acquisition de logiciels Ms office,MS project, antidote et Fusion (logiciel pour malvoyant).
   1.2. Le support 2e ligne et la consultance pour l'installation et la maintenance directement chez l'utilisateur
   1.3. La consultance pour du renfort au Service Desk en 1ere ligne

2. Gestion de projet
   2.1. La consultance en gestion de projet (chef de projet)
   2.2. La consultance en support projet (PSO : projet support office)
   2.3. Les logiciels de gestion de projets

3. ITIL et Monitoring
   3.1. La consultance en Service delivery management, service management transversal, gestion des problèmes, permanence, monitoring, gestion de catalogue de service, entreprise service management, architecture et analyse de processus
   3.2. Les logiciels/souscriptions pour Servicenow (Enterprise Service Management) et les différents modules, omnialert (outil de gestion de crise),

4. Test Management
   4.1. La consultance en test (testeurs, test analyst, test manager)
   4.2. L'acquisition et maintenance d'outils de tests
5. Méthodes standards et architectures techniques

5.1. La consultance en architecture technique, accessibilité
5.2. L'acquisition et maintenance d'outils d'architectures IT (Entreprise architect)

6. Données
   6.1. La consultance en data quality (SAP IS)
   6.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme SAP IS ou opendata

7. Sécurité
   7.1. La consultance en matière IAM et sécurité
   7.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme F5, checkpoint, Fortigate, Microfocus NetIQ, MFT,…

Les Comité de portefeuille (COPORS)

Une enveloppe de 21.000.000 € est réservée aux **COPORS**, on retrouve les montants prévus pour les solutions en cours de développement, les maintenances et services rendus à chaque administration générale du Ministère ainsi qu'au Secrétariat Général. La partie du personnel interne travaillant dans les différents COPORs représente 17.495.758 €. En complément de ce personnel en poste, chaque COPOR a un montant reprenant soient des progiciels, soient des solutions externalisées ou de la consultance externe. On peut citer quelques grandes solutions à titre d'exemple :

- IMAJ (AGAJ)
- Lecture publique, BIBLOS, MARCO, … (AGC)
- CAPREV, SIPAR, SISET, FIBO (AGMJ)
- Plateforme ADEPS, STACY, … (AGS)
- SICE, ADAGE, SAP, FEDEACCESS, MIMESIS, Intranet, TYPO3, Plateforme BI,… (SG)
- L'ensemble des applications en maintenance et en cours de développement pour l'AGE

COPOR ETNIC

820.000 € sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux projets réalisés dans le cadre du COPOR ETNIC. Il s'agit des projets suivants :

- SIRH : nouvelle solution intégrée de gestion des ressources humaines.
- Le programme de montée en maturité 2MG de l'Etnic basé sur plus de 20 thèmes, dans lesquels s'inscrivent les recommandations GARTNER validées par le Gouvernement, avec des objectifs à court et moyen termes sur chacun de ces thèmes planifiés sur 2022, 2023 et 2024.
- La poursuite du développement du projet Optemap mis en pause suite aux diverses circonstances et priorités sur 2022 pour en assurer les releases suivantes.
- La refonte de l'extranet de l'Etnic tenant compte des nouveaux besoins exprimés par les bénéficiaires et les parties prenantes identifiées ainsi que pouvoir s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouvelles plateformes induites par le contexte du travail et le renouvellement de l'intranet.
- L'architecture de l'ETNIC a diligenté en 2022 une analyse globale des systèmes d'information de l'ETNIC qui va déclencher une série de projets résultants de cette vision des systèmes d'information propres à l'Etnic. Ex : Acquisition, implémentation, paramétrisation d'un outil PPM (logiciel de gestion de portefeuilles de projets)
- La refonte du processus achat avec l'aide de consultants expérimentés dans le domaine en visant une meilleure optimisation de ce processus et une agilité de réaction et d'anticipation dans le domaine et une adaptation des outils. Ce projet fait aussi partie de la transformation de l'Etnic.

- Aligner les données et leur présentation sur celle des différents cockpits utilisés dans les différents portefeuilles ainsi qu'expérimenter une nouvelle mouture de ce Cockpit IT

e-PAYSAGE

174.254 € sont consacrés au projet e-Paysage et concernent les rémunérations du personnel interne affecté au projet.

WBFIN II

262.819 € sont destinés à couvrir les dépenses relatives au personnel interne affecté au projet WBFIN II.

MONTEE EN MATURITE GLOBALE DE L'ETNIC ET RECOMMANDATIONS GARTNER.

Les dépenses relatives à la montée en maturité globale de l'ETNIC et recommandation GARTNER s'élèvent à 500.000 €.
Sip trunck, il s'agit ici de la prise en charge du nouveau marché de communications unifiées qui doit être activé en 2023 et dont une partie des coûts de communication téléphonique, jusqu'ici à charge du MFWB, sera intégrée dans une facture globale prise en charge par l'ETNIC. (Recommandation GARTNER N°5)
Suite aux divers délais intervenus sur le dossier SipTrunck (attribution du marché et mise en place de la nouvelle solution technique) une partie des mois à charge du budget 2023 est reportée en 2024.

2ème data center
Pour 2024, dans la continuité de diverses actions initiées en 2022 et 2023, un focus particulier est mis sur l'élaboration d'une redondance du centre de données. (Recommandation GARTNER N°7)

Montée en maturité globale et recommandations GARTNER

La recommandation GARTNER N°3 visait à lancer une analyse détaillée du portefeuille d'applications afin de consolider et de rationaliser le paysage applicatif. Un montant de 300k est prévu suite à une analyse du marché.

La recommandation GARTNER N°2 visait à affiner la gouvernance existante pour améliorer la prise de décision et la hiérarchisation des priorités de la FWB. Il est conseillé d'engager un ETP pour assurer le suivi et la cohésion du COSTRANUM.

L'ETNIC a lancé un programme de montée en maturité globale. Ce programme chapeaute l'ensemble des initiatives visant à améliorer son fonctionnement global (Gouvernance, agilité, efficience et efficacité), un montant de 500.000 € est réservé à cet effet.

Outre ces nouvelles demandes, une partie des recommandations GARTNER est déjà en cours de mise en œuvre, à savoir :

-au niveau de l'architecture d'entreprise la consolidation et la mise à disposition les différentes connaissances et pratiques des différents métiers de nos bénéficiaires via l'accompagnement d'experts externes (Gartner n°3)

- les projets réalisés par l'équipe ITBM, MAPLU, BUDGEST, les services de veille et de support ainsi que l'accès à une base de données de connaissances, analyses et études relatives aux technologies numériques (Convention d'adhésion et contrat Gartner).

- le support 2e ligne et la consultance pour l'installation et la maintenance directement chez l'utilisateur (Gartner n°5)

- la consultance pour du renfort au Service Desk en 1ere ligne (Gartner n°5)

- les logiciels/souscriptions pour Servicenow (Enterprise Service Management) et les différents modules, omnialert (outil de gestion de crise), (Gartner n°5)
- en ce qui concerne les Données, la consultance en data quality (SAP IS) et l'acquisition et maintenance de logiciels comme SAP IS ou opendata, la mise en place des outils et services relatifs à la gestion des données maitres (sur base du marché outils attribués en fin 2022), leur mise en qualité et de la gouvernance à mettre en œuvre ainsi que la consultance pour l'accompagnement métier en lien avec la gestion de données (Gartner n°8)
- le déploiement de OFFICE 365 au MFWB (Gartner n°7)

-en lien avec l'OS6 du CA de l'ETNIC, la consultance pour le programme Entreprise service management (Gartner n°5)

- en lien avec l'OS7 du CA de l'ETNIC, la consultance, les licences et maintenance pour le marché Master Data Management (lot 1 et 2) (Gartner n°8)
- la fourniture de matériels et de services autour du poste de travail nécessite des liquidations de 2,2 millions, notamment pour le remplacement du matériel en fin de vie. (Gartner n°5)

Dans le cadre des recommandations Gartner, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre le scenario 1 et l'opportunité n°3.
Les points suivants sont donc dans les initiatives identifiées en 2023 :

- rationalisation des imprimantes (1ère étape avec le nouveau marché NEOPRINT et PDI TRANSVERSAL)
- le déploiement de la nouvelle stratégie de sourcing fait l'objet d'une demande inclue dans les 500k € demandés dans l'enveloppe « Montée en maturité »
- assurer une vision architecturale commune et lancer une analyse détaillée du portefeuille d'applications. (300k € enveloppe montée en maturité)

Par ailleurs, des crédits ont également été prévus à hauteur de 3.700.000 € pour la mise en œuvre du projet CEPAGE. Ce projet vise à moderniser le système d'information assurant la gestion de carrière et la paie des enseignants de la FWB.

DOTATION SPECIFIQUE CA ETNIC

Les dépenses à charge de la dotation spécifique CA ETNIC s'élèvent à 5.000.000 € répartis comme suit :

CE INITIAL 2024 actualisés 28/09	CL INITIAL 2024 actualisés 28/09
213.615 €	415.475
4.549.221 €	1.619.748
2.198.326 €	2.198.326
599.582 €	766.451
7.560.744 €	**5.000.000 €**

Les 5 millions affectés aux projets de contrat d'administration de l'ETNIC sont destinés de couvrir partiellement les moyens nécessaires pour rencontrer les 10 objectifs stratégiques fixés dans le contrat. Certains objectifs pourraient dès lors devoir être revus à la baisse et/ou reportés aux années suivantes.
Les prévisions de dépenses 2024 enregistrent un dépassement de cette enveloppe à hauteur de 805.679 €

En matière de développement, les 415.475 € permettront de réaliser les projets suivants :

- Hébergement de la plateforme MOODLE : il s'agit d'une « brique de base » nécessaire à garantir un hébergement optimal de la plateforme d'e-learning. Cet hébergement est majoritairement transversal à l'ensemble des acteurs de la FWB
- Outil CRM à développer pour répondre à l'objectif stratégique n°5.

Dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC, la Direction Stratégique et Transversale prévoit de faire appel à des consultants externes tels que des Business Analyst(s), des responsable(s) du changement organisationnel et de(s) gestionnaire(s) de programmes spécialisés dans certains domaines pour accompagner les différents chantiers de notre CA. Le département prévoit aussi certaines dépenses qui sont associées à des leviers d'optimisation mis à jour par le projet de screening confié à la société Roland Berger. Un équipement spécifique des collaborateurs délocalisés de l'ETNIC est prévu.

En matière du Transversal IT, les 1.619.748 euros sont principalement affectés à :

- En lien avec l'OS8 : la consultance en UX designer
- En lien avec l'OS6 : la consultance pour le programme Entreprise service management
- En lien avec l'OS7 : la consultance, les licences et maintenance pour le marché Master Data Management (lot 1 et 2)
- En lien avec l'OS4 : La mise en œuvre du projet secure web gateway (sécurisation des flux internet)
- De la consultance en gestion de projets (3 chefs de projet) pour les projets du contrat d'administration ETNIC.

En ce qui concerne le personnel interne, les dépenses s'élèvent à 2.198.326 € y compris les index 2024 et le plan de recrutement 2023 en année pleine 2024. Un seul recrutement est prévu en 2024.

DOTATION SPECIFIQUE PDI-MFWB (hors AGE)

20.507.925 € sont affectés à des dépenses liées aux projets du PDI, en dépassement de 507.925 € par rapport à l'enveloppe annuelle fixée à 20.000.000 €. Ce dépassement concerne essentiellement le PDI AGMJ pour lequel l'enveloppe annuelle de 475.000 € est peu réaliste au regard des projets développés .

PDI MFWB	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
DP306 PDI MFWB Transversal	20.634.920 €	15.394.328 €
DP302 PDI MFWB AGC	3.399.150 €	616.386 €
DP303 PDI MFWB AGS	3.198.291 €	1.913.868 €
DP304 PDI MFWB AGMJ	1.839.503 €	1.429.024 €
DP305 PDI MFWB AGAJ	3.200.528 €	1.154.321 €
PDI_MFWB	32.272.392 €	20.507.925 €

Les montants repris dans le tableau ci-dessus sont le fruit de concertations avec les services du MFW-B via les organes de gouvernance IT, et principalement les COPORs. Ces montants, et les projets auxquels ils se rapportent, ont fait l'objet de validations par les Cabinets ministériels concernés. Cela couvre les projets ayant une description du besoin claire et une analyse minimale.

PDI MFWB TRANSVERSAL

DP306 PDI MFWB Transversal	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT	810.000	218.750
GENERALE_IT_DEV	9.540.380	7.259.441
GENERALE_IT_INFRA	4.070.200	1.889.690
GENERALE_IT_TRANS_IT	2.423.500	1.942.762
GENERALE_RESS	3.098.760	3.098.760
STRAT_TRANS	692.080	984.925
DP306 PDI MFWB Transversal	**20.634.920 €**	**15.394.328 €**

La Direction générale IT prévoit un montant de 218.750 € afin de couvrir la participation des agents du MFWB aux masters class GARTNER.

La Direction Stratégique et Transversale prévoit pour un montant de 984.925 € la mise en place du côté du centre de compétence innovation d'un accompagnement pour améliorer le concept d'incubateur et d'expérimentations de nouvelles idées innovantes et/ou irritantes ainsi que des chantiers de co-construction. L'intégration d'un spécialiste de l'expérience utilisateur est prévue et permettra de s'aligner au mieux avec les attentes des utilisateurs finaux.
L'intensification du recours à des expertises externes en analyse business pour soutenir les analyses métiers des bénéficiaires et compléter la connaissance de la réalité métier de ceux-ci en leur proposant une description d'une situation existante et d'une situation à atteindre en termes systèmes d'information d'entreprise (Un As-Is et un To-Be). Ceci doit permettre à chaque bénéficiaire d'élaborer une feuille de route, un plan de développement informatique pour atteindre l'objectif fixé de commun accord.

En termes de développement, les dépenses s'élèvent à 7.259.441 € et concernent le recours à de la consultance en analyse fonctionnelle à hauteur de 633.255 € et en lien avec le développement de solution acquises ou sur mesure à hauteur de 4.008.253 € et qui concernent les projets majeurs qui s'inscrivent dans les différents chantiers transversaux lancés par l'Administration :

- Orientation Usagers :
  - Création d'un espace enseignement pro (pouvoir démarrer des démarches au nom de son école) au sein de Mon Espace et refonte graphique de ce dernier (nouvelle charte graphique). La poursuite du développement d'un back office est également prévu afin de permettre le paramétrage de l'application par le métier ainsi que l'accès à un ensemble d'indicateurs.
  - Réalisation de divers projets relatifs aux démarches dont leur dématérialisation.
- Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces.
- Compétence et performance RH : mise en place de la solution "Soft RH" (recrutements, formations, évaluation et gestion des compétences) et maintien de la solution ULIS.
- GED : mise en œuvre du nouveau marché permettant d'augmenter le nombre de licences et de passer sur un environnement professionnel plus stable.
- PIX : mise à disposition de consultants afin de poursuivre les développements et continuité de la convention.
- IDECC : poursuite des développements de la plateforme d'envoi de communications ciblées.
- Optemap : poursuite des développements de l'outil de gestion des marchés publics.
- Subsides : nouveau marché permettant l'intégration de la GED et de SAP.

.

- Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces (lancement du marché, évaluation des soumissionnaires et solutions proposées en vue de l'attribution du marché).
- Données : mise en place des outils et services relatifs à la gestion des données maitres (sur base du marché outils attribués en fin 2022), leur mise en qualité et de la gouvernance à mettre en œuvre. 2.617.933 € sont consacrés aux acquisitions, aux souscriptions de licences et logiciel et à leur maintenance.

En ce qui concerne l'Infrastructure, des moyens prévus s'élèvent à 1.889.690 € et sont destinés à couvrir essentiellement les besoins en poste de travail pour le personnel du MFWB dans le cadre du projet P.T.2.0 ainsi que le renouvellement du parc NEO PRINT.

En matière du Transversal IT, les 1.942.762 € sont principalement affectés à :

- La consultance en gestion de projet pour gérer les différents projets issus du PDI
- La consultance en architecture de solution
- La consultance en Ux design
- La consultance en test d'applications
- Afin de répondre aux exigences du MFWB en matière d'orientation usager, la consultance et la mise en place d'un système de ticketing pour le MFWB
- Le renfort en service management pour le suivi des nombreux services consommés par le MFWB.
- Les licences, support et consultance nécessaire pour l'implémentation et l'exploitation d'outils nécessaires au MFWB pour la gestion de leurs données
- La consultance pour l'accompagnement métier en lien avec la gestion de données

En ce qui concerne le personnel interne, outre le personnel en poste recruté de 2021 à 2023, un plan de recrutement est prévu afin de mener à bien les objectifs fixés, celui-ci doit encore faire l'objet d'arbitrages internes

PDI MFWB AGAJ

DP305 PDI MFWB AGAJ	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	2.581.304	603.750
GENERALE_IT_TRANS_IT	619.224	550.571
DP305 PDI MFWB AGAJ	**3.200.528 €**	**1.154.321 €**

Ces moyens permettront de poursuivre ou démarrer la réalisation des projets identifiés comme prioritaires par l'AGAJ.
Il s'agit notamment :

- De mettre en place des solutions permettant la dématérialisation des documents
- De poursuivre les projets IMAJ, INES, ADOPTION, OSCAR stratégiques pour l'AGAJ;
- De l'intégration avec « Mon espace » pour les acteurs de type personnes physiques ou morales
- De la mise en place d'outil d'aide à la décision pour le Service général de la prévention de l'AGAJ
- Du développement d'un logiciel permettant de centraliser les données relatives aux jeunes hébergés en IPPJ
- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- Fourniture de licences ODOO
- De l'amélioration de la couverture WIFI dans les IPPJ, CCMD et SAJ dans le même sens que ce qui est prévu dans le transversal.
- De l'adaptation des solutions existantes propres pour une mise en conformité au RGPD

- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition
- …

PDI MFWB AGC

DP302 PDI MFWB AGC	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	2.883.676	335.475
GENERALE_IT_INFRA	6.250	0
GENERALE_IT_TRANS_IT	509.224	280.910
DP302 PDI MFWB AGC	**3.399.150 €**	**616.386 €**

En matière de Développement 335.475 € pour l'A.G.C, ces moyens sont consacrés à la poursuite du développement des solutions actuelles et procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets identifiés comme stratégiques :

- Mise en œuvre de la solution pour la gestion des films pour la Cinémathèque, le CCA et WBImages.

- Poursuite du nouveau site pour le musée Royal de Mariemont et du site numeriques.be.

- Assurer la consultance en gestion de projet, test d'applications, architectures techniques et suivi des services mis à disposition

Au niveau du Transversal IT, 280.910 € pour couvrir divers types de consultance en lien avec les projets : Chef de projet, architectes, testeurs.

PDI MFWB AGMJ

DP304 PDI MFWB AGMJ	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	1.445.563	1.043.083
GENERALE_IT_INFRA	0	0
GENERALE_IT_TRANS_IT	393.940	357.065
STRAT_TRANS		28.875
DP304 PDI MFWB AGMJ	**1.839.503 €**	**1.429.024 €**

Ces moyens vont permettre de procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets en lien avec les objectifs stratégiques de l'AGMJ.
Il s'agit notamment :

- De mettre en place une solution de gestion des connaissances afin de favoriser la mise à jour et la diffusion de l'information.
- D'analyser et mettre en œuvre des solutions permettant au Management de l'AGMJ d'obtenir des indicateurs plus précis, en particulier pour la mesure des performances et pour anticiper les capacités de placement en surveillance électronique (statistiques prévisionnelles).

- D'améliorer l'efficacité des agents par la mise en place de solutions informatiques (suivi des e-mails entrants des Maisons de Justice, traduction de documents, gestion des shifts du CSE,…).
- Poursuite du développement des solutions CAPREV, MOODLE, SIPAR, SISET
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition

28.875 € sont prévus à la DST pour de la consultance en matière de sécurité.
Au niveau du Transversal IT, 357.065 € pour couvrir divers types de consultance en lien avec les projets : Chef de projet, architectes, testeurs.

PDI MFWB AGS

DP303 PDI MFWB AGS	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	2.231.063	1.136.986
GENERALE_IT_INFRA	169.850	107.881
GENERALE_IT_TRANS_IT	797.378	669.000
DP303 PDI MFWB AGS	**3.198.291 €**	**1.913.868 €**

Grâce à ce budget les projets identifiés comme stratégiques pour l'AGS pourront se poursuivre, notamment :

- La gestion des Sportifs de Haut Niveau.
- La gestion de Prêts et de Matériel de l'ADEPS permettant la réservation en ligne avec une intégration à la solution ERP SAP.
- La plateforme de gestion des cycles en ligne.
- La plateforme ADEPS STACY

L'administration générale des sports (AGS) fait face à de nombreux défis. Pour y arriver elle a développé une vision axée autour de 5 axes :

- Être l'opérateur de référence dans le sport en FWB.
- Avoir une place prépondérante dans le monde du numérique.
- Être en phase avec la société dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Avoir son propre écosystème pour s'installer en tant que tel et être source de données sportives pour tout un chacun.
- Créer entre les différents acteurs et secteurs afin de ne tisser *qu'une seule toile*.

Pour l'accompagner, l'ETNIC a mené une analyse stratégique de l'architecture d'entreprise de l'AGS. Cette analyse reprenant une vision à 360° des réels besoins permit de proposer une nouvelle architecture pour la refonte de leurs solutions et une roadmap alignée.
Il s'agit d'une transformation numérique radicale. Il ne s'agit plus de se doter d'outils informatiques, mais de créer un environnement numérique orienté Usager afin que ces derniers retrouvent les mêmes facilités d'usage que dans le privé : information et accès aux produits et services, innovation dans les moyens de communication (chatbot), partage des données (Opendata). L'idée étant de créer une plateforme avec un ensemble interopérable de services combinés créera des workflows en lieu et place des applications

informatiques métiers. Cette plateforme doit être une vitrine de toutes les offres de service SPORT POUR TOUS, ainsi qu'une vitrine de toutes les offres de Service SPORT DE HAUT NIVEAU
Au sein de l'ETNIC, cette vision se concrétise au travers du programme intitulé « plateforme AGS ».
La première phase qui se déroule en 2022 permettra de délivrer la V1 avec la réécriture de la partie usager de l'application destinée au citoyen pour la recherche et l'inscription aux stages et aux cycles (STACY). L'acquisition d'une solution pour la gestion des sportifs de haut niveau(eSHN) pour les Jeux olympiques 2024 à Paris. En parallèle nous menons le chantier relatif au passage du fond des sports en SACA.
Ces moyens spécifiques pour 2023 vont permettre de poursuivre ces initiatives à concurrence des moyens disponibles, principalement :

- La V2 de la plateforme (l'ajout de nouvelles fonctionnalités aussi bien pour le sport pour tous que la plateforme ESHN)
- Le passage du fond des sports en SACA
- L'amélioration de la connectivité dans les centres ADEPS en zone blanche.

DOTATION SPECIFIQUE ENSEIGNEMENT (DEMATERIALISATION ET PDI (enseignement obligatoire)

4.000.000 € seront affectés à des dépenses liées aux projets du PDI AGE :

PDI_AGE	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	6.088.969 €	2.085.500 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.474.125 €	1.364.125 €
STRAT_TRANS	529.000 €	550.375 €
PDI_AGE	**8.092.094 €**	**4.000.000 €**

Cette dotation spécifique permet de répondre aux nombreux besoins de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. De l'élève à l'enseignant, de la direction aux parents, du pouvoir organisateur au pouvoir régulateur, de nombreuses avancées en termes de dématérialisation, d'apprentissage et de simplification administrative sont en cours.

2024 sera comme les années précédentes, une année importante pour l'enseignement. En effet, le changement des rythmes scolaires, les pôles territoriaux, le dossier d'accompagnement de l'élève, pour n'en citer que quelques-uns, sont des projets qui vont impacter de manière importante le paysage de l'enseignement obligatoire.

Plusieurs projets de dématérialisations et de simplifications dans le cadre de la gestion des carrières des personnels de l'enseignement vont considérablement faciliter le dialogue et réduire la charge administrative entre les écoles, enseignants, pouvoirs organisateurs et l'administration.

Dans la continuité de 2023, une école pourra envoyer les données de carrières de ses enseignants de manière digitale à l'administration. Ces données seront automatiquement mises à disposition d'un agent traitant ou service compétent pour répondre à la demande.

Les demandes croissantes en matière d'apprentissage, d'exercices, d'aide et d'examens en ligne vont aussi être rencontrées. Les plateformes HAPPI et e-Classe seront renforcées et dialogueront entre elles.

La continuité des développements des solutions informatiques permettant aux nombreux acteurs de l'enseignement d'avoir rapidement et de manière fiable les informations nécessaires à leur bon

fonctionnement au quotidien. Les applications de gestion d'encadrement sont un bel exemple d'applications qui apportent un réel bénéficie aux écoles en leur permettant de simuler leurs rentrées scolaires.

Une application va permettre la gestion de la délégation des accès, un grand pas vers l'autonomie des écoles et PO dans leur gestion des droits des enseignants sur les différentes applications. Cette application est nécessaire pour certaines applications comme par exemple le dossier d'accompagnement de l'élève.

Le budget de 1.364.125 € à destination du transversal IT permettra de couvrir la consultance en matière de : de projet, test d'applications et architecture de solution, suivi des services mis à disposition.

550.375 € sont prévus à la DST afin de financer de la consultance en soutien aux analystes métiers du bénéficiaire AGE.

DOTATION SPECIFIQUE PETITE ENFANCE

Après concertation avec l'ONE et le Cabinet de la Ministre en charge de la petite enfance, les 2 millions alloués en conclave seront affectés aux dépenses suivantes :

DO102 Zephyr	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
GENERALE_IT_DEV	5.153.774	2.093.096 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.367.000	1.367.000 €
TRANSFERT SURPLUS ZEPHYR VERS REFACTURATION	-1.460.096 €	-1.460.096 €
ONE_Z	**5.060.678 €**	**2.000.000 €**

Notons que la dotation de 2 Millions ne couvre pas l'ensemble des dépenses relatives à Zéphyr et que le solde évalué à 1.460.096 € fera l'objet d'une refacturation à l'ONE.

DOTATIONS SPECIFIQUES

450.000€ destinés aux PC circulaire enseignement.
302.000 € destinés aux projets dans le cadre des compétences de la ministre BERTIEAUX

RECETTES FONCTIONNELLES

Les dépenses à charge des recettes fonctionnelles s'élèvent à 8.945.226 € dont :

CONVENTIONS STRUCTURELLES : 1.312.686 € répartis entre l'ONE, l'ARES et le FSE et concernent des dépenses récurrentes facturées annuellement.

CONVENTIONS –PROJETS :

CONVENTIONS PROJETS	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
Convention ONE projets	**5.133.718 €**	**3.912.756 €**
Conventions ARES projets	**1.481.382 €**	**1.171.729 €**
Conventions autres et recettes spécifiques autres	**1.308.453 €**	**1.403.208 €**
PT 2.0		**263.172 €**
Services rendus à l'EAP	**183.000 €**	**292.800 €**
TOTAL CONVENTION PROJETS	**8.106.533 €**	**7.043.665 €**

Au niveau des postes de travail (PT2.0) il s'agit des estimations faites avec divers bénéficiaires naturels sur leurs besoins pendant la durée du marché (engagement) et sur leurs besoins plus spécifiques en 2024 (liquidation).

Les budgets prévus dans la convention – projets de l'ARES couvrent les domaines suivants :

- Renforcement du réseau local et continuité du réseau distant,
- Achats de PCs avec licences,
- Achats de licences diverses (WebEX, Adobe,…)
- Mise en place de l'Enterprise Service Management
- Poursuite des développements de la solution CAMA-CEPERI
- Déploiement de SIRH et ULIS pour l'ARES

Les budgets prévus dans la convention – projets de l'ONE couvrent les domaines suivants :

- Continuité du plan d'équipement WIFI
- Matériel, licences et consultance pour la reprise et le maintien des infrastructures informatiques de l'ONE
- Convention et gestion des projets e-Vax
- Consultance externe O365 pour l'intégration de l'ONE dans l'O365 de la FWB
- Déploiement de l'outil ESM
- Implémentation du programme de projets ZEPHYR (en complément de la partie dotation de 2 millions d'euros)
- Déploiement de SAP et SIRH pour l'ONE

Les services rendus à l'EAP couvrent :

- le recours à de la consultance de type chef de projet et analyste fonctionnel
- les licences MS 365, Adobe ….

Les Conventions autres et recettes spécifiques autres couvrent les dépenses relatives aux bénéficiaires suivants :

- Consultance externe et licences O365 pour l'intégration du PFWB dans l'O365 de la FWB
- Mise en place de l'Enterprise Service Management au PFWB
- SNOW pour le PFWB
- Déploiement de SIRH et ULIS pour le CSA, l'IFC ….

WBE

WBE	CE INITIAL 2024	CL INITIAL 2024
DEVELOPPEMENT		27.500 €
INFRASTRUCTURE	1.250.000 €	
DST	125.000 €	109.375 €
TRANSVIT	452.000 €	452.000 €
WBE	**1.827.000 €**	**588.875 €**

Le projet d'équipement des locaux WBE et des écoles en moyens de communication a été reporté, le marché devrait être attribué en 2024.

452.000 € sont destinés au financement d'un chef de projet

27.500 € destinés à la maintenance de l'application ULIS

109.375 € pour de la consultance portefolio Management

Projections pluriannuelles sur 3 ans

Sur base du budget initial 2024, une projection pluriannuelle sur trois ans des recettes et des dépenses à politique inchangée sur base d'un objectif SEC égal à 0 et des paramètres économiques de septembre a été réalisée.

La projection a été réalisée sur base des engagements prévus en 2024 et sur base des projets et activités connus et décidés.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Programme 01 : « Organiser et gérer l'ETNIC »

- pour l'évolution des dépenses de rémunération du personnel, intégration de la dérive barémique annuelle, impact en année pleine des recrutements 2024 et application d'une indexation de 2% à partir de 2025.
- l'évolution des dépenses directement liées au personnel suit l'évolution de la masse salariale en pourcentage
- pour l'évolution des dépenses de fonctionnement prise en compte de l'indexation des prix, 3,5% en 2025 et 2% pour les exercices 2026 et 2027.

-Programme 02 : « Développer ou acquérir des solutions numériques »

- en ce qui concerne les dépenses de consultance externe, celles-ci ont été évaluées sur base des plans de liquidation des engagements 2024 et de l'encours pour les solutions prévues et développées en 2024. Par ailleurs un montant équivalent à 15% du montant de ces consultances a été pris en compte pour la maintenance des solutions une fois mises en application.
-l'évolution des dépenses relatives aux achats et contrats de licences ainsi que celles relatives aux maintenances annuelles a été calculée sur base de l'indexation des prix.

- Programme 03 : « Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance »

- en ce qui concerne les achats de PC et périphérique personnel, des achats et contrat de licences qui s'y rapportent, celles-ci ont été évaluées sur base des plans de liquidation des engagements 2024 et de l'encours pour les solutions prévues et développées en 2024.
-l'évolution des autres dépenses d'équipement (serveurs, téléphonie, réseau) de contrats de licences ainsi que celles relatives aux maintenances annuelles a été calculée sur base de l'indexation des prix.

Projection pluriannuelle sur 3 ans

Libellé		Budget initial 2024	2025	2026	2027
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES					
Recettes fonctionnelles		8.945.226	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Interventions publiques		114.875.000	133.140.304 €	115.980.488 €	115.904.866 €
TOTAL RECETTES		**123.820.226**	**143.140.304**	**125.980.488**	**125.904.866**

	Budget initial 2024		2025	2026	2027
Libellé	**CREDITS D'ENGAGEMENT**	**CREDITS DE LIQUIDATION**	**CREDITS DE LIQUIDATION**	**CREDITS DE LIQUIDATION**	**CREDITS DE LIQUIDATION**
PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GERER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETNIC	**52.291.311 €**	**52.474.589 €**	**56.241.965 €**	**57.579.023 €**	**58.949.205 €**
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	52.262.811 €	52.344.089 €	56.091.965 €	57.429.023 €	58.799.205 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	28.500 €	130.500 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €
PROGRAMME 02 - DEVELOPPER OU ACQUERIR DES SOLUTIONS NUMERIQUES	**68.417.774 €**	**34.026.116 €**	**41.666.941 €**	**23.104.220 €**	**20.971.876 €**
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	66.010.274 €	33.291.416 €	40.906.526 €	22.328.597 €	20.180.740 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	2.407.500 €	734.700 €	760.415 €	775.623 €	791.135 €
PROGRAMME 03 - METTRE A DISPOSITION LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA GOUVERNANCE	**59.076.939 €**	**41.019.521 €**	**45.231.398 €**	**45.297.245 €**	**45.983.785 €**
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	50.151.480 €	36.884.414 €	41.038.333 €	41.037.353 €	41.695.242 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	8.925.459 €	4.135.107 €	4.193.066 €	4.259.891 €	4.288.543 €
TOTAL DEPENSES	**179.786.024 €**	**127.520.226 €**	**143.140.304 €**	**125.980.488 €**	**125.904.866 €**
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	**168.424.565 €**	**122.519.919 €**	**138.036.824 €**	**120.794.974 €**	**120.675.187 €**
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	**11.361.459 €**	**5.000.307 €**	**5.103.480 €**	**5.185.514 €**	**5.229.678 €**
Sous utilisation des crédits estimée		**3.700.000 €**			
SOLDE SEC		**0**	**- 0**	**0**	**0**

Exposé particulier relatif au budget initial 2024

Budget des Recettes

Libellé	Recettes
Produits des prestations dont conventions	**8.945.226 €**
Dotation 2024	**114.123.000 €**
Dotations spécifiques	**752.000 €**
TOTAL RECETTES	**123.820.226€**

Programme 01 – Recettes générales

Titre I – Recettes courantes

Recettes fonctionnelles

A.B.	Libellé	CL
01.1620.03	Produits des prestations dont conventions	8.945.226 €

Exposé : recettes forfaitaires provenant des conventions structurelles établies entre l'ETNIC et des O.I.P. de la FWB et autres bénéficiaires pour des services récurrents à hauteur de 1.312.686 € et d'autre part de recettes provenant de « convention - fiches projets » établies entre l'ETNIC et le bénéficiaire concerné pour la réalisation de commandes ou projets spécifiques à hauteur 7.632.540 €. Les principaux bénéficiaires sont l'ONE, l'ARES, WBE…..

Interventions du secteur public

A.B.	Libellé	CL
01.4610.01	Dotation 2024	114.123.000 €

Exposé : Dotation imputée à la D.O. 12 A.B. 41.04.14 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 octroyée à l'ETNIC pour la réalisation de ses missions aux cours de l'exercice 2024. Cette dotation se décompose de la manière suivante :

Dotation de base	82.615.075 €
Dotation Contrat d'administration ETNIC	5.000.000 €
Dotation PDI MFWB	20.507.925 €
Dotation AGE dématérialisation de l'enseignement	4.000.000 €
Dotation Petite enfance	2.000.000 €

A.B.	Libellé	CL
01.4610.3	Dotations spécifiques 2023	752.000 €

Exposé : Dotations imputées à la DO 12 PA 15 01.09 à hauteur de 302.000 € et à la DO 12 PA 15 01.10 à hauteur de 450.000 €du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 octroyée à l'ETNIC pour la réalisation de ses missions aux cours de l'exercice 2024.

Budget des Dépenses

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	**168.424.565 €**	**122.519.919 €**
Dépenses en capital	**11.361.459 €**	**5.000.307 €**
Total dépenses	**179.786.024 €**	**127.520.226 €**

Programme 01 – Organiser et gérer le fonctionnement de l'ETNIC

PROGRAMME 01	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	**52.262.811 €**	**52.344.089 €**
Dépenses en capital	**28.500 €**	**130.500 €**
Total dépenses Programme 01	**52.291.311 €**	**52.474.589 €**

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1111.01	Rémunérations du personnel	45.797.282 €	45.797.282€

Exposé : Les dépenses de rémunérations du personnel de l'ETNIC comprennent, la masse salariale du personnel en poste au poste au 01/01/2024 compte tenu de la dérive barémique, des indexations 2023 en année pleine et des prévisions d'indexation en 2024, des remplacements et recrutements de personnel intervenus au cours de l'exercice 2023 en année pleine le tout à hauteur de 36.109.115 €

La masse salariale relative au plan de recrutement interne 2024 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 940.711 €

La masse salariale relative aux remplacements de personnel prévus en 2024 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 250.000 €

Les chèques repas à hauteur de 470.331 €

La masse salariale relative au personnel dédicacé au projet e-Paysage à hauteur de 129.683 €

La masse salariale relative au personnel dédicacé aux projets du Pacte d'Excellence à hauteur de 891.725 €

La masse salariale relative au personnel dédicacé aux projets de WBE à hauteur de 792.081 €

La masse salariale relative au personnel dédicacé au projet WBFIN II à hauteur de 262.819 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2024, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du PDI – MFWB à hauteur de 3.098.760 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du contrat d'administration de l'ETNIC à hauteur de 2.198.326 €.

La masse salariale relative au personnel dont la rémunération est facturée aux bénéficiaires à hauteur de 714.772 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	838.526 €	757.166 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses directement liées à la masse salariale à savoir :

- les aides à la mobilité, liées au télétravail à hauteur de 167.519 €

- les déplacements domicile- lieu de travail à hauteur de 569.520 €

- la masse d'habillement à hauteur de 3.019 €

- les chèques-cadeaux à hauteur de 17.108 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.01	Formations	587.222 €	541.622 €

Exposé : il s'agit ici d'une part des dépenses relatives au plan de formation 2023 du personnel de l'ETNIC à hauteur 442.422 € tant en engagement qu'en liquidation et d'autre part la poursuite de la formation en accessibilité à hauteur de 1.500 €

Sont également prévues des formations spécifiques dans le domaine de la sécurité à hauteur de 80.000 € engagement et 50.000 € en liquidation et en data management à hauteur de 48.300 € en engagement et 24.200 € en liquidation.

Ce budget prévoie aussi 15.000 € pour des actions liées à la reprise d'études.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.02	Assurances personnel	500 €	283.026 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives aux assurances responsabilité civile et accidents de travail en lien avec le personnel de l'ETNIC ainsi que les assurances Missions

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	48.500 €	236.567 €

Exposé : Les frais divers liés au personnel reprennent les dépenses suivantes :

- le marché de gestion des absences, la tutelle du SPF, la cotisation au service social, le marché SEPPT à hauteur de 74.267 € en engagement et 74.267 € en liquidation

- la relance du marché relatif aux publication des offres d'emploi à hauteur de 162.300 € en crédits de liquidation pour la poursuite du marché initié en 2023.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.04	Prestataires extérieurs	€	20.000 €

Exposé : il s'agit ici des dépenses relatives aux prestations du réviseur d'entreprise dans le cadre de l'audit des comptes 2023.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.05	Frais de mission et de représentation	285.800 €	277.800 €

Exposé : Les frais de représentation et de mission reprennent les dépenses suivantes :

- les frais de séjour à hauteur de 32.000 € en engagement et en liquidation

- les frais de repas professionnels à hauteur de 7.000 € en engagement et en liquidation

- les frais de réunion (sandwich, salle…) à hauteur de 57.000 € en engagement et en liquidation

- les frais relatifs aux activités de team building, repas de nouvel an, valorisation des réussites à hauteur de 126.300 € en engagement et en liquidation

- les frais relatifs à l'organisation de l'Hackathon 2024 à hauteur de 35.000 € en engagement et en liquidation

- les achats divers à hauteur de 17.500 € en engagement et en liquidation

- les frais relatifs à l'organisation de la journée de l'accessibilité 10.000 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	10.000 €	110.000 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à l'entretien des locaux de l'ETNIC

- 100.000 € en crédits de liquidation pour le nettoyage

- 10.000 € en engagement et en liquidation pour divers petits travaux

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.07	Assurances autres	€	16.000 €

Exposé : il s'agit ici des frais d'assurance incendie et des frais d'assurance pour les véhicules de service et de fonction.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.08	Frais récurrents de véhicules	27.500 €	24.386€

Exposé : les frais récurrents de véhicules tels que carburant, réparation… à hauteur de 20.000 € en engagement et en liquidation

- les contrats d'entretien des véhicules de fonction et de services à hauteur de 4.386 € en liquidation et 7.500 € en crédits d'engagement

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.09	Fournitures de bureau	67.500 €	205.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les achats de papier à hauteur de 30.000 € en crédits d'engagement (nouveau marché en 2024) et 10.000 € en liquidation

- les achats de matériel de bureau à hauteur de 2.000 € en engagement (petits frais divers) et 12.000 € en liquidation

- les frais de documentation et d'abonnement à hauteur de 22.500 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier de bureau et de salles de réunions en lien avec le NWOW à hauteur de 47.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobiliers divers à hauteur de 10.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier et d'équipement dans le cadre du projet de New Way of Working à hauteur de 55.000 € en engagement et en liquidation

- les dépenses relatives au système d'impression à hauteur de 5.500 € en liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	38.000 €	63.500 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les frais divers liés au service Prévention et au bien-être au travail
- les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau
- etc…….

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.11	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €

Exposé : il s'agit d'une enveloppe prévue en vue de couvrir des éventuelles indemnités que l'ETNIC devrait payer dans le cadre de litiges avec des tiers.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	10.750 €	127.655 €

Exposé : ce poste comprend :

- les frais de poste à hauteur de 10.000 € en engagement et en liquidation
- les frais lié au marché relatif aux recommandés électronique à hauteur 750 € en engagement et 2.255 e en liquidation
- ce poste reprend en liquidation les dépenses relatives aux abonnements de téléphonie fixe et mobile de l'ETNIC à hauteur de 115.400 € en crédits de liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1212.01	Loyer et charges	1.790.300 €	1.790.300 €

Exposé : Ce poste comprend d'une part le loyer annuel du bâtiment occupé par l'ETNIC à hauteur de 1.290.300 € et les charges locatives à hauteur de 500.000 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	2.085.931 €	1.418.786 €

Exposé : ce poste concerne les prestations de consultance en appui des services supports de l'ETNIC

- 22.750 € en engagement et en liquidation concernent la cellule d'appui à l'A.G.

- en ce qui concerne les services financiers 86.300 € en engagement et 81.763 € en liquidation sont destinés à l'accompagnement des services dans la poursuite de la mise en oeuvre de la comptabilité analytique et le développement de l'application BUDGEST

- le centre de compétence Facility Management a prévu 365.125 € en engagement et 147.000 en liquidation pour des prestations de consultance en aménagement de locaux dans le cadre du NWOW d'une part et d'autre part pour des prestations de maintenance de bâtiment, l'analyse des besoins ITSM, l'intégration de SNOW dans SAP….

- les frais liés aux honoraires d'avocats administratifs, IT, marchés publics, RH ainsi que les frais de support au service Marché public à hauteur de 117.679 € en engagement et 229.643 € en liquidation

- En matière de support RH, les dépenses ont été prévues à hauteur de 273.300 € en engagement et 189.766 € en liquidation pour des prestations en lien avec le bien-être au travail, les bilans de compétences, le coaching, les tests à distances et le support RH

- En matière de Communication 895.688 € en crédits d'engagement et 646.704 € en liquidation sont consacrés d'une part aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité et le partenariat. D'autre part, en cette année 2024, ce budget prévoie la poursuite de la vaste campagne de communication à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX.

- 200.000 € en engagement et € en liquidation concernent l'accompagnement dans le cadre de la transformation du process Achats.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1250.01	Impôts et taxes	625.000 €	625.000 €

Exposé : ce poste reprend, les taxes régionales et communales, le précompte immobilier, les taxes de circulation…

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
01.7410.01	Achats de matériel de transport > 1000 € HTVA	20.000 €	20.000 €

Exposé : ce poste concerne l'acquisition d'un nouveau véhicule de service de type utilitaire.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.7422.01	Acquisitions de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 € HTVA	8.500 €	110.500 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de mobiliers de bureau et d'équipements des salles de réunion à hauteur de 80.500 € ainsi que les aménagements des locaux dont le coût est > 1.000 TVAC à hauteur de 30.000 €

-

Programme 02– Développer ou acquérir des solutions numériques

PROGRAMME 02	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	**66.010.274 €**	**33.291.416 €**
Dépenses en capital	**2.407.500 €**	**734.700 €**
Total dépenses Programme 01	**68.417.774 €**	**34.026.116 €**

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.870.068€	2.940.981€

Exposé : ce poste reprend les achats et les souscriptions de contrats de licences destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC……..)

- en ce qui concerne le Contrat d'administration de l'ETNIC, 184.826 € en engagement et 272.180 € en liquidation concernent les achats de licences QLIKView, les licences CRM ainsi que les licences et l'hébergement de la plateforme Moodle.

- en ce qui concerne la dotation globale, 4.525.242 € en engagement et 1.120.200 € en liquidation dont la majeure partie est consacrée au renouvellement sur 4 ans des licences Alfresco Entreprise dans le cadre de la GED soit 4 millions en crédits d'engagement et 345.000 € en crédits de liquidation. Ce budget est également consacré aux achats de licences SAC Planning en lien avec le projet BUDGEST de l'ETNIC, aux licences SAC Analytic, aux licences BO EDGE, aux licences Kofax….

- en ce qui concerne les COPOR, 110.000 € en liquidation sont prévus pour les achats de licences SAC Analytic dont 35.000 € pour le COPOR AGMJ et 75.000 € pour le COPOR SG

-en ce qui concerne le PDI AGE 110.000 € en engagement et 91.000 € en liquidation sont destinés à l'application mobile Moodle Happi et l'hébergement ASEPSIS.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 150.000 € en engagement et 1.347.600 € en liquidation ont été prévus dont 45.000 € en liquidation pour les SAAS Cycles en ligne en lien avec la plateforme ADEPS dans le cadre du PDI AGS, 5.000 € en engagement et 5.000 € en liquidation consacrés à l'achat d'une solution de traduction automatique de document dans le cadre du PDI AGMJ et dont 145.000 € en engagement et 1.297.600 € en liquidation consacrés aux licences Alfresco, à l'e-solution « Jot form » et aux SAAS de la plateforme SUBSIDES dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	11.590.895 €	2.880.872 €

Exposé : Ce poste comprend les contrats de maintenances annuelles des licences et logiciels en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC……)

- en ce qui concerne la dotation globale, 6.803.414 € en engagement et 1.073.745 € en liquidation sont essentiellement destinés aux maintenances annuelles de solutions transversales telles que SAP-ERP pour le MFWB et l'ETNIC. On y retrouve également la maintenance ADLIB, TMS et PS NEXT.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 3.708.109 € en engagement et 1.123.070 € en liquidation ont été prévus dont 100.474 € en engagement et 50.237 € en liquidation pour la maintenance DBFILM dans le cadre du PDI AGC, 3.607.635 € en engagement et 1.072.833 € à destination des maintenances des licences SOFT SIRH ET ULIS dans le cadre du PDI TRANSVERSAL.

- 1.079.372 € en engagement et 684.057 € en liquidation sont destinés à la maintenance de la solution SAP, ULIS et SIRH SOFT pour les bénéficiaires « refacturables » tels que l'ONE, l'ARES, l'IFC.

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	30.089.254 €	21.457.325 €

Exposé : Ce poste comprend les dépenses relatives à de la consultance en matière en développement et de supports en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC……)

- en ce qui concerne le Contrat d'Administration de l'ETNIC, 131.250 € en engagement et 144.375 € en liquidation ont été prévus pour le développement des projets CRM et MOODLE

-en ce qui concerne la dotation globale, 11.799.692 € en engagement et 9.724.635 € en liquidation sont essentiellement destinés d'une part aux développements et au maintien dans solutions acquises et aux solutions développées sur mesures dans le cadre de projets de l'ancien contrat d'administration 2016-2019 tels BIBLOS, FIBO, PLONE, GED, SAP, SITY, ACCITRAV…. et d'autre part aux développements relatifs au projet SIRH SOFT, BUDGEST, CEPAGE…..

- en ce qui concerne le COPOR ETNIC, 100.000 € en engagement et 237.500 € en liquidation concernent les projets INTRANET et OPTEMAP.

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 824.938 € en engagement et 2.600.368 en liquidation dont 236.480 € en crédits d'engagement et 164.045 e en crédits de liquidation destinés au COPOR AGC dans le cadre des projets BIBLOS, Biblio web et TMS ; 116.300 € en engagement et

1.200.859 € en liquidation sont destinés aux projets du COPOR AGMJ pour les projets SISET, SIPAR, FIBO….. ; 91.875 € en engagement et en liquidation à destination du COPOR AGS pour les projets Plateforme ADEPS, STACY…. ; 280.283 € en engagement et 1.056.089 € à destination du COPOR SG pour les projets SICE FEDEBUDGET, MIMESIS….. 100.000 € engagement et 87.500 € en liquidation à destination du COPOR AGE pour de la consultance DUPRAL.

- 3.284.000 € en engagement et 1.642.000 € en liquidation sont destinés aux développements dans le cadre du projet ZEPHYR de l'ONE.

- en ce qui concerne le PDI AGE, 3.079.666 € en engagement et 1.238.423 € en liquidation sont prévus pour les projets Enseignement.be, MOODLE, PREN, SAPE, BIDI, DESI….

- 3.700.000 € en engagement et 3.700.000 € en liquidation sont destinés au projet CEPAGE qui vise à redéfinir le système informatique de la gestion de carrière et de la paie des enseignants. Ce projet est un projet prioritaire du gouvernement et une première phase d'analyse, réalisée par Mc Kinsey, a eu lieu pour définir les montants nécessaires.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 9.244.372 € en engagement et 6.752.323 € en liquidation ont été prévus dont 1.198.657 € en engagement et 265.912 € en liquidation dans le cadre du PDI AGC pour les projets DB FILM, e-Prêt_CPMN, solution pour la billetterie et les accès pour le Musée de Marimont ; 1.543.000 € en engagement et 871.986 € en liquidation à destination du PDI AGS pour les projets e-SHN, Plateforme ADEPS, GEMA…. ; 822.750 € en engagement et 837.421 € à destination du PDI AGMJ pour les projets SISET NEW, SIPAR redéveloppement…. ; 1.580.000 € en engagement et 568.750 € en liquidation à destination du PDI AGAJ pour les projets IMAJ, INES, OSCARCCMD, OSCARIPPJ…… 4.099.965 € en engagement et 4.125.128 € en liquidation à destination du PDI TRANSVERSAL pour les projets PIX, SIRH SOFT, GED, MONESPACE, SAP WBFIN et ADAGE, SUBISDE, ULIS .

- 2.248.274 € en engagement et 1.853.569 € en liquidation sont consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables dont ZEPHYR, SIRH SOFT, ULIS, CAMA….

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.05	Prestations de services externes – consultance autres services	19.460.057 €	6.012.239 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée dans les domaines tels que l'analyse fonctionnelle, la chefferie de projet, les tests, des business analysts, l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuille de projets en lien avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC……)

- en ce qui concerne le CA ETNIC, 2.441 € ont été prévus en engagement et 159.941 € en liquidation.

- 628.000 € en engagement et 44.571 € en liquidation ont été prévus dans le cadre de e-Paysage

- en ce qui concerne la dotation globale, 2.756.340 € en engagement et 1.010.513 € en liquidation.

- 1.040.000 € en engagement et 132.500 € en liquidation sont consacrés aux projets du COPOR ETNIC

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 2.300.474 € ont été prévus en engagement et 532.249 € en liquidation dont 25.208 € pour le COPOR AGC, 4.375 € pour le COPOR AGMJ, 420.000 € en engagement et en liquidation pour le COPOR SG et dont 2.300.474 € en engagement et 82.666 € en liquidation pour le COPOR AGE.

- 778.160 € en engagement et 150.000 € sont destinés au programme 2MG.

- 1.719.158 € en engagement et 357.999 € sont destinés au projet ZEPHYR de l'ONE.

- 3.428.303 € en engagement et 1.306.452 € en liquidation sont destinés aux projets du PDI AGE.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 6.464.085 € en engagement et 1.558.243 € en liquidation sont prévus dont 1.584.545 € et 19.326 € pour les projets du PDI AGC, 688.063 € et 120.000 € pour les projets du PDI AGS, 617.813 € et 200.662 € pour les projets du PDI AGMJ, 1.001.304 € et 35.000 € et pour les projets du PDI AGAJ et dont 2.572.360 € et 1.183.255 € pour les projets du PDI TRANSVERSAL.

- 250.000 € en engagement et 666.675 € en liquidation consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables y compris WBE

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
02.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques >1000 HTVA	2.407.500 €	734.700 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de licences et logiciels destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC……..)

- en ce qui concerne la dotation globale il s'agit essentiellement des licences OBJECTIVER, des licences KOFAX, des licences ADLIB, des licences SAP et TMS pour un montant de 1.083.000 € en engagement et 286.200 € en liquidation.

- en ce qui concerne le PDI MFWB 617.500 € en engagement et 347.500 € en liquidation dont 100.000 € pour les licences e-SHN du PDI AGS, 617.500 € en engagement et 247.500 € en liquidation pour licences PROGIBAT du PDI TRANSVERSAL.

- 707.000 € et 101.000 € en liquidation en engagement et en liquidation pour les licences SAP de l'ONE refacturables.

Programme 03– Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance

PROGRAMME 03	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	**50.151.480 €**	**36.884.414 €**
Dépenses en capital	**8.925.459 €**	**4.135.107 €**
Total dépenses Programme 01	**59.076.939 €**	**41.019.521 €**

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	378.955 €	553.015 €

Exposé : Ce poste comprend les achats de poste de travail et périphérique à destination du personnel du MFWB, de l'ETNIC et des bénéficiaires naturels ainsi que les accessoires

- en ce qui concerne la dotation globale, 90.000 € en engagement et 264.460 € en liquidation ont été prévus pour les achats à destination du personnel de l'ETNIC

- 241.955 € en engagement et 83.505 e en liquidation pour les PC Circulaire enseignement

- 47.000 € en engagement et 148.000 € ont été prévus pour les achats à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 57.050 € en liquidation sont destinés aux achats à destination du personnel des bénéficiaires naturels « refacturables »

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	1.693.020€	4.053.561€

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences pour les postes de travail

- 3.864.800 € ont été prévus en liquidation à destination des licences MS OFFICE 365

- 1.441.020 € en engagement et 125.762 € en liquidation sont prévus à charge de la dotation globale et concernent les achats de licences SOPHOS, le renouvellement des SAAS SCCM et WINDOWS 10 ENTREPRISE, les licences spécifiques inclusions

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 132.000 € en engagement et 18.000 € en liquidation sont destinés à l'achat d'un outil de réservation d'espaces de travail et d'accès.

- 120.000 € en engagement et 45.000 € en liquidation sont prévus pour les achats et souscription de licences à destination des bénéficiaires naturels « recfacturables »

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	584.548 €	114.548 €

Exposé : Ce poste reprend les achats de matériel autre que les postes de travail et périphériques.

- 3.348 € en engagement et en liquidation sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC pour le Direction Stratégique et Transversale.

- en ce qui concerne la dotation globale, 550.000 € en engagement et 80.000 € en liquidation sont destinés aux achats de matériel serveurs

- 31.200 € en engagement et en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour l'achat de matériel webinaire et de 50 points nomades

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	7.937.302 €	4.829.936 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences autres que celles liées aux postes de travail.

- 135.000 € en engagement et 686.142 € sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC et sont consacrés aux licences et souscription en lien avec l'outil MDM - Metadata Management, aux licences dans le domaine de la sécurisation des accès internet

- en ce qui concerne la dotation globale, 6.720.252 € en engagement et 3.505.689 € en liquidation sont destinés à couvrir les achats et souscription de licences serveurs, de licences dans le domaine d'architecture d'entreprise, dans le domaine de l'innovation , les licences d'utilisation CA, AS V7 et logiciel Passport Advantage pour le MAINFRAME, les licences Layer 7, les licences dans le domaine de la sécurité et les licences serveurs, les licences à destination du service desk ainsi qu'u outil de gestion de test.

- 460.000 € en engagement et 100.000 € en liquidation pour les licences VEEM O365

- 75.000 € en engagement et 218.306 € en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour les souscriptions DQM, les souscriptions Orchestration CRM et les licences DAO.

- 547.050 € en engagement et 319.800 € en liquidation sont consacrés aux achats et souscriptions de licences serveurs, service desk, services NOW et O365 pour les bénéficiaires refacturables

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	3.131.676 €	1.194.951 €

Exposé : ce poste reprend les maintenances annuelles du matériel, des logiciels et licences

- 70.068 € en engagement et 223.245 € en liquidation sont consacrés à la maintenance des secure Web Gatewayet de l'outil MDM dans le cadre du CA de l'ETNIC

- en ce qui concerne la dotation globale, 3.061.608 € en engagement et 971.706 € en liquidation sont prévus pour couvrir les dépenses de maintenance du matériel et des licences serveurs, sécurité, mainframe, service desk

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.06	Prestations de services externes	23.906.449 €	16.221.428 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures informatiques et à la bonne gouvernance.

- en ce qui concerne le contrat d'administration de l'ETNIC, 2.258.837 € sont prévus en crédit d'engagement et 1.284.895 € en liquidation et sont consacré à de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance en lien avec la mise en œuvre de l'outil MDM, de la consultance en gestion du changement organisationnel, des business analyste, de la consultance SNOW

- en ce qui concerne la dotation globale, 10.123.690 € en engagement et 5.505.847 € en liquidation sont prévus pour de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité.

- 635.000 € en engagement et 450.000 € en liquidation sont prévus dans le cadre du COPOR ETNIC pour de la consultance Chefs de projet.

- 268.250 € en engagement et 256.375 € ont été prévus pour les COPOR dont 46.375 € pour de la consultance UX Designer et de l'ITSM dans le cadre du COPOR AGC, 138.750 € en engagement et 126.875 € en liquidation€ pour de la consultance MSAT et ITSM dans le cadre du COPOR AGMJ. 35.000 € en engagement et en liquidation pour de la consultance ITSM dans le cadre du COPOR AGS et 48.125 € en engagement et en liquidation pour de la consultance ITSM dans le cadre du COPOR AGE.

- 1.367.000 € en engagement et en liquidation sont prévus pour de la consultance MSAT, chef de projet et testing dans le cadre du projet ZEPHYR

- 1.474.125 € en engagement et 1.364.125 € en liquidation dans le cadre du PDI AGE pour de la consultance MSAT, chef de projet et testing

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 6.188.266 € en engagement et 4.515.802 € en liquidation dont 509.000 € en engagement et 280.910 € en liquidation pour de la consultance MSAT, chef de

projet et testing dans le cadre du PDI AGC, 797.378 € en engagement et 669.000 € en liquidation pour de la consultance ITIL et SVC Management, MSAT et UX designer dans le cadre du PDI AGS, 393.940 € et 385.940 € pour de la consultance SPOT et ITiL SVC Management, chef de projet et testing dans le cadre du PDI AGMJ, 619.224 € en engagement et 550.571 € pour de la consultance ITIL et SVC Management et MSAT dans le cadre du PDI AGAJ, 3.668.500 € et 2.629.381 € de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité dans le cadre du PDI TRANSVERSAL.

-228.081 en engagement et 88.144 e en liquidation pour les PC Circulaire enseignement

- 1.328.200 € en engagement et 1.374.240 € liquidation pour de la consultance en lien avec les fiches projets à destination des bénéficiaires « refacturable »

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.07	Hébergement des équipements informatiques	665.000 €	2.663.718 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives au marché Hébergement des équipements informatiques imputés sur la dotation globale

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.08	Connectivité	3.000.473 €	5.509.411 €

Exposé : ce poste reprend l'ensemble des dépenses dans les domaines des télécommunications tant en matière de téléphonie IPTEL qu'en matière de réseau. Il reprend les achats de matériel, les contrats de services, les licences et leur maintenance ainsi que la consultance spécialisée

- en ce qui concerne la dotation globale, 2.148.085 € en engagement et 4.949.241 € en liquidation ont été prévus

- 350.000 € en liquidation ont été prévus dans le cadre des recommandations Gartner pour le projet SIP TRUNCK

- en ce qui concerne le PDI MFWB 176.100 € en engagement et 107.881 € en liquidation dont 6.250 € en engagement pour l'installation du WIFI à la Marlagne dans le cadre du PDI AGC, 169.850 € et 107.881 € pour la mise en place du WIFI à l'ADEPS dans le cadre du PDI AGS.

- 76.288 € en engagement et 72.289 € en liquidation ont été prévus pour les dépenses à destination des bénéficiaires refacturés.

- 600.000 € en engagement sont consacrés aux dépenses à destination de WBE pour la connectivité des écoles

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.09	Souscription Cloud	8.854.057 €	1.743.846 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses en lien avec le CLOUD.

-2.625.000 € en engagement ont été prévus dans le cadre du CA ETNIC et concernent les souscriptions de licence SNOW et ITSM

- en ce qui concerne la dotation globale 6.229.057 € en engagement et 1.742.436 € en liquidation concernent les souscriptions et licences outil cloud collaboratif et participatif, les souscriptions CMDB, Fulfillers, ITAM hardware et software, les souscription SNOW DB er EDGE Encryption, les catalogues de services…

- 1.410 € en liquidation pour les souscriptions à destination des bénéficiaires facturés

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 HTVA	3.148.211 €	2.184.414 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de postes de travail pour l'ETNIC et ses bénéficiaires.

- en ce qui concerne la dotation globale, 10.000€ en engagement et 562.063 € en liquidation pour les acquisitions de PC à destination du personnel de l'ETNIC

- 838.211€ en engagement et 278.351 e en liquidation pour les PC Circulaires enseigenement

- 2.300.000 € en engagement et 1.174.000 € ont été prévus pour les acquisitions à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 170.000 € en liquidation pour les acquisitions à destination des achats pour les bénéficiaires facturés.

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	5.084.000 €	1.357.000 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de matériel autre que les postes de travail et périphériques personnels tels que le matériel de sécurité, les serveurs, le matériel réseau et téléphonie.

- en ce qui concerne la dotation globale, 4.244.000 € en engagement et 1.282.000 € en liquidation essentiellement consacrés aux acquisitions de matériel en lien avec la sécurité, le matériel serveur et télécom

- 40.000 € en engagement pour le PDI MFWB pour du matériel télécom dans le cadre du PDI TRANSVERSAL.

- 800.000 € en engagement et 75.000 € en liquidation pour du matériel télécom à destination des bénéficiaires facturés dont 650.000 € en engagement pour du matériel télécom pour les écoles WBE

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € HTVA	693.248 €	593.693 €

Exposé : Ce poste reprend les acquisitions de licences one shot pour les postes de travail ainsi que celles des autres domaines.

- 3.348 € en engagement et en liquidation dans le cadre du CA ETNIC pour des licences nécessaires à la DST

- en ce qui concerne la dotation globale, 687.400 € en engagement et 295.523 € en liquidation pour des acquisitions de licences pour les postes de travail ETNIC, des licences serveurs, des licences service desk, des outils de test….

- 287.240 € en liquidation dans le cadre du PDI TRANSVERSAL consacrés aux licences pour les postes de travail du MFWB, les licences DAO PROGIBAT

- 2.500 € en engagement et 7.582 € en liquidation pour les licences Poste de travail des bénéficiaires refacturables.

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023	Ajustement 2023	Budget ajusté 2023	Budget initial 2024
						PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES				
						TITRE I - RECETTES COURANTES				
						Recettes fonctionnelles				
FD	01	16	20	01	01330	Produits de ventes				
FD	01	16	20	02	01330	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €	- 4.022.683 €	5.976.752 €	8.945.226 €
FD	01	16	11	01	01330	Produits exceptionnels				
FD	01	16	20	03	01330	Produits divers				
						Interventions publiques				
FD	01	46	10	01	01330	Dotation de base - FWB DO 12 41.01.14	116.978.000 €	- 2.306.000 €	114.672.000 €	114.123.000 €
FD	01	46	10	02	01330	Dotations complémentaires				
FD	01	46	10	03	01330	Dotations spécifiques	752.000 €	- 76.000 €	676.000 €	752.000 €
						TOTAL RECETTES PROGRAMME 01	**127.729.435 €**	**- 6.404.683 €**	**121.324.752 €**	**123.820.226 €**
						TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES	**127.729.435 €**	**- 6.404.683 €**	**121.324.752 €**	**123.820.226 €**
						TOTAL RECETTES	**127.729.435 €**	**- 6.404.683 €**	**121.324.752 €**	**123.820.226 €**

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
						PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GERER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETNIC								
						TITRE I - DEPENSES COURANTES								
FD	01	11	11	01	01330	Rémunérations du personnel (crédits non limitatifs)	43.005.537 €	43.005.537 €	-1.613.431 €	-1.613.431 €	41.392.106 €	41.392.106 €	45.797.282 €	45.797.282 €
FD	01	11	20	01	01330	Autres éléments de rémunérations (abonnements sociaux, aides à la mobilité,,,,,,)	691.060 €	691.060 €	70.060 €	70.060 €	761.120 €	761.120 €	838.526 €	757.166 €
FD	01	12	11	01	01330	Formations	504.196 €	465.701 €	-53.635 €	-65.122 €	450.561 €	400.579 €	587.222 €	541.622 €
FD	01	12	11	02	01330	Assurances personnel	500 €	142.713 €	0 €	85.994 €	500 €	228.707 €	500 €	283.026 €
FD	01	12	11	03	01330	Frais divers liés au personnel : service social, contrôle absences,,,	468.500 €	211.000 €	22.699 €	-45.699 €	491.199 €	165.301 €	48.500 €	236.567 €
FD	01	12	11	04	01330	Prestataires extérieurs	60.000 €	19.360 €	0 €	0 €	60.000 €	19.360 €		20.000 €
FD	01	12	11	05	01330	Frais de mission et de représentation	266.625 €	266.625 €	10.664 €	-14.750 €	277.289 €	251.875 €	285.800 €	277.800 €
FD	01	12	11	06	01330	Aménagement et Entretien des locaux	15.000 €	115.000 €	0 €	0 €	15.000 €	115.000 €	10.000 €	110.000 €
FD	01	12	11	07	01330	Assurances autres	32.000 €	21.209 €	610 €	-10.936 €	32.610 €	10.273 €		16.000 €
FD	01	12	11	08	01330	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	32.886 €	-15.448 €	-9.447 €	25.052 €	23.439 €	27.500 €	24.386 €
FD	01	12	11	09	01330	Fournitures de bureau	558.650 €	512.290 €	-131.516 €	-137.819 €	427.134 €	374.471 €	67.500 €	205.000 €
FD	01	12	11	10	01330	Frais divers de fonctionnement	53.500 €	82.500 €	-17.000 €	-4.000 €	36.500 €	78.500 €	38.000 €	63.500 €
FD	01	12	11	11	01330	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €	40.000 €	40.000 €	90.000 €	90.000 €	50.000 €	50.000 €
FD	01	12	11	12	01330	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	117.170 €	10.001 €	-8.144 €	450.001 €	109.026 €	10.750 €	127.655 €
FD	01	12	12	01	01330	Loyers et charges	1.850.000 €	1.850.000 €	-85.000 €	-85.000 €	1.765.000 €	1.765.000 €	1.790.300 €	1.790.300 €
FD	01	12	21	01	01330	Support aux services d'appui - consultance externe	1.240.401 €	1.442.275 €	8.283 €	-94.320 €	1.248.684 €	1.347.955 €	2.085.931 €	1.418.786 €
FD	01	12	21	02	01330	Sous-traitance dans l'attente de recrutement interne								
FD	01	12	21	03	01330	Provision spending review	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €	0 €	1.000.000 €	1.000.000 €		
FD	01	12	50	01	01330	Impôts et taxes	500.000 €	500.000 €	55.000 €	55.000 €	555.000 €	555.000 €	625.000 €	625.000 €
FD	01	41	10	01	01330	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française			14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €		
						TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								
FD	01	74	10	01	01330	Achats de matériel de transport >1000 HTVA	5.000 €	5.000 €	0 €	0 €	5.000 €	5.000 €	20.000 €	20.000 €
FD	01	74	22	01	01330	Acquisition de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 HTVA	505.000 €	505.000 €	-219.500 €	-219.500 €	285.500 €	285.500 €	8.500 €	110.500 €
FD	01	74	22	02	01330	Aménagement des locaux > 1000 HTVA								
						TOTAL DEPENSES PROGAMME 01	**51.286.469 €**	**51.035.326 €**	**12.356.844 €**	**12.217.942 €**	**63.643.313 €**	**63.253.268 €**	**52.291.311 €**	**52.474.589 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	**50.776.469 €**	**50.525.326 €**	**12.576.344 €**	**12.437.442 €**	**63.352.813 €**	**62.962.768 €**	**52.262.811 €**	**52.344.089 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	**510.000 €**	**510.000 €**	**-219.500 €**	**-219.500 €**	**290.500 €**	**290.500 €**	**28.500 €**	**130.500 €**

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial année 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
						PROGRAMME 02 - DEVELOPPER OU ACQUERIR DES SOLUTIONS NUMERIQUES								
						TITRE I - DEPENSES COURANTES								
FD	02	12	21	01	01330	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.101.033 €	1.117.691 €	174.303 €	651.040 €	4.275.336 €	1.768.731 €	4.870.068 €	2.940.981 €
FD	02	12	21	02	01330	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	8.135.602 €	3.179.501 €	1.800.024 €	-1.622.821 €	9.935.626 €	1.556.680 €	11.590.895 €	2.880.872 €
FD	02	12	21	03	01330	Prestations de services externes - consultance en développement et support de solutions numériques	23.415.060 €	18.282.303 €	-6.591.026 €	-725.610 €	16.824.034 €	17.556.693 €	30.089.254 €	21.457.325 €
FD	02	12	21	04	01330	Prestations de services externes - consultance en maintenance de solutions numériques								
FD	02	12	21	05	01330	Prestations de services externes - consultance autres services	22.705.830 €	12.381.854 €	-1.256.443 €	1.490.596 €	21.449.387 €	13.872.450 €	19.460.057 €	6.012.239 €
						TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								
FD	02	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels des solutions numériques > 1000 € HTVA	2.560.143 €	849.643 €	-385.100 €	-339.538 €	2.175.043 €	510.105 €	2.407.500 €	734.700 €
						TOTAL DEPENSES PROGAMME 02	**60.917.668 €**	**35.810.992 €**	**- 6.258.241 €**	**- 546.332 €**	**54.659.427 €**	**35.264.660 €**	**68.417.774 €**	**34.026.116 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	**58.357.525 €**	**34.961.349 €**	**- 5.873.141 €**	**- 206.794 €**	**52.484.384 €**	**34.754.555 €**	**66.010.274 €**	**33.291.416 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	**2.560.143 €**	**849.643 €**	**- 385.100 €**	**- 339.538 €**	**2.175.043 €**	**510.105 €**	**2.407.500 €**	**734.700 €**

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial année N		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
						PROGRAMME 03 - METTRE A DISPOSITION LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA GOUVERNANCE								
						TITRE I - DEPENSES COURANTES								
FD	03	12	21	01	01330	Achats de PC et périphériques personnel < 1000€ HTVA	241.000 €	1.369.602 €	436.500 €	-145.770 €	677.500 €	1.223.832 €	378.955 €	553.015 €
FD	03	12	21	02	01330	Achats < 1 000 € HTVA et contrats des licences et logiciels bureautiques	749.000 €	3.324.333 €	19.425.000 €	390.369 €	20.174.000 €	3.714.702 €	1.693.020 €	4.053.561 €
FD	03	12	21	03	01330	Achats de matériel autre < 1000€ HTVA	402.000 €	291.452 €	-63.728 €	-25.181 €	338.272 €	266.271 €	584.548 €	114.548 €
FD	03	12	21	04	01330	Achats < 1000 € HTVA et contrats de licences autres	5.492.006 €	4.335.066 €	-2.037.292 €	-216.519 €	3.454.714 €	4.118.547 €	7.937.302 €	4.829.937 €
FD	03	12	21	05	01330	Maintenances annuelles matériel, licences et logiciels	1.230.250 €	1.082.014 €	-84.461 €	82.641 €	1.145.789 €	1.164.655 €	3.131.676 €	1.194.951 €
FD	03	12	21	06	01330	Prestations de services externes	24.059.598 €	13.626.555 €	-2.655.963 €	-722.317 €	21.403.635 €	12.904.238 €	23.906.449 €	16.221.428 €
FD	03	12	21	07	01330	Hébergement des équipements informatiques	0 €	2.647.672 €	0 €	-379.694 €		2.267.978 €	665.000 €	2.663.718 €
FD	03	12	21	08	01330	Connectivité	9.411.260 €	6.620.456 €	-2.028.213 €	-1.404.084 €	7.383.047 €	5.216.372 €	3.000.473 €	5.509.411 €
FD	03	12	21	09	01330	Souscription Cloud	5.634.838 €	1.482.719 €	-1.909.077 €	-45.518 €	3.725.761 €	1.437.201 €	8.854.057 €	1.743.846 €
						TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								
FD	03	74	22	01	01330	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 € HTVA	2.699.800 €	3.239.960 €	-440.000 €	-478.897 €	2.259.800 €	2.761.063 €	3.148.211 €	2.184.414 €
FD	03	74	22	02	01330	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	3.536.450 €	3.525.683 €	-234.504 €	-615.967 €	3.301.946 €	2.909.716 €	5.084.000 €	1.357.000 €
FD	03	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels > 1000 € HTVA	1.849.184 €	1.037.606 €	-1.492.034 €	-255.010 €	357.150 €	782.596 €	693.248 €	593.693 €
						TOTAL DEPENSES PROGAMME 03	**55.305.386 €**	**42.583.118 €**	**8.916.228 €**	**- 3.815.947 €**	**64.221.614 €**	**38.767.171 €**	**59.076.939 €**	**41.019.521 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	**47.219.952 €**	**34.779.869 €**	**11.082.765 €**	**- 2.466.073 €**	**58.302.717 €**	**32.313.796 €**	**50.151.480 €**	**36.884.414 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	**8.085.434 €**	**7.803.249 €**	**- 2.166.538 €**	**- 1.349.874 €**	**5.918.896 €**	**6.453.375 €**	**8.925.459 €**	**4.135.107 €**
						TOTAL DEPENSES	**167.509.523 €**	**129.429.436 €**	**15.014.830 €**	**7.855.664 €**	**182.524.353 €**	**137.285.100 €**	**179.786.024 €**	**127.520.226 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	**156.353.946 €**	**120.266.544 €**	**17.785.968 €**	**9.764.575 €**	**174.139.914 €**	**130.031.119 €**	**168.424.565 €**	**122.519.919 €**
						TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	**11.155.577 €**	**9.162.892 €**	**- 2.771.138 €**	**- 1.908.912 €**	**8.384.439 €**	**7.253.980 €**	**11.361.459 €**	**5.000.307 €**
						Sous-utilisations des crédits 2024								**3.700.000 €**
						SOLDE SEC		**- 1.700.001 €**				**-15.960.348 €**		**0 €**

	DEPENSES 2024	
DEPENSES A CHARGE DE LA DOTATION		
FONDS	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**
CA_ETNIC		
GENERALE_IT_DEV	213.615 €	415.475
GENERALE_IT_TRANS_IT	4.549.221 €	1.619.748
GENERALE_RESS	2.198.326 €	2.198.326
STRAT_TRANS	599.582 €	766.451
CA_ETNIC	**7.560.744 €**	**5.000.000 €**

FONDS	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**
PDI MFWB		
DP302 PDI MFWB AGC		
GENERALE_IT_DEV	2.883.676 €	335.475 €
GENERALE_IT_INFRA	6.250 €	0 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	509.224 €	280.910 €
DP302 PDI MFWB AGC	**3.399.150 €**	**616.386 €**
DP303 PDI MFWB AGS		
GENERALE_IT_DEV	2.231.063 €	1.136.986 €
GENERALE_IT_INFRA	169.850 €	107.881 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	797.378 €	669.000 €
DP303 PDI MFWB AGS	**3.198.291 €**	**1.913.868 €**
DP304 PDI MFWB AGMJ		
GENERALE_IT_DEV	1.445.563 €	1.043.083 €
GENERALE_IT_INFRA		0 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	393.940 €	357.065 €
STRAT_TRANS		28.875 €
DP304 PDI MFWB AGMJ	**1.839.503 €**	**1.429.024 €**
DP305 PDI MFWB AGAJ		
GENERALE_IT_DEV	2.581.304 €	603.750 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	619.224 €	550.571 €
DP305 PDI MFWB AGAJ	**3.200.528 €**	**1.154.321 €**
DP306 PDI MFWB Transversal		
GENERALE_IT	810.000 €	218.750 €
GENERALE_IT_DEV	9.540.380 €	7.259.441 €
GENERALE_IT_INFRA	4.070.200 €	1.889.690 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	2.423.500 €	1.942.762 €
GENERALE_RESS	3.098.760 €	3.098.760 €
STRAT_TRANS	692.080 €	984.925 €
DP306 PDI MFWB Transversal	**20.634.920 €**	**15.394.328 €**
PDI_MFWB	**32.272.392 €**	**20.507.925 €**

FONDS	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**	**CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE**
PDI_AGE		
DP301 PDI AGE		
GENERALE_IT_DEV	6.088.969 €	2.085.500 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.474.125 €	1.364.125 €
STRAT_TRANS	529.000 €	550.375 €
PDI_AGE	**8.092.094 €**	**4.000.000 €**

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
ONE_Z		
DO102 Zephyr		
GENERALE_IT_DEV	5.096.254 €	2.093.096 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.367.000 €	1.367.000 €
TRANSFERT SURPLUS ZEPHYR VERS REFACTURATION	-1.460.096 €	-1.460.096 €
ONE_Z	**5.003.158 €**	**2.000.000 €**

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
DOT_GLOB		
G0000 Dotation globale		
CAAG	1.002.363 €	780.171 €
GENERALE_IT	1.676.000 €	421.750 €
GENERALE_IT_DEV	19.180.210 €	5.584.462 €
GENERALE_IT_INFRA	19.347.918 €	13.426.264 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	14.396.660 €	7.546.921 €
GENERALE_RESS	5.698.043 €	5.986.105 €
STRAT_TRANS	3.086.897 €	1.448.053 €
RH INTERNES	20.213.357 €	20.213.357 €
G0000 Dotation globale	**84.601.448 €**	**55.407.083 €**
G0003 COPOR ETNIC		
GENERALE_IT_DEV	1.140.000 €	370.000 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	635.000 €	450.000 €
G0003 COPOR ETNIC	**1.775.000 €**	**820.000 €**
DA204 Pacte d'excellence		
GENERALE_IT_DEV	295.000 €	80.000 €
GENERALE_RESS	891.725 €	891.725 €
DA204 Pacte d'excellence	**1.186.725 €**	**971.725 €**
DE201 E-paysage		
GENERALE_IT_DEV	628.000 €	44.571 €
GENERALE_RESS	129.683 €	129.683 €
DE201 E-paysage	**757.683 €**	**174.254 €**
DI109 Office 365		
GENERALE_IT_INFRA	460.000	3.964.800
DI109 Office 365	**460.000 €**	**3.964.800 €**
G0010 WBFIN 2		
GENERALE_IT_DEV		
GENERALE_RESS	262.819	262.819
G0010 WBFIN 2	**262.819 €**	**262.819 €**
DW100 WBE		
GENERALE_IT_DEV	0 €	0 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	100.000 €	35.000 €
GENERALE_RESS	792.081 €	792.081 €
STRAT_TRANS		0 €
DW100 WBE	**892.081 €**	**827.081 €**
G0011 2MG		
GENERALE_IT		0 €
GENERALE_IT_INFRA		350.000 €

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
GENERALE_IT_TRANS_IT		0 €
GENERALE_RESS	778.160	150.000 €
STRAT_TRANS		
G0011 2MG	**778.160 €**	**500.000 €**
CEPAGE		
GENERALE_IT_DEV	3.700.000	3.700.000
CEPAGE	**3.700.000 €**	**3.700.000 €**
SOUS-TOTAL DOTATION GLOBALE	**94.413.916 €**	**66.627.762 €**
G0004 COPOR AGAJ		
GENERALE_IT_DEV		
G0004 COPOR AGAJ	**0 €**	**0 €**
G0005 COPOR AGC		
GENERALE_IT_DEV	236.480 €	189.253
GENERALE_IT_TRANS_IT	46.375 €	46.375
G0005 COPOR AGC	**282.855 €**	**235.628 €**
G0006 COPOR AGMJ		
GENERALE_IT_DEV	116.300 €	1.240.234 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	138.750 €	126.875 €
G0006 COPOR AGMJ	**255.050 €**	**1.367.109 €**
G0007 COPOR AGS		
GENERALE_IT_DEV	91.875 €	91.875
GENERALE_IT_TRANS_IT	35.000 €	35.000
G0007 COPOR AGS	**126.875 €**	**126.875 €**
G0008 COPOR SG		
GENERALE_IT_DEV	290.783	1.206.339 €
GENERALE_IT_TRANS_IT		350.000 €
G0008 COPOR SG	**290.783 €**	**1.556.339 €**
G0009 COPOR AGE		
GENERALE_IT_DEV	2.400.474 €	170.166
GENERALE_IT_TRANS_IT	48.125 €	48.125
G0009 COPOR AGE	**2.448.599 €**	**218.291 €**
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPORS	**17.495.758 €**	**17.495.758 €**
SOUS-TOTAL COPOR	**20.899.920 €**	**21.000.000 €**
DOT_GLOB	**115.313.836 €**	**87.627.761 €**
On déduit les conventions structurelles		-1.312.686 €
TOTAL DOTATION DE BASE	**115.313.836 €**	**86.315.075 €**
TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA DOTATION 2024	**168.242.224 €**	**117.823.000 €**

DEPENSES A CHARGE DES DOTATIONS SPECIFIQUES

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
e-CAD_SAPE		
e-CAD_SAPE		
GENERALE_IT_DEV	302.000 €	302.000 €
e-CAD_SAPE	**302.000 €**	**302.000 €**
PC_CIRCUL		
DE301 PC circulaires		
GENERALE_IT_INFRA	**1.308.247 €**	450.000 €
PC_CIRCUL	**1.308.247 €**	**450.000 €**
TOTAL DEPENSES A CHARGE DES DOTATIONS SPECIFIQUES	**1.610.247 €**	**752.000 €**

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE

DEPENSES A CHARGE DES RECETTES FONCTIONNELLES

FONDS	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE	CE INITIAL 2024 POST CONCLAVE
RECETTES FONCTIONNELLES		
Conventions structurelles		**1.312.686 €**
Convention ONE dépenses structurelles		1.168.920 €
Convention ARES - dépenses structurelles		85.880 €
Convention FSE - dépenses structurelles		57.886 €
SOUS_TOTAL conventions tructurelles		**1.312.686 €**
Convention ONE projets	**5.133.718 €**	**3.912.756 €**
DEVELOPPEMENT	2.855.372 €	1.641.000 €
DST	317.000 €	567.000 €
INFRASTRUCTURE	408.000 €	150.000 €
TRANSVIT	93.250 €	94.660 €
TRANSFERT SURPLUS ZEPHYR	1.460.096 €	1.460.096 €
Conventions ARES projets	**1.481.383 €**	**1.171.729 €**
DEVELOPPEMENT	1.179.275 €	883.621 €
INFRASTRUCTURE	66.108 €	57.108 €
TRANSVIT	236.000 €	231.000 €
Conventions autres et recettes spécifiques autres	**1.308.452 €**	**1.403.208 €**
DG RESSOURCES	714.772 €	714.772 €
DEVELOPPEMENT	0 €	111.505 €
DST	267.600 €	267.600 €
INFRASTRUCTURE	21.180 €	47.181 €
TRANSVIT	304.900 €	262.150 €
PT 2.0	**0 €**	**263.172 €**
INFRASTRUCTURE		263.172 €
Services rendus à l'EAP	**183.000 €**	**292.800 €**
DEVELOPPEMENT		157.300 €
INFRASTRUCTURE	60.000 €	15.000 €
TRANSVIT	123.000 €	120.500 €
Services rendus au CICG		0 €
TRANSVIT		0 €
SOUS_TOTAL CONVENTION PROJETS	**8.106.553 €**	**7.043.665 €**
WBE		**588.875 €**
DEVELOPPEMENT		27.500 €
INFRASTRUCTURE	1.250.000 €	
DST	125.000 €	109.375 €
TRANSVIT	452.000 €	452.000 €
SOUS_TOTAL WBE	**1.827.000 €**	**588.875 €**
TOTAL DEPENSES A CHARGE DES RECETTES FONCTIONNELLES	**9.933.553 €**	**8.945.226 €**
Remboursement des réserves		
TOTAL DES DEPENSES 2024	**179.786.024 €**	**127.520.226 €**

	RECETTES 2024
DOTATION 2024	114.123.000 €
DOTATION SPECIFIQUE PC CIRCULAIRES	450.000 €
DOTATION SPECIFIQUE FDS DES SPORTS	302.000 €
RECETTES FONCTIONNELLES	8.945.226 €
TOTAL DES RECETTES 2024	**123.820.226 €**
SOUS UTILISATION DES CREDITS 2024	**3.700.000 €**
SOLDE SEC 2024	**0 €**

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET 2024

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI

A.B. 16.11.01 - Récupérations

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux diverses récupérations effectuées par WBI dans le cadre de son activité.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante

1) Récupérations sur dépenses du personnel
   - Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et qui sont détachés auprès de l'APEFE.
   - Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et détachés dans d'autres institutions communautaires ou régionales.
   - Quote-part des agents dans les chèques –repas.
   - Subvention d'Actiris dans le cadre des programmes d'aide à l'emploi.
   - Récupération de la partie non justifiée des indemnités de postes des délégués.
   - Récupération auprès des assureurs en cas de sinistre ayant trait à un membre du personnel
2) Récupérations sur dépenses de logistique
   - Récupération des frais relatifs aux locaux mis à disposition de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
   - Ristournes annuelles des assureurs.
3) Récupérations dans le cadre des actions de WBI
   - Récupération de trop perçu dans le cadre de subventions octroyées par WBI.
   - Récupération de moyens dans le cadre des programmes de recherche cofinancés par le FNRS
4) Recettes – 77
5) Divers

La majoration de ce crédit résulte de l'indexation des frais remboursés et des prévisions de récupérations de subventions.

- Montant du crédit proposé : **2.800 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.02 – Recettes exceptionnelles

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Aucune recette exceptionnelle n'est prévue ou connue, à ce stade, en 2024.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.03 – Dons et legs

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de dons et legs. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 33.00.06.09 du budget des dépenses. Toutefois, en 2024, ce crédit n'est pas alimenté.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.04 – BIJ - Activités exceptionnelles

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de financements exceptionnels. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 01.00.02.08 du budget des dépenses. Toutefois, en 2024, il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.05 – BIJ – Récupérations diverses

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux récupérations diverses réalisées par le BIJ (Bureau International Jeunesse).

- Montant du crédit proposé : **160 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.20.01 – Recettes fonctionnelles

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes générées par les activités de WBI.

Ces recettes concernent les activités du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Elles sont constituées des recettes d'entrée de la salle de spectacle de Paris et subvention accordée aux Centres.

- Montant du crédit proposé : **145 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.01 – Intérêts sur placement

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux intérêts générés par les placements des liquidités de WBI.

L'évolution de ce crédit est liée à la hausse des taux d'intérêts

- Montant du crédit proposé : **25 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.02 – Intérêts bancaires

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire
- Montant du crédit proposé : **3 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 39.10.01 – (Nouveau) Moyens perçus de l'UE

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Cette recette est destinée à financer l'engagement de personnel dans le cadre des projets stratégiques France-Wallonie-Flandre. L'intervention de l'Europe dans ces projets est de 100%.

- Montant du crédit proposé : **335 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Produits de la vente d'objets patrimoniaux

A.B. 77.20.01 – Produits de la vente de biens mobiliers

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux produits de la vente d'actifs mobiliers de WBI.

En 2024, aucune vente de ce type n'est prévue.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B. 46.10.01 – Dotation de la RW

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 8 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit correspond à la dotation annuelle de la Région wallonne.

- Montant du crédit proposé : **32 956 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.02 – BIJ - Recettes relatives aux Programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.04 – Moyens transférés de la DO 36 du SPW

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les moyens relatifs aux projets cofinancés par l'UE dans le cadre des Programmes Interreg. Cette recette correspond aux 1ère tranches qui seront octroyées aux structures wallonnes assurant l'assistance technique des dits-programmes.

- Montant du crédit proposé : **4 584 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.40.03 – Divers

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les interventions suivantes

- Convention avec le Ministère de la Communauté française dans le cadre de l'attractivité de l'enseignement supérieur
- Convention avec l'AWEX pour la mise en place du réseau des Conseillers scientifiques et académiques (CSA).

- Montant du crédit proposé : **469 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.11.01 – Contribution de la COCOF

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la subvention octroyée par la COCOF à WBI pour la gestion des dossiers internationaux.

- Montant du crédit proposé : **252 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.01 – Dotation de la CF

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la dotation annuelle de la Communauté française de Belgique.

- Montant du crédit proposé : **47.600 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.02 – BIJ - Recettes relatives aux Programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **5.889 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.03 – BIJ - Moyens financiers du MCF

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à recueillir l'intervention du Ministère de la Communauté française dans le cadre des frais de fonctionnement du BIJ et du programme Bel'J.

- **Montant du crédit proposé : 65 millier(s) d'euros**
- **Perception trésorerie : non réglementée**

A.B. 49.24.04 – Plan de relance culture

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à accueillir les moyens liés au plan de relance de la culture dans le contexte international consécutif à la crise sanitaire et qui arrive dans sa dernière année. Les actions seront imputées aux A.B. 12.11.01 et 33.00.01 du programme 07 en complément des crédits « culture » existants.

- Montant du crédit proposé : **1.305 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.05 – Pôle culturel de Montréal (Modifié)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer le pôle culturel à Montréal.

- **Montant du crédit proposé : 1 200 millier(s) d'euros**
- **Perception trésorerie : non réglementée**

Programme 04 – Recettes pour ordre

A.B. 16.20.01 – Divers

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives aux actions effectuées par WBI pour compte de tiers.

Il comprend les recettes relatives

- aux dépenses liées aux implantations EIWB I (Espace International Wallonie-Bruxelles) et EIWB II et refacturées à l'AWEX
- aux dépenses liées aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
- aux dépenses effectuées par le réseau de délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers

- Montant du crédit proposé : **2 300 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

A.B. 46.10.01 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 191 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **2.815 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.02 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 192 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **330 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.03 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 193 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **200 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel, y compris les charges (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International – carrière interne Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international – carrière interne
  - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) des agents statutaires et contractuels de WBI, tant dans le cadre de la carrière interne qu'externe.

Sa gestion est liée à l'approbation d'un plan annuel budgétisé.

L'évolution du crédit est relative d'une part à l'indexation des salaires et d'autres parts à l'évolution barémique des salaires des agents ainsi qu'à la mise en place d'un plan de promotion.

Par ailleurs, 335 000 euros sont prévus dans le cadre de recrutements pour les projets stratégiques France-Wallonie-Flandre entièrement financés par le FEDER. La recette correspondante est inscrite à l'A.B. 39.10.01

- Montant du crédit proposé : Engagement : **21 535 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **21 535 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	21 535	21 535				
Totaux	21 535	21 535				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.03 – Indemnités couvrant les charges réelles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement

Ce crédit est destiné à assurer

1) le remboursement des frais de transport en commun domicile-lieu de travail des agents de WBI
2) le paiement de l'indemnité bicyclette pour les déplacements domicile-lieu de travail des agents de WBI
3) le remboursement des déplacements en transport en commun ou en véhicule personnel dans le cadre des missions de service en Belgique
4) le paiement des masses d'habillement du personnel d'accueil de WBI
5) l'octroi de titres-repas au personnel de WBI

L'évolution de ce crédit est consécutive à la maitrise des frais de mission en Belgique.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **791 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **791 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	791	791				
Totaux	791	791				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.06 – BIJ – Frais de personnel (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre le remboursement des charges salariales d'un agent du BIJ mis à disposition par le Ministère de la Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **65 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **65 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	65	65				
Totaux	65	65				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.12.04 – Indemnités – Heures supplémentaires (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs de WBI dans le cadre de leurs fonctions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.20.01 – Provision pension (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au régime des pensions instauré par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel statutaire. L'estimation des besoins pour 2024 correspond aux effectifs prévus.

L'évolution du crédit est consécutive aux effets de l'indexation des salaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 130 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 130 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	2 130	2 130				
Totaux	2 130	2 130				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.20.05 – Assurance complémentaire, Intervention patronale – carr. ext. (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer l'assurance-groupe contractée par WBI en vue de garantir au personnel contractuel participant à la carrière extérieure une pension équivalente au personnel statutaire.

L'évolution de ce crédit résulte de l'indexation des primes.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **155 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **155 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	155	155				
Totaux	155	155				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.40.02 – Service social (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 portant approbation de l'affiliation de Wallonie-Bruxelles International au Service social des Services du Gouvernement wallon
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 16 janvier portant création d'un Service social des Services du Gouvernement wallon

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au Service social des Services du Gouvernement wallon. Cette quote-part permet aux agents de WBI d'en être bénéficiaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **155 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **155 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	155	155				
Totaux	155	155				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.01 – Frais de bureau (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais

- d'affranchissement (poste) et d'expéditions par la valise diplomatique
- d'économat
- de téléphonie
- de cafétéria et approvisionnement des distributeurs
- de documentation
- de boissons (café, thé, eau) servies dans le cadre des réunions

- Montant du crédit proposé : Engagement : **422 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **422 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	422	422				
Totaux	422	422				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Gestion du contentieux (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consultance juridique ainsi que les déplacements éventuels dans le cadre de contentieux impliquant WBI tant en Belgique qu'à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **25 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **25 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	25	25				
Totaux	25	25				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.03 – Autres prestations et travaux par tiers (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais

- d'utilisation et redevance du logiciel de paie
- d'honoraires du gestionnaire des implantations WBI
- d'assurances
- de consultance et de certification ISO
- de gestion des titres-repas

- de prestations de service pour le développement du site Internet WBI
- de consultance en matière de rapportage financier et comptable
- d'honoraires du réviseur d'entreprise

L'évolution de ce crédit est liée à la mise en place de nouveaux outils de travail collaboratif ainsi qu'au recours à une société extérieure pour la gestion informatique. En effet, WBI a été confronté à la pénurie structurelle de profils informatiques sur le marché de l'emploi lors de ses tentatives de recrutement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.657 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1.645 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1 657	1 645				
Totaux	1.657	1 645				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit concerne les frais de fonctionnement du BIJ, cofinancé par WBI, le Ministère de la Communauté française ainsi que par la Commission européenne.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **158 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **158 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	158	158				
Totaux	158	158				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.07 – Formation professionnelle (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la formation du personnel WBI à Bruxelles, par exemple dans la pratique des langues étrangères, de l'informatique ou dans des domaines spécifiques tels que les marchés publics.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **75 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **75 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	75	75				
Totaux	75	75				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.08 – Honoraires forfaitaires (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit n'est actuellement pas utilisé par WBI.

- Montant du crédit proposé : Engagement **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : mensuelle

A.B. 12.12.01 – Locaux et matériel (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir

- les charges (eau, gaz, électricité …), les taxes et l'entretien de l'ensemble des locaux occupés par WBI, en ce compris les agences (décentralisées)
- le loyer et l'entrepôt contenant les archives de WBI
- l'acquisition, la location et l'entretien de matériel (photocopieurs, fax, téléphones, distributeurs, véhicules …)
- le paiement des licences informatiques, la maintenance et la location de lignes

L'augmentation de ce crédit est liée à l'indexation des prestations et à un prix de l'énergie toujours élevé. Par ailleurs, les charges anciennement imputées au SPW relatives au bâtiment de WBI sont repris sous cette A.B.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 003 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 003 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	2 003	2 003				
Totaux	2 003	2 003				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.01 – Charges financières (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges d'intérêts relatives aux baux emphytéotiques des EIWB I et II occupés par les services de WBI ainsi que la charge d'intérêts incombant à WBI et relative au bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les amortissements en capital sont eux imputés sur l'AB 91.10.01.01 *(cf. infra)*

Enfin, les coûts bancaires liés aux opérations de WBI sont également repris sous ce crédit.

L'évolution de ce crédit est liée à l'intégration de la part wallonne en intérêts des emphytéoses des implantations WBI. Pour rappel, ces dépenses ont été transférées du SPW vers WBI à l'ajustement 2023. A l'initial 2023, l'A.B. ne contenait que la part Fédération.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 015 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1 015 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1 015	1 015				
Totaux	1 015	1 015				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.02 – BIJ - Charges financières (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les coûts bancaires liés aux opérations du BIJ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **8 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **8 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	8	8				
Totaux	8	8				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 71.12.01 – Acquisitions immobilières nouvelles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté : aucune nouvelle acquisition n'est actuellement prévue.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.01 – Aménagement des bâtiments (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à payer les frais d'aménagement des EIWB I et II.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **80 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **80 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	80	80				
Totaux	80	80				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.02 – BIJ - Aménagement des bâtiments (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.03 – Acquisition nouvelle de biens meubles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé.

Des crédits sont également prévus pour le renouvellement de matériel informatique portable et de la nécessaire adaptation de certains mobiliers datant de plus de dix ans.

Est également prévu, le lancement de la plateforme « Mon WBI » des suites des Etats généraux. Ce projet a pour objectif la digitalisation des processus de subventionnement de WBI dans une optique d'efficacité et d'efficience. L'engagement a été réalisé sur les crédits 2022 ; seuls sont donc repris les crédits de liquidation.

Enfin, des crédits sont prévus pour le remplacement de l'outil comptable afin de mieux répondre aux demandes de la Cour des comptes. Pour mémoire, les outils actuels datent de la création de WBI.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 060 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **641 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	400	400				
Crédits 2024	1060	241	819			
Totaux	1460	641	819			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.04 – BIJ - Acquisition mobilier et matériel (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les frais d'équipement en mobilier et matériel qui devraient être acquis par le BIJ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **5 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	5	5				
Totaux	5	5				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 91.10.01 – Amortissements d'emprunts (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges en capital relatives aux baux emphytéotiques des EIWB I et II, occupés par WBI ainsi que la charge en capital incombant à WBI du bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les charges d'intérêts sont, elles, imputées sur l'AB 21.10.01.01 *(cf. supra)*

L'évolution de ce crédit correspond à l'intégration de la part wallonne en capital dans les emphytéoses des implantations WBI. Pour rappel, la charge de ces emphytéoses a été transférée à l'ajustement 2023 du SPW vers WBI. A l'initial 2023, l'A.B. ne contenait que la part Fédération.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 298 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 298 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	2 298	2 298				
Totaux	2 298	2 298				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Visibilité Wallonie-Bruxelles

A.B. 12.11.01 – Visibilité internationale WB (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne au niveau international.

Dans ce cadre, nous pouvons citer la participation à des salons et foires internationaux/-ales, la création et la diffusion de brochures, de dépliants ou autres documents promotionnels ainsi que l'édition du rapport d'activités annuel de WBI.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **630 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **630 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	630	630				
Totaux	630	630				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Visibilité internationale WB - subventions (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer diverses subventions octroyées dans le cadre de la visibilité Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Programme d'évènements exceptionnels

A.B. 11.11.01 – Personnel dévolu à la Présidence belge (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'engagement de personnel dans le cadre de la préparation et de l'exercice de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **459 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **459 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	459	459				
Totaux	459	459				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.01 – Evènements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

- Ce crédit est destiné à assurer le financement de la Présidence belge de l'Union européenne pour laquelle sont programmées une réunion ministérielle informelle en matière d'éducation ainsi qu'une conférence sur le multilinguisme et la diversité culturelle. Par ailleurs, une participation conjointe avec la Wallonie au « *World Skills Summit* » de l'OCDE est planifiée. Le crédit couvre également l'organisation d'un « Attaché Trip » Education (réunion des attachés des EM de la filière concernée)

  En plus de ces évènements sont prévues les dépenses habituelles en termes de promotion d'un évènement de l'importance d'une présidence européenne (brochures, campagnes de communication, visibilité, etc.)

  Des moyens d'engagement sont également prévus dans le cadre d'Osaka en préparation de l'évènement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **541 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **710 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	469	469				
Crédits 2024	541	241	300			
Totaux	1010	710	300			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Evènements exceptionnels - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

- Ce crédit est destiné à assurer le financement de la Présidence belge de l'Union européenne. Dans ce cadre, trois conseils ministériels informels dans les domaines de la recherche, du tourisme et de la politique de cohésion ainsi que des deux conférences ministérielles sur l'économie sociale et le logement sont prévus. Par ailleurs, une participation conjointe avec la Fédération au « *World Skills Summit* » de l'OCDE est planifiée

  Le crédit couvre également l'organisation des « Attachés Trip » Cohésion, Comité de l'Espace européen de la Recherche (ERAC), Recherche (réunion des attachés des EM des filières concernées). La Wallonie accueillera également le 10ème Sommet européen des Régions et des Villes.

  En plus de ces évènements, sont prévues les dépenses habituelles en termes de promotion d'un évènement de l'importance d'une présidence européenne (brochures, campagnes de communication, visibilité, etc.)

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 081 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **3 381 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1 300	1 300				
Crédits 2024	2 081	2 081				
Totaux	3 381	3 381				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 04 - Représentation de la Communauté française à l'étranger

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (en ce compris les charges sociales) du personnel engagé sous contrat belge ou étranger dans le cadre des actions menées par WBI.

Il comprend d'une part le personnel du réseau diplomatique et du Centre culturel à Paris et d'autre part le personnel des réseaux sectoriels récemment réformés.

La réforme des réseaux sectoriels de Wallonie-Bruxelles à l'étranger a été décidée conjointement par les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous l'impulsion des Ministres-Présidents. Cette réforme vise à renforcer la diplomatie scientifique, académique et culturelle des deux entités en clarifiant, objectivant et simplifiant l'organisation actuelle des différentes composantes internationales pour davantage de visibilité, de cohérence et d'efficience.

Ces réseaux sont des instruments indispensables pour représenter et défendre les atouts et les intérêts de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale. Ils permettent d'augmenter l'impact, l'influence et la notoriété à l'étranger de Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs.

Jusqu'à présent, l'architecture des réseaux sectoriels Wallonie-Bruxelles était organisée sur trois niveaux : les Agents de Liaison Scientifique (ALS), les Agents de Liaison Académique et Culturelle (ALAC), et les Chargés de projets. Il a été décidé de restructurer le réseau en deux niveaux distincts à savoir : un nouveau réseau de « Conseilleurs Scientifiques et Académiques » (CSA), instrument de diplomatie scientifique et académique ; et des « Chargés de développement culturel et patrimonial » (CDCP), instrument de diplomatie culturelle. Les CSA et les CDCP travailleront étroitement avec les délégations générales ou, en l'absence de délégation, avec les Bureaux de l'AWEX.

La diplomatie scientifique et académique reposera sur un réseau à l'étranger de 10 Conseillers : 4 nouvelles destinations seront couvertes (voir ci-après) en plus des 6 existantes (Allemagne, Brésil, Canada, Etats-Unis, Suisse, Suède).

Les quatre nouvelles destinations sont: l'Espagne pour, dans un premier temps, renforcer les partenariats avec les universités espagnoles et la présence lors d'événements organisés dans les régions les plus innovantes d'Espagne et dans un second temps, développer une veille au Portugal (notamment pour le numérique) ; la France, partenaire très important en matière scientifique et technologique ; le Royaume-Uni, pays ciblé de longue date par la plateforme Recherche et Innovation de WBI et la Japon, pays d'innovation majeur.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **6 590 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **6 590 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	6 590	6 590				
Totaux	6 590	6 590				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire
  - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
  - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Le réseau de représentations se compose actuellement de 14 Délégations générales Wallonie-Bruxelles (DGWB) ayant statut diplomatique. Elles sont situées à Berlin, Bruxelles (UE), Dakar, Hanoï, Genève, Kinshasa, Londres, Madrid, Paris, Québec, Rabat, Kigali, Tunis et Santiago de Chili (ces trois derniers postes sont des représentations multiservices WBI-AWEX) ainsi qu'un Bureau de représentation à Lubumbashi.

Les Délégations générales de Varsovie, Bucarest et La Haye sont désormais fermées. *A contrario*, en septembre 2023, les Délégations générales de Londres et Madrid ont été ouvertes.

WBI peut également compter sur 4 Bureaux Wallonie-Bruxelles gérés en partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) dans des pays du sud : Bénin, Burkina Faso, Burundi et Rwanda.

Dans le cadre de synergies renforcées avec l'AWEX, des chargés de développement culturel et patrimonial sont localisés dans les bureaux économiques et commerciaux de Pékin, New-York, Tokyo et Milan.

La diminution de ce crédit est consécutive au mouvement diplomatique qui s'est tenu en 2023. Les crédits y afférents ne sont pas reconduits.

Le crédit permet de couvrir les frais suivants :

1) frais relevant du statut de la carrière extérieure (indemnités de poste, scolarité des enfants, indemnités de retour …)
2) loyer des postes et des résidences, y compris les charges
3) assurances
4) frais d'économat et de documentation

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 197 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **5 197 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	5 197	5 197				
Totaux	5 197	5 197				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.11.02 – Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire
  - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
  - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce crédit est destiné à financer le fonctionnement des deux Centres culturels historique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Paris et Kinshasa, et d'un pôle culturel à Montréal.

Le CWB de Paris travaille depuis plus de vingt ans au rayonnement des créateurs de Wallonie-Bruxelles dans l'Hexagone.

Il en va de même pour le Centre culturel de Kinshasa, adossé à la Délégation. Ce dernier a par ailleurs été rénové en 2022 afin de valoriser au mieux son rôle de diffusion et de développement de la culture francophone.

Enfin, le projet d'un pôle culturel à Montréal est maintenu en 2024 afin de faire rayonner la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'espace nord-américain.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 268 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 268 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	2 268	2 268				
Totaux	2 268	2 268				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 84.22.01 – Aménagement des bâtiments (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'aménagement des bâtiments du réseau à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **80 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **80 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	80	80				
Totaux	80	80				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 84.22.02 – Acquisitions immobilières nouvelles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Aucune acquisition nouvelle n'est actuellement programmée : il n'est donc pas nécessaire d'alimenter ce crédit en 2024

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 84.22.03 – Acquisitions nouvelles de biens meubles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI sis dans nos représentations à l'étranger notamment de l'équipement déclassé.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **155 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **155 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	155	155				
Totaux	155	155				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 05 – Secteur multilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature à charge de WBI dans le cadre des actions multilatérales.

Ces actions s'articulent autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis sa création, la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) a fait de sa participation à ces instances francophones et aux évènements qu'elles s'organisent une priorité.

Les moyens prévus permettront :

- la prise en charge des frais de mission des représentants et/ou experts de la Communauté française aux réunions des instances et institutions de la Francophonie (OIF, AUF, TV5 Monde, AIMF, Université Senghor, CONFEJES et CONFEMEN) en ce compris aux Sommets de la Francophonie
- les actions de promotion de visibilité de la FWB dans le cadre de la Francophonie, comme la Journée de la Francophonie (JIF – 20/03) ou encore les Sommets de la Francophonie (projets en appui aux)
- l'accueil de conférences internationales francophones de haut niveau et/ou d'évènements francophones et/ou de réunions des partenaires francophones et/ou de visites officielles
- la représentation de la FWB à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de la Francophonie *via*
  - la mise à disposition des expertises de la FWB dans le cadre de la programmation de la Francophonie
  - la mise à disposition d'un Conseiller à la Direction Education et Jeunesse de l'OIF (prise en charge des frais de logement à Paris)

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat : l'Union européenne en est un bel exemple.

De plus en plus, les grandes questions relevant des Droits de l'Homme, de l'égalité des genres, de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture, des personnes handicapées… ou encore les questions économiques (en ce compris l'économie sociale) sont traitées à ce niveau et font l'objet de directives ou conventions contraignantes pour les Etats.

Il est donc important que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux réunions des différentes instances internationales en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes. Il s'agit ici du prolongement au niveau des organisations internationales de l'exercice des compétences communautaires ou plan interne au travers de la participation des Ministres ou fonctionnaires concernés.

C'est dans cette optique que la Communauté française couvre les frais d'affiliation du CSA à l'EPRA.

3) Coopération territoriale européenne

La politique de cohésion de l'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l'« Objectif 2 – Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion 2021-2027 de l'Union européenne, objectif complémentaire à l' « Objectif 1 – Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Financer par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME.

La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

La nouvelle période de programmation 2021-2027 est lancée et s'inscrit dans la stratégie 2022 qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre, WBI continue à assumer les mêmes responsabilités que précédemment.

L'évolution de ce crédit est consécutive à la fin de la mise à disposition d'un expert senior auprès de la Francophonie ainsi que de la réduction des dépenses lié aux déplacements.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **195 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **195 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	195	195				
Totaux	195	195				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis les années 90, la Région wallonne s'implique dans le soutien à la Francophonie en synergie avec la FWB.

Les dépenses imputées sur ce crédit pour la Francophonie sont constituées des frais de participation des représentants de la Wallonie à diverses réunions des instances francophones comme la représentation de la région au Conseil d'orientation de l'IFDD (Institut francophone pour le Développement durable), organe subsidiaire de l'OIF dont le siège social est à Montréal.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat : l'Union européenne en est un bel exemple.

De plus en plus de compétences régionales (économie, santé et affaires sociales, politique des handicapés, vieillissement, environnement, climat et énergies renouvelables, tourisme, transport, recherche-innovation, emploi) sont traitées à ce niveau et font l'objet de Directives ou Conventions contraignantes pour les Etats. Il est donc important que la Wallonie participe à ces réunions ainsi qu'aux grandes conférences de diverses agences de l'ONU, de l'UE, ou de l'OCDE, en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes.

En septembre 2017, Wallonie-Bruxelles International (WBI) a mis en place le projet « Citoyens du Monde ». Par ce programme, WBI poursuit comme objectif l'ouverture des jeunes au monde des relations internationales et l'éducation aux principes des organisations internationales. Il vise à développer les aptitudes professionnelles des étudiants, à promouvoir les relations entre étudiants et encourager la compréhension, la coopération internationale, le respect mutuel et la diversité culturelle.

L'initiative vise à soutenir en Wallonie et à Bruxelles la participation d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des exercices simulés de sessions/négociations internationales organisés par des organisations internationales intergouvernementales ou non-gouvernementales ou dans des établissements publics internationaux ainsi que la participation à un concours de plaidoirie internationale. Ces compétitions touchent le droit civil, le droit pénal, le droit international public, le droit public et administratif et le droit du commerce international.

3) Coopération territoriale européenne

La politique de cohésion de l'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l' « Objectif 2 – Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion 2021-2027 de l'Union européenne, objectif complémentaire à l' « Objectif 1 – Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Financer par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME.

La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

La nouvelle période de programmation 2021-2027 est lancée et s'inscrit dans la stratégie 2022 qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre WBI continue à assumer les mêmes responsabilités que précédemment.

L'évolution du crédit est consécutive à l'augmentation des coûts de déplacement internationaux dans le cadre des réunions avec les instances multilatérales internationales

- Montant du crédit proposé : Engagement : **200 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **200 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	200	200				
Totaux	200	200				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.01. – Subventions dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des 3 grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Les contributions volontaires et subventions octroyées par la FWB se ventilent comme suit :

a. Programmation de **l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** – priorités de la FWB
   - Au titre de la mission A « Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique », soutien au « Programme de valorisation et rayonnement du français » qui a notamment pour objectif de renforcer l'usage du français dans les organisations régionales t internationales.

     Ce programme de stage, soutenu par la FWB depuis sa création en 2002, s'adresse plus particulièrement à des cadres administratifs et à des diplomates en leur proposant des formations certifiées afin de consolider leur maitrise du français dans les enceintes diplomatiques. Son objectif final est de faire en sorte que l'influence des acteurs francophones soit accrue dans un contexte de diversité linguistique et culturelle, particulièrement au sein de l'UE.

     Par ailleurs, d'autres volets ont été développés et portent sur la traduction et l'interprétation, la sensibilisation (par le biais de l'Observatoire de la langue française, notamment) ainsi que sur un volet sportif (défense du français aux Jeux Olympiques).
   - Au titre de la mission B « La paix, la démocratie et les Droits de l'Homme », la FWB soutient la promotion de l'égalité des genres ainsi que la lutte contre le radicalisme violent ainsi la Fédération assure la coordination du réseau FrancoPrev dont elle a accueilli à deux reprises des réunions.
   - Au titre de la mission C « Appui à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche » la FWB intervient dans le cadre de
     - « Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres » (IFADEM) : co-piloté par l'OIF et l'AUF, ce projet se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français.

       IFADEM est destiné à des instituteurs en formation continue prioritairement en poste dans des zones rurales. Il s'appuie sur un dispositif hybride qui associe formation traditionnelle et utilisation des outils numériques. La FWB soutient IFADEM depuis sa

création en 2009 (mise en œuvre avec l'appui de l'APEFE en RDC - Katanga, Haïti et au Sénégal). Sa contribution est particulièrement appréciée et valorisée par les responsables du projet.

La FWB n'aurait pu envisager seule son déploiement au sein d'IFADEM en RDC, Haïti et au Sénégal : effet de levier de la coopération multilatérale au profit de la coopération bilatérale.

- Projet « Ecoles et langues nationales en Afrique » (ELAN) : il s'agit d'une offre francophone en matière d'enseignement bilingue.

  Cette initiative est née d'un partenariat entre l'OIF, maître d'œuvre du projet, l'AUF, l'Agence française de Développement (AFD) et le Ministère français des Affaires étrangères et européennes : accord-cadre signé en septembre 2011.

  Elle vise à accompagner les pays d'Afrique subsaharienne francophones à développer une éducation (enseignement primaire) de qualité et à faciliter l'implantation d'un enseignement bilingue alliant langue(s) nationale(s) et français pour tous les enfants, en particulier dans les zones rurales, pour remédier à l'échec scolaire dû à la difficulté d'acquisition de la langue française.

b. **Agence universitaire de la Francophonie** (AUF) :

L'AUF est une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est l'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. Elle vise à constituer une communauté universitaire internationale de langue française produisant du savoir et le transmettant.

L'agence compte 990 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique) réparties dans plus de 118 pays dont 16 établissements de la FWB.

Cette dernière collabore plus particulièrement avec l'AUF pour la création d'un espace francophone de la valorisation de la recherche (collaboration avec WBI et le réseau LiEU) et la revalorisation du réseau francophone de l'innovation (FINNOV) pour favoriser les liens entre le monde académique et les opérateurs économiques

c. Soutien au volet **« Apprentissage du français » de TV5 Monde**

Outre la contribution statutaire à TV5 Monde (Ministère de la FWB), la Fédération soutient les outils pédagogiques développés par le média francophone pour un meilleur apprentissage du français (collaboration notamment de l'Institut des Langues vivantes de l'UCL)

d. Soutien à **l'Université Senghor à Alexandrie**

- octroi de bourses pour des formations aux métiers du développement *via* des formations pluridisciplinaires ou pluri-thématiques, plus particulièrement dans le cadre d'un Master professionnel en Développement qui se décline en sept spécialités en lien avec ce thème.

  Ces bourses sont destinées aux étudiants en provenance des 10 pays prioritaires de coopération de la FWB.

- soutien au programme de formations continues diplômantes mis en place, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : « Diplôme universitaire sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire – Geoffrey Dieudonné » délivré à des administrateurs des assemblées nationales de pays francophones.

e. **CONFEMEN** : mise à disposition, *via* l'APEFE, d'un chargé de programme (spécialiste en analyse des systèmes éducatifs) au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, basé à Dakar.

f. Contribution au Fonds commun et aux programmes de la **CONJEFES** en matière de sport et de jeunesse (prise en considération de l'expertise de la FWB)

g. Soutien à la participation d'experts et de conférenciers de la FWB à des rencontres et/ou conférences et/ou colloques sur des thématiques relatives à la Francophonie

h. Soutien à la participation des représentants des pays du Sud à des réunions et/ou activités organisées par des associations francophones en partenariat avec un (ou plusieurs) des opérateurs de la Francophonie internationale

i. Soutien à des actions en faveur des professionnels du Sud ou encore des actions de la valorisation de la Francophonie dans les pays du Sud

j. Soutien à la **Fédération internationale des Professeurs de Français (FIPF)** pour l'enseignement du et en français.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

La Communauté française fait partie du réseau EUNIC qui regroupe les instituts européens œuvrant en matière de relations culturelles internationales tels que l'Alliance française, le Goethe Institut, le British Council ou l'Institut Cervantès.

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Académie de Droit international de La Haye (ADI) ainsi qu'à l'Association pour les Nations Unies (APNU).

En septembre 2022 un accord-cadre a été conclu entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et la Fédération Wallonie- Bruxelles.

C'est la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles signe ce type d'accord pluriannuel avec une importante institution internationale. Cet accord vise à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme en République démocratique du Congo.

Le Département multilatéral de WBI ainsi que la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève ont largement contribué à la conclusion de cet accord et ont été chargés de sa mise en œuvre.).

3) Coopération territoriale européenne

Le crédit prévu est destiné à assurer le financement des structures de l'assistance technique des programmes INTERREG VI relevant de l'Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre du GECT « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » (ELKT).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.041 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1.208 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	300	300				
Crédits 2024	1 041	908	133			
Totaux	1341	1 208	133			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.02. – Subventions dans le domaine multilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des 3 grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

   a. Contribution volontaire à l'**Association internationale des Maires francophones (AIMF)**

      La Wallonie soutient, depuis 2014, les actions menées par l'AIMF, opérateur de la Francophonie pour la coopération technique municipale. Les interventions menées par l'AIMF ont pour volonté de répondre aux préoccupations des collectivités locales via des actions concrètes qui impliquent les différents acteurs de terrain en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, d'électrification solaire, d'équipements sportifs, de modernisation des infrastructures scolaires ou encore de développement économique, entre autres.

   b. Soutien à des modules de formation continue organisés par **l'Université Senghor** en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tous deux opérateurs de la Francophonie au même titre que l'AIMF.

      Parallèlement à ses activités strictement académiques l'université inclut dans son plan stratégique la mise en place de modules de formation continue d'agents des services publics menés en partenariat avec d'autres acteurs de la Francophonie institutionnelle, comme l'IFDD ou l'AIMF.

      Au titre de la formation continue, l'Université Senghor et l'APF organisent également des formations de fonctionnaires parlementaires des pays du Sud au travail parlementaire, formations dénommées Diplôme « Geoffroy Dieudonné » en hommage au fonctionnaire du PFWB assassiné précisément en mission de formation lors de l'attaque terroriste de 2015 à Bamako.

      Ces modules constituent également des cercles d'échanges d'expérience au sein desquels peuvent être valorisées les différentes expériences et bonnes pratiques en matière de développement durable.

      On notera parmi les bénéficiaires desdites formations, les cadres de bon nombre de pays prioritaires pour Wallonie-Bruxelles comme le Bénin, le Burkina Faso, Haïti, la RDC, le Maroc, la Tunisie, le Rwanda ou encore le Sénégal.

   c. Soutien au Programme de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (PPEJ) mis en œuvre par la **CONFEJES**, lequel organise, d'une part, des formations aux métiers de l'entreprise à destination des jeunes et, d'autre part, finance la création de micro-entreprises permettant l'autofinancement d'activités génératrices de revenus pour cette partie de population particulièrement vulnérable.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Le 9 décembre 2021, conformément à la NPI, le Gouvernement wallon a établi un nouveau cadre pour l'action multilatérale de la Wallonie.

Plusieurs organisations internationales ont été identifiées comme prioritaires nécessitant un suivi proactif :

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) ;
- l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) ;

- l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). La Belgique est devenue membre en 2013 de l'IRENA (basée à Abu Dhabi), la Région wallonne suit les travaux de cette agence et s'implique dans le programme de travail. WBI prend en charge les missions pour la participation des représentants wallons aux instances de l'Agence.

Une relation directe, via la conclusion d'un accord de coopération, sera établie avec l'OMS, l'OIT et l'OMT.

Un Accord-cadre a été signé entre l'OMS et la Wallonie en septembre 2022. Il vise à renforcer les systèmes de soins de santé dans les pays prioritaires de la coopération internationale de la Wallonie en Afrique.

Le Département multilatéral de WBI ainsi que la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève ont été chargés de la préparation et de la mise en œuvre de ces accords.

3) Coopération territoriale européenne

Le crédit est destiné à assurer le financement des structures de l'assistance technique des programmes INTERREG (V et VI) relevant de l'Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de LEADER (Liens entre actions pour le développement de l'économie rurale), rebaptisé « Développement local mené par les acteurs locaux » (CLLD).

WBI soutient, via ce programme, différents « Groupes d'action locale » (GAL) dans leurs actions pour améliorer leur gouvernance et mobiliser leur potentiel de développement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.545 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1.578 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	200	200				
Crédits 2024	1.545	1.378	167			
Totaux	1.745	1.578	167			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.03. – Actions cofinancées par l'Union européenne (DO36) - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer d'une part le fonctionnement de l'assistance technique des programmes Interreg VI. Pour rappel, celle-ci concerne 4 programmes : Grande Région, EUREGIO Meuse-Rhin, France-Wallonie-Flandre, Europe du Nord-Ouest.

D'autre part, l'A.B. comprend la participation au programme Interreg Europe VI, Urbact IV et Interact IV

- **Interact** est un programme de l'Union européenne qui vise à soutenir la coopération territoriale entre les régions européennes. Le programme Interact est divisé en trois domaines thématiques : gouvernance, innovation et développement durable.
- **Urbact IV** est un programme de coopération territoriale européenne qui permet aux villes européennes d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en matière de développement urbain en créant des réseaux transnationaux.
- **Interreg Grande Région** est un programme de financement de l'Union européenne qui vise à encourager la coopération transfrontalière entre les régions européennes. Les projets financés par Interreg Grande Région doivent être transnationaux et impliquer au moins deux pays différents.
- **Interreg Eurégio Meuse-Rhin** est un programme de financement de l'Union européenne qui vise à encourager la coopération transfrontalière entre les régions européennes. Les projets financés par Interreg Meuse-Rhin doivent être transnationaux et impliquer au moins deux pays différents.
- **Interreg France-Wallonie-Vlaanderen** est un programme de coopération territoriale européenne qui vise à favoriser les échanges transfrontaliers entre les Régions Hauts-de-France et Grand Est, la Wallonie, la Flandre Occidentale et Orientale.
- **Interreg Europe du Nord-Ouest** est un programme de financement de l'Union européenne qui vise à encourager la coopération transfrontalière entre les régions européennes. Les projets financés par Interreg Europe du Nord-Ouest doivent être transnationaux et impliquer au moins trois pays différents.
- **Interreg Europe** est un programme de coopération interrégional, cofinancé par l'Union européenne. L'Union européenne s'efforce de réduire les disparités en termes de niveaux de développement, de croissance et de qualité de vie dans et entre les régions d'Europe.

Les moyens en engagement concernent l'ensemble de la programmation 2021-2027. Les moyens de liquidation sont, eux, relatifs à la première de tranche de subvention octroyées.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **11 393 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **4 584 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	11 393	4 584	1 000	1 000	1 000	3 809
Totaux	11 393	4 584	1 000	1 000	1 000	3 809

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 35.40.01. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre du financement de projets ciblés.

Ces cotisations se détaillent de la manière suivante :

1) Francophonie
   - Contribution à la Conférence des Ministres de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (siège à Dakar) - CONFEJES
   - Contribution à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : indexation annuelle 1,5%

2) Multilatéral

A l'UNESCO, la Communauté française verse une contribution au Fonds pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel et au Fonds international pour la diversité culturelle, ainsi qu'une cotisation au Groupe francophone de l'UNESCO

WBI se charge également du versement de la contribution de la Communauté française à *l'International Holocaust Remembrance Alliance* (IHRA).

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Association belge francophone pour les Nations-Unies et à l'Académie de Droit international de La Haye (ADI).

3) Organisations européennes
   - Contribution au Fonds européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe.
   - Quote-part CF dans le GECT ELKT.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **4 286 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **4 286 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	4 286	4 286				
Totaux	4 286	4 286				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 35.40.02. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

La Wallonie fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre desquelles elle collabore au financement de projets ciblés.

Détail des cotisations :

1) Multilatéral

UNESCO - la Région wallonne verse une contribution au Fonds pour le Patrimoine mondial culturel naturel

La Région cotise également au Réseau des Gouvernements régionaux pour le Développement durable.

2) Organisations européennes

Cotisation à la MOT et aux GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (ELKT) et Grande Région (GR).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **171 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **171 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	171	171				
Totaux	171	171				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 06 - Secteur bilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations données par la note de politique internationale (NPI). Actuellement, cette coopération repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. Une grande partie de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française (COCOF).

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses prises en charge sur cet article concernent :

- l'organisation de séminaires
- l'organisation de manifestations de visibilité telles que la participation aux Journées de la Francophonie, les célébrations de la Fête de la Communauté française (27/09), des semaines du cinéma, de grandes manifestations internationales, la circulation d'expositions itinérantes, etc.
- l'organisation des volets des commissions mixtes permanentes (CMP) dans les compétences de la CF
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers
- l'organisation de manifestations en partenariat avec les pays assumant la présidence du Conseil de l'UE
- les frais d'éditions de publications promotionnelles
- le soutien aux activités des délégués dans les compétences de la CF
- l'achat et l'envoi de matériel didactique à nos partenaires étrangers
- la participation aux activités du réseau EUNIC
- la participation au Plan d'action pour le français dans les institutions européennes
- la mise à disposition de licences de consultation du site CAIRN permettant la consultation des collections de près de 300 revues francophones en sciences humaines
- prise en charge des frais de déplacement des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Communauté française
- mise en œuvre de soutien à des activités culturelles dans le cadre des activités de nos réseaux.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 300 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1 300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	200	200				
Crédits 2024	1 300	1 100	200			
Totaux	1.500	1 300	200			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toutes natures exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale. Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 le sont également avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation des volets de compétence régionale des CMP
- l'organisation de séminaires soit en Wallonie, soit à l'étranger dans les compétences régionales (notamment en partenariat avec l'AWEX)
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers en particulier lors de rencontres avec les opérateurs des pôles de compétitivité ou des pouvoirs publics wallons
- l'édition de publications promotionnelles
- le soutien aux activités des délégations dans les compétences régionales
- prise en charge des frais de déplacement des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Région wallonne
- les opérations annuelles de promotion au Centre WB de Paris des secteurs relevant des compétences régionales

L'évolution de ce crédit est consécutive à l'augmentation des dépenses de transport, de traduction et d'accueil.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **475 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **475 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	70	70				
Crédits 2024	475	405	70			
Totaux	545	475	70			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations données par la note de politique internationale. Actuellement, cette coopération repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. Une majorité de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles dans les compétences de la CF : culture, enseignement, recherche (fondamentale) ; que ce soit en application des programmes de travail des CMP ou hors accord
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords (CMP, coopération scientifique, etc.) ou hors accords
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : (GECT) ELKT, antennes EUNIC à l'étranger …

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 970 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 672 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	290	300				
Crédits 2024	2 970	2 372				
Totaux	3 260	2 672				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale. Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 le sont également avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie compétences régionales que ce soit en application des programmes de travail des CMP ou hors accords ; en ce compris, les missions et accueils en recherche appliquée
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords (CMP, coopération scientifique, etc.) ou hors accords
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : Eurométropole, antennes EUNIC à l'étranger …
- le soutien à des projets bilatéraux transfrontaliers.

L'évolution de ce crédit est liée à la résorption de l'encours qui a eu lieu en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 100 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 000 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	500	500				
Crédits 2024	2 100	1 500	500			
Totaux	2 620	2 000	500			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation 33.00.01

- Montant du crédit proposé : Engagement : **112 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **112 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	7	7				
Crédits 2024	112	105	7			
Totaux	119	112	7			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation 33.00.02

L'évolution de ce crédit est consécutive à une réduction des projets comprenant des investissements en capital.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **131 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **131 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	10	10				
Crédits 2024	131	121	10			
Totaux	141	131	10			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 07 - Politiques sectorielles

A.B. 12.11.01. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
  - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques recouvrent les domaines suivants :

1) Culture - Audiovisuel
   - **Edition – Littérature – Langue française**

     Des collectivités d'éditeurs sont mises en place pour des Foires/ Salons du Livre à travers le monde et ce en collaboration avec l'AWEX et/ou Bruxelles Export *via* intervention dans les frais d'inscription, location du stand et aménagement de celui-ci.

     Nous soutenons également la participation du service de Promotion des Lettres du Ministère aux différents salons et foires littéraires.
   - **Cinéma – Audiovisuel**

     En collaboration avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI réalise des ouvrages de référence en matière de cinéma.

     Lorsqu'un film est en sélection dans un festival prioritaire, WBI prend en charge le tirage et le sous-titrage des copies. Celles-ci sont ensuite entreposées à la Cinémathèque royale de Belgique (Cinématek) permettant la programmation des films lors de festivals de films européens, francophones ou à l'occasion de rétrospectives.
   - **Arts visuels**

     WBI produit ou acquière des droits relatifs à des expositions. Ce crédit prend en charge les honoraires des concepteurs ou des commissaires de celles-ci.
   - **Théâtre et Danse**

     Des invitations d'opérateurs et distributeurs étrangers sont organisées afin de leur présenter nos créations et capacités dans le domaine du théâtre, en ce compris l'humour.

     D'autre part, WBI organise avec l'agence WBT/D, le service « Danse » de la Fédération et la promotion internationale des chorégraphies de Charleroi/Danses.
   - **Agences**

     WBI et le Ministère de la FWB ont mis sur pied des agences : WBImages, WBMusique, WBThéâtre/Danse, WBDesign-Mode (en partenariat avec l'AWEX) et WBArchitecture, et dont le rôle consiste à promouvoir les opérateurs de Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale, principalement sur les marchés organisés à l'étranger.

2) Aides aux acteurs de la solidarité

L'Accord de coopération signé le 1er juillet par les Gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la COCOF a créé le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération indirecte (CWBCI), vu comme un espace commun de réflexion réunissant les catégories le plus largement représentatives des acteurs francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte : universités, partenaires sociaux, villes et communes, Réseau d'Education au Développement, Conseil de l'Education et de la Formation ou encore le *Rat für Entwicklungszusammenarbeit.*

Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, le CWBCI est chargé de formuler, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique de coopération au développement.

Les crédits prévus sont destinés à assurer le fonctionnement de ce conseil (secrétariat exécutif, traduction, envois, études …) ainsi que certaines missions d'évaluation des projets (co)financés par WBI. Ces crédits sont destinés au suivi (appui-conseil) des projets de partenariat au développement en cours.

3) Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur

Dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale mais également au travers de programmes de bourses déliés d'une relation bilatérale, des moyens sont prévus pour assurer les frais de mobilité à l'envoi et à l'accueil liés aux bourses de recherche, de spécialisation, de renforcement des compétences linguistiques et des stages professionnels.

En outre, le crédit est aussi utilisé pour assurer la mise en en œuvre des programmes de renforcement de l'apprentissage du français dans nos universités pour futurs professeurs de français et étudiants tout comme pour le stage du français dans les relations internationales à destination des diplomates et cadres administratifs étrangers de haut niveau.

Le crédit est également destiné à la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont ; cette collaboration est destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau.

Enfin, il est également utilisé pour développer des outils de communication pour les diplômés et chercheurs en quête de mobilité internationale ainsi que pour renforcer et amplifier certains programmes de mobilité.

Dans le cadre de l'attractivité et de la promotion de l'enseignement supérieur sont réalisés :

- un site de présentation à destination des étudiants étrangers (studyinbelgium.be)
- des brochures, du matériel promotionnel (sacs, panneaux, stylos-billes …) à destination des étudiants étrangers
- l'organisation de missions ministérielles ou autres dédiées à cette promotion
- la participation aux salons institutionnels des différentes associations internationales pour l'enseignement supérieur
- la participation à des salons extra-européens de l'étudiant et des professionnels de l'enseignement supérieur
- la participation aux missions princières et visites d'Etat ainsi que l'organisation de séminaires ou autres activités lors de ces différentes missions.

L'évolution de ce crédit est relative à un renforcement des activités dans le domaine culturel.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3 672 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **3 672 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	180	180				
Crédits 2024	3 672	3 492	200			
Totaux	3 852	3 672	200			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - RW

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques se subdivisent de la façon suivante :

1) Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes de stages pour fonctionnaires étrangers venus acquérir une expertise auprès des administrations et UAP wallons. Ils sont plus exactement consacrés aux frais de logement pris en charge par WBI.

En outre, ce crédit est destiné à prendre en charge, dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale, les frais de mobilité entrante et assurances diverses liées aux Bourses de stages professionnels en matière de santé.

Enfin, ce crédit est aussi destiné à prendre en charge les frais d'assurance-santé et rapatriement des boursiers entrants et sortants des projets d'excellence en lien direct avec les pôles de compétitivité wallons.

2) Autres dépenses

Les crédits prévus à cette rubrique couvrent des dépenses de toute nature dans les compétences régionales, en particulier dans les domaines du développement et de la recherche, ainsi qu'en ce qui concerne les licences d'exportation d'armes à feu (missions à l'étranger, documentation, traduction).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **860 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **860 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	50	50				
Crédits 2024	860	810	50			
Totaux	910	860	50			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Dépenses de toute nature COCOF

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées et/ou instruites par WBI dans le cadre des financements octroyés par la COCOF. Ces actions sont établies sur base d'instructions données par cette dernière.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **60 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **60 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	60	60				
Totaux	60	60				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques recouvrent les domaines suivants :

1) Culture - Audiovisuel
   - **Aide à la décentralisation de la culture**
     Cette ligne budgétaire permet aux partenaires culturels reconnus par la Communauté française de programmer au cours de leur saison des spectacles internationaux de qualité. Cette aide vise également à favoriser les échanges culturels internationaux.
   - **Festivals en Wallonie et à Bruxelles**
     WBI soutient l'organisation de festivals internationaux dans les territoires wallon et bruxellois. Ce programme permet d'intervenir dans les frais de cachet et/ou d'accueil d'artistes étrangers.
     WBI met en œuvre 2 programmes spécifiques facilitant la mise en marché des opérateurs culturels à savoir les accueils de programmateurs et les missions de prospection.
   - **Guichet unique « Culture »**
     Soutien spécifique aux opérateurs culturels actifs dans les Arts de la scène (musique, danse, théâtre, cirque et arts de la rue et l'humour) et les Arts plastiques et visuels.

Ce budget permet de soutenir les artistes de Wallonie et de Bruxelles (reconnus par la CF) dans les frais de mobilité pour leur participation à des manifestations prioritaires dans le monde.

WBI s'appuie sur des commissions consultatives (« théâtre, cirque et arts de la rue et humour », « danse », « musique » et « arts plastiques ») composées d'experts du secteur pour la sélection des projets.

- **Cinéma**

  Lorsqu'un film est sélectionné dans un festival international prioritaire, WBI peut prendre en charge les frais de déplacement du réalisateur et, pour certaines manifestations avec présence d'un marché, du producteur.

  La liste des festivals prioritaires est établie en concertation avec la profession, le CCA et WBImages.

- **Arts visuels**

  WBI (notamment *via* les agences WBDM et WBA) soutient des galeries et autres opérateurs actifs dans les arts visuels afin de promouvoir nos artistes dans les foires internationales ainsi que la mobilité d'artistes dans le cadre de résidence à l'étranger.

- **Edition - Littérature - Langue française**

  WBI soutient le secteur *via* des aides à la traduction de livres de sciences humaines.

- **Théâtre des Dom's et Episcène**

  WBI soutient les activités du Théâtre des Dom's dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ainsi que celles du Théâtre Episcène (deuxième scène belge installée en Avignon).

- **Livres et lettres**

  Ce programme est destiné à promouvoir l'édition francophone.

2) <u>Aides aux acteurs de la solidarité</u>

Le crédit est destiné principalement au soutien des projets portés par des ONG, des acteurs institutionnels (ou reconnus comme tel) ou des ASBL de solidarité internationale reconnues et actif(ve)s en Wallonie ou à Bruxelles ; projets qui concernent des actions concrètes de solidarité internationale.

Il prévoit en outre un appui à la campagne « 11.11.11 » (CNCD-11.11.11).

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 2 sous-programmes mis en œuvre conjointement par la Fédération et la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement

- **Programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable**
- **Programme de cofinancement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable**

Ces programmes visent le soutien de projets de partenariat pour la coopération internationale mis en œuvre dans des pays en développement et le soutien d'actions favorisant l'éducation, le métissage des civilisations et le dialogue interculturel proposés par des acteurs de Wallonie-Bruxelles. Les pays concernés sont le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée, Haïti, le Maroc, la Palestine, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie ainsi que Wallonie-Bruxelles pour des projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles.

3) <u>Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur</u>

L'essentiel des crédits sont consacrés aux différents programmes de Bourses gérés par WBI qui se décomposent de la manière suivante

- **Bourses de spécialisation et de recherche**

  Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique. Leur objectif est de permettre l'accès à des formations de niveau troisième cycle prioritairement, de second cycle

accessoirement, organisées dans les universités de Wallonie et de Bruxelles. Les bénéficiaires sont généralement appelés à rejoindre ensuite le corps académique.

WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles et d'avantages liés au séjour. La prise en charge des billets d'avion est prévue dès lors que les pays visés appartiennent à la zone Sud.

Les bourses de spécialisation sont d'une durée variant de 10 à 12 mois, ces bourses sont allouées en vue de l'accomplissement de programmes de spécialisation, de doctorat ou de post-doctorat. Une attention particulière est accordée aux bourses dites de « co-tutelle » destinées à des doctorants venant de pays d'Afrique subsaharienne. Ces bourses ont pour objectif le renforcement institutionnel du corps académique de l'université d'origine. Par le biais de ces bourses, le doctorant maintient un contact permanent avec l'université locale par le biais notamment de séjours alternativement dans l'un et l'autre pays.

- **Bourses d'excellence « IN.WORLD » et « WBI.WORLD »**

  Ce programme s'adresse aux doctorants et post-doctorants de Wallonie-Bruxelles dans le sens de l'envoi dans les universités étrangères et aux post-doctorants pour ce qui concerne l'accueil dans nos universités.

  Ses objectifs principaux sont l'appui au développement des pôles de compétitivité wallons, la mise en évidence de nos atouts sur le plan de l'enseignement et de la recherche au niveau mondial ainsi que le développement de la coopération universitaire. Si les thématiques liées aux pôles de compétitivité appellent une attention particulière, les sciences fondamentales et sciences humaines sont également concernées par le programme.

  Tant à l'accueil qu'à l'envoi, indemnités, billets d'avion et avantages pécuniaires divers sont pris en charge par WBI. Compte tenu de l'évaluation positive de ce programme, l'ensemble du dispositif qui concerne la Région comme la Communauté s'élève à 507 mensualités pour les bourses « World WBI » et 231 pour les bourses « In-WBI ».

- **Bourses de stages professionnels**

  Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux. Elles sont en phase directe avec les projets de coopération acceptés en commissions mixtes. Elles visent principalement les pays du Sud.

  WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles, avantages divers liés au séjour et, selon les cas, par la mise à disposition de logements.

  Elles sont généralement de courte durée, variant de 1 à 3 mois, et s'adressent à des professionnels amenés à séjourner en Communauté française notamment dans nos universités, centres de recherche, milieux culturels et éducatifs

- **Stages pour fonctionnaires**

  Alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, ces stages financés par WBI sont organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Communauté française, l'AWEX, le BIJ.

  Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Il est à noter qu'en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie, des bourses sont allouées à des futurs diplômés de l'Ecole supérieure francophone d'Administration (ESFAM) à Sofia. Les stages, d'une durée de 1 à 3 mois, sont financés par WBI par l'octroi de mensualités de bourses et par la prise en charge du logement.

  Le crédit est aussi destiné à développer la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau. L'expérience pourra être étendue aux autres pays prioritaires de la coopération avec l'Afrique et Haïti. WBI prend en charge l'ensemble des coûts liés à ce stage (indemnité, logement, billets d'avion).

- **Bourses d'été (langue française)**

  Chaque année, environ 218 bourses sont allouées à des ressortissants étrangers originaires majoritairement des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale mais aussi d'Amérique du Nord (Canada, Québec, Louisiane), des pays du Maghreb, d'Israël, de Palestine. Ces bourses sont allouées à des pays partenaires, soit en application d'accords bilatéraux, ou dans le cadre d'événements majeurs.

  Nos universités en Communauté française ont acquis une expertise de reconnaissance internationale dans l'organisation et le contenu des stages.

  Ils sont de trois types : le perfectionnement de la langue française, la didactique du français langue étrangère et le français de relations internationales. Dans le cadre de ce troisième type de programme, les stagiaires sont soit diplomates, soit cadres administratifs dans des départements en charge des relations bilatérales ou multilatérales.

  Les boursiers perçoivent une indemnité de bourse. Les frais d'inscription et de logement sont pris en charge par WBI également.

- **Bourses en organisations internationales**

  Ce programme s'adresse aux jeunes diplômés désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Communauté française mais pas exclusivement. Il permet en outre de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de développer du réseautage.

- **Assistants de langue française**

  En application d'accords bilatéraux et sur base de réciprocité, des assistants de langue séjournent durant une année académique dans des écoles secondaires. Ils sont appelés à accompagner le professeur titulaire du cours de langue en tant qu'auxiliaires de conversation, tout en ayant la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays d'accueil et sa culture.

  Les échanges concernent l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni et Taïwan.

  Ces programmes s'adressent aux diplômés et étudiants ayant réussi au minimum trois années d'études dans l'enseignement supérieur, quelles que soient les filières de formation.

  S'agissant d'un programme basé sur la réciprocité, le processus de financements croisés est d'application. WBI prend dès lors en charge l'accueil des assistants de langue étrangère dans nos écoles en allouant des indemnités de bourses. Le billet d'avion de nos assistants de langue française à l'étranger est pris en charge par WBI. Le financement de leur séjour est du ressort des pays partenaires.

L'évolution de ce crédit est consécutive au renforcement du soutien aux acteurs culturels, en ce compris l'intégration du secteur de l'humour.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **10 422 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **10 291 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1.100	700	400			
Crédits 2024	10 422	9 591	831			
Totaux	11 522	10 291	1231			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques se subdivisent de la façon suivante :

1) Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes « Stages IFAG » et « Stages pour fonctionnaires », gérés par le service Bourses :

- **Les stages IFAG** sont alloués en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie. Ces stages en entreprises d'une durée de trois mois maximum sont accordés aux futurs diplômés de l'Institut Francophone d'Administration et de Gestion à Sofia.

  Ces bourses ont pour objectif la création de contacts entre des entreprises situées en Région wallonne et des partenaires économiques et commerciaux des pays représentés par les stagiaires. Il est à noter que la très grande majorité d'entre eux provient de pays d'Europe centrale et orientale. Les candidats ainsi que les entreprises sont sélectionnés par l'AWEX.
- **Les stages pour fonctionnaires**, alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, sont financés par WBI et organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AWEX et le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Depuis 2009, deux autres programmes sont venus étoffés l'offre de WBI en matière de soutien aux opérateurs

- **un programme de stages en entreprises en Europe** pour futurs diplômés dont l'objectif est de permettre aux jeunes de niveau master d'acquérir une première expérience professionnelle dans une entreprise étrangère dans l'optique de susciter des contacts futurs entre entreprises et centres de recherches locaux et wallons au départ de l'expérience vécue par les candidats. Tout stage en lien avec les pôles de compétitivité sont prioritaires.

  Ces stages sont d'une durée d'un à trois mois et WBI prend en charge les mensualités de bourse ainsi que le titre de transport aller/retour.
- **un programme de soutien des jeunes et futurs créateurs d'entreprises**, appelé « envol à l'international ».

  Ce programme poursuit les objectifs suivants : soutenir le rayonnement international des futures ou toute jeune entreprises dans les secteurs en lien avec pôles de compétitivité, contribuer à l'attractivité de l'environnement économique régional, promouvoir l'infrastructure de Wallonie-Bruxelles.

  Il s'agit d'accompagner le jeune créateur dans sa recherche de partenaires économiques potentiels et de s'immerger dans un marché étranger avec une approche de curiosité culturelle.

  Ces stages sont d'une durée de 1 à 2 semaines. WBI prend en charge la bourse ainsi qu'une participation à l'achat du titre de transport aller/retour.

Ce crédit est également consacré à allouer des **bourses en application des programmes de travail** issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique en lien direct avec les compétences régionales.

Dans le cadre du **programme d'excellence « WBI.WORLD » et « IN.WBI »,** des moyens sont consacrés pour accorder des mensualités aux projets avec un accent plus marqué sur la recherche industrielle appliquée dans les thématiques des pôles de compétitivité wallons.

Ce crédit permet également de **soutenir les jeunes diplômés** désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Région wallonne. Il permet en outre de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de saisir les opportunités d'emploi. WBI prend en charge les indemnités de bourses et les billets d'avion.

2) Autres dépenses

Ces moyens permettent d'octroyer des subventions dans le cadre des activités de la « Plateforme Recherche et Innovation » mise en place au sein de WBI.

L'évolution de ce crédit est consécutive à un renforcement des programmes « Bourses » tant dans le cadre des accords bilatéraux que dans le cadre des Bourses d'Excellence.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 780 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **1 780 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	450	450	0			
Crédits 2024	1 780	1 330	450			
Totaux	2 230	1 780	450			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 2 sous-programmes mis en œuvre conjointement par la Fédération et la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement :

- Programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable
- Programme de cofinancement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable

Ces programmes visent le soutien de projets de partenariat pour la coopération internationale mis en œuvre dans des pays en développement et le soutien d'actions favorisant l'éducation, le métissage des civilisations et le dialogue interculturel proposés par des acteurs de Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, ce crédit permet d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'APEFE.

L'évolution de ce crédit est liée d'une part la volonté de stabiliser l'encours en alignant les moyens d'engagement et de liquidation.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3 200 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **3 200 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2024	2.000	1.500	400	100		
Crédits 2024	3 200	1 700	900	400	200	
Totaux	5 200	3 200	1 300	500	200	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04 – Subvention de projets - COCOF

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées et/ou instruites par WBI dans le cadre des financements octroyés par la COCOF. Ces actions sont établies sur base d'instructions données par cette dernière.

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **192 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **192 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	20	20				
Crédits 2024	192	172	20			
Totaux	212	192	20			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.01 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'est pas prévu actuellement d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.02 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Région wallonne.

Il n'est pas prévu actuellement d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 08 – Dépenses particulières

A.B. 01.00.01. – Ristournes et non-valeurs (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 01.00.02. – BIJ - Divers - Activités exceptionnelles (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 09 – Activités du BIJ

A.B. 12.11.01. – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses du Centre de Ressources SALTO et n'est pas alimenté en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02. – Programmes internationaux WBI - Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de WBI - Région wallonne dont EURODYSSEE.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **39 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **39 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	39	39				
Totaux	39	39				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03. – Activités EURODESK (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit ne sera plus alimenté en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2025	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.04. – Activités Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit correspond au volet dépenses des programmes européens, notamment les coûts d'envoi des jeunes à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **300 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	300	300				
Totaux	300	300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.05. – Programmes internationaux WBI - Communauté française (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de WBI - CF

- Montant du crédit proposé : Engagement : **226 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **226 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	226	226				
Totaux	226	226				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.06. – Activités CES (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses accordées dans le cadre du Programme Corps européen de Solidarité.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **71 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **100 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	29	29				
Crédits 2024	71	71				
Totaux	100	100				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01. – Activités du Programme Jeunesse en Action (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvrait les projets du Programme Jeunesse en Action, année 2013, qui est clôturé.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Contribution MCF dans les activités BEL'J (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées au BIJ dans le cadre du programme BEL'J financé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03. – Programmes internationaux WBI - Communauté française (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre des programmes internationaux de WBI-Communauté française de Belgique.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **654 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **654 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	654	654				
Totaux	654	654				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04. – Programmes internationaux WBI - Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre des programmes internationaux de WBI - Région wallonne.

Cet AB couvre également le coût du programme EURODYSSEE :

Depuis 1987, la Région wallonne confie à l'Union wallonne des Entreprises la gestion du volet « Accueil des stagiaires étrangers en entreprises wallonnes » dans le cadre du programme EURODYSSEE.

L'UWE intervient également à la demande de WBI dans la mise en œuvre du volet « Envoi de stagiaires wallons à l'étranger » ainsi que dans le cadre d'actions de promotion du programme, de prospection de partenaires et de réunions des instances de gestion du programme.

Le programme EURODYSSEE permet un échange réciproque de jeunes de 18 à 30 ans, résidant en Wallonie, dans le cadre de la réalisation d'un stage dans une entreprise d'une des Régions d'Europe participant au programme.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **519 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **507 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0	0			
Crédits 2024	519	507	12			
Totaux	519	507	12			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.05. – Programmes internationaux WBI - COCOF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre des programmes internationaux de WBI-COCOF. Il n'est pas prévu de l'alimenter en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.06. – Programmes découlant de dons et legs (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.07. – Activités Programme européen – chapitre 2 – Sport (modifié)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des activités liées au Sport.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **83 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **83 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	83	83				
Totaux	83	83				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.08. – Activités du Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les projets du Programme ERASMUS

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.378 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **3.000 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	350	350				
Crédits 2024	3 378	2 650	728			
Totaux	3 728	3 000	728			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.09. – Corps de Solidarité européen

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre du Corps européen de Solidarité (CES).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 500 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2.000 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	513	513				
Crédits 2024	1 500	1 487	13			
Totaux	2 013	2.000	13			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 10 – Dépenses pour ordre

A.B. 12.11.01. – Divers (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à utiliser les recettes perçues par l'AB **16.20.01** *(cfr. supra)*

Il comprend les dépenses relatives

- aux implantations EIWB I et II refacturées à l'AWEX
- aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
- à l'intervention de la Communauté germanophone dans les dépenses de la délégation à Berlin
- aux dépenses effectuées par le réseau de Délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers.

Le montant du crédit est identique à celui de 2024.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.300 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2.300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	2.300	2.300				
Totaux	2.300	2.300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

A.B. 11.11.01 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à l'engagement de 2 ETP dans le cadre du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **140 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **140 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	140	140				
Totaux	140	140				

- Liquidation trésorerie : mensuelle

A.B. 12.11.01 – Renforcement rayonnement Wallonie – Ecosystèmes éven.-patrimoine (191) Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 191 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion en Belgique et à l'étranger de la Wallonie comme terre de Tourisme en mettant l'accent sur les évènements autour du Patrimoine wallon et les lieux à haute valeur touristique.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon.

Les engagement ayant été réalisé sur les exercices précédents, seuls des crédits de liquidation sont prévus.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **488 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	488	0				
Crédits 2024	0	488				
Totaux	488	488				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 192 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion en Belgique et à l'international de la Wallonie comme destination *via* des campagnes d'information autour des atouts touristiques de la région sur différents canaux de diffusion.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon

- Montant du crédit proposé : Engagement : **250 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **330 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	80	80				
Crédits 2024	250	250				
Totaux	250	330				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 192 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion à l'international de la Wallonie comme destination *via* des campagnes d'information autour de grands évènements

culturels ou autre organisés tout au long de l'année et des curiosités de la région wallonne sur différents canaux de diffusion.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon

- Montant du crédit proposé : Engagement : **100 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **200 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	100	100				
Crédits 2024	100	100				
Totaux	100	200				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Renforcement rayonnement Wallonie – Ecosystèmes éven.-patrimoine (191) Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre de la Fiche-projet 191 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021.

Ce soutien permet aux opérateurs visés d'amplifier la portée des évènements majeurs à caractère culturel, sportif ou autre qu'ils organisent afin d'attirer de nouveaux visiteurs en provenance d'autres régions, en particulier hors des frontières belges.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **500 millier(s) d'euros**
  Liquidation : **2 187 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1 687	1 187				
Crédits 2024	500	500				
Totaux	500	1 687				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

****

Liste des acronymes et abréviations

AB	Article budgétaire
ADI	Académie de Droit international de La Haye
AFD	Agence française au Développement
AIMF	Association internationale des Maires francophones
ALAC	Agent de Liaison académique et culturelle
ALS	Agent de Liaison scientifique
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
APF	
APNU	Association pour les Nations unies
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation
BIJ	Bureau international de la Jeunesse
CASIW	Cellule d'Appui pour la Solidarité internationale wallonne
CCA	Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
CD	Crédits dissociés
CDCP	Chargé de développement culturel et patrimonial
CF	Communauté française de Belgique
CLLD	Développement local mené par les acteurs locaux *(Community-Led Local Development)*
CMP	Commission mixte permanente
CONFEJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CONFEMEN	Conférences des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie
COCOF	Commission communautaire française
CSA	Conseiller scientifique et académique
CSA	Conseil supérieur de l'Audiovisuel
CES	Corps européen de Solidarité
CTE	Coopération territoriale européenne
CWB	Centre Wallonie-Bruxelles
CWBCI	Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération bilatérale indirecte
DGWB	Délégation générale Wallonie-Bruxelles
DO	Direction opérationnelle
EES	Etablissement(s) d'Enseignement supérieur
EIWB	Espace international Wallonie-Bruxelles
ELAN	Ecoles et langues nationales en Afrique (projet)
ELKT	Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

EPRA	Plate-forme européenne des instances de régulation (*European platform of regulatory authorities)*
ERAIFT	École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales
ESFAM	Ecole supérieure francophone d'Administration
EUNIC	EU National Institutes for Culture (Réseau) – Réseau des Instituts culturels nationaux de l'Union européenne
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FINNOV	Réseau francophone de l'Innovation (Initiative)
FIPF	Fédération internationale des Professeurs de français
FNRS	Fonds national pour la Recherche scientifique
FrancoPREV	Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'Action locale
GECT	Groupement européen de Coopération territoriale
GR	Grande Région (GECT)
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IFADEM	Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres
IFAG	Institut francophone d'Administration et de Gestion
IFDD	Institut francophone pour le Développement durable
IFEF	Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation
IHRA	Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste *(International Holocaust Remembrance Alliance)*
IRENA	Agence internationale pour les Energies renouvelables *(International Renewable Energy Agency)*
ISO	Organisation internationale de normalisation (certification des normes)
JIF	Journée internationale de la Francophonie
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LiEU	Liaison Entreprises-Universités (réseau)
MCF	Ministère de la Communauté française (de Belgique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIP	Organisme d'Intérêt public
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du Tourisme
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies

PFWB	Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
PPEJ	Programme de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRW	Parlement de la Région wallonne
RDC	République démocratique du Congo
RW	Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
UAP	Unité d'administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UWE	Union wallonne des Entreprises
WB	Wallonie-Bruxelles
WBA	Wallonie-Bruxelles Architecture
WBDM	Wallonie-Bruxelles Design et Mode
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBM	Wallonie-Bruxelles Musique
WBT	Wallonie-Belgique Tourisme
WBT/D	Wallonie-Bruxelles Théâtre et Danse

UAP	Wallonie-Bruxelles International	**Type de reporting**		**Échéance**	9-06-23
N°BCE	810888623	RE projet de budget initial		**Exercice concerné**	2024

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

								en €		
					AB			Budget initial		Commentaires
Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	
							PROGRAMME 01 - Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme	**33.657.000,00**	**33.226.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	21.535.000,00	21.535.000,00	
DI	01	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	791.000,00	791.000,00	
DI	01	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	65.000,00	65.000,00	
DI	01	01	11	12	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	20.000,00	20.000,00	
DI	01	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	2.130.000,00	2.130.000,00	
DI	01	01	11	20	05	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	155.000,00	155.000,00	
DI	01	01	11	40	02	01130	Service social	155.000,00	155.000,00	
DI	01	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	422.000,00	422.000,00	
DI	01	01	12	11	02	01130	Gestion du contentieux	25.000,00	25.000,00	
DI	01	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.657.000,00	1.645.000,00	
DI	01	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	158.000,00	158.000,00	
DI	01	01	12	11	07	01130	Formation professionnelle	75.000,00	75.000,00	
DI	01	01	12	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0,00	0,00	
DI	01	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	2.003.000,00	2.003.000,00	
DI	01	01	21	10	01	01130	Charges financières	1.015.000,00	1.015.000,00	
DI	01	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	8.000,00	8.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**30.214.000,00**	**30.202.000,00**	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DI	01	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00	
DI	01	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	80.000,00	80.000,00	
DI	01	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0,00	0,00	
DI	01	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	1.060.000,00	641.000,00	
DI	01	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	5.000,00	5.000,00	
DI	01	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	2.298.000,00	2.298.000,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**3.443.000,00**	**3.024.000,00**	
							PROGRAMME 02 - Visibilité Wallonie-Bruxelles	**630.000,00**	**630.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	630.000,00	630.000,00	
DI	01	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0,00	0,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**630.000,00**	**630.000,00**	
							PROGRAMME 03 - Programme d'évènements exceptionnels	**3.081.000,00**	**4.550.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	03	11	11	01	01130	Personnel dévolu à la présidence belge	459.000,00	459.000,00	
DI	01	03	12	11	01	01130	Evènements exceptionnels - CF	541.000,00	710.000,00	
DI	01	03	12	11	02	01130	Evènements exceptionnels - RW	2.081.000,00	3.381.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**3.081.000,00**	**4.550.000,00**	
							PROGRAMME 04 - Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger	**14.290.000,00**	**14.290.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.590.000,00	6.590.000,00	
DI	01	04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.197.000,00	5.197.000,00	
DI	01	04	12	11	02	01130	Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles	2.268.000,00	2.268.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**14.055.000,00**	**14.055.000,00**	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DI	01	04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	80.000,00	80.000,00	
DI	01	04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00	
DI	01	04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	155.000,00	155.000,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**235.000,00**	**235.000,00**	
							PROGRAMME 05 - Secteur multilatéral	**18.831.000,00**	**12.222.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	195.000,00	195.000,00	
DI	01	05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	200.000,00	200.000,00	
DI	01	05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	1.041.000,00	1.208.000,00	
DI	01	05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.545.000,00	1.578.000,00	
DI	01	05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 36) - RW	11.393.000,00	4.584.000,00	
DI	01	05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.286.000,00	4.286.000,00	
DI	01	05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	171.000,00	171.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**18.831.000,00**	**12.222.000,00**	
							PROGRAMME 06 - Secteur bilatéral	**7.088.000,00**	**6.690.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.300.000,00	1.300.000,00	
DI	01	06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	475.000,00	475.000,00	
DI	01	06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.970.000,00	2.672.000,00	
DI	01	06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.100.000,00	2.000.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**6.845.000,00**	**6.447.000,00**	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DI	01	06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	112.000,00	112.000,00	
DI	01	06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	131.000,00	131.000,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**243.000,00**	**243.000,00**	
							PROGRAMME 07 - Politiques sectorielles	**20.186.000,00**	**20.055.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	07	01	00	01	01130	COCOF **(supprimée)**	0,00	0,00	
DI	01	07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3.672.000,00	3.672.000,00	
DI	01	07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	860.000,00	860.000,00	
DI	01	07	12	11	03	01130	Dépenses de toute nature - Cocof	60.000,00	60.000,00	
DI	01	07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	10.422.000,00	10.291.000,00	
DI	01	07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	1.780.000,00	1.780.000,00	
DI	01	07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.200.000,00	3.200.000,00	
DI	01	07	33	00	04	01130	Subventions de projets - Cocof	192.000,00	192.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**20.186.000,00**	**20.055.000,00**	

							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DI	01	07	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0,00	0,00	
DI	01	07	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0,00	0,00	
DI	01	07	74	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0,00	0,00	
DI	01	07	74	22	02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0,00	0,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**	
							PROGRAMME 08 - Dépenses particulières	**0,00**	**0,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0,00	0,00	
DI	01	08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0,00	0,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**0,00**	**0,00**	
							PROGRAMME 09 - Activités du BIJ	**6.790.000,00**	**6.929.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00	
DI	01	09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39.000,00	39.000,00	
DI	01	09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0,00	0,00	
DI	01	09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	300.000,00	300.000,00	
DI	01	09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	226.000,00	226.000,00	
DI	01	09	12	11	06	01130	Activités Corps de Solidarité Européen (CES)	71.000,00	100.000,00	
DI	01	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0,00	0,00	
DI	01	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20.000,00	20.000,00	
DI	01	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	654.000,00	654.000,00	
DI	01	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	519.000,00	507.000,00	
DI	01	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0,00	0,00	
DI	01	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0,00	0,00	
DI	01	09	33	00	07	01130	Activités Programmes Européen - Chapitre 2 - Sport (modifiée)	83.000,00	83.000,00	
DI	01	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	3.378.000,00	3.000.000,00	
DI	01	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.500.000,00	2.000.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**6.790.000,00**	**6.929.000,00**	
							PROGRAMME 10 - Dépenses pour ordre	**2.300.000,00**	**2.300.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	10	12	11	01	01130	Divers	2.300.000,00	2.300.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**2.300.000,00**	**2.300.000,00**	
							PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	**990.000,00**	**3.345.000,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DI	01	99	11	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	140.000,00	140.000,00	
DI	01	99	12	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	0,00	488.000,00	
DI	01	99	12	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)	250.000,00	330.000,00	
DI	01	99	12	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)	100.000,00	200.000,00	
DI	01	99	33	00	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	500.000,00	2.187.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**990.000,00**	**3.345.000,00**	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**	
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**107.843.000,00**	**104.237.000,00**	
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**103.922.000,00**	**100.735.000,00**	
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**3.921.000,00**	**3.502.000,00**	
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**107.843.000,00**	**104.237.000,00**	
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**2.533.000,00**	**2.533.000,00**	
							TOTAL CODES 0X	0,00	0,00	
							TOTAL CODES 8X	235.000,00	235.000,00	
							TOTAL CODES 9X	2.298.000,00	2.298.000,00	
							RESULTAT SEC DEPENSES	**105.310.000,00**	**101.704.000,00**	

01	0,00	0,00
03	0,00	0,00
11	32.040.000,00	0,00
12	27.259.000,00	0,00
21	1.023.000,00	0,00
33	35.956.000,00	0,00
35	4.457.000,00	0,00
52	243.000,00	0,00
71	0,00	0,00
74	726.000,00	0,00
84	235.000,00	0,00
91	2.298.000,00	0,00
	104.237.000,00	0,00
	0,00	

UAP	Wallonie-Bruxelles International	**Type de reporting**		**Échéance**	9-06-23
N°BCE	810888623	RE projet de budget initial		**Exercice concerné**	2024

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

							en €	
		AB					**Budget initial**	Commentaires
Ministre	**N° Prog**	**code éco 12**	**code éco 34**	**N° Ordre**	**Code fonctionnel**	**Libellé**		
						PROGRAMME 01 - Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de W	**3.468.000,00**	
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
DI	01	16	11	01	01130	Récupérations	2.800.000,00	
DI	01	16	11	02	01130	Recettes exceptionnelles	0,00	
DI	01	16	11	03	01130	BIJ - Dons et Legs	0,00	
DI	01	16	11	04	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0,00	
DI	01	16	11	05	01130	BIJ - Récupérations diverses	160.000,00	
DI	01	16	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	145.000,00	
DI	01	26	10	01	01130	Intérêts sur placements	25.000,00	
DI	01	26	10	02	01130	BIJ - Intérêts sur placements	3.000,00	
DI	01	39	10	01	01130	Moyens perçus de l'UE **(Nouveau)**	335.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	**3.468.000,00**	
						PROGRAMME 02 - Produits de la vente d'objets patrimoniaux	**0,00**	
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
DI	02	77	20	01	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0,00	
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	
						PROGRAMME 03 - Intervention du secteur public	**94.320.000,00**	
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
DI	03	46	10	01	01130	Dotation de la RW	32.956.000,00	
DI	03	46	10	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0,00	
DI	03	46	10	04	01130	Moyens transférés de la DO 36 du SPW	4.584.000,00	
DI	03	46	40	03	01130	Divers	469.000,00	
DI	03	49	11	01	01130	Contribution de la COCOF	252.000,00	
DI	03	49	24	01	01130	Dotation de la CF	47.600.000,00	
DI	03	49	24	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	5.889.000,00	
DI	03	49	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	65.000,00	
DI	03	49	24	04	01130	Plan de relance culture (FWB)	1.305.000,00	
DI	03	49	24	05	01130	Pôle culturel de Montréal	1.200.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	**94.320.000,00**	
						PROGRAMME 04 - Recettes pour ordre	**2.300.000,00**	
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
DI	04	16	20	01	01130	Divers	2.300.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	**2.300.000,00**	
						PROGRAMME 97 - Plan de Reconstruction durable	**0,00**	
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
						TOTAL RECETTES COURANTES	**0,00**	
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	
						PROGRAMME 98 - Plan National pour le Relance et la Résilience	**0,00**	

						Titre Ier RECETTES COURANTES		
						TOTAL RECETTES COURANTES	**0,00**	
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	
						PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	**3.345.000,00**	
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
DI	99	46	10	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)	2.815.000,00	
DI	99	46	10	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)	330.000,00	
DI	99	46	10	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)	200.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	**3.345.000,00**	
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
DI	99	66	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)		
DI	99	66	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)		
DI	99	66	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)		
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
DI	99	96	10	01	01130	Produits des emprunts émis (Projet PRW xxx)		
DI	99	96	31	01	01130	Avance régionale (Projet PRW xxx)		
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	**103.433.000,00**	
						TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**103.433.000,00**	
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	**103.433.000,00**	
						TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**0,00**	
						TOTAL CODES 0X	0,00	
						TOTAL CODES 8X	0,00	
						TOTAL CODES 9X	0,00	
						RESULTAT SEC DES RECETTES	**103.433.000,00**	

Services administratifs à comptabilité autonome (SACA)

Budgets 2024

1. **Musée royal de Mariemont (MRM)**
2. **Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)**
3. **Agence Fonds social européen (FSE)**
4. **Observatoire des politiques culturelles (OPC)**
5. **Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF)**
6. **Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)**
7. **Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**
8. **Fonds des bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné**
9. **Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française**
10. **Fonds de garantie des bâtiments scolaires**
11. **Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement Obligatoire**
12. **Programme Prioritaire de Travaux**
13. **Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires (PIEBS)**
14. **SACA Sport**
15. **Cellule urgence-redéploiement (CUR)**
16. **Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (SGPGI)**

Budget initial 2024 du Musée royal de Mariemont

Addendum : Le projet de budget initial 2024 a été actualisé le 8 novembre 2023 sur demande du Gouvernement pour y intégrer les seules décisions prises dans le cadre du conclave budgétaire. Le projet, non-soumis au Comité de gestion (visé à l'article 2 de l'AGCF du 21 janvier 2044 relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable du Musée royal de Mariemont en tant qu'établissement à gestion séparée) envisage des investissements d'ampleur inédites au regard des directives données pour l'usage du solde SEC. L'ajustement de 2024 corrigera la trajectoire

Exposé général du budget initial 2024 du Musée royal de Mariemont

Richard VEYMIERS, Directeur
Daphné BOURGOING, Gestionnaire de projets
Danièle DETRY, Comptable

1. Présentation générale du budget initial 2024

Le budget initial de 2024 prévoit un montant de recettes de 2.326396,15 € pour 2.421.396,14 € de dépenses. Le résultat SEC (sans investissement) atteint la somme de 525.541,92 €, alors que le résultat (avec investissements) s'élève à -90.000 €.

Le résultat (avec et sans investissement) s'explique par les investissements d'ampleur inédite effectuée à la demande du Gouvernement.

L'usage du solde reporté, à hauteur de 90.000 €, se fonde sur la nécessité de :

A) Poursuivre la politique d'investissements accompagnant le redéploiement du Domaine & Musée royal de Mariemont. En 2024, conformément à la stratégie d'investissements présentée dans le cadre des budgets des exercices antérieurs, les achats en biens durables (cf. 20300) s'élèveront à hauteur de 63.000 € et concerneront principalement :
- L'équipement de la nouvelle salle de lecture de la bibliothèque, de plusieurs bureaux ;
- La poursuite de l'équipement du petit auditorium ;
- Le renouvellement du matériel photographique.

B) Réduire progressivement le solde reporté de l'institution (minimisant l'impact SEC pour le budget consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

La conduite de l'exercice 2024 appelle une vigilance particulière. L'absence d'une grande exposition temporaire durant le 1er semestre de l'année a des conséquences sur les recettes de l'institution, mais c'est un choix assumé qui permettra de se concentrer sur des projets institutionnels, tout en donnant un moment de respiration aux équipes de production. Divers impératifs amènent le Musée à prioriser davantage ses projets en 2024 (le déménagement de la salle de lecture de la bibliothèque, la production de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*, l'inauguration du site japonais dans le Domaine, la stabilisation des ruines du palais de Charles de Lorraine), tout en réfléchissant à des solutions pour gérer de façon optimale ses charges incompressibles.

Les moyens du Musée reposeront sur des recettes propres évaluées à hauteur de 213.000 € (cf. 102 à 105). Ces dernières s'additionneront à une dotation indexée (1.292.000 €, cf. 108), au versement du solde du subside européen alloué pour l'exposition *Alexandrie : futurs antérieurs* (9.433,8 €, cf. 11.202) ainsi qu'à la contribution de la Région wallonne aux frais inhérents à l'organisation du gardiennage du Domaine (76.875 €, cf. 11003). Les pouvoirs publics (dont le C.G.T.) seront sollicités pour un montant total de 85.000 € (cf.

10606). Un projet de médiation développé en marge de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont* (titre provisoire) a fait l'objet d'une demande de subsides dans le cadre d'un projet de coopération européenne avec des musées partenaires établis à Budapest et à Lisbonne (80.429 €, cf. 11202) ; la réponse de la Commission européenne est attendue en juillet 2023.

Les dépenses dévolues à la gestion et à l'administration (cf. 201) atteignent un montant global de 554.500 €. En légère augmentation par rapport à l'exercice 2023, les dépenses intègrent l'enveloppe indispensable à la conduite des travaux d'installation de la nouvelle salle de lecture de la bibliothèque et à l'aménagement de bureaux administratifs destinés à reloger les agents actuellement installés au 1er étage du Mémorial (30.000 €, cf. 2010304). Annoncé depuis plusieurs exercices, la concrétisation de cet important projet pour l'Établissement scientifique de la FWB constitue l'une des grandes priorités de l'exercice budgétaire. Les charges inhérentes à la gestion du nouvel entrepôt se sont précisées (10.000 €, cf. 2010802), tandis qu'une augmentation de l'enveloppe dédiée au nettoyage des locaux est envisagée en raison du 4/5e temps pris par la technicienne de surface à demeure. Les autres dépenses de fonctionnement relèvent de la trajectoire habituelle du Musée.

Les dépenses d'activités (cf. 202), d'un montant global de 1.236.354,22 €, seront dédiées à la programmation de l'année et à la poursuite de divers projets. Outre la restauration d'une vitrine de style « art nouveau » offerte en donation (cf. 2020001), le budget de préservation permettra l'acquisition du matériel requis pour équiper le nouveau compactus installé dans la réserve centrale. Les activités de recherche (cf. 20201) se concentreront principalement sur la conduite d'une étude du sol entourant le mur de soutènement de l'ancien palais de Charles de Lorraine. Le lancement du plan de sauvetage de ces vestiges, impulsé grâce au mécénat de compétences d'Embuilt (équivalent à 100.000-200.000 €), doit s'accompagner d'un signal financier de la part de la FWB pour conforter l'engagement des partenaires de l'opération. Cet important projet n'empêchera pas l'institution de produire un nouveau numéro des *Cahiers de Mariemont* (cf. 2020101), d'organiser deux journées d'études (cf. 2020106) et de produire un catalogue scientifique pour sa nouvelle exposition temporaire (cf. 2010102).

Sur le plan événementiel (cf. 20204 et 20205), si l'expo-focus organisée à l'occasion des 90 ans d'existence du Cercle royal des Amis de Mariemont se poursuivra jusqu'en juin 2024, le reste de l'année 2024 sera consacré aux cultures asiatiques. Fruit d'une collaboration avec l'Université de Gand et la Dunhuang Research Academy (Chine, Gansu, Jiuquan), la grande exposition de l'année, *Bouddha. L'Asie à Mariemont* (21/09/2024-21/04/2025), rappellera le goût de Raoul Warocqué pour les religions comparées et les acquisitions réalisées à la suite de son voyage en Extrême-Orient, tout en éclairant de quelle façon le bouddhisme s'est implémenté dans les mondes asiatiques (Chine, Japon, Cambodge, Himalaya). En juin 2024, le Musée célèbrera la réinstallation du *torii* et des 6 lanternes de granit (après plusieurs années de restauration) dans le site accueillant le grand Bouddha Amida. Emblématiques de l'histoire du Domaine (au même titre que les vestiges du château de Charles de Lorraine), ils forment un ensemble japonais singulier et unique en Belgique.

À l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne, le Domaine de Mariemont présentera un projet éphémère de Land Art (cf. 20205 et 20207), qui ouvrira la voie à d'autres manifestations artistiques organisées au cœur des espaces verts. Les traditionnels rendez-vous que sont le « Grand nettoyage de printemps » et le « Week-end des Parcs et Jardins de Wallonie » (cf. 20205) marqueront également la programmation. Des outils et services de médiation (cf. 20203) seront spécialement développés, dont la production d'un album et d'un journal d'exploration pour l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont* (cf. 2020306).

Relevons, pour conclure, que le Musée poursuit sa politique de management social en faveur du personnel, tout en préparant d'ores et déjà la grande exposition temporaire de 2025, *L'Europe de Charles Quint. Aux origines de Mariemont* (titre provisoire).

Budget initial 2024 du Musée royal de Mariemont

2. Présentation détaillée du budget initial 2024

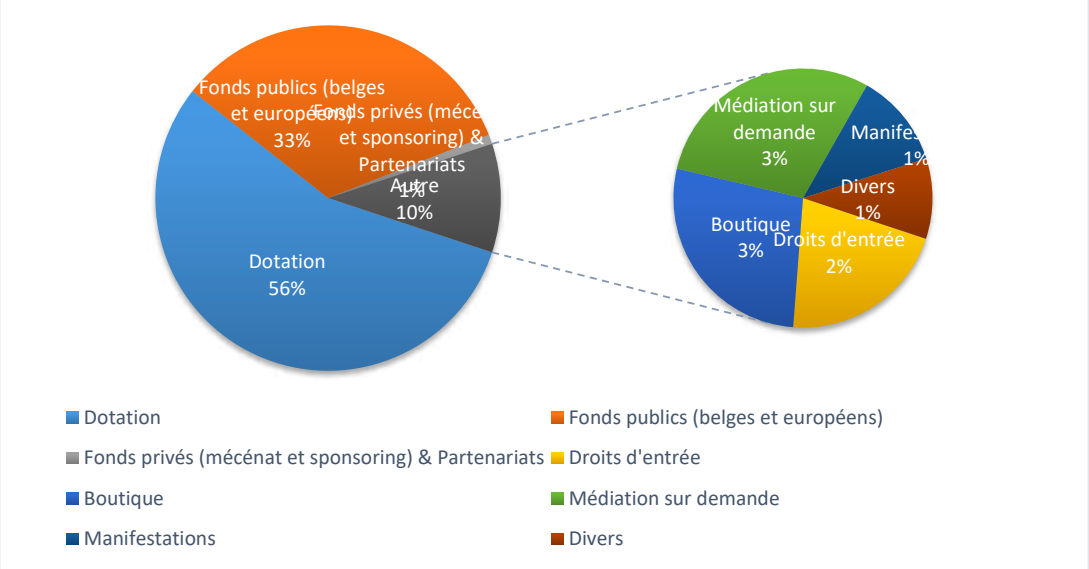

Fig.1 : Répartition des recettes du Musée pour l'exercice 2024 (budget initial)

2.1. Recettes (centres financiers 1)

Les recettes propres de 2024 (cf. 102 à 105) sont estimées à hauteur de 213.000 €. Cette estimation, moindre que les résultats engrangés lors des exercices 2021 et 2022, s'explique par le fait que la grande exposition temporaire de l'année ne débutera qu'à la fin du mois de septembre (soit trois mois avant la fin de l'année). Cette situation impacte naturellement les recettes du futur exercice, même si la nouvelle politique tarifaire lancée en 2022[1] continuent de produire des effets tangibles. En tenant compte de son offre de médiation, du redéploiement de son merchandising et de la redynamisation de sa boutique, le Musée peut raisonnablement envisager la perception de :

- 50.000 € pour les droits d'entrée (cf. 102) ;
- 65.000 € pour les ventes en boutique (cf. 103) ;
- 70.000 € pour les activités de médiation sur demande (cf. 104) compte tenu de la fidélité du public scolaire (toujours très demandeur de visites au sein des collections permanentes) et de la forte attractivité du sujet de l'exposition temporaire de l'année auprès du grand public ;
- 28.000 € pour les manifestations (cf. 105), un objectif stable au regard des demandes reçues par le Musée et de l'accroissement de la politique de privatisation des locaux.

[1] En septembre 2022 pour le public scolaire.

En matière de recettes diverses (cf. 106), une estimation de 108.758,35 € est formulée. La location de l'espace de la brasserie au concessionnaire désigné par marché génère une recette prévisionnelle de 15.208,35 € (cf. 10601). En matière de subsides publics (cf. 10606), outre une demande à hauteur de 29.000 € auprès du C.G.T., le Musée compte sur un subside de 50.000 € de la Loterie nationale pour la grande exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*. Stratégiquement, le Musée n'avait pas sollicité de subsides à la Loterie en 2023. Le partenariat établi avec la Chine, à travers la Dunhuang Academy, sera un atout particulièrement valorisable dans le cadre de la demande introduite en 2024. Parallèlement, le Musée n'exclut pas la perception d'autres subventions mineures (à hauteur d'un montant total de 6.000 €[2]). L'estimation est complétée par 8.550 € résultant de l'addition de recettes de plus faible ampleur (cf. 10602 à 10605, 10607 et 10608).

Du côté des partenaires et des mécènes (cf. 107), le budget initial du Musée intègre une recette de 20.000 €[3] pouvant provenir du secteur privé ou de partenariats établis dans le cadre de la programmation 2023.

Le Musée dispose, en guise de dotation, de 1.292.000 € (cf. 108). Ce montant correspond à une indexation de 3,9 % du montant perçu en 2023 (hors budget d'acquisition du Muséobus) additionné au budget annuel de fonctionnement du Muséobus (50.000 €). L'estimation de ce budget annuel a été fournie par la Direction du Patrimoine culturel. Il est proposé d'intégrer ce montant à celui de la dotation afin d'opérer le flux budgétaire en une seule fois au début de chaque exercice.

Comme annoncé dans le cadre des budgets des deux exercices précédents, le Musée percevra, dans le champ des programmes européens (cf.112), le solde du subside *Alexandrie : futurs antérieurs* (9.433,8 €). Il table aussi sur la perception d'un montant de 5.900 € pour la prise en charge des frais de déplacement des artistes impliqués dans le projet conçu dans le cadre de la Présidence belge[4], et d'un montant de 80.429 € pour développer une médiation inclusive et sensible dans le cadre de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*. Le projet de coopération européenne, intitulé *dEmpathy – Democracy and Empathy: The Resonance of Asian Arts Collections for Social Inclusion and Personnel Agency*, sera le fruit d'un partenariat avec le Musée Ferenc Hopp (Budapest) et le Musée Gulbenkian (Lisbonne).

2.2. Dépenses de gestion et d'administration (centres financiers 201)

Les dépenses relatives aux contrats de maintenance et de leasing (cf. 20101) sont évaluées à 316.000 €. Ce montant global intègre des enveloppes de 126.000 € pour couvrir les dépenses relatives au contrat d'entretien garantie totale (cf. 2010101). Parallèlement, des budgets sont provisionnés pour assurer le coût des contrats de leasing de véhicules utilitaires (cf. 2010107, 22.000 €) et d'équipements de bureau (6.000 €, cf. 2010103). Les frais d'informatique et de télécommunication (18.000 €, cf. 2010102), de la blanchisserie (5.000 €, cf. 2010105) et ceux relatifs à la collecte des immondices (8.000 €, cf. 2010106) sont également portés au budget. Relevons que les dépenses en matière de nettoyage des locaux (cf. 2010104) bénéficient d'une certaine revalorisation en raison du passage, à 4/5e temps, de la technicienne de surface engagée à demeure.

Dans le domaine des infrastructures et des petits équipements (cf. 20103), les dépenses totalisent 83.500 €, dont 48.500 € sont dédiés aux travaux et réparations (cf. 2010304). 30.000 € doivent être consacrés à la réalisation des adaptations nécessaires à l'installation de la nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque au sein du Mémorial ainsi qu'à l'aménagement de bureaux administratifs à destination d'agents du Service de Communication et du Service de la Médiation culturelle. Faisant suite à la donation Demeuldre-Coché, une enveloppe de 8.500 € est provisionnée pour permettre l'installation d'une grande vitrine de style « art nouveau » au sein du parcours dédié aux collections permanentes. 5.000 € intègrent également ce centre financier afin de pourvoir aux réparations qui pourraient être effectuées sur le Muséobus (dans l'attente de son remplacement). 17.000 € au total sont provisionnés afin de faire face aux besoins divers en petits

---

2 Ex : soutien du secteur de l'égalité des chances pour l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*, étant donné la médiation spécifique qui sera développée sur les questions d'inclusion (en lien avec l'universalité et les préceptes de tolérance inhérents au bouddhisme).

3 Ex : soutien de l'Union bouddhiste de Belgique, soutien de l'Ambassade du Japon pour les festivités relatives à l'inauguration du site japonais.

4 Cet apport complétera l'enveloppe de 20.000 € escomptée dans le cadre de l'appel à projets lancé par la FWB.

équipements (cf. 2010301 à 03 et 2010306 à 08). Enfin, le Musée se doit de prévoir un budget (18.000 €) pour faire face aux visites de contrôle et de maintenance de ses équipements, dont le contrôle technique annuel du Muséobus (cf. 2010305).

Les charges liées à l'Administration (cf. 20104) totalisent un montant de 104.000 €, dont une enveloppe de 17.000 € (cf. 2010401) pour couvrir les frais d'assurance et une somme de 28.000 € affectée à la prise en charge des frais d'affranchissement et d'expédition (cf. 2010402) qui ne cessent de croître au regard de l'inflation, mais aussi de commandes en nombre reçues par le Musée. Une enveloppe de 10.000 € servira à assurer le paiement des prestations du réviseur des comptes du Musée (cf. 2010407) et, au besoin, de recourir à une expertise technique extérieure sur des chantiers ponctuels. Les autres postes de dépenses courantes sont alimentés avec des montants similaires à ceux pratiqués lors des exercices antérieurs, soit 5.000 € pour la téléphonie (cf. 2010403), 8.000 € pour le matériel de bureau (cf. 2010404), 6.000 € pour les fournitures sanitaires et de soin (cf. 2010405), 3.000 € pour les fournitures de sécurité et de santé (cf. 2010406). Enfin, les postes de carburant (cf. 2010408) et des frais divers (cf. 2010409) sont respectivement pourvus à hauteur de 25.000 € (dont 20.000 € pour le Muséobus) et 2.000 €.

Les dépenses de personnel (cf. 20106) s'élèvent à 36.000 € en 2022. Une enveloppe de 17.000 € est dédiée à la masse d'habillement (cf. 2010601) pour assurer le renouvellement régulier des vêtements de travail des membres du personnel (Services de Sécurité, de l'Accueil, des Infrastructures & Ingénierie et de la Régie des Collections). Le budget dévolu aux équipements de protection (cf. 2010604) est alimenté à hauteur de 5.000 € pour faire face aux besoins des Services de Sécurité et des Infrastructures & de l'Ingénierie. Parallèlement, dans la continuité du mouvement initié par la Direction depuis deux exercices, un montant de 14.000 € est porté au budget pour mener à bien une politique de management social. Des sorties culturelles, rendez-vous sportifs, barbecue annuel et bien d'autres activités rythment désormais la vie du personnel selon un programme établi en concertation. Parallèlement, le Musée se manifeste systématiquement vis-à-vis des agents lors d'événements personnels marquants (mariage, naissance, décès, etc.). Le Musée estime essentiel de consentir à ces dépenses pour renforcer la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance à Mariemont.

Les frais de consommation (cf. 2010802) sont évalués à 25.000 €. Compte tenu de la répartition convenue avec l'Administration générale de la Culture[5], un budget prévisionnel de 10.000 € est prévu afin de couvrir les charges énergétiques du nouvel entrepôt loué à Gosselies. L'approvisionnement en eau de l'ensemble du Domaine (cf. 2010804) est budgété à hauteur de 15.000 €.

2.3. Dépenses d'activités du Musée (centres financiers 202)

Les dépenses en matière de préservation (cf. 20200) sont estimées à 10.000 €, soit une somme suffisante pour entreprendre la restauration de la vitrine de style « art nouveau » reçue en donation (3.000 €, cf. 2020001) et procéder à l'achat du matériel (cf. 2020003) spécifique à la protection de biens fragiles entreposés dans le nouveau compactus installé dans la réserve principale. Le solde de l'enveloppe servira à couvrir les besoins de fournitures de conservation.

Le budget dévolu à la recherche (cf. 20201) est de 70.500 € en 2023. 7.500 € sont affectés à l'impression du numéro 46 des *Cahiers de Mariemont* (cf. 2020101). Les autres publications scientifiques (cf. 2020102) mobiliseront 23.000 € : le catalogue de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont* (16.000 €), les frais de traduction d'une publication consacrée au site de Dunhuang (un site emblématique de la Route de la soie sur lequel l'exposition reviendra) (4.000 €) ainsi que la participation financière du Musée aux frais engendrés par la production de publications faisant l'objet du partenariat établi avec la Maison d'éditions Ausonius (3.000 €). Dans la foulée des décisions prises au moment de l'ajustement de 2023 et de la campagne de dévégétalisation menée autour du mur de soutènement du palais de Charles de Lorraine, une enveloppe de 25.000 € (cf. 2020103) servira à mener une étude sur le sol. Les conclusions alimenteront la réflexion du plan de stabilisation et de gestion élaboré par le Comité de suivi constitué pour suivre le projet de sauvetage du site. Pour rappel, la constitution de ce Comité fait suite à la volonté d'Embuilt (anciennement « Confédération de la construction wallonne »), sensibilisée au sort des vestiges mariemontois par

[5] Étant donné que la Direction du Patrimoine culturel (Ministère FWB) va également occuper les lieux en installant un sas de décontamination pour traiter les œuvres de la collection de la FWB qui doivent faire l'objet d'une intervention.

Prométhéa, de faire œuvre de mécénat dans le cadre de son 35e anniversaire. Dans le cadre d'un tel projet, il est essentiel que le Musée puisse donner l'impulsion en dégageant des moyens financiers qui viennent compléter les apports du mécène. D'autres sources de financement font actuellement l'objet d'une prospection.

L'année 2023 donnera lieu à l'organisation de deux journées d'études (cf. 2020106), respectivement financées à hauteur de 5.000 €. La première sera consacrée aux découvertes effectuées sur la nécropole de Ciply et aux résultats des recherches consacrées au matériel issu de ces investigations. Selon la tradition instaurée à Mariemont depuis quelques années, une seconde manifestation scientifique sera organisée en marge de l'exposition temporaire du moment. Enfin, du côté de l'accueil des chercheurs (cf. 2010108), 3.000 € seront consacrés à l'organisation de l'une ou l'autre résidence scientifique. Outre le petit budget affecté à la promotion scientifique (cf. 2020109), le solde du centre financier complète le dispositif en permettant l'accueil de chercheurs (pour de très brefs séjours, généralement une seule journée).

La Bibliothèque (cf. 20202) disposera d'un budget en légère diminution, soit 25.000 €. Annoncé depuis plusieurs exercices, le déménagement de la Bibliothèque sera finalement concrétisé en 2024. La conduite d'un audit des besoins architecturaux de l'espace, la budgétisation des différentes interventions (travaux, achat de mobilier, installation d'un monte-charge, l'élaboration d'un planning de déménagement des ouvrages, etc.) et l'établissement des marchés publics qui en découlent ont nécessité plus de temps que prévu. La réflexion relative à la réorganisation des locaux induite par ce déménagement a également mobilisé les énergies. Les agents du Service de Médiation culturelle seront réunis dans un seul et même espace (l'ancienne salle de lecture), tandis que les agents du Service de communication prendront place dans un autre bureau au sein de la partie administrative du bâtiment Bastin.

Dans le champ de la médiation (cf. 20203), un budget total de 50.000 € est prévu pour couvrir les dépenses, dont 17.000 € serviront à la production du « Journal d'exploration » et de l'album de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont* (cf. 2020306). Le reste du budget est ventilé entre la production de l'affiche pédagogique à destination des enseignants (4.000 € ; cf. 2020301), l'achat des fournitures pédagogiques nécessaires à l'organisation des activités y compris celles du Muséobus (14.000 € ; cf. 2020302), le développement de projets de médiation (5.000 € ; cf. 2020303) et la rémunération de guides externes (10.000 € ; cf. 2020305).

Les expositions prévues en 2024, comme celles en préparation pour 2025 (cf. 20204), mobiliseront un budget global de 300.000 €. L'enveloppe la plus importante (250.000 € ; cf. 2020406) est affectée à la production de l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*. Face à l'inflation des prix (particulièrement des transports), une revalorisation des budgets de production des grandes expositions s'avère incontournable. Le constat se vérifie d'autant plus que le projet intègre la reconstitution partielle de l'une des grottes du site de Dunhuang (Province du Xinjiang, Chine) pour accroître le caractère immersif de la visite. Parallèlement, une enveloppe de 35.000 € (cf. 2020405) est provisionnée pour commander la scénographie de l'exposition *L'Europe de Charles Quint. Aux origines de Mariemont* qui sera montée en 2025. Enfin, l'intégration du Muséobus implique de provisionner, chaque année, une somme de 15.000 € afin de constituer une enveloppe nécessaire au renouvellement de la scénographie de l'outil (selon un rythme de 3 ans).

Du côté des autres manifestations culturelles (cf. 20205), l'événement relevant de l'année célèbrera l'inauguration du site dit « japonisant » en résonnance avec l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont*. Faisant suite au voyage de Raoul Warocqué en Asie, le Torii et les lanternes de granit forment, aux côtés du grand Bouddha Amida, un ensemble emblématique du Domaine de Mariemont. Une exposition à l'air libre pendant de nombreuses décennies imposa l'entame d'une grande campagne de restauration. Si le Bouddha Amida fut réinstallé en 2010 sous un abri de métal, les autres éléments asiatiques mirent plus de temps à être restaurés. Les célébrations de 2024 constitueront donc l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Un budget de 13.000 € leur est dédié (cf. 2020506). Le solde de l'enveloppe (1.000 €) pourvoira aux quelques frais engendrés par « Le grand nettoyage de printemps » et complètera le budget mis à disposition par Parcs et Jardins de Wallonie (PaJaWa) pour l'organisation d'animations dans le cadre de ce rendez-vous annuel. Enfin, un montant de 18.000 € (cf. 2020502) est intégré pour permettre la rémunération des prestataires des ateliers et activités organisés par le Musée. Enfin, à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne,

le Musée organisera, sous réserve de l'obtention des subsides sollicités (soit 20.000 € de la FWB[6] et 5.900 € de l'Union européenne[7]), un évènement intitulé « MarieLand ». Son principe est de sélectionner, sur base d'un concours, deux artistes actifs dans le domaine du Land Art[8] et de leur offrir une carte blanche pour créer des œuvres éphémères inspirées par le Domaine de Mariemont.

Les dépenses en marketing (cf. 20206) atteignent le montant de 274.000 € en 2024. Les frais d'impression et de routage des n° 7 et 8 de l'Agenda d'activités (cf. 2020601) sont évalués à 15.000 €, tandis que l'édition du « Mariemont 2023 » mobilisera 8.500 € (cf. 2020614). Le budget dévolu à la promotion institutionnelle (cf. 2020602) se portera à 90.000 € afin de poursuivre le redéploiement de la notoriété de Mariemont grâce aux recommandations des agences de presse et de communication. Un budget de 33.000 € assurera le paiement des prestations de l'agence de presse et de la production d'une revue de presse internationale (cf. 2020603). Le budget consacré à la promotion des expositions temporaires (cf. 2020615) se porte à 70.000 €. La promotion de l'inauguration du site japonais dans le Domaine mobilisera 10.000 €. Le budget dédié au merchandising est maintenu à hauteur de 35.000 € (cf. 2020607) compte tenu de la source importante de recettes générées par la boutique. Enfin, le poste dédié aux frais de représentation (cf. 2020605) est ramené à 5.000 €. Les autres budgets dévolus aux activités marketing sont respectivement de 5.000 € (cf. 2020610), de 1.000 € (cf. 2020612) et de 1.500 € (cf. 2020613).

Le montant global dédié aux programmes culturels subsidiés (cf. 20207) se porte à 86.329 € répartis entre deux nouveaux centres financiers créés pour l'occasion. 80.429 € (cf.2020705) sont sollicités auprès de l'Union européenne pour le développement du projet de coopération européenne *dEmpathy*. Outre la mise en avant du patrimoine de Mariemont et de l'intérêt de Raoul Warocqué pour les religions comparées et l'art asiatique, l'exposition *Bouddha. L'Asie à Mariemont* sera articulé avec ce projet orienté sur les questions d'inclusion et de diversité. Il renverra le public à l'universalité du phénomène bouddhique comme à des questions de société actuelles. Le projet s'inscrit donc aussi dans la stratégie de diversification et d'accroissement des publics de l'institution (cf. le point 6.4 du Rapport d'activités 2022). Enfin, le subside européen sollicité pour les frais de déplacement des artistes dans le cadre du projet MarieLand est provisionnée à hauteur de de 5.900 € sur le centre financier 2020704.

Le budget dévolu aux engagements (cf. 20209) se porte à 368.525,22 €, soit une diminution de 6 % par rapport à l'enveloppe définie au moment de l'ajustement 2023. Cette diminution résulte de l'intégration de la fonction de collaborateur scientifique (qui avait fait l'objet d'un engagement à mi-temps au moment de l'ajustement de 2023) dans une enveloppe RH mise à disposition par le Ministère dans le cadre d'une politique de compensation des temps partiels inoccupés. Ce basculement permet d'alléger, autant que faire se peut, la charge salariale qui pèse désormais sur les fonds propres du Musée. La revalorisation de la dotation du Musée et de la subvention APE perçue par le Patrimoine du Domaine de Mariemont, l'augmentation significative des recettes propres ont permis d'absorber l'inflation des salaires et l'engagement d'Elise Van Rechem (Atelier du Livre). Le budget provisionné à l'initial 2024 servira à couvrir les salaires des personnes engagées sous contrat et à prendre en charge l'indexation de leurs salaires respectifs. Les coûts salariaux inhérents à l'engagement d'une chargée d'édition (1 ETP, cf. 2020904), de deux régisseuses des collections (1,5 ETP, cf. 2020901), engagées par le Patrimoine, sont respectivement estimés à 45.000 € et 75.000 €. Une somme de 117.000 € correspond à la prise en charge du coût salarial de 4 médiateurs culturels (3 ETP), également engagés par le Patrimoine (cf. 2020905). Les coûts salariaux d'un agent de sécurité, engagé dans le cadre de la convention établie avec la Région Wallonne pour le gardiennage du Domaine, et d'un gestionnaire de dossiers financiers et européens sont supportés à hauteur de 117.000 € (cf. 2020905).

2.4. Dépenses en biens durables (centres financiers 203)

Des investissements en matière de biens durables (cf. 20300) sont envisagés à hauteur de 610.541,92 € en 2024, conformément aux directives données le 8 novembre 2023 par le Gouvernement en matière d'usage

[6] Centre financier 11001.

[7] Centre financier 11202.

[8] *Le Land Art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature. Le plus souvent, les œuvres sont en extérieur, exposées aux éléments et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.*

d'impact sur le solde SEC. Outre les investissements décrits ci-après (et qui avaient fait l'objet de l'accord du Comité de gestion du Musée le 9 juin 2023 pour un montant total de 63.000 €), le Musée soumettra des propositions d'investissements à son Comité de gestion lors de la confection de l'ajustement et pour un montant total de 547.541,92 €

Les dépenses de mobiliers et d'équipements (cf. 2030001) prévoient une somme de 25.000 € pour procéder à l'achat d'un monte-charge adapté au PMR pour le mémorial (la future salle de lecture de la Bibliothèque) et de nouvelles armoires pour stocker le matériel du Service de Médiation culturelle (5.000 €) dans le petit auditorium. Une réserve de 5.000 € pourvoira au remplacement du mobilier cassé.

Les dépenses de vitrines et réserves (cf. 2030002) prévoient un budget de 10.000 € pour financer du matériel d'exposition.

Enfin, le centre financier dédié au matériel audiovisuel et informatique (cf. 2030004) supportera des enveloppes de 28.000 € principalement pour faire face à l'achat d'un matériel photographique complet (18.000 €). La réalisation de prises de vue de haute qualité constitue un enjeu majeur pour le Musée, que ce soit dans le spectre de son activité culturelle (supports de communication, etc.) ou scientifique (contribution aux inventaires, catalogue des collections, etc.). Le matériel actuel est désuet et ne permet pas d'atteindre les standards actuels. Le reste de l'enveloppe sera dédié au remplacement du matériel cassé ou désuet.

2.5. Dépenses en objets de collection (centres financiers 204)

Un budget de 5.000 € est prévu pour procéder à l'acquisition de nouveaux objets de collection (cf. 2040001). La même somme est allouée pour acquérir des ouvrages précieux (cf. 2040002).

3. Perspectives budgétaires 2024-2026

Les perspectives budgétaires du Musée royal de Mariemont, présentées au moment de la confection de l'initial 2024, sont actualisées.

Les projections budgétaires des recettes en 2024-2026 sont établies selon 7 paramètres :

- La programmation d'au moins une grande exposition annuelle et son potentiel impact (*Bouddha. L'Asie à Mariemont* en 2024, *L'Europe de Charles Quint. Aux origines de Mariemont* en 2025, etc.) ;
- L'indexation annuelle de la dotation (selon un indice moyen de 2 %) ;
- Les effets de la nouvelle politique tarifaire, du renouvellement des ateliers (manifestations) proposés au public, du développement du merchandising (expositions comme collections permanentes) ;
- La poursuite du travail entrepris pour développer la notoriété du Domaine & Musée royal de Mariemont ;
- L'obtention d'un ou plusieurs « soleil(s)» supplémentaire(s) dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance du Musée comme attraction touristique depuis 2020 (l'obtention de ces paliers supplémentaires ouvrant la voie à l'augmentation du pallier des subsides que le Musée peut solliciter) ;
- La poursuite du développement d'une politique de mécénat et de sponsoring (en tablant sur l'obtention d'aides récurrentes à partir de 2025). Relevons que le legs Launois ne sera intégré qu'au moment de la conduite d'un ajustement d'exercice, une fois la somme revenant au Musée clairement notifiée et versée.
- La perspective de l'obtention de nouveaux subsides européens (notamment dans le cadre de l'exposition *L'Europe de Charles Quint. Aux origines de Mariemont*.

	2022 F	2023 I	2023 A	2024 I	2025 I	2026I

Budget initial 2024 du Musée royal de Mariemont

Droits d'entrée	70 994 €	51 000 €	50 000 €	50 000 €	70 000 €	70 000 €
Boutique	109 338 €	84 000 €	65 000 €	65 000 €	100 000 €	100 000 €
Médiation sur demande	69 915 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Manifestations	24 915 €	23 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Divers	42 721 €	78 550 €	63 244 €	108 758 €	84 291 €	89 842 €
Partenariats et Mécénats	217 720 €	10 000 €	31 600 €	20 000 €	18 600 €	30 000 €
Dotation	1 142 000 €	1 175 000 €	1 175 000 €	2 023 000 €	1 292 000 €	1 344 197 €
Subventions exceptionnelles	48 798 €	75 793 €	612 000 €	596 875 €	78 797 €	80 373 €
Programmes européens	26 142 €	60 000 €	60 000 €	95 763 €	50 000 €	50 000 €
Total des recettes	**1 752 542 €**	**1 627 343 €**	**3 002 844 €**	**2 326 396 €**	**1 817 528 €**	**1 862 411 €**
Dépenses de gestion et d'administration	496 383 €	582 678 €	552 054 €	564 500 €	561 060 €	575 571 €
Dépenses en activités du Musée (hors engagements sur fonds propres)	888 090 €	676 500 €	731 500 €	867 829 €	723 500 €	720 500 €
Engagements sur fonds propres	300 964 €	365 784 €	391 313 €	368 525 €	390 032 €	412 812 €
Achats de biens durables	210 426 €	94 000 €	925 976 €	610 542 €	50 000 €	50 000 €
Achats d'objets de collections	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Total des dépenses	**1 905 863 €**	**1 728 962 €**	**2 610 844 €**	**2 421 396 €**	**1 734 592 €**	**1 768 883 €**
Solde reporté en fin d'exercice	695 107 €	567 921 €	1 084 897 €	989 897 €	1 072 832 €	1 166 361 €
Résultat SEC (hors investissement)	**67 106 €**	**2 382 €**	**1 327 976 €**	**525 542 €**	**142 935 €**	**153 529 €**
Résultat SEC (avec investissements)	**-148 321 €**	**-96 618 €**	**397 000 €**	**-90 000 €**	**87 935 €**	**98 529 €**

Fig. 2 *Évolution budgétaire en crédits d'engagement (2022-2026) du Domaine & Musée royal de Mariemont (F = Final ; I = budget initial ; A = budget ajusté ; P = budget prévisionnel)*

Les prévisions des dépenses des trois prochaines années sont établies selon 3 paramètres :

- Une croissance de 3 % de certaines dépenses de gestion et d'administration (EGT, nettoyage, etc.) compte tenu des effets de l'inflation ;
- La masse salariale de collaborateurs engagés temporairement dans le cadre des activités de recherche, de conception d'expositions, d'organisation d'évènements culturels ou de médiation avec les publics est prise en charge avec une indexation ramenée à 2 % annuelle (l'effet de l'inflation tendant à diminuer) ;
- La politique à double impact observée pour gérer le budget du Musée : reposant sur l'objectif de réduire progressivement le solde reporté de l'institution (minimisant l'impact SEC pour le budget consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et de suivre une politique d'investissements exceptionnels accompagnant le redéploiement du Domaine & Musée royal de Mariemont. Signalons que l'accroissement des investissements s'inscrit, par ailleurs, dans la démarche de la Fédération Wallonie-Bruxelles de revitaliser l'ensemble du site dans les années à venir.

Les principaux investissements sont destinés à améliorer et à développer les équipements selon les axes suivants :

- Exposition des collections
  - Renouvellement du parcours de référence dédié aux collections permanentes (2024-2027, phasage précis conditionné par le versement du legs Launois et le lancement du programme de revitalisation du Domaine) ;
  - Mise en œuvre d'un plan phasé de restauration des collections (2025-2028) ;
- Accueil et médiation des publics
  - Réaménagement de l'espace « accueil – boutique » du Musée (2025-2027) ;

        - Acquisition de dispositifs numériques de médiation (2024-2027, investissements liés au renouvellement du parcours de référence) ;
    - Conservation des collections
        - Redéploiement des réserves (2024-2027) ;
    - Bien-être et confort des travailleurs
        - Maintien et accroissement du management social (2023-2027) ;
        - Renouvellement du mobilier de bureau (2024-2027) ;
    - Amélioration des performances (notamment énergétiques)
        - Seconde phase d'acquisition de luminaires pour les expositions temporaires (2023) ;
        - Mise en œuvre d'un plan de renouvellement de la masse d'habillement du Service de la Sécurité en tenant compte des besoins concrets et de l'usure des différentes pièces (en lieu et place d'un renouvellement annuel systématique[9]) ;
        - Matériel numérique et informatique permettant la modernisation des pratiques de travail (ex : dispositif professionnel de visioconférences ; logiciel de gestion) et le développement de nouveaux outils (captation 3D des expositions temporaires) (2023-2028).

4. Annexes

Annexe 1. Budget initial 2024 ventilé en crédits d'engagement et de liquidation (format DGBF)

Annexe 2. Budget initial 2024 ventilé en centres financiers (format de gestion)

[9] De 2019 à 2021, selon les termes convenus avec les organisations syndicales, l'ensemble des masses d'habillement (intérieur et extérieur) des gardiens de patrimoine ont été renouvelées. Un montant total de 71.059,95 € a été consacré à cette opération. Depuis, à la faveur de l'arrivée d'un nouveau dirigeant stratégique à la tête du Service de Sécurité, un budget de roulement a été élaboré pour assurer le remplacement progressif des pièces abimées. Ce budget sera naturellement renforcé pour équiper tout nouvel agent en cas de recrutement.

Suivi & Projections

Crédits d'engagement

			Budget final 2021 (12/03/2022)	Budget 2022 final (au 7/0/2023)	Budget 2023 initial	Budget 2023 ajusté	Budget 2024 initial
	Resultalt (avec solde reporté)		852.427,37	695.106,94	567.921,28	1.084.896,96	989.896,96
	Résultat SEC (sans investissements)		-13.212,62	67.105,77	2.381,58	1.327.976,44	525.541,92
	Résultat SEC (avec investissements)		-257.628,27	-148.320,63	-96.618,42	397.000,00	-90.000,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget final	Budget final	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
1			**1.581.354,98**	**1.752.542,29**	**1.627.343,35**	**3.002.844,05**	**2.326.396,15**
101	Solde reporté		1.113.555,64	848.427,57	669.539,69	692.896,96	1.084.896,96
10101	Solde reporté (estimation)	0820	1.113.555,64	848.427,57	669.539,69	692.896,96	1.084.896,96
102	Droits d'entrée		53.176,33	70.993,79	51.000,00	50.000,00	50.000,00
10201	Droits d'entrée	1612	49.238,83	60.667,79	46.000,00	43.000,00	40.000,00
10202	MuseumPASS	1612	3.881,00	10.326,00	5.000,00	7.000,00	10.000,00
103	Boutique		87.763,67	109.337,55	84.000,00	65.000,00	65.000,00
10301	Ventes au comptoir	1612	60.925,17	98.324,00	60.000,00	45.000,00	55.000,00
10302	Ventes par correspondances	1612	16.798,45	8.407,05	20.000,00	15.000,00	8.000,00
10303	Affranchissement	1612	6.618,55	2.606,50	4.000,00	5.000,00	2.000,00
104	Médiation sur demande		20.298,00	69.915,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
10401	Activités de médiation sur demande	1612	20.298,00	69.915,00	69.000,00	69.000,00	69.000,00
10404	Outils de médiation	1612	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
105	Manifestations		12.919,43	24.915,11	23.000,00	28.000,00	28.000,00
10501	Evènements scientifiques	1612	0,00	1.413,00	0,00	0,00	0,00
10502	Location de locaux	1612	726,00	2.677,00	2.000,00	5.000,00	5.000,00
10507	Activités de médiation programmées	1612	12.019,43	17.090,36	20.000,00	22.000,00	22.000,00
10512	Evènements culturels	1612	300,00	3.734,75	1.000,00	1.000,00	1.000,00
106	Divers		244.936,00	42.720,74	78.550,00	63.244,05	108.758,35
10601	Redevances Brasserie	1612	8.220,00	14.476,90	10.000,00	14.694,05	15.208,35
10602	Amis de Mariemont	0810	480,00	1.265,00	500,00	500,00	500,00
10602	Amis de Mariemont	1612	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10603	Assurances	3830	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
10604	Droits de reproduction et d'exploitation	3850	2.462,93	2.698,32	1.500,00	1.500,00	1.500,00
10605	Recettes accidentelles	1612	254,00	568,81	250,00	250,00	250,00
10606	Subsides publics	1612	217.894,20	17.341,87	60.000,00	40.000,00	85.000,00
10607	Dons	3850	209,00	461,25	300,00	300,00	300,00
10608	Divers	1612	15.415,87	5.908,59	5.000,00	5.000,00	5.000,00
107	Partenariats et mécénats		37.804,01	217.720,06	10.000,00	31.600,00	20.000,00
10701	Partenariats et mécénats	3810	37.804,01	0,00	10.000,00	31.600,00	20.000,00
10701	Partenariats et mécénats	5820	0,00	32.720,06	0,00	0,00	0,00
10701	Partenariats et mécénats	7632	0,00	185.000,00	0,00	0,00	0,00
108	Dotation		1.013.000,00	1.142.000,00	1.175.000,00	2.023.000,00	1.292.000,00
10801	Dotation	4610	1.013.000,00	1.142.000,00	1.175.000,00	2.023.000,00	1.292.000,00
110	Subventions exceptionnelles		92.589,94	48.797,80	75.793,35	612.000,00	596.875,00
11001	Subventions CFWB	4610	0,00	0,00	0,00	500.000,00	520.000,00
11002	Subventions de programme	1612	15.149,95	0,00	27.000,00	37.000,00	0,00
11003	Subventions structurelles	1612	77.439,99	48.797,80	48.793,35	75.000,00	76.875,00
112	Programmes européens		18.867,60	26.142,24	60.000,00	60.000,00	95.762,80
11201	FSE	3910	0,00	7.274,64	0,00	0,00	0,00
11202	Europe Creative	3910	18.867,60	18.867,60	60.000,00	60.000,00	95.762,80
2	**Dépenses**		**1.842.483,25**	**1.905.862,92**	**1.728.961,77**	**2.610.844,05**	**2.421.396,14**
201	Dépenses de gestion et d'administration		483.700,00	496.382,85	582.677,77	552.054,12	564.500,00
20101	Contrats de maintenance et leasing		214.592,28	261.129,14	323.677,77	293.604,12	316.000,00
2010101	Contrat Entretien Garantie Totale	1211	76.900,00	103.076,92	136.677,77	125.944,12	126.000,00
2010102	Informatique et télécommunication	1211	20.128,73	16.640,65	22.000,00	18.000,00	18.000,00
2010103	Equipements de bureau en leasing	1211	5.465,39	4.532,01	6.000,00	6.000,00	6.000,00
2010104	Nettoyage des locaux	1211	82.800,90	121.972,50	122.000,00	125.660,00	131.000,00
2010105	Blanchisserie	1211	8.000,00	6.000,00	12.000,00	7.000,00	5.000,00
2010106	Immondice	1211	7.533,50	8.907,06	8.000,00	8.000,00	8.000,00
2010107	Leasing vehicule	1211	13.763,76	0,00	17.000,00	3.000,00	22.000,00
20103	Infrastructures et petits équipements		105.280,94	64.436,98	59.000,00	91.450,00	83.500,00
2010301	Petits équipements de gestion	1211	7.148,65	10.292,52	4.000,00	7.000,00	4.000,00
2010302	Petits équipements de sécurité	1211	5.365,08	6.079,98	6.000,00	7.000,00	5.000,00
2010303	Petits équipements de conservation et recherche	1211	1.713,77	0,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
2010304	Travaux et réparations	1211	54.883,97	24.127,38	25.000,00	56.000,00	48.500,00
2010305	Visites de controle	1211	14.200,00	13.851,36	15.000,00	15.450,00	18.000,00
2010306	Petits équipements d'administration	1211	34,15	0,00	2.000,00	1.000,00	1.000,00
2010307	Petits équipements d'accueil et de médiation	1211	10.700,34	2.349,40	2.000,00	2.000,00	2.000,00
2010208	Petits équipements audiovisuels et informatiques	1211	11.234,98	7.736,34	3.000,00	1.000,00	3.000,00
20104	Administration		91.618,53	113.467,88	98.000,00	97.500,00	104.000,00
2010401	Assurances	1211	13.262,72	12.544,08	23.000,00	16.500,00	17.000,00
2010402	Affranchissement et expéditions	1211	19.311,61	27.558,96	20.000,00	27.000,00	28.000,00
2010403	Téléphonie	1211	4.000,00	4.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2010404	Fournitures de bureau	1211	4.188,11	3.931,68	6.000,00	8.000,00	8.000,00
2010405	Fournitures sanitaires et soins	1211	7.399,05	7.753,57	8.000,00	8.000,00	6.000,00
2010406	Fourniture de sécurité et de santé	1211	2.432,94	2.715,33	4.000,00	4.000,00	3.000,00
2010407	Services externalisés	1211	8.630,00	20.563,26	15.000,00	16.000,00	10.000,00
2010408	Carburant et transport	1211	7.650,00	5.650,00	14.000,00	8.000,00	25.000,00
2010409	Divers	1211	24.744,10	28.751,00	3.000,00	5.000,00	2.000,00
20106	Personnel		45.208,25	40.348,85	47.000,00	39.500,00	36.000,00
2010601	Habillement	1211	24.559,54	17.411,50	28.000,00	20.000,00	17.000,00
2010604	Equipements de protection	1211	9.134,31	15.206,82	7.000,00	5.000,00	5.000,00
2010605	Frais de personnel	1211	11.514,40	7.730,53	12.000,00	14.500,00	14.000,00
20108	Frais de consommation		27.000,00	17.000,00	55.000,00	30.000,00	25.000,00
2010802	Charges (électricité, chauffage, etc) d'entrepôt	1211	10.000,00	0,00	35.000,00	15.000,00	10.000,00
2010804	Eau	1211	17.000,00	17.000,00	20.000,00	15.000,00	15.000,00
202	Dépenses en activités du musée		1.110.867,60	1.189.053,67	1.042.284,00	1.122.813,49	1.236.354,22
20200	Préservation		27.645,10	17.316,49	44.500,00	58.500,00	10.000,00
2020001	Projets de conservation et restauration	1211	26.342,57	13.982,42	13.000,00	20.000,00	3.000,00
2020003	Fournitures de conservation	1211	0,00	2.584,07	2.500,00	6.500,00	7.000,00
2020004	Projets de numérisation	1211	1.302,53	750,00	29.000,00	32.000,00	0,00
20201	Recherche		6.148,59	45.195,22	56.000,00	69.000,00	70.500,00
2020101	Cahiers Mariemont	1211	4.473,20	6.827,20	8.500,00	8.500,00	7.500,00
2020102	Publications scientifiques	1211	1.384,22	16.396,25	18.500,00	23.500,00	23.000,00
2020103	Projets de recherche	1211	291,17	16.165,74	8.000,00	18.000,00	25.000,00
2020106	Manifestations scientifiques	1211	0,00	5.021,05	12.000,00	16.000,00	10.000,00
2020108	Accueil de chercheurs	1211	0,00	784,98	8.000,00	2.000,00	4.000,00

2020109	Promotion scientifique	1211	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
20202	Bibliothèque		16.711,82	19.963,60	26.000,00	26.000,00	25.000,00
2020201	Fournitures et services bibliothèque	1211	507,72	1.486,42	7.000,00	7.000,00	6.000,00
2020202	Jobiste/équipement	1211	456,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2020214	Achats de livres	1211	6.747,95	9.477,18	10.000,00	10.000,00	10.000,00
2020215	Abonnements périodiques	1211	9.000,00	9.000,00	9.000,00	9.000,00	9.000,00
20203	Médiation		23.984,74	25.442,08	40.000,00	45.000,00	50.000,00
2020301	Affiche pédagogique	1211	6.233,36	2.929,48	4.000,00	5.000,00	4.000,00
2020302	Fournitures pédagogiques	1211	3.576,15	4.925,59	7.000,00	6.000,00	14.000,00
2020303	Petits projets de médiation	1211	4.476,00	3.445,39	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2020305	Vacataires pour visites guidées	1111	2.525,00	7.536,00	10.000,00	15.000,00	10.000,00
2020306	Publications pédagogiques	1211	7.174,23	6.605,62	14.000,00	14.000,00	17.000,00
20204	Expositions		57.453,09	263.655,68	179.500,00	202.000,00	300.000,00
2020401	Scénographie permanente	1211	22.340,46	549,95	10.000,00	10.000,00	15.000,00
2020404	Grandes expositions	1211	6.702,10	229.066,23	7.500,00	5.000,00	250.000,00
2020405	Grandes expositions N+1	1211	20.009,10	7.167,45	0,00	35.000,00	35.000,00
2020406	Petites expositions	1211	0,00	23.851,08	140.000,00	150.000,00	0,00
2020407	Petites expositions N+1	1211	8.401,43	0,00	20.000,00	0,00	0,00
2020408	Expositions hors les murs	1211	0,00	3.020,97	2.000,00	2.000,00	0,00
20205	Autres manifestations culturelles		33.583,37	55.468,10	26.000,00	23.000,00	52.000,00
2020501	Journées Mariemont	1211	12.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00
2020502	Animations par prestataires	1211	15.190,00	16.528,43	18.000,00	18.000,00	18.000,00
2020505	Marché du livre	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020506	Evènements culturels ou honorifiques	1211	6.093,37	16.086,81	5.000,00	5.000,00	14.000,00
2020507	Nocturnes	1211	300,00	2.852,86	3.000,00	0,00	0,00
20206	Marketing		215.558,11	324.891,68	294.000,00	296.000,00	274.000,00
2020601	Bulletin	1211	9.543,22	8.393,27	16.000,00	16.000,00	15.000,00
2020602	Promotion institutionnelle	1211	85.117,27	122.000,00	95.000,00	95.000,00	90.000,00
2020603	Agence de presse	1211	34.661,71	24.305,96	40.000,00	33.000,00	33.000,00
2020605	Frais représentation	1211	5.941,89	19.438,27	6.000,00	6.000,00	5.000,00
2020607	Merchandising	1211	46.536,01	38.605,73	35.000,00	35.000,00	35.000,00
2020610	Amis de Mariemont	0810D	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00
	Amis de Mariemont	1211	0,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
2020611	Divers	1211	6.134,51	10.123,64	0,00	0,00	0,00
2020612	Fonds de solidarité	1211	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
2020613	Location de locaux	1211	89,88	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
2020614	Publications promotionnelles	1211	5.499,28	11.275,40	16.500,00	16.500,00	8.500,00
2020615	Promotion expositions	1211	8.240,34	79.824,76	70.000,00	77.000,00	70.000,00
2020616	Promotion évènementielle	1211	9.294,00	3.424,65	8.000,00	10.000,00	10.000,00
20207	Programmes culturels subsidiés		532.474,44	136.156,80	10.500,00	12.000,00	86.329,00
2020701	FSE - E=MC2	1111	8.660,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1112	1.995,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1120	2.460,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1211	5.807,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1111	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1211	512.323,74	83.065,06	7.000,00	8.500,00	0,00
2020703	Europe Creative - Alexandrie	1211	1.227,00	53.091,74	3.500,00	3.500,00	0,00
2020704	Europe creative - Culture Moves Europe	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	5.900,00
2020705	Europe Creative - dEmpathy	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	80.429,00
20208	Programmes scientifiques subsidiés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1111	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20209	Engagements		197.308,34	300.964,02	365.784,00	391.313,49	368.525,22
2020901	Engagement en Conservation	1111	6.558,78	10.130,68	12.936,00	10.738,52	11.382,83
2020901	Engagement en Conservation	1112	708,59	130,42	2.060,00	134,33	142,39
2020901	Engagement en Conservation	1120	1.394,50	2.113,24	5.150,00	2.176,64	5.000,00
2020901	Engagement en Conservation	1211	35.745,97	45.000,00	49.588,00	90.000,00	75.000,00
2020902	Engagement en Production	1111	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1111	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1211	81.200,00	96.000,00	106.722,00	105.000,00	117.000,00
2020904	Engagement en Diffusion	1111	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1211	34.600,00	41.600,00	38.808,00	43.264,00	45.000,00
2020905	Engagement en Administration	1111	25.983,45	71.500,00	127.000,00	80.000,00	77.000,00
2020905	Engagement en Administration	1112	2.675,64	7.689,68	4.000,00	8.000,00	8.000,00
2020905	Engagement en Administration	1120	6.808,79	20.126,08	17.000,00	46.000,00	23.000,00
2020905	Engagement en Administration	1211	1.632,62	6.673,92	2.520,00	6.000,00	7.000,00
203	Biens durables		240.004,65	210.426,40	94.000,00	925.976,44	610.541,92
20300	Biens durables		240.004,65	210.426,40	94.000,00	925.976,44	610.541,92
2030001	Mobiliers et équipements	7422	35.114,69	74.867,02	69.000,00	62.000,00	200.000,00
2030002	Vitrines et réserves	7422	163.408,68	95.785,51	15.000,00	22.000,00	300.000,00
2030003	Véhicules	7422	0,00	0,00	0,00	831.976,44	0,00
2030004	Matériels audio-visuels et informatiques	7422	41.481,28	39.773,87	10.000,00	10.000,00	110.541,92
204	Objets de collection		7.911,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
20400	Objets de collection		7.911,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
2040001	Objets de collection	7450	7.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2040002	Livres précieux	7450	911,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00

BUDGET INITIAL 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SACA)

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - BUDGET INITIAL 2024 (en milliers d'euros)

PARTIE LIQUIDATIONS | PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPÉRATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	LIQUIDATIONS Prévisions ajustées
4610	1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	24.720,80 €	
3810	1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services	2.616,74 €	
1611	1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	513,60 €	
1611	1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	10,00 €	
1611	1.6.	Recettes Fonds séries	300,00 €	
3810	1.8.	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	0,00 €	
4610	1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00 €	
		Total des recettes	28.861,14 €	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	DROITS CONSTATES Prévisions ajustées
4610	1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	24.720,80 €	
3810	1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services	2.616,74 €	
1611	1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	513,60 €	
1611	1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	10,00 €	
1611	1.6.	Recettes Fonds séries	300,00 €	
3810	1.8.	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	0,00 €	
4610	1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00 €	
		Total des recettes	28.861,14 €	0,00

B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DÉPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévision initiales 2024	LIQUIDATIONS Prévisions ajustées
1211	2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma	302,35 €	
3200	2.3.	Primes au succès	1.200,00 €	
3200	2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	775,38 €	
3200	2.6.	Aide à la création - relance de la production indépendante avec la RTBF	1.369,00 €	
3200	2.8.	Commission du Cinéma - Aide aux projets	12.635,00 €	
1211	2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service, conseils, commissions et autres à déterminer	251,00 €	
1211	2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire européen, Mediadesk et certains accords internationaux	1.535,00 €	
1211	2.11.	Promotion et diffusion des films de la C.F., soit en Belgique, soit dans les festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	833,92 €	
1211	2.13.	Master class et formations des professionnels	480,00 €	
3200	2.14.	Aides à la création - hors Commission du Cinéma	1.025,00 €	
1211	2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	491,05 €	
1211	2.20.	Bourses à la formation et tutorat	45,00 €	
3200	2.21.	Subventions aux associations de promotion de l'audiovisuel et divers - hors COA	686,67 €	
3200	2.22.	Commission Séries	2.981,77 €	
3200	2.23.	Commission du Cinéma - Aide aux opérateurs	4.250,00 €	
		Total des dépenses	28.861,14 €	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales 2024	ENGAGEMENTS Prévisions pluriannuel	ENGAGEMENTS Prévision ajustées
1211	2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma	282,35 €	370,55 €	
3200	2.3.	Primes au succès	1.200,00 €	1.200,00 €	
3200	2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	485,38 €	765,38 €	
3200	2.6.	Aide à la création - relance de la production indépendante avec la RTBF	1.369,00 €	1.369,00 €	
3200	2.8.	Commission du Cinéma - Aide aux projets	12.635,00 €	12.635,00 €	
1211	2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service, conseils, commissions et autres à déterminer	246,00 €	246,00 €	
1211	2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire européen, Mediadesk et certains accords internationaux	1.470,00 €	1.800,00 €	
1211	2.11.	Promotion et diffusion des films de la C.F., soit en Belgique, soit dans les festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	833,92 €	833,92 €	
1211	2.13.	Master class et formations des professionnels	480,00 €	480,00 €	
3200	2.14.	Aides à la création - hors Commission du Cinéma	1.025,00 €	1.025,00 €	
1211	2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	491,05 €	581,05 €	
1211	2.20.	Bourses à la formation et tutorat	45,00 €	45,00 €	
3200	2.21.	Subventions aux associations de promotion de l'audiovisuel et divers - hors COA	576,67 €	581,67 €	
3200	2.22.	Commission Séries	2.981,77 €	2.981,77 €	
3200	2.23.	Commission du Cinéma - Aide aux opérateurs	218,00 €	254,00 €	
		Total des dépenses	24.339,14 €	25.168,34 €	

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHÈSE ET SOLDE

		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	LIQUIDATIONS Réalisations	LIQUIDATIONS Différence
Recettes	(exécution du budget)	28.861,14 €			
Dépenses	(exécution du budget)	28.861,14 €			
Résultat	solde de l'année	0,00 €			

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions	DROITS ET ENGAGEMENTS Réalisations	DROITS ET ENGAGEMENTS Différence
Recettes	(exécution du budget)	28.861,14 €			
Dépenses	(exécution du budget)	24.339,14 €			
Résultat	solde de l'année	4.522,00 €	0,00	0,00	0,00

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	DROITS ET ENGAGEMENTS Réalisations	DROITS ET ENGAGEMENTS Différence
Recettes (exécution du budget)	28.861,14 €			
Dépenses	24.339,14 €			
Dépenses déjà engagées en 2023	4.522,00 €			
Résultat	0,00 €	0	0	0

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.2 Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles

	RECETTES INITIALE 10/2023
La dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles (DO 25 AB 41.03.21).	24.700.796,62 €
Projection présidence de l'Union Europeenne	20.000,00 €
TOTAL	**24.720.796,62 €**

Suite au conclave budgétaire de début octobre 2023 au cours duquel des économies ont dû être effectuées, il a été décidé de diminuer la dotation du CCA de 660.000 euros. Cette diminution devrait être compensée par l'augmentation des contributions des éditeurs de service intégrées aux recettes 2024 du CCA. Pour calculer le nouveau montant de la dotation de la FWB pour l'initial 2024, nous sommes parti de la dotation indexée en septembre 2023, soit 25.361K euros et du quelle nous avons déduit les 660K euros, ce qui nous donne un total de 24.701K euros.

Suite à la décision du gournement, la ministre B. Linard a informé le CCA par la NV du 15/11/2022 qu'il allait recevoir 20K euros pour la projection de film audiovisuel présidence de l'Unione Europeenne.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.3 Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services

La contribution à la production audiovisuelle des distributeurs : la base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 80).

	RECETTES INITIALE 09/2023	RECETTES INITIALE 10/2023
EDITEURS		
ORANGE BELGIUM	408.000,00 €	408.000,00 €
TELENET	85.000,00 €	85.000,00 €
DISNEY (services linéaire et non-linéaire)	306.000,00 €	306.000,00 €
GOOGLE	- €	- €
AMAZON	31.525,00 €	31.525,00 €
APPLE	38.106,00 €	38.106,00 €
CANAL Z	- €	- €
LN24 (Contribution 2021)		
HBO EUROPE	23.651,00 €	23.651,00 €
Paramount	40.995,00 €	40.995,00 €
Netflix		1.683.461,90 €
TOTAL	**933.277,00 €**	**2.616.738,90 €**

La base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 41 et 80). Elle dépend du chiffre d'affaire des distributeurs et éditeurs de services. La contribution à la production des éditeurs a été transférée de la rubrique 1.8 vers la rubrique 1.3 pour former qu'une seule rubrique. Pour l'année 2024, il s'agit d'une estimation prudente des recettes versées par les éditeurs et distributeurs sachant que le système de contribution à la production indépendante est en cours de révision.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.4 Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)

	RECETTES INITIALE 09/2023	RECETTES INITIALE 10/2023
BOURSES ORANGE	45.000,00 €	45.000,00 €
RTBF FIFF	4.000,00 €	4.000,00 €
JPEUX PAS JAI CINEMA	23.000,00 €	23.000,00 €
SCREENBRUSSEL	35.000,00 €	35.000,00 €
AWEX	60.000,00 €	60.000,00 €
WBI	20.000,00 €	20.000,00 €
PLAYRIGHT (2023 - paiement 2024)		1.500,00 €
MIPCOM		5.000,00 €
DESK (T2 SUBVENTION 2023-2024 - FIN 2023)		83.952,00 €
DESK (SUBVENTION 2025-2026 - FIN 2024)	83.952,00 €	83.952,00 €
Remboursement des fonds régionaux + tax shelter pour stand Cannes	12.200,00 €	12.200,00 €
Recettes d'exploitation	90.000,00 €	90.000,00 €
Recettes diverses	50.000,00 €	50.000,00 €
	423.152,00 €	513.604,00 €

Cette rubrique reprend la subvention européenne aux activités du Desk Europe Créative de la FWB (MEDIAdesk), les apports au budget de Wallonie Bruxelles Image, les contributions de participants pour l'inscription à des événements organisés par WBimages, les apports de la SACD/ORANGE/Wallimage/Screen.brussels pour les bourses Orange et aussi le remboursement des avances sur recettes des productions aidées par la Commission du Cinéma.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.5 Recettes Fonds spécial RTBF

Les aides du Fonds spécial sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées dans le chef du producteur indépendant pour réinvestissement sur une nouvelle coproduction avec la RTBF dans le cadre du Fonds spécial. En terme pratique, il est impossible de prévoir à l'avance les recettes des films soutenus par le Fonds spécial mais elles sont en général très faibles.	10.000,00 € 10.000,00 €

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.6 Recettes Fonds séries

Les aides du Fonds série sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées pour moitié pour financer l'Atelier du Fonds et d'autre part, sous forme

Recettes Fonds Séries	300.000,00 €
	300.000,00 €

Les aides du Fonds série sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées pour partie pour financer l'Atelier du Fonds et d'autre part, sous forme d'enveloppe sur laquelle les producteurs dont les œuvres ont généré des recettes peuvent exercer un droit de tirage pour leur projet suivant.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.8 Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services

La base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 41).

La contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services été transférée vers la rubrique 1.3

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

1.9 Dotation de la CF - contrat gestion RTBF

	RECETTES INITIALE
Dotation CF, Contrat de Gestion RTBF	700.000,00 €
TOTAL	**700.000,00 €**

La base légale est le contrat de gestion de la RTBF 2023-2027.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.2 Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATION	
Publicité	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
Prix	17.250,00 €	17.250,00 €	17.250,00 €	
Prix des lycéens	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	
Partenariat	160.100,00 €	248.300,00 €	160.100,00 €	
Bourses orange	75.000,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	
EFA	10.000,00 €	30.000,00 €	10.000,00 €	pluriannuel sur 3 ans
RCF	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	
Toolbox	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	
EFADS	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	
Cinecheck	44.000,00 €	88.000,00 €	44.000,00 €	pluriannuel sur 2 ans
Partenariat Vaf	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	
First Cut Lab	12.100,00 €	36.300,00 €	12.100,00 €	pluriannuel sur 3 ans
Bpx	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Pitch Briff	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	
Serie Woman	- €	- €	- €	
Cannes	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	
Réception	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	
Divers	- €	- €	- €	
Dépenses FIFF	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
Réception	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
Communication		- €		
Divers	- €	- €	- €	
Laplateforme.be	- €	- €	20.000,00 €	
Fête FWB	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	
TOTAL	282.350,00 €	370.550,00 €	302.350,00 €	

Rubrique 2.2
Rubrique consacrée aux actions d'animation et de promotion dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : publicités, prix FWB accordés dans les festivals, partenariats (tels que ceux conclus avec European Film Academy, les Rencontres de la coproduction francophone, l'atelier Toolbox, l'EFAD, le VAF...), le système Cinecheck de classification des films, les actions de promotion menées au festival de Cannes et de Namur, la maintenance et l'hébergement de Laplateforme.be, la Fête de la FWB.

Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Décret du 25 avril 2019 entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communauraire commune de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la classification des films diffusés dans les salles de cinéma belges.

Nouveauté pour 2024
Bourses Orange : Le CCA paye 5 bourses à l'écriture (de 15.000€/chacune) sur base d'un budget alimenté par plusieurs partenaires (SACD/ORANGE/Wallimage/Screenbrussels) à hauteur de 45.000€ (Cf: recettes diverses 1.4) et de 30.000,00€ provenant du CCA

Conventions pluriannuelles
Une convention sera conclue avec EFA pour un montant de 10000€/an de 2024 à 2026
Une convention avec NICAM avec CINECHECK pour un montant de 44.000€/an de 2024 à 2025

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.3 Primes au succès

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Primes au succès	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €
TOTAL	**1.200.000,00 €**	**1.200.000,00 €**	**1.200.000,00 €**

Base légale
Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
AGCF du 9 septembre 2021 relatif aux primes au succès d'oeuvres audiovisuelles

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.4 Stratégie promotion cinéma belge

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS	
Avant première VIP	24.000,00 €	24.000,00 €	24.000,00 €	
Avant première de proximité en Province	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	
Brightfish - Golden Trailer	140.000,00 €	420.000,00 €	140.000,00 €	pluriannuel sur 3 ans
Brightfish - Capsules Cinévox	- €	- €	40.000,00 €	
Partenariat presse pub	- €	- €	70.000,00 €	
Partenariat presse éditorial	- €	- €	- €	
Soutien Quadrature du Cercle	- €	- €	50.000,00 €	
Cinéastes en Classes	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	
Les Magritte du cinéma	- €	- €	130.000,00 €	
Organisation avant premières et évènement	**20.000,00 €**	**20.000,00 €**	20.000,00 €	
AP series	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	
AP films numerisés	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	
Initiatives nouvelles	17.384,40 €	17.384,40 €	17.384,40 €	
Communication	**79.000,00 €**	**79.000,00 €**	79.000,00 €	
Communication mois du doc	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	
Communication Fete du Court Métrage	12.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €	
Communication Cinéma à l'école	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
Communication CCA + les réseaux sociaux	22.000,00 €	22.000,00 €	22.000,00 €	
Je peux pas j'ai cinéma	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	
Surimpression	- €	- €	- €	
Cinéville	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
Etude Vertigo	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	
Total	**485.384,40 €**	**765.384,40 €**	**775.384,40 €**	

Rubrique 2.4
Rubrique consacrée à la mise en œuvre de la stratégie de promotion du cinéma belge initiée en 2015.
Elle couvre les frais de promotion suivants : avant-premières de films et séries, achat de l'espace du golden trailer pour les bandes annonces des films belges, capsules cinevox, partenariat avec la presse (publicité + éditorial), soutien à la Quadrature du cercle qui assure la programmation cinéma dans les centres culturels, Cinéastes en Classe, les Magritte du cinéma et toute nouvelle activité de promotion.
Elle couvre également les frais de communication relatifs aux actions du CCA.

Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Convention pluriannuelle
Golden Trailer : convention pluriannuelle sur 2024 - 2026.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.6 Aide à la création - relance de la production indépendante avec la RTBF

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Production CCA/RTBF	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €
TOTAL	**1.369.000,00 €**	**1.369.000,00 €**	**1.369.000,00 €**

Rubrique 2.6
Rubrique consacrée au Fonds spécial RTBF (enveloppe du CCA sur laquelle la RTBF exerce un droit de tirage) dont le but est d'encourager la collaboration entre la RTBF et les producteurs indépendants.

Base légale
Accord cadre du 2 mars 1994 entre la RTBF, la FWB et les producteurs

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.8 Commission du Cinéma - Aide aux projets

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Commission LM	8.760.000,00 €	8.760.000,00 €	8.760.000,00 €
Commission CM	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €
Commission DOC	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €
(Production expérimentale) Film Lab	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €
TOTAL	**12.635.000,00 €**	**12.635.000,00 €**	**12.635.000,00 €**

Rubrique 2.8
Rubrique consacrée aux aides aux projets de création audiovisuelle.
Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du cinéma en matière d'écriture, développement, production, et finition des courts métrages de fiction, longs métrages de fiction, films expérimentaux et documentaires.

Base légale
Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création d'oeuvres audiovisuelles,

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.9 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service, conseils, commissions et autres à déterminer

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATION
Transport (envoi copies films)	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
Commissions - Frais de réunion	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Jeton de présence et indemnités de lecture	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
Déplacement présidente et vice-présidents	- €	- €	- €
Bilan CCA	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
SABAM	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €
Avance mission	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
Divers	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
Abonnements	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Traduction	- €	- €	5.000,00 €
TOTAL	**246.000,00 €**	**246.000,00 €**	**251.000,00 €**

Rubrique 2.9
Rubrique destinée à couvrir les frais de fonctionnement du CCA en ce compris : les frais d'envoi de copies de films en festivals, les frais d'organisation des réunions des instances d'avis, les jetons de présence des membres des instances d'avis et les déplacements de ses présidents, l'organisation du Bilan annuel du CCA, les frais à régler annuellement à la SABAM, les abonnements à la presse spécialisée.

Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.10 Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire européen, Mediadesk et certains accords internationaux

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS	
Eurimages	955.000,00 €	955.000,00 €	955.000,00 €	
Eurimages Séries	330.000,00 €	660.000,00 €	330.000,00 €	pluriannuel sur 2 ans
Eurimages Ukraine	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	
ESFUF/Ukraine	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	
Mediadesk	90.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €	
Observatoire européen	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	
Cineuropa	- €	- €	15.000,00 €	
Association européenne dessin animé	- €	- €	50.000,00 €	
Total	**1.470.000,00 €**	**1.800.000,00 €**	**1.535.000,00 €**	

Rubrique 2.10

Rubrique consacrée aux engagements internationaux du CCA à savoir : Eurimages (base légale : résolution 88.15 du Conseil de l'Europe adoptée le 26 octobre 1988), le Desk Europe Créative de la FWB (base légale : Règlement (UE) 2021/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme Europe Créative pour la période 2021-2027, l'Observatoire européen de l'audiovisuel (base légale : Article 9 - Financement - Recettes et Contributions du règlement financier de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel en vertu de la Résolution (94)31 sur la méthode de calcul du baromètre des contributions des Etats membres aux budgets du Conseil de l'Europe), ainsi que deux conventions de soutien (Cineuropa et Cartoon).

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.11 Promotion et diffusion des films de la C.F., soit en Belgique, soit dans les festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Aides à la promotion	813.916,79 €	813.916,79 €	813.916,79 €
Edition DVD BLU-RAY	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
TOTAL	833.916,79 €	833.916,79 €	833.916,79 €

Rubrique 2.11
Rubrique consacrée aux aides à la promotion et la diffusion des films belges en festivals et en salles de cinéma, via une aide directe aux producteurs ou aux distributeurs.
Il s'agit de subventions organiques accordées automatiquement si les critères sont dûment remplis.

Base légale
Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
AGCF du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.13. Master class et formations des professionnels

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Formation Master Class - Séries TV et/ou LM	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
Initiative Eco-Tournage	260.000,00 €	260.000,00 €	260.000,00 €
Initiatives diversité/genre	30.000,00 €	30.000,00 €	35.000,00 €
Formation groupe ouest	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
Paye ton tournage	- €	- €	25.000,00 €
Fonds New Dawn	- €	- €	120.000,00 €
Total	**330.000,00 €**	**330.000,00 €**	**480.000,00 €**

Rubrique 2.13
Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.14 Aides à la création - hors Commission du Cinéma

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Clips	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €
Production légère	625.000,00 €	625.000,00 €	625.000,00 €
Appel gaming	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €
TOTAL	**1.025.000,00 €**	**1.025.000,00 €**	**1.025.000,00 €**

Rubrique 2.14
Base légale
Article 12.1 alinéa 2 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.19 Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS	
Wallonie Bruxelles Images	421.050,00 €	421.050,00 €	421.050,00 €	
My French Film Festival Unifrance	25.000,00 €	75.000,00 €	25.000,00 €	pluriannuel sur 3 ans
Rendez-vous Unifrance	20.000,00 €	60.000,00 €	20.000,00 €	pluriannuel sur 3 ans
Campagne Oscar	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	
Total	**491.050,00 €**	**581.050,00 €**	**491.050,00 €**	

Rubrique 2.19
Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Conventions pluriannuelles
MFFU : En 2024 sera conclu une convention pluriannuelle avec UNIFRANCE pour les années 2024-2026

Rendez-vous Unifrance : En 2024 sera conclu une convention pluriannuelle avec UNIFRANCE pour les années 2024-2026

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.20 Bourses à la formation et tutorat

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Aides à la formation pour professionnels	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
Aides à la formation pour non-professionnel	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Tutorat	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
TOTAL	**45.000,00 €**	**45.000,00 €**	**45.000,00 €**

Rubrique 2.20
Rubrique consacrée aux aides à la formation accordées par le CCA aux professionnels et non-professionnels désireux de se perfectionner et au tutorat accordé dans le cadre de la Commission du Cinéma.

Base légale
Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle
AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation
Arrêté Ministériel du 13 février 2018 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel.

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.21 Subventions aux associations de promotion de l'audiovisuel et divers - hors COA

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS	
MEDIATHÈQUES				
Disc	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	
Ima'j	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	
Clara	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	
Clav	32.226,00 €	32.226,00 €	32.226,00 €	
Centre audiovisuel de Liège	12.395,00 €	12.395,00 €	12.395,00 €	
ASSOCIATIONS				
RACC	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	
Service Ciné-Culture (Cinémathèque)	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	
Le Ptit Ciné	- €	- €	20.000,00 €	
Clap Education (Les Samedis du Cinéma)	- €	- €	25.000,00 €	
Cinergie	- €	- €	50.000,00 €	
Loupiotes	- €	- €	15.000,00 €	
Bozar (Journée Are You Series)	2.500,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	pluriannuel sur 3 ans
Divers				
Soutien aux salles de cinéma de proximité	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	
Aide emploi ZinTV	58.000,00 €	58.000,00 €	58.000,00 €	
TOTAL	**576.673,00 €**	**581.673,00 €**	**686.673,00 €**	

Rubrique 2.21
Rubrique consacrée aux subventions aux associations de promotion et de diffusion de l'audiovisuel qui ne font pas l'objet d'un passage par une instance d'avis car ne correspondent pas aux catégories du décret cinéma.
S'y retrouvent les subventions aux médiathèques spécialisées (Disc, Ima'j, Clara, CLAV) et à diverses associations oeuvrant pour la promotion et la diffusion du cinéma belge.

Base légale
AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Conventions pluriannuelles
BOZAR : Une convention sera conclue avec BOZAR pour la journée ARE YOU SERIES à concurrence de 2.500,00€/an pour 2024-2026

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.22 Commission Séries

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS
Projets de séries TV	2.981.765,33 €	2.981.765,33 €	2.981.765,33 €
TOTAL	**2.981.765,33 €**	**2.981.765,33 €**	**2.981.765,33 €**

Rubrique 2.22
Base légale
Décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

2.23 Commission du Cinéma - Aide aux opérateurs

DÉPENSES	BUDGET 2024	ENG. PLURIANNUEL	LIQUIDATIONS	
Ateliers d'accueil				
WIP				
CBA				
Ateliers d'école				
APACH (HELB)				
Atelier de Production de la Cambre				
ARRECV (INSAS)				
Médiadiffusion (IAD)				
Ateliers de production				
ZIN tv				
SIC				
Zorobabel				
Camera-etc				
GSARA				
AJC				
Graphoui				
CVB				
Dérives				
Distributeurs				
Le Parc Distribution (Les Grignoux)				
Imagine Film Distribution				
O'Brother Distribution				
Cinéart				
Exploitants				
Ciné4				
Le Palace				
CinéFlagey				
Nova				
Aventure				
Galeries				
Caméo (Les Grignoux)				
Plaza Arthouse Cinema				
Quai 10 et Ciné Le Parc				
Vendôme				
Le Parc, Churchill et Sauvenière (Les Grignoux)				
Festivals				
The Extraordinary Film Festival				
VKRS Festival				
Courts Mais Trash				
A travers Champs				
Elles tournent				
En ville !				
BAFF				
Tournai Ramdam Festival				
International Dance Film Festival Brussels				
Pink Screens				
Offscreen Film Festival				
Millenium				
Filem'On				
Cinémamed				
BSFF				
BRIFF				
Love International Film Festival Mons				
BIFFF				
Anima				
FIFF				
Festival du cinéma belge de Moustier	18.000,00 €	54.000,00 €		pluriannuel sur 3 ans
Plateformes de diffusion numérique				
Avila				
Structures de diffusion				
Agence Belge du Court Métrage				
Kinoféroce				
Freyja				
Vidéothèque Nomade				
ScreenBox				
			4.150.000,00 €	
Indexation COA	200.000,00 €	200.000,00 €	100.000,00 €	
Total	218.000,00 €	254.000,00 €	4.250.000,00 €	

Rubrique 2.23
Rubrique consacrée aux aides aux projets portés par des opérateurs audiovisuels.
Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du Cinéma en matière de salles de cinéma, distributeurs, plateformes numériques, festivals, ateliers et structures de diffusion.

Base légale
Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma à la création audiovisuelle
AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides aux opérateurs audiovisuels.

Convention pluriannuelle
Convention pluriannuelle festival cinéma belge de

AGENCE FSE – 09/11/2023

EXPOSÉ GÉNÉRAL 2024

L'AB 14.11.22 « Dotation à l'agence FSE » porte sur un montant de 1.280.000 € pour l'initial 2024. Ce montant est augmenté de 243.000 € par rapport au budget initial 2023 est identique à celui prévu à l'initial. Pour mémoire, cette AB a été augmenté par répartition de l'AB 12.11.22 de 59.000 € par rapport au budget initial 2022, portant le montant à 1.280.000 € en 2024.

EXPOSÉ PARTICULIER 2024

- **Base légale, décrétale ou réglementaire :**

  - Accord de coopération du 2 septembre 1998 relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la CE dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen
  - La programmation 2014-2020 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 17 décembre 2013 (Règlement 1303/2013, 1301/2013 t 1304/2013) ainsi que par le programme opérationnel FSE qui identifie les axes et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 12 décembre 2014
  - La programmation 2021-2027 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 24 juin 2021 (Règlements 2021/1060 et 2021/1057) ainsi que par le programme FSE+ qui identifie les priorités et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 16 décembre 2023

- **Montant du crédit proposé :**

  Engagement : 1.280 milliers EUR
  Liquidation : 1.280 milliers EUR

- **Ce crédit est destiné à :**

  L'assistance technique permet de soutenir les actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication, au contrôle et à l'audit du Programme FSE+ 2021-2027.

  Le travail de contrôle réalisé par l'Agence FSE permet également de solliciter le paiement par la CE du FSE+ pour compte de tiers (bénéficiaires du FSE+ suite aux différents appels à projets). Ce crédit (978.000 €) permet à l'Agence FSE de prendre notamment en charge les dépenses suivantes :

  - Frais de personnels contractuels et statutaires (salaire, pécule, prime fin année, téléphonie et abonnement transports en commun)
  - Frais liés aux locaux (loyer, charges, nettoyage et entretien).

  Cette dotation permet de répondre à l'article 17 de l'accord de coopération sur l'inscription de moyens pour l'Agence FSE au budget de la CF.

L'éligibilité des dépenses de fonctionnement à charge du FSE+ dépend de contreparties publiques nationales à hauteur de 50% en zone transition et moins développée et de 60% en zone plus développée (Bruxelles et BW). Une éventuelle absence ou réduction de cette part publique belge fait peser un risque sur la possibilité pour l'Agence FSE de recouvrer les crédits FSE+ prévus dans son budget auprès de l'Europe.

Ce crédit est également destiné (302.000 €) à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les états membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes. Cette augmentation des moyens par rapport à 2023 est liée au lancement de la nouvelle programmation 2021-2027 et donc au renouvellement des marchés liés au plan d'évaluation et à la stratégie de communication, conformément aux obligations réglementaires.

En CL, 34.000 € sont reportés des crédits versés par la FWB en 2023 pour le lancement du marché public relatif au plan de communication conjoint FEDER/FTJ et FSE+ qui ne pourra être attribué que 2024. 143.505 € sont reportés des crédits versés par la FWB en 2023 pour l'appui à la clôture de la programmation 14-20 par recours à un consultant externe et pour couvrir les frais liés au comité d'experts en charge de la sélection FSE+ 21-27, conformément au processus de sélection validé par le Comité de suivi du Programme.

Il permet d'initier la 1ère vague du plan de communication (2024-2026) dont le marché sera attribué début 2024 pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+ : plan média, spots télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, évènements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du règlement européen.

Il permet également d'initier la mise en œuvre du plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants, évaluations thématiques et d'impact) et de finaliser l'examen à mi-parcours tel que fixé par l'article 18 du Règlement 2021/1060.

Pour rappel, le présent budget (CL) porte sur les actions 2023 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la COCOF.

Engagements		**Paiements**				
EUR		**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**Exercices ultérieurs**
Encours < 2024	177.505	126.234	44.882	6.389		
Crédits 2024	1.280.000	1.086.322	96.353	97.325		
TOTAUX	**1.457.505**	**1.212.556**	**141.235**	**103.714**		

UAP AFSE

N°BCE 316380940

Type de reporting Budget initial provisoire

Exercice concerné 2024

TABLEAU DU BUDGET

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial provisoire CIF 2024	Budget initial provisoire CIF 2025	Budget initial provisoire CIF 2026	Budget initial provisoire CIF 2027	Budget initial provisoire CE 2024	Budget initial Provisoire CL 2024	Budget ajusté provisoire CIF	Budget ajusté provisoire CE	Budget ajusté provisoire CL	Budget ajusté définitif CIF	Budget ajusté définitif CE	Budget ajusté définitif CL	Préfiguration	Exécution provisoire	Exécution définitive	Réalisations à 24 mois
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES																
							TITRE I - RECETTES COURANTES	7.864.527,44	8.502.067,47	8.505.229,34	8.158.849,19	7.349.712,08	7.901.527,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	08	20	01	R	09800	Report	551.815,36	138.177,05	18.208,08	0,00	0,00	551.815,36	0,00	0,00	0,00			0,00				
41	01	46	10	01	R	09800	Dotation de fonctionnement, plan évaluation et plan de communication-FWB DO 14 41.01.22	1.243.000,00	1.093.942,52	1.111.730,09	1.138.138,00	1.280.000,00	1.280.000,00										
41	01	49	34	01	R	09800	Dotations RW	765.450,00	765.450,00	765.450,00	765.450,00	765.450,00	765.450,00										
41	01	49	34	02	R	09800	Contrepartie part publique belge assistance technique FEM	4.078,98	4.282,93	4.282,93	4.282,93	4.078,98	4.078,98										
41	01	49	11	01	R	09800	Dotations COCOF	115.500,00	115.500,00	115.500,00	115.500,00	115.500,00	115.500,00										
41	01	49	34	01	R	09800	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique RW)	275.743,02	241.320,11	275.922,73	330.409,67	275.743,02	275.743,02										
41	01	49	11	02	R	09800	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique Cocof)	117.806,91	109.558,13	125.267,55	150.004,35	117.806,91	117.806,91										
41	01	49	34	03	R	09800	Convention IWEPS (PPB spécifique RW)	37.495,83	37.495,83	37.495,83	37.495,83	37.495,83	37.495,83										
41	01	49	34	03	R	09800	Convention VIEW (PPB spécifique COCOF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
41	01	16	20	01	R	09800	Ventes Agence FSE	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00										
41	01	39	10	03	R	09800	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	4.154.320,50	5.254.214,00	5.287.881,25	5.120.842,00	4.154.320,50	4.154.320,50										
41	01	39	10	04	R	09800	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	337.316,84	454.826,91	501.190,88	209.111,41	337.316,84	337.316,84										
41	01	39	10	05	R	09800	Assistance technique européenne FEM	6.000,00	6.300,00	6.300,00	6.615,00	6.000,00	6.000,00										
41	01	08	10	01	R	09800	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	250.000,00	275.000,00	250.000,00	275.000,00	250.000,00	250.000,00										
41	01	08	10	01	R	09800	Récupération des créances douteuses par toutes voies légales	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00										
41	01	26	10	01	R	09800	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
							PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES																
							TITRE I - DEPENSES COURANTES	7.283.060,11	6.939.197,20	7.028.283,01	7.499.610,83	7.232.163,65	7.248.060,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	11	11	01	D	09800	Frais de personnel contractuels AFSE	2.711.608,71	2.847.189,14	2.989.548,60	3.139.026,03	2.676.608,71	2.676.608,71										
41	01	11	11	02	D	09800	Frais de personnel statutaires FWB	377.658,04	396.540,94	416.367,99	437.186,39	377.658,04	377.658,04										
41	01	11	20	01	D	09800	Cotisations sociales contractuels AFSE	763.833,82	802.025,51	842.126,79	884.233,13	763.833,82	763.833,82										
41	01	11	20	2	D	09800	Cotisations sociales statutaires AFSE	101.143,47	106.200,64	111.510,67	117.086,20	101.143,47	101.143,47										
41	01	11	12	01	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	111.802,38	117.392,50	123.262,13	129.425,23	111.802,38	111.802,38										
41	01	11	40	01	D	09800	Autres rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de fonctionnement	193.201,16	202.033,72	212.435,40	221.462,17	193.201,16	193.201,16										
41	01	12	11	02	D	09800	Frais d'évaluation	333.355,00	249.260,00	374.495,00	322.465,00	503.108,00	333.355,00										
41	01	12	11	03	D	09800	Frais de communication	605.798,15	624.134,17	624.134,17	873.365,18	1.209.003,76	605.798,15										
41	01	12	11	04	D	09800	Comité de sélection FSE+ 21-27	95.003,73	256.380,66	33.105,60	0,00	29.552,00	95.003,73										
41	01	12	11	04	D	09800	Marché clôture 14-20	723.403,34	0,00	0,00	0,00	0,00	723.403,34										
41	01	12	11	04	D	09800	Frais divers	432.455,15	450.577,90	408.211,55	425.122,13	432.455,15	432.455,15										
41	01	03	10	01	D	09800	Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	255.250,00	280.512,50	255.788,13	281.077,53	255.250,00	255.250,00										
41	01	12	12	01	D	09800	Frais de location et charges bâtiments AFSE	507.496,00	532.345,80	558.963,09	586.911,24	507.496,00	507.496,00										
41	01	12	50	01	D	09800	Taxes	71.051,16	74.603,72	78.333,90	82.250,60	71.051,16	71.051,16										
							TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	74	22	01	D	09800	Achats d'autres matériels	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04						0,00				
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	7.864.527,44	8.502.067,47	8.505.229,34	8.158.849,19	7.349.712,08	7.901.527,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9	806.815,36	418.177,05	273.208,08	280.000,00	255.000,00	806.815,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 08	806.815,36	418.177,05	273.208,08	280.000,00	255.000,00	806.815,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 8X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODE 4610	1.243.000,00	1.093.942,52	1.111.730,09	1.138.138,00	1.280.000,00	1.280.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODE 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES	7.057.712,08	8.083.890,42	8.232.021,26	7.878.849,19	7.094.712,08	7.094.712,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7.303.946,15	6.960.083,24	7.049.169,05	7.520.496,87	7.253.049,69	7.268.946,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 03, 8, 9	255.250,00	280.512,50	255.788,13	281.077,53	255.250,00	255.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 03	255.250,00	280.512,50	255.788,13	281.077,53	255.250,00	255.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 8X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL INVESTISSEMENTS	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	20.886,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							RESULTAT SEC DES DEPENSES	7.048.696,15	6.679.570,74	6.793.380,93	7.239.419,34	6.997.799,69	7.013.696,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							SOLDE SEC	9.015,93	1.404.319,69	1.438.640,33	639.429,85	96.912,39	81.015,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Présentation générale du budget ajusté 2023 et initial 2024 de l'OPC

Avant toute chose, il est important de signaler le changement de direction en cours à l'Observatoire. En effet, un nouveau directeur-coordinateur remplacera Isabelle Paindavoine jusqu'ici en fonction ad intérim. Sa date d'entrée en fonction n'était pas encore connue, Le budget ajusté 2023 a été décidé avec la direction ad intérim.

À noter aussi que l'Observatoire arrêtera sa coopération internationale en 2024 suite au départ à la retraire de Michel GUÉRIN.

Présentation des évolutions par rapport au budget initial 2023 :

A. Liquidations :

A.1. *Recettes :*

A.1.1. 1.3.3. Recettes diverses : Suite à une erreur une clôture de compte bancaire d'un bénéficiaire, nous avons dû imputer 5000,00€ en recettes diverses après un remboursement.

A.2. *Dépenses* :

A.2.1. 2.1. Réalisation des recherches et études: Le montant initialement prévu de 288.333,33€ passe à 155.211,39€ suite au changement d'études programmées en 2023 en raison d'une baisse de l'effectif (voir synthèse des études 2023 ci-dessous).

A.2.2. 2.6. Soutien à la recherche : Le montant a été augmenté de 5.000,00€ suite à la clôture d'un compte bancaire d'un bénéficiaire. Nous avons dû effectuer deux liquidations pour un seul paiement.

A.2.3. Réserves de solde de liquidités : la réserve de solde de liquidités a été augmentée de 52.168,48 € (de 306.391,89 € à 358.560,37 €) suite au report du solde non liquidé en 2022. Ce report de solde est récurrent et annuel dans notre SACA et implique, de fait, une modification du budget en début d'exercice.

B. Engagements :

B.1. Recettes :

B.1.1. 1.3.3. Recettes diverses : Suite à une erreur une clôture de compte bancaire d'un bénéficiaire, nous avons dû imputer 5000,00€ en recettes diverses après un remboursement.

B.1.2. 2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études : Le montant initialement prévu de 100.000,00 € passe à 395.000,00 € suite au report du solde non engagé en 2022 (dont 3 études déplacées en 2023 pour un montant de 235.000€, voir synthèse des études 2023 ci-dessous).

B.1.3. Réserve de solde d'engagements : La réserve de solde d'engagements a été augmentée de 268.934,38 € (de 6.657,07 € à 275.591,45 €) suite au report du solde non engagé en 2022 (dont les 3 études pour 235.000,00 €). Ce report de solde est récurrent et annuel dans notre SACA et implique, de fait, une modification du budget en début d'exercice.

<u>Synthèse des études de l'OPC planifiées en 2023 :</u>

- *Trois études prévues initialement en 2022 ont été déplacées en 2023 ; soit pour des raisons liées à la réduction d'effectif (études 2 et 3), soit parce que les discussions préalables au lancement du marché public ont pris du retard (étude 1) :*

  1. Construction d'un cadastre : premier volet répartition homme/femme dans les emplois culturels (135.000€)
  2. Renouvellement étude sur la diffusion (50.000€)
  3. Etude relative à l'observation de l'implémentation du PECA au sein de l'enseignement primaire (premier cycle) (50.000€)

- *Une étude initialement prévue en 2023 a été supprimée :*

  1. Réalisation du portrait socioéconomique des arts plastiques (et visuels) en FW-B (50.000€). Cette étude a été retirée de l'enveloppe car l'enquête quantitative a finalement été prise en charge en interne et non plus via un marché public et s'est étendue sur le plan du périmètre couvert (donc implique une charge de travail conséquente).

- *Deux nouvelles études ont été prévues en 2023 (elles pourraient être lancées pour autant que l'équipe de chercheur soit renforcée, l'Observatoire est en attente de l'engagement de deux chercheurs ETP suite à l'admission à la retraite de deux chercheurs :*

  1. Musée de Mariemont : étude des publics (35.000€)
  2. Étude sur la diversité culturelle (50.000€)

SACA - BUDGET 2024

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
46.10	1.2.	Dotation de la CF	173.000,00				
16.11	1.3.	Recettes exceptionnelles					
	1.3.1.	Subvention Coopération OPC/CERAV	0,00				
	1.3.2.	Subvention WBI/ULB	0,00				
		Total des recettes	173.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
46.10	1.2.	Dotation de la CF	173.000,00					
16.11	1.3.	Recettes exceptionnelles						
	1.3.1.	Subvention Coopération OPC/CERAV	0,00					
	1.3.2.	Subvention WBI/ULB	0,00					
		Total des recettes	173.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
74.40	2.1.	Réalisation des recherches et étude	305.833,33				
12.11	2.2.	Publications et diffusion d'études e	20.000,00				
12.11	2.3.	Dépenses relatives au centre de do	2.500,00				
12.11	2.4.	Fonctionnement	10.000,00				
12.11	2.6.	Soutien à la recherche	17.750,00				
12.11	2.7.	Colloques/séminaires/journées d'ét	5.000,00				
12.11	2.8.	Coopération international	0,00				
		Total des dépenses	361.083,33	0,00	0,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
74.40	2.1.	Réalisation des recherches et études	127.500,00		
12.11	2.2.	Publications et diffusion d'études et recherc	10.000,00		
12.11	2.3.	Dépenses relatives au centre de documenta	2.500,00		
12.11	2.4.	Fonctionnement	10.000,00		
12.11	2.6.	Soutien à la recherche	17.750,00		
12.11	2.7.	Colloques/séminaires/journées d'étude/form	5.000,00		
12.11	2.8.	Coopération international	0,00		
		Total des dépenses	172.750,00	0,00	0,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	173.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	361.083,33	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	-188.083,33	0,00	0,00	
réserves de liquidité	313.596,98	0,00	0,00	
solde après utilisations réserves	125.513,65	0,00	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	173.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	172.750,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	250,00	0,00	0,00	
réserves crédits d'engagements	841,45	0,00	0,00	
solde après utilisations réserves	1.091,45	0,00	0,00	
Encours des engagements au 31-12	101.401,49			
solde de trésorerie définitive de l'encours	24.114,16			

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

	TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
recettes versées par l'Union Européenne				0,00

	DROITS CONSTATES Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
Fonds attribués par l'Union Européenne					0,00

B. DEPENSES

	TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
paiements sur fonds européens				0,00

	ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	réalisations A
Engagements sur fonds européen		

C.SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	

AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. : 02/542.62.78

Budget prévisionnel initial 2024 de l'Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie.
(Version mai 2023)

Table des matières

I-Tableau budgétaire 3

II-Exposé général du budget prévisionnel ajusté 6

III-Exposé particulier des postes des recettes et des dépenses de l'AEF-Europe 8

III.A. Opérations courantes 8

A.4. Recettes courantes 8

A.5. Dépenses courantes 10

III.B. Opérations de capital 12

B.5. Dépenses de capital 12

III.C. Opérations pour ordre 12

C.4. Recettes pour ordre 12

C.5. Dépenses pour ordre 13

I-Tableau budgétaire

AEF-Europe

Service administratif à comptabilité autonome.

A. Opérations courantes	**Budget prévisionnel initial 2024-Engagé (version mai 2023)**	**Budget prévisionnel initial 2024- Liquidé (version mai 2023)**
A4.Recettes courantes		
A41.Solde reporté de l'année précédente	1.646.446,35	1.646.446,35
A42/1.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.558.836,71	1.558.836,71
A42/1.2.Dotation de fonctionnement CF - AEF	pm	pm
A42/1.3. Dotation de fonctionnement RW - AEF	203.000,00	203.000,00
A42/1.4. Dotation de fonctionnement COCOF - AEF	16.000,00	16.000,00
A42/2.Dotation de fonctionnement CE- EUROPASS-EQF	102.000,00	102.000,00
A42/3.1. Dotation de fonctionnement COCOF - Instance CFC	2.000,00	2.000,00
A42/3.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC	161.000,00	161.000,00
A42/3.3. Dotation de fonctionnement CF - Instance CFC	30.000,00	30.000,00
A42/4.1. Dotation de fonctionnement CF - PRN EQAVET	pm	pm
A42/4.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET	0,00	0,00
A42/4.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET	0,00	0,00
A42/4.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET	0,00	0,00
A42/4.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN EQAVET	0,00	0,00
A42/4.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET	0,00	0,00
A42/5.1 Dotation de fonctionnement CE- Etwinning	297.965,00	297.965,00
A42/5.2 Dotation de fonctionnement CF - Etwinning	pm	pm
A42/6.1. Dotation de fonctionnement CE- EPALE	0,00	0,00
A42/6.1. Dotation de fonctionnement CF-EPALE	pm	pm
A47.Recettes diverses	10.000,00	10.000,00
A48.Produits financiers	0,00	0,00
Total des recettes courantes	**4.027.248,06**	**4.027.248,06**
A5.Dépenses courantes		
A51/1.Frais du personnel	1.791.998,68	1.791.998,68
A51/2.Remboursement subvention RW- Frais du personnel 2023- CFC	0,00	0,00
A52.Frais de fonctionnement	607.719,50	600.279,00
A53.Frais d'évaluation	144.720,00	122.720,00
A54.Frais divers	71.300,00	69.100,00
Total des dépenses courantes	**2.615.738,18**	**2.584.097,68**
Solde des opérations courantes	**1.411.509,88**	**1.443.150,38**
B. Opérations de capital		
B5.Dépenses de capital		
B51.Frais d'acquisition	7.000,00	5.420,00
Total des dépenses de capital	**7.000,00**	**5.420,00**
Solde des opérations de capital	**7.000,00**	**5.420,00**

C. Opérations pour ordre		
C4.Recettes pour ordre		
C41.Solde reporté de l'année précédente	29.019.756,54	29.019.756,54
C42.Dotation Commission européenne ERASMUS+	35.082.316,41	35.082.316,41
C43/1.Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00	3.308.000,00
C43/2.Dotation Fonds nationaux- indexation	79.000,00	79.000,00
C44/1 Remboursements opérateurs E+	3.600.000,00	3.600.000,00
C44/2 Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	150.000,00	150.000,00
C45.Produits financiers	0,00	0,00
Total des recettes pour ordre	**71.239.072,95**	**71.239.072,95**
C5.Dépenses pour ordre		
C51.Dépenses programme ERASMUS+	34.748.199,11	34.748.199,11
C52.Dépenses Fonds nationaux	3.520.680,00	3.520.680,00
C53.Charges financières	0,00	0,00
C54 Remboursement sur convention antérieure CE: 2019	480.000,00	480.000,00
Total des dépenses pour ordre	**38.748.879,11**	**38.748.879,11**
Solde des opérations pour ordre	**32.490.193,84**	**32.490.193,84**

PARTIE 1 : EXPOSE GENERAL DU BUDGET DE L'AEF-EUROPE

II-Exposé général du budget prévisionnel initial

Pour la première fois le SACA AEF-Europe renseigne son budget prévisionnel dans l'optique engagement et liquidation.

Le budget prévisionnel initial 2024 est constitué de trois parties :

1. La première partie est relative aux opérations courantes de l'agence ;
2. La deuxième partie concerne les investissements ;
3. La troisième partie concerne les opérations pour ordre.

Les opérations courantes:

Les opérations courantes sont constituées des recettes et des dépenses de fonctionnement de l'AEF-Europe, des dispositifs Europass, Etwinning et EPALE, de l'instance CFC et du point de référence national Eqavet.

Le total des recettes prévisionnelles courantes est de 4.027.248,06€ aussi bien pour le montant engagé que le montant liquidé. Elles ont été calculées sur base des conventions des dotations des années antérieures.
Ce montant provient principalement des montants mentionnés aux postes A41 (solde reporté de l'année précédente) et A42/1(dotation de fonctionnement CE agence AEF).

Le total des dépenses courantes- montants liquidé s'élève à 2.584.097,68€.

Le solde prévisionnel actuel des opérations courantes-montant liquidé est de 4.027.248,06€ -2.584.097,68€= 1.443.150,38€

Les opérations de capital:

Il s'agit des investissements que l'agence prévoit de réaliser au cours de l'exercice comptable 2024 et dont le montant prévisionnel total liquidé s'élève à 5.420€.

Les opérations pour ordre:

L'AEF-Europe assure au travers des dotations annuelles qu'elle perçoit de la Commission européenne et de la Communauté française le financement, la promotion, le suivi et la valorisation des résultats des projets liés au programme Erasmus+ et aux programmes nationaux (Fonds d'aide à la mobilité étudiante, AESI-langue germanique et le sous-programme Erasmus Belgica) dans le secteur de l'éducation et de la formation en fédération Wallonie-Bruxelles.
Les opérations pour ordre sont constituées des recettes et des dépenses pour ordre.
Le total des recettes prévisionnelles des opérations pour ordre s'élève à 71.239.072,95€.
Ce montant est principalement constitué du solde reporté, des dotations européenne et nationale (montants estimés).
Les dépenses budgétées des opérations pour ordres quant à elle s'élèvent à 38.748.879,11€.
Le solde prévisionnel initial des opérations pour ordre est de 32.490.193,84€.

PARTIE 2: EXPOSE PARTICULIER DU BUDGET DE L'AEF-EUROPE

III-Exposé particulier des postes des recettes et des dépenses de l'AEF-Europe

III.A. Opérations courantes

A.4. Recettes courantes

Au terme de l'élaboration du budget prévisionnel initial 2024, l'ensemble des recettes budgétisées en 2024 (4.027.248,06€) est supérieur à celui du budget ajusté de l'année 2023 (3.439.366,35€), soit une variation positive de 577.881,71€.

Cette croissance s'explique par le fait que : conformément à l'une des recommandations de la cour des comptes en 2022 et sur base de l'article 21§ 1er décret WBFin2 du 04/02/2021, l'agence comptabilise dorénavant ses recettes sur base du principe de droit constaté; le solde reporté (montant estimé) en 2024 et les dotations européennes de l'AEF-Europe et du dispositif Etwinning ont augmenté.

A.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté des opérations courantes s'élève à 1.646.446.35€.

Ce montant provient du solde reporté de l'année 2023 additionné au montant estimé du résultat comptable au 31/12/2023 (recettes moins montants liquidés).

A.42/1.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de fonctionnement de la Commission européenne pour 2024 s'élève à 1.558.836,71€. Ce montant prévisionnel provient de la dotation 2023 augmenté de 5% de la dotation 2023.

A.42/1.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française (indiquée p.m. au tableau)

La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est qualifiée d'apport en nature. En effet, la FWB supporte directement certaines dépenses telles que l'occupation et le nettoyage des locaux, la téléphonie, l'informatique et une partie des salaires du personnel y compris la directrice (7/33), pour un montant total estimé de rémunérations d'environ 727.000€.

A.42/1.3. Dotation de fonctionnement de la Région wallonne pour l'Agence AEF Europe

La dotation annuelle de la Région wallonne pour un montant de 203.000,00 €.

A.42/1.4. Subvention de fonctionnement de la COCOF pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de la COCOF pour un montant de 16.000,00 €.

A.42/2. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour le dispositif Europass-EQF

Le montant prévisionnel pour le dispositif Europass-EQF en 2024 s'élève à 102.000,00€.

En effet, la commission européenne et Europass-EQF envisagent de signer une convention de deux ans (2024- 2025) pour un montant total estimé de 102.000€.

En ce qui concerne le cofinancement national, le dispositif Europass-EQF n'en bénéficie d'aucun à l'heure actuelle, alors qu'il est obligatoire.

A.42/3.1. à 3.3 Dotation de fonctionnement de l'Instance CFC

La dotation de l'instance de pilotage et de positionnement du Cadre Francophone des Certifications de 193.000€ couvre à la fois le fonctionnement (pour 32.000,00 €) et le coût de personnel (pour 161.000€).

Pour rappel,
Depuis 2019 la dotation de fonctionnement annuelle de l'instance CFC attribuée par la Communauté Française est de 30.000€ (voir Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe du 06/02/2019).

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 05/12/2022 prévoyait en faveur de l'AEF, une subvention annuelle de la COCOF en 2023, un montant de 18.000€ dont 2.000€ sont attribués à l'instance CFC pour ses frais de fonctionnement. L'AEF n'a pas encore reçu l'arrêté ministériel relatif à la dotation de 2024 mais le montant est mentionné à titre prévisionnel.

En ce qui concerne la subvention wallonne pour les frais du personnel de l'instance CFC l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe prévoit une dotation de 159.000€. Néanmoins, afin de couvrir l'indexation des salaires, la région Wallonne a décidé d'octroyer un montant de 161.000€ au CFC.
L'instance CFC a demandé à la région wallonne un ajustement à la hausse de ce montant en 2023 compte tenu des indexations successives des rémunérations. Le dossier est en cours d'étude.

A42/4.1 à 4.5 Dotation de fonctionnement du PRN EQAVET

Par rapport au budget prévisionnel 2023 la dotation du point de référence national EQAVET (European Quality Assurance in Vocational Education and Training ou Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels) n'est pas mentionnée dans le budget prévisionnel 2024.

En effet le PRN EQAVET signera pour un nouveau projet une convention de 2023 à 2026 avec la commission européenne. Le dispositif Eqavet recevra 80% de ladite dotation en 2023 et 20% du montant en 2026.
Sur base du principe de droit constaté, aucun montant n'apparaît dans le budget prévisionnel 2024. Les dépenses 2024 seront financées via le solde reporté 2024 (montant à ajuster sur base du résultat réel de l'exercice comptable2023).

Le dispositif Eqavet ne recevra pas des organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME et Bruxelles formation) de dotation comme lors de la précédente convention (janvier 2022 à août 2023).

Toutefois la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est allouée sous forme d'apport en nature.

A42/5.1 à 5.2 Dotation de fonctionnement d'Etwinning

Pour la nouvelle convention allant de janvier 2024 à février 2026, le montant total prévu de la dotation de fonctionnement de la plateforme électronique Etwinning est 297.965€.
Toutes les modalités de la convention ne sont pas encore connues à ce jour.
Toutefois, il n'y a actuellement aucun cofinancement national à l'exception du prêt d'un bureau et d'un ordinateur par la Fédération Wallonie-Bruxelles (apport en nature).

A42/6.1 à 6.2 Dotation de fonctionnement d'EPALE

La dotation de fonctionnement d'EPALE (plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe) est cofinancée par la commission européenne et la communauté française (pour un apport en nature).

Pour rappel, la convention signée avec la commission européenne et la communauté française s'étend du 01/04/2022 au 31/12/2024.
L'agence recevra ladite convention en 2023. Cette convention sera enregistrée dans la comptabilité au cours de l'exercice budgétaire 2023 pour le montant total de la dotation.
Raison pour laquelle ce montant n'apparaît pas dans le budget prévisionnel 2024.

Pour rappel,
Lors du passage d'EPALE de la DRI à l'AEF, il a été convenu que l'équivalent d'un chargé de mission article 5 serait transféré à l'AEF. La personne désignée a finalement été transférée à l'AGE avec de nouvelles tâches mais le poste « chargé de mission » de la DRI a bien été transféré à l'AEF. S'agissant d'un article 5, le salaire de cette personne demeure de la charge de la Communauté française et est considéré comme faisant partie du co-financement national.

A.47. Recettes diverses

En 2024, l'AEF-Europe organisera conjointement avec les agences néerlandophones et germanophones la réunion des directeurs d'agences nationales qui se tiendra à Bruxelles. A cet effet, certains frais préfinancés par l'agence lui seront remboursés. Le montant estimé est de 10.000€.

A.48. Produits financiers

Etant donné les taux actuels à 0%, la prévision concernant les intérêts est de 0. A noter que les comptes de l'agence ne peuvent être en négatif ou porter des intérêts négatifs.

A.5. Dépenses courantes

A.51/1. Frais de personnel

Le montant de 1.791.998,68€ correspond à l'estimation du coût total des charges du personnel payées sur les fonds propres de l'AEF-Europe et des dispositifs Europass, CFC, PRN Eqavet et Etwinning (26 personnes sur 33).
Les 7 autres agents sont payés par le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles.
Le montant estimé des rémunérations tient compte du coefficient d'indexation prévu au 01/08/2023.
Le montant budgétisé du coût du personnel couvre les charges salariales, les frais d'abonnements de transport, les frais de télétravail.

A.51/2. Remboursement subvention d'attribution RW - Frais de personnel CFC

L'instance CFC ne prévoit pas de remboursement relatif à la subvention 2023 qui lui a été attribuée par région wallonne.

A.52. Frais de fonctionnement

Le montant liquidé prévu s'élève à 600.279€.
Ce montant estimé se base partiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'année antérieure à savoir le coût des prestations de l'expert informatique et de son assistant, les autres frais informatiques (projet PEL, renouvellement licence adobe acrobat, petit matériel informatique).
A cela s'ajoutent principalement pour l'AEF-Europe les frais identifiés en termes de :

- gestion des projets (réunions thématiques, visite de suivi et réunions d'agences en Belgique et à l'étranger, formation des experts évaluateurs) ;
- communication : promotion et publication dans les médias, quote-part des charges liées à la réunion des directeurs organisée par les trois agences nationales belges, frais de campagne (organisée conjointement avec le Bureau International Jeunesse) liée à la présidence belge du conseil de l'union européenne dans les presses locales et auprès des influenceurs et les dépenses de l'évènement GarageErasmus ;
- formation et de teambuilding du personnel ;
- missions du personnel de direction à l'étranger et de relations publiques ;
- priorités transversales : Ces frais concernent la mise au « vert » de l'agence, les activités et les formations internes (le personnel) et externes (les bénéficiaires) à la digitalisation et à l'inclusion;
- charge annuelle estimée de TVA.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les dépenses prévisionnelles pour Europass, Eqavet, Etwinning et EPALE. Il s'agit des charges telles que les frais de missions, de communication, de conférences et de séminaires.

A.53. Frais d'évaluation

Les frais d'évaluation sont budgétés pour un montant liquidé de 122.720€.
Le montant repris couvre : les coûts liés aux contrôles sur place après l'action des projets de l'année 2020 (pour le programme Erasmus+ 2014-2020) ; les frais de prestations de service des évaluateurs relatifs aux rapports finaux des projets des conventions 2020 et 2021 et éventuellement aux évaluations des candidatures liées au deuxième appel 2023 en action clé 2 ; les frais de prestations du réviseur d'entreprises suite au contrôle des comptes annuels de l'exercice comptable 2023; et les frais d'évaluation pour l'instance CFC.

L'AEF confie à une société externe l'expertise des dossiers (candidatures et rapports finaux) afin de respecter les délais européens impartis.

A.54. Frais divers

Le montant liquidé des frais divers prévus dans le budget initial est de 69.100€.

Les frais divers sont principalement constitués des dépenses liées aux événements tous publics qui seront organisés par l'Agence à savoir :
- les frais de réception, des frais d'impression (folders, flyers,…) ;
- les frais de production d'objets publicitaires divers (stickers, banderoles, T-shirts) et les coûts des goodies. Les goodies serviront pour les ErasmusDays et pour la campagne liée à présidence belge du conseil de l'Union Européenne ;

Aux frais divers précités, s'ajoutent les frais d'archivages, les autres frais de réception internes et externes de l'AEF-Europe, les frais des fournitures de bureau et de réception internes et externes pour l'instance CFC, et les charges indirects ou imprévues pour Epale.

Solde des opérations courantes

Le total des recettes courantes diminué du total des dépenses courantes égal au solde prévisionnel liquidé des opérations courantes: **4.027.248,06€ -2.584.097,68€ = 1.443.150,38€**

L'agence ne recevra pas le budget de fonctionnement Erasmus+ avant le début du deuxième semestre 2025. Le solde des opérations courantes sert à couvrir les frais de janvier à juin 2025.

III.B. Opérations de capital

B.5. Dépenses de capital

B.51. Frais d'acquisition

Au cours de l'exercice comptable 2024, l'agence prévoit d'investir un montant total liquidé de 5.420€ pour l'achat de téléphones portables pour le service communication et du mobilier (chaises et bureaux) pour les nouveaux agents.

Le montant engagé tient compte de l'évolution des prix sur le marché des biens et d'un éventuel achat supplémentaire du mobilier.

Solde des opérations de capital

Montant budget liquidé est 5.420€

III.C. Opérations pour ordre

C.4. Recettes pour ordre

C.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté actuel de 29.019.756,54€ correspond au cumul du solde reporté des opérations pour ordre des comptes exécutés en 2022 et du solde estimé des opérations pour ordre en 2023.

C.42. Dotation de la Commission Européenne pour Erasmus+

Le montant estimé de la dotation annuelle est de 35.082.316,41€.

Il provient de la dotation attribuée par la commission européenne en 2023 augmenté de 5% de la dotation 2023.

C.43.1 et C.43.2 Dotation Fonds nationaux et indexation

Le montant total initial budgétisé pour 2024 est de 3.387.000€. Ce montant équivaut au montant de la dotation des fonds nationaux augmenté de l'indexation (montant forfaitaire).

A noter que la dotation du complément Erasmus par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été entièrement transférée au Fonds d'aide à la mobilité étudiante.

Programme	Montants
Fonds d'aide à la mobilité	3.173.000,00
Fonds d'aide à la mobilité- montant indexé	79.000,00
Complément Erasmus CFWB	0,00
Erasmus Belgica mobilité étudiante	90.000,00
AESI	45.000,00
Total	**3.387.000,00**

C.44.1 et 44.2 Remboursements opérateurs

Le montant prévisionnel à rembourser (3.600.000€) pour les opérateurs Erasmus+ est basé sur les prévisions ajustées (3.554.156€) de l'année 2023.
En 2024, l'agence estime à 150.000€ les remboursements des opérateurs des fonds nationaux. En effet, la mobilité étudiante liée à Erasmus Belgica a été reformée. Par conséquent la demande a été très importante pour l'année 2023. L'agence suppose donc que les remboursements seront moins élevés en 2024.

Les montants budgétisés couvrent: pour les fonds européens les remboursements prévues suite aux rapports finaux (conventions 2020 à 2022) et aux rapports intermédiaires (convention 2023) ; et pour les fonds nationaux les remboursements estimés suite aux rapports finaux (convention 2022) et aux rapports intermédiaires (convention 2023).

C.45. Produits financiers

En ce qui concerne les intérêts bancaires, comme les comptes du SACA AEF-Europe font partie de la consolidation des comptes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun produit financier n'est directement perçu par l'Agence.
En 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reverser à l'AEF-Europe les intérêts nets générés sur les 1er, 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2023.
Etant donné le taux de base actuel, la prévision est de 0%.

C.5. Dépenses pour ordre

C.51. Dépenses programme Erasmus+

La prévision initiale s'élève à 34.748.199,11€.
Le montant correspond à la dotation estimée des actions décentralisées Erasmus+ 2024 (80%) et aux avances des projets de 2023 suite aux rapports intermédiaires (20%).

C.52. Dépenses Fonds nationaux CSM

Le montant de 3.520.680€ provient du total de la dotation 2024 (100%) plus le solde estimé restant (environ 4% de la dotation 2023) à verser aux bénéficiaires suite aux rapports finaux des projets 2023.

C.53. Charges financières

Il n'y a pas de charge financière assumée par l'agence au cours de l'exercice 2024.

C.54. Remboursement sur conventions antérieures CE

La convention Erasmus+ 2019 sera clôturée avec le « Yearly report » de 2023, à soumettre à la Commission Européenne en février 2024. Le montant prévisionnel à rembourser à la Commission européenne dans le cadre de cette convention est de 480.000€.

Solde des opérations pour ordre

Le total des recettes pour ordre diminué du total des dépenses pour ordre nous donne le solde prévisionnel des opérations pour ordre: **71.239.072,95€ - 38.748.879,11€ = 32.490.193,84€.**

AEF - EUROPE : BUDGET PREVISIONNEL INITIAL 2024

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS FONDS NATIONAUX

A. RECETTES

DO-Prog.	AB	Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
		08.20	1.1.	Solde reporté de l'année précédente: Fonctionnement CFC	133.348,11				
14-30	4102	46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF-CFC	30.000,00				
		49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF	16.000,00				
		46.11	1.1	Dotation COCOF à l'Initiance CFC	2.000,00				
		49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF	203.000,00				
		46.34	1.1	Dotation RW à l'Initiance CFC	181.000,00				
		46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF	pm				
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF -PRN Equevt	pm				
		49.34	1.1	Dotation de fonctionnement Forem PRN - Equevt	0,00				
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement Bruxelles formation PRN- Equevt	0,00				
		46.34	1.1	Dotation de fonctionnement IFAPME PRN - Equevt	0,00				
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement SFPME - PRN Equevt	0,00				
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- e-training	pm				
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- Epale	pm				
				Recettes pour ordre:					
		08.20	1.1	Solde reporté de l'année précédente: Fonds nationaux	-842.064,92				
14-30	4131	46.10	1.1	Dotation FWB sous-prog. Erasmus Belgica	90.000,00				
14-30	4132	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du FAME	3.252.000,00				
14-30	4133	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du projet AESI -langue germanique	45.000,00				
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: Erasmus Belgica	3.986,00				
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: FAME	144.021,00				
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: AESI langue germanique	1.993,00				
				Total des recettes	3.240.283,19	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

150000

DO-Prog.	AB	Code SEC			DROITS CONSTATES initiales	Prévisions	réalisations A	B	C	D
		49.34	1.1	Report du disponible CFC	133.348,11					
14-30	4102	46.10	1.1	Dotation FWB à l'agence AEF-CFC	30.000,00					
		49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF	16.000,00					
		46.11	1.1	Dotation COCOF à l'Initiance CFC	2.000,00					
		49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF	203.000,00					
		46.34	1.1	Dotation RW à l'Initiance CFC	181.000,00					
		46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF	pm					
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF -PRN Equevt	pm					
		49.34	1.1	Dotation de fonctionnement Forem PRN - Equevt	0,00					
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement Bruxelles formation PRN- Equevt	0,00					
		49.34	1.1	Dotation de fonctionnement IFAPME PRN - Equevt	0,00					
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement SFPME - PRN Equevt	0,00					
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- e-training	pm					
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- Epale	pm					
				Recettes pour ordre:						
		08.20	1.1	Solde reporté de l'année précédente: Fonds nationaux	-842.064,92					
14-30	4131	46.10	1.1	Dotation FWB sous-prog. Erasmus Belgica	90.000,00					
14-30	4132	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du FAME	3.252.000,00					
14-30	4133	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du projet AESI -langue germanique	45.000,00					
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: Erasmus Belgica	3.986,00					
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: FAME	144.021,00					
		46.30	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: AESI langue germanique	1.993,00					
				Total des recettes	3.240.283,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de vieux d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
11.11	2.1	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)	161.699,12		0,00	0,00	0,00
11.20	2.1	Frais de personnel CFC- ONSS patronal	42.806,00				
12.11	2.1	Remboursement subvention SPW: frais de personnel CFC	0,00				
12.11	2.1	Frais de fonctionnement & divers CFC	24.500,00				
12.11	2.1	Frais d'évaluation CFC	3.000,00				
12.11	2.1	Prestations expert informatique -Assistant	174.766,00				
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF:TCA	6.000,00				
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica	93.600,00				
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: FAME	3.382.080,00				
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique	45.000,00				
		Total des dépenses	3.933.451,12	0,00	0,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
11.11	2.1	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)	161.699,12		
11.20	2.1	Frais de personnel CFC- ONSS patronal	42.806,00		
12.11	2.1	Remboursement subvention SPW: frais de personnel CFC	0,00		
12.11	2.1	Frais de fonctionnement & divers CFC	24.500,00		
12.11	2.1	Frais d'évaluation CFC	3.000,00		
12.11	2.1	Prestations expert informatique -Assistant	174.766,00		
		Frais de fonctionnement AEF:TCA	11.000,00		
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica	93.600,00		
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: FAME	3.382.080,00		
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique	45.000,00		
		Total des dépenses	3.938.451,12	0,00	0,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	3.240.283,19			0,00
Dépenses	(exécution du budget)	3.933.451,12			0,00
Résultat	boldé de l'année	-693.167,93			

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	3.240.283,19		0,00	0,00
Dépenses	(exécution du budget)	3.938.451,12		0,00	0,00
Résultat	boldé de l'année	-698.167,93	0,00	0,00	

OPERATIONS SUR DOTATIONS EUROPEENNES

A. RECETTES: Fonds attribués par la CE

Code SEC			Prévisions initiales	TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
09.20	1.1.	Boldé reporté de l'année précédente: fonctionnement AEF,Europass-EGF, Eqavet, e-twinning, Epale	1.513.098,24				0,00
39.10	1.1	Dotation de fonctionnement de l'AEF	1.358.336,71				
39.10	1.1	Dotation de fonctionnement dispositif Europass-EGF	102.000,00				
39.10	1.1	Dotation de fonctionnement CE PRN eqavet	0,00				
39.10	1.1	Dotation de fonctionnement CE e-twinning	297.965,00				
39.10	1.1	Dotation de fonctionnement CE- Epale	0,00				
39.10	1.1	Recettes diverses	10.000,00				
09.20	1.1	Recettes pour ordre- boldé reporté de l'année précédente	29.861.821,46				
39.10	1.1	Recettes pour ordre-Dotation CE Erasmus+	35.682.316,41				
39.10	1.1	Remboursements opérateurs Erasmus+: Mobilités	3.384.000,00				
39.10	1.1	Remboursements opérateurs Erasmus+ : Partenariats	216.000,00				
		Total des recettes	72.026.037,82				

			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
	1.1.	Boldé reporté de l'année précédente fonctionnement AEF,Europass-EGF	1.513.098,24					0,00
	1.1	Dotation de fonctionnement de l'AEF	1.358.336,71					
	1.1	Dotation de fonctionnement dispositif Europass-EGF	102.000,00					
	1.1	Dotation de fonctionnement CE PRN eqavet	0,00					
	1.1	Dotation de fonctionnement CE- e-twinning	297.965,00					
	1.1	Dotation de fonctionnement CE- Epale	0,00					
	1.1	Recettes diverses	10.000,00					
	1.1	Recettes pour ordre- boldé précédent	29.861.821,46					
	1.1	Recettes pour ordre-Dotation CE Erasmus+	35.682.316,41					
	1.1	Remboursements opérateurs Erasmus+: Mobilités	3.384.000,00					
	1.1	Remboursements opérateurs Erasmus+ : Partenariats	216.000,00					
		Total des recettes	72.026.037,82	0,00				

B. DEPENSES

Code SEC			Prévisions initiales	TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF	298.218,00				0,00
12.11	2.1	Frais de fonctionnement Europass-EGF	13.500,00				
12.11	2.1	Frais de fonctionnement PRN Eqavet	18.595,00				
12.11	2.1	Frais de fonctionnement E-twinning	45.000,00				
12.11	2.1	Frais de fonctionnement Epale	32.200,00				
12.11	2.1	Frais d'évaluation AEF	119.720,00				
12.11	2.1	Frais divers AEF,Europass, Eqavet	56.600,00				
11.11	2.1	Frais de personnel AEF, Europass, Eqavet, e-twinning (hors ONSS patronal)	1.249.168,56				
11.20	2.1	Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (ONSS patronal)	338.325,00				
74.22	2.1	Dépenses de capital: frais d'acquisition	5.420,00				
31.22	2.1	Dépenses opérateurs Erasmus+: Mobilités	29.535.969,24				
31.22	2.1	Dépenses opérateurs Erasmus+ : Partenariats	5.212.229,87				
25.10	2.1	Remboursements sur conventions antérieures CE (2018)	480.000,00				
		Total des dépenses sur fonds européens	37.464.945,67				

			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
2.1		Frais de fonctionnement AEF	300.658,00		
2.1		Frais de fonctionnement Europass-EGF	13.500,00		
2.1		Frais de fonctionnement PRN Eqavet	18.595,00		
2.1		Frais de fonctionnement E-twinning	45.000,00		
2.1		Frais de fonctionnement Epale	32.200,00		
2.1		Frais d'évaluation AEF	141.720,00		
2.1		Frais divers AEF,Europass, Eqavet	62.600,00		
2.1		Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (hors ONSS patronal)	1.249.168,56		
2.1		Frais de personnel AEF, Europass, eqavet, e-twinning, Epale (ONSS patronal)	338.325,00		
2.1		Dépenses de capital: Frais d'acquisition	7.000,00		
2.1		Dépenses opérateurs Erasmus+: Mobilités	29.535.969,24		
2.1		Dépenses opérateurs Erasmus+ : Partenariats	5.212.229,87		
2.1		Remboursements sur conventions antérieures CE (2018)	480.000,00		
		Total des dépenses	37.420.166,17	-	

C.SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	72.026.037,82			0,00
Dépenses	(exécution du budget)	37.464.945,67			0,00
Résultat	boldé de l'année	34.561.092,15	0,00	0,00	

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	72.026.037,82			0,00
Dépenses	(exécution du budget)	37.420.166,17			0,00
Résultat	boldé de l'année	34.592.871,65	0,00	0,00	

Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Ordonnateur délégué a.i. de l'AEQES :
Monsieur Etienne Gilliard

Directrice de la Cellule exécutive a.i. de l'AEQES :
Madame Eva Jaroszewski

Comptable : Pascale Diskeuve
Tél. : +32(0)2-413.23.91
Mail : pascale.diskeuve@aeqes.be

Madame Françoise Bertieaux
Ministre de l'Enseignement supérieur

Place Surlet de Chokier 15-17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 6 novembre 2023

Nos références : CellEx/CD/PD/20231106

Objet : **Budget initial 2024 de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur**

Madame la Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le budget initial 2024 de l'AEQES qui, hormis un ajustement lié à l'indexation *(novembre 2023)* du montant de la dotation 2024, est semblable au projet de budget initial 2024 qui vous a été envoyé en date du 15 juin 2023.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Etienne Gilliard,

Ordonnateur délégué *a. i.* de l'AEQES

		BUDGET INITIAL 2024								
		AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR								
		Service administratif à comptabilité autonome								
	PARTIE LIQUIDATION									
			SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE					Réalisations		
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
1.1	**Solde reporté de l'année budgétaire 2023**					2.657.051,49				0,00
TOTAL						**2.657.051,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
			1. RECETTES					Réalisations		
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
1.2	**Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40**				4610	1.245.000,00				0,00
1.2	**Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC**				4610	364.000,00				0,00
1.3	**Autres recettes**				1611	0,00				0,00
1.4	**Recettes pour ordre -Dotation CE Erasmus+**				3910	0,00				0,00
	A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire									
	B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire									
	C. total des recettes de l'année									
TOTAL						**1.609.000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
			2. DEPENSES					Réalisations		
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
2.1	**Fonctionnement Agence**									
	2.1.1. Réunions plénières				1211	2.040,00				0,00
	2.1.2. Réunions Bureau				1211	160,00				0,00
	2.1.3. Réunions GT				1211	680,00				0,00
	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)				1211	7.800,00				0,00
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)				1211	20.000,00				0,00
	2.1.6. Frais de fonctionnement				1211	3.500,00				0,00
	2.1.7. Frais exceptionnels				1211	5.000,00				0,00
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation				1211	20.000,00				0,00
	2.1.9. Contribution au réseau FrAQ-SUP				1211	2.000,00				0,00
	2.1.10. Commission de reconnaissance				1211	1.500,00				0,00
	2.1.11. Commission indépendante (CI)				1211	12.977,00				0,00
	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)				1211	3.000,00				0,00
	2.1.13. Commission de recours				1211	3.450,00				0,00
	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+				1211	2.920,00				0,00
	SOUS TOTAL					**85.027,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2.2	**Fonctionnement Audit**									
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, site,...)				1211	40.000,00				0,00
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive				1211	1.000,00				0,00
	2.2.3.1. Evaluation initiale de programmes 2023-2024				1211	202.920,00				0,00
	2.2.3.2. Evaluation initiale de programmes 2024 -2025				1211	95.063,00				0,00
	Sous Total 2.2.3. Evaluation initiale de programmes					*297.983,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	2.2.4.1. Evaluation continue de programmes 2023-2024				1211	201.990,00				0,00
	2.2.4.2. Evaluation continue de programmes 2024-2025				1211	101.400,00				0,00
	Sous Total 2.2.4. Evaluation continue de programmes					*303.390,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	2.2.5.1. Evaluation institutionnelle 2023-2024				1211	103.525,00				0,00
	2.2.5.2. Evaluation institutionnelle 2024-2025				1211	43.800,00				0,00
	Sous Total 2.2.5. Evaluation institutionnelle					*147.325,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux				1211	0,00				0,00
	2.2.6.2.Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération				1111	21.575,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Transport public)				1112	525,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)				1140	350,00				0,00
	Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)					*22.450,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	2.2.10 Personnel: rémunération				1111	688.773,00				0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Transport public)				1112	16.500,00				0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)				1140	9.000,00				0,00
	Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)					*714.273,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	SOUS TOTAL					**1.526.421,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire									
	B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures									
	C. total des paiements									
TOTAL						**1.611.448,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
			3. SYNTHESE ET SOLDE							
						Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations		
			RECETTES (exécution du budget)			1.609.000,00	0,00	0,00		
			DEPENSES (exécution du budget)			1.611.448,00	0,00	0,00		
			RESULTAT	**SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)**		-2.448,00	0,00	0,00		
			SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2023			2.657.051,49	0,00	0,00		
			SOLDE 2024 A REPORTER			2.654.603,49	0,00	0,00		

BUDGET INITIAL 2024

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE

		Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
1.1	**Solde reporté de l'année budgétaire 2023**		2.086.445,56					0,00
TOTAL			**2.086.445,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

1. RECETTES

		Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
1.2	**Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40**	4610	1.245.000,00					0,00
1.2	**Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC**	4610	364.000,00					0,00
1.3	**Autres recettes**	1611	0,00					0,00
1.4	**Recettes pour ordre -Dotation CE Erasmus+**	3910	0,00					0,00
	A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)							
	B. réductions de visas d'annnées antérieures							
	C. droits réduits							
	D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)							
TOTAL			**1.609.000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

2. DEPENSES

		Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
2.1	**Fonctionnement Agence**							
	2.1.1. Réunions plénières	1211	2.040,00					0,00
	2.1.2. Réunions Bureau	1211	160,00					0,00
	2.1.3. Réunions GT	1211	680,00					0,00
	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)	1211	7.800,00					0,00
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	1211	20.000,00					0,00
	2.1.6. Frais de fonctionnement	1211	3.500,00					0,00
	2.1.7. Frais exceptionnels	1211	5.000,00					0,00
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	1211	20.000,00					0,00
	2.1.9. Contribution au réseau FrAQ-SUP	1211	2.000,00					0,00
	2.1.10. Commission de reconnaissance	1211	1.500,00					0,00
	2.1.11. Commission indépendante (CI)	1211	8.258,00					0,00
	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	1211	3.000,00					0,00
	2.1.13. Commission de recours	1211	3.450,00					0,00
	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1211	0,00					0,00
	SOUS TOTAL		**77.388,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2.2	**Fonctionnement Audit**							
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, site,...)	1211	15.000,00					0,00
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	1211	1.000,00					0,00
	2.2.3. Evaluation initiale de programmes 2024-2025	1211	339.150,00					0,00
	2.2.4. Evaluation continue de programmes 2024-2025	1211	393.690,00					0,00
	2.2.5 Evaluation institutionnelle 2024-2025	1211	169.125,00					0,00
	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux	1211	139.500,00					0,00
	2.2.6.2.Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1111	215.750,00					0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Transport public)	1112	5.250,00					0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)	1140	3.500,00					0,00
	Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC) 2024-2026		*364.000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	2.2.10 Personnel: rémunération	1111	688.773,00					0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Transport public)	1112	16.500,00					0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)	1140	9.000,00					0,00
	Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)		*714.273,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	SOUS TOTAL		**1.996.238,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	A. Engagements contractés pendant l'année budgétaire							
	B. Réductions de visas de l'année budgétaire							
	C. Réductions de visas d'annnées antérieures							
	D. Total des engagements (A+B+C)							
TOTAL			**2.073.626,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations
RECETTES (exécution du budget)	1.609.000,00	0,00	0,00
DEPENSES (exécution du budget)	2.073.626,00	0,00	0,00
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	-464.626,00	0,00	0,00
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2023	2.086.445,56	0,00	0,00
SOLDE 2024 A REPORTER	1.621.819,56	0,00	0,00

Projet de budget 2024 – initial – Juin 2023 : processus d'élaboration

Pour rappel, conformément à l'article 3 du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, l'Agence a pour mission de :

1° Veiller à ce que les cursus organisés par les établissements fassent l'objet d'une évaluation régulière mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre;

2° Veiller à la mise en œuvre des procédures d'évaluation décrites au chapitre 4;

3° Favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans chaque établissement;

4° Informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l'enseignement supérieur de la qualité de l'enseignement supérieur dispensé en Communauté française;

5° Formuler aux responsables politiques des suggestions en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement supérieur;

6° Faire toute proposition qu'elle juge utile dans l'accomplissement de ses missions, d'initiative ou à la demande du Gouvernement;

7° Représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

8° Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d'évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l'enseignement supérieur et aux contextes en mutation *[complété par D. 20-12 – 2017]*

A. Budget 2024 : processus d'élaboration - Ce document descriptif vient en appui du Budget 2024 – initial – Juin 2023.

Remarque : dans le cadre du budget 2024, ce sera l'année académique 2024-2025 qui sera engagée. Dans la partie « Liquidation », se retrouvent une partie des frais engagés en 2023 (évaluations 2023-2024) et une partie des frais engagés en 2024 (évaluations 2024-2025).

B. Budget 2024 – initial – Juin 2023 : Faits marquants

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 29 août 2022 du décret adopté le 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l'article 6.1.5.-13 du Code de l'enseignement a chargé l'AEQES de réaliser tous les six ans une évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (**FPC**) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CPEONS et FELSI). La première évaluation sera menée à partir du premier jour de l'année scolaire 2024-2025 et le rapport sera remis pour la première fois pour le 31 décembre 2027.

La quote-part des frais de personnel (hors FPC) estimés rémunérés sur dotation continuent à représenter une part très importante de la dotation à 57 % contre 51% en budget ajusté 2023 (62% en budget initial 2023), 49% en 2022 et 42% en 2021.

C. Budget 2024– initial – Juin 2023: processus d'élaboration détaillé

1.1. Solde reporté de l'année budgétaire antérieure

Le solde reporté estimé du 31 décembre 2023 est de (en droits et engagements): **2.086.445,56 euros**

Remarque : ce montant comprend un montant de dotation 2023 à hauteur de 1.204.000 €.

Pour rappel depuis 2016, la dotation de l'année N est versée, exception faite d'une dernière correction, dans le courant de cette même année N.
Pour mémoire, en 2016 l'Agence a reçu le versement des dotations 2015 et 2016.

1. Recettes

1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40

La dotation 2024 est estimée à : **1.245.000 euros**

Remarque : la dotation 2024 devrait être reçue en 2024.

Pour rappel, la dotation allouée à l'agence est calculée en multipliant le montant définitif de l'année antérieure par l'indice santé de janvier de l'année budgétaire concernée divisé par l'indice santé de janvier de l'année budgétaire antérieure.

1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC

Sous réserve de l'approbation du budget dans le cadre des travaux budgétaires portant sur l'initial 2024, l'AEQES recevra des fonds à hauteur de 364.000 € qui devraient être octroyés dans son entièreté en 2024 en tant que complément à la dotation de l'AEQES, en accord avec les cabinets des Ministres Désir et Glatigny, en vue de la réalisation de la phase pilote de la nouvelle mission d'évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (**FPC**) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CPEONS et FELSI).

TOTAL **364.000 euros**

1.3. Autres recettes

Les autres recettes 2024 sont estimées à : **NEANT**

1.4. Recettes pour ordre – Dotation CE Erasmus+

La totalité des recettes octroyées à l'AEQES dans le cadre du projet financé Joint QA-Africa a été perçue en 2023. Aucune autre recette n'est à prévoir sur l'année budgétaire 2024.

TOTAL **NEANT**

2. Dépenses

2.1. Fonctionnement Agence

Ces frais se réfèrent aux activités suivantes :

2.1.1. Comité de gestion
Le comité de gestion de l'AEQES se réunira 8 fois en 2024 avec une estimation de 50% en présentiel.

Prix d'une réunion plénière (participation de +/- 35 membres) :

- Boissons et repas (35X6€)	210 euros	
- Frais de transport (20X15€)	300 euros	
TOTAL (510 X 4)		**2.040 euros**

2.1.2. Bureau de l'Agence
Le Bureau de l'Agence (composé de la présidence, de la vice-présidence, de la Direction de la Cellule exécutive et de la Direction de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR)) se réunit pour préparer chaque séance plénière.

Prix d'une réunion « Bureau » (boissons et frais de déplacement éventuels) :	40 euros	
TOTAL (40 X 4)		**160 euros**

2.1.3. Groupes de travail
Ce poste inclut les GT : « Autoévaluation et stratégie », « Méthodologie & référentiels », « Planification » et « Décret ».
Environ 18 réunions seront organisées (estimation de 20% en présentiel et 80% en distanciel).

Prix d'une réunion (participation de +/- 10 personnes)

- Boissons (10X2€)	20 euros	
- Frais de transport (10X15€)	150 euros	
Prix d'une réunion « GT » *(170 € X 4)*		**680 euros**

2.1.4. Cotisations et abonnements
L'Agence prend en charge plusieurs cotisations et abonnements :

- cotisation ENQA	5.200 euros	
- cotisation INQAAHE	645 euros	
- cotisation ADMEE	130 euros	
- *listing fee* EQAR	1.020 euros	
- Divers : autres cotisations, abonnements revues et périodiques	805 euros	
TOTAL		**7.800 euros**

2.1.5. Promotion (organisation de séminaires, journées de promotion,…)
L'Agence prévoit d'organiser des séminaires d'information et de formation, des journées d'étude afin d'accompagner les institutions dans leurs démarches qualité et d'augmenter sa visibilité auprès de celles-ci et du grand public.

Ce poste comprend aussi les frais liés aux contacts divers établis par l'Agence ou sa Cellule exécutive avec des partenaires potentiels.

TOTAL	**20.000 euros**

2.1.6. Frais de fonctionnement
Outre les frais de fonctionnement directement liés aux services de la Communauté française, l'Agence encourt également des frais tels que, par exemple, des frais de poste ou de matériel de bureau non disponibles auprès des services de la Communauté française. Ce poste inclut également les éventuelles licences à payer relatives à l'utilisation d'un logiciel de visio-conférence.

TOTAL	**3.500 euros**

2.1.7. Frais exceptionnels
Ce poste peut prendre en compte les frais liés aux évaluations externes de l'AEQES, les frais de mobilier et d'équipement nécessaires dans le cadre de nouveaux engagements ou encore divers frais exceptionnels.

TOTAL	**5.000 euros**

2.1.8. Participation colloque / séminaire / formation
L'Agence étant membre de plein droit de ENQA depuis le 9 septembre 2011, elle se doit de participer aux réunions organisées par le réseau (4 à 5 fois par an). En outre, l'Agence a dans ses missions, la représentation de la Communauté française auprès des organisations internationales. Dans ce cadre, elle se doit d'être présente à certains séminaires internationaux. Un ou deux membres de l'Agence sont généralement présents aux colloques.
Ce poste prend également en compte les frais de participation de la Cellule exécutive de l'Agence aux séminaires et autres formations communautaires ou nationales directement liés à la qualité et à l'évaluation (objectif de professionnalisation de la Cellule exécutive de l'Agence).

TOTAL	**20.000 euros**

2.1.9. Contribution au Réseau FrAQ-Sup
L'Agence est membre-fondateur du réseau francophone des Agences Qualité depuis avril 2014. Selon l'accord-cadre signé par les membres, ce statut implique de contribuer au financement des activités du réseau (selon des accords cadre signés spécifiques dressés pour l'occasion). En outre, la participation à ce réseau implique certains déplacements à prendre en charge par les Agences elles-mêmes.

TOTAL	**2.000 euros**

2.1.10. Commission de reconnaissance
Ce poste inclut les frais liés à la procédure de reconnaissance d'une évaluation/accréditation de Programme(s) menée par un autre organisme. La commission se réunit et analyse les dossiers et élabore un rapport pour le Comité de gestion, pour validation.
Somme forfaitaire de 150 euros par dossier et par membre + Déplacement et logement des membres de la commission.

TOTAL **1.500 euros**

2.1.11. Commission Indépendante (CI)

La Commission Indépendante (CI) a été mise en place au 1er septembre 2023 avec pour objectif d'exercer la mission d'appréciation des résultats et de décision dans le cadre de la procédure d'avis global (PAG).

Au démarrage du premier cycle d'évaluations institutionnelles 2023-2029, la procédure d'avis global (facultative) est maintenue et peut être sollicitée auprès de la nouvelle Commission indépendante (CI) à la demande explicite des établissements concernés par une évaluation institutionnelle en 2024-2025.

La nouvelle Commission indépendante se compose de 6 membres (1 Français, 2 Suisses, 1 Allemand et 2 Belges).

L'estimation d'une sollicitation de procédure d'avis global (PAG) sur les 6 établissements participant à l'évaluation institutionnelle 2024/2025 a été prise en compte dans le présent budget.

A l'instar de la rétribution octroyée aux membres de la commission de recours (voir 2.1.13), une somme forfaitaire de 650 € est prévue pour chaque membre de la Commission Indépendante lors de l'analyse d'un dossier relatif à une demande d'avis.

Il a été décidé de considérer cette réunion en présentiel.

Coût d'une réunion incluant les frais de déplacement, les frais d'hébergement et de restauration des membres de la CI et les frais de réunion (boissons et lunch) : 3.539 € X 1 réunion en présentiel + rétribution forfaitaire de 650 € par membre du CI par dossier soit 650 € x 6 membres x 1 dossier = 3.900 € htva (1 dossier analysé durant le second quadrimestre)

TOTAL **8.258 euros**

2.1.12. Quality Audit Network (QAN)
L'AEQES est devenue membre en 2020 de ce réseau d'agences qualité européennes dont l'objectif est de collaborer sur toutes les questions méthodologiques spécifiques à l'évaluation institutionnelle (*quality audit*).
Frais de déplacement à charge de la Cellule exécutive dans le cadre du séminaire annuel organisé par le QAN pour contribuer à ces échanges.

TOTAL **3.000 euros**

2.1.13. Commission de recours
La commission de recours peut être saisie pour traiter en indépendance et impartialité les éventuels recours introduits par les établissements ayant sollicité la procédure d'avis global - procédure facultative permettant à un établissement qui obtient un avis positif à la suite de son évaluation institutionnelle d'être dispensé de l'obligation de l'évaluation externe par l'AEQES de ses programmes pendant une période de six ans.

Une rétribution forfaitaire de 650 € par dossier sera attribuée à chacun des 3 membres de la commission de recours soit 650 € x 3 membres x 1 dossiers = 1.950 € à laquelle s'ajoutera le coût en 2025 d'une réunion en présentiel de 1.500 €.

TOTAL **3.450 euros**

2.1.14. Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+

Suite à un appel à candidature lancé en 2022, l'AEQES a été retenue pour participer au projet « Joint QA-Africa » au sein d'un consortium réunissant différent partenaires. Ce projet financé par des fonds européens, d'une durée de vie de 36 mois à compter de juin 2023, a pour objectif général de contribuer à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique en mettant en place des systèmes d'assurance qualité comparables, définis par la coopération des autorités nationales et des établissements d'enseignement supérieur. Il a pour but de construire, sur l'échelle des trois pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire), un modèle de collaboration en matière d'évaluation et d'accréditation de programmes et d'institutions, basé sur une démarche conjointe et complémentaire (nationale/régionale/Africaine continentale) afin de traduire de manière concrète le processus d'harmonisation régionale de l'Afrique francophone et aider les pays participants à consolider leurs systèmes d'AQ respectifs.

L'ensemble des dépenses (hors RH) liées à ce projet ayant été budgétées en 2023 (voir budget ajusté 2023), aucun autre frais n'est à engager sur 2024/2025.

TOTAL **NEANT**

2.2. Frais d'évaluation

2.2.1. Promotion et communication

Ce poste prend en compte les frais généraux liés à la communication (maintenance du site internet et de la plateforme de co-construction, frais adresses email, impression papier à en-tête, impression brochures - hors analyses transversales, coût lié au *speed dating*) et au coût des licences relatives à l'utilisation d'un logiciel de gestion de projets.

TOTAL **15.000 euros**

2.2.2. Frais de fonctionnement (visites) de la Cellule exécutive

Ce poste comprend les frais divers des membres de la Cellule exécutive hors frais éventuellement imputés en frais d'évaluation ou en frais de personnel.

TOTAL **1.000 euros**

Frais d'évaluation de programmes et institutionnelles

En termes de prise en charge des missions d'expertise, est reprise ci-dessous l'annexe 4 du contrat d'expertise, valable pour l'ensemble des évaluations, qu'elles soient initiales, continues ou institutionnelles, revue en fonction des décisions de revalorisation des montants de prestations, d'intégration d'une fonction de présidence dans les comités d'évaluation continue et de l'ajout d'un entretien préalable également pour les évaluations continues.

Prestations :

Le montant alloué est à hauteur de 225 (expert)/450 (président) euros brut par demi-journée par prestation prévue dans l'ordre de mission, montant complété, pour les présidents, des entretiens préalables qui sont rétribués à hauteur de 150 euros brut par entretien. Ces montants incluent toutes les taxes, à l'exception des prestataires belges assujettis et redevables de la TVA qui ajouteront à ces montants 21% de TVA. Un expert assujetti en dehors de la Belgique ne calculera pas de TVA sur ses prestations en application aux dispositions liées aux prestations de services intracommunautaires. Il s'agit de montants forfaitaires non révisables incluant toutes les activités décrites à l'article 3 du contrat d'expertise.

Une activité prévue dans l'ordre de mission et qui n'aurait pas été prestée du fait de l'expert, même pour raison de force majeure, ne donne lieu à aucune rémunération.

Pour garantir le succès de la mission, l'expert pourra être convoqué par l'Agence à une ou plusieurs séances de travail supplémentaires. Le nombre maximum de journées supplémentaires est fixé à cinq. (5).
Ces prestations supplémentaires seront rémunérées selon les modalités précitées.
Seules les séances de travail supplémentaires convoquées par l'Agence ou organisées avec l'accord de l'Agence, feront l'objet d'un paiement de prestations (et le cas échéant d'un remboursement de frais) selon les modalités précitées.

Les montants versés font l'objet d'une déclaration fiscale en Belgique via l'établissement d'une fiche 281.50 envoyée au SPF Finances et à l'expert au plus tard le 30 juin de l'année qui suit celle du paiement des prestations.
Il appartient à l'expert de se conformer à la législation fiscale de son pays.

Frais de transport :

L'organisation du voyage incombe à l'expert. L'Agence prend en charge, dans les conditions mentionnées ci-dessous, les frais engagés pour les déplacements à partir du domicile de l'expert (sauf dérogation convenue préalablement avec l'Ordonnateur délégué) et vers le lieu de réunion convenu ou le lieu de la visite d'évaluation.

Lorsque la distance n'excède pas cinq cents (500) kilomètres, l'Agence prend en charge :

- *le déplacement en véhicule automobile ou à vélo (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française[1]) ou*
- *le déplacement par chemin de fer, première classe ;*

Lorsque la distance excède cinq cents (500) kilomètres, l'Agence prend en charge :

- *le déplacement en avion, en classe économique (hors supplément pour services payants tels que l'embarquement prioritaire ou le choix de siège);*
- *le déplacement par chemin de fer, première classe ou*
- *le déplacement en véhicule automobile (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française[2]) si celui-ci n'excède pas les frais encourus par un déplacement par chemin de fer, première classe ou en avion, classe économique.*

Remarque : le même mode de remboursement (sur la base du tarif au kilomètre parcouru en vigueur à la Communauté française) est appliqué en cas de location de véhicule automobile.

Pour les voyages internes nécessités par la mission, l'AEQES prend en charge le remboursement des frais de transport en commun (bus, tram, métro, train 1ère classe) et/ou de véhicule automobile (forfait au kilomètre) voire, si nécessaire, de taxi.

Si, en cas de force majeure dûment justifié, l'expert ne peut se rendre à une activité liée à sa mission et que les frais de transports ont déjà été réglés par lui, l'Agence interviendra à concurrence de la moitié de ces frais.

Frais d'hébergement et de restauration :

La réservation de l'hébergement incombe à l'AEQES.

---

[1] A titre indicatif, le tarif en vigueur est de 0,417 € à partir du 1er juillet 2022 par kilomètre parcouru en véhicule automobile et de 0,25 € par kilomètre parcouru en vélo.
[2] Idem.

Les frais d'hébergement[3] directement liés aux journées d'expertise sont pris en charge par l'Agence à raison d'une chambre simple dans un hôtel de première ou deuxième catégorie (trois (3) ou quatre (4) étoiles) situé à proximité de l'établissement visité.

L'expert souhaitant annuler la ou les nuit(s) d'hôtel préviendra l'hôtel et l'AEQES au moins 24 heures à l'avance. A défaut la ou les nuitée(s) que facturerait l'hôtel seront à charge de l'expert.

L'Agence s'engage à prendre en charge l'hébergement et les frais de restauration[4] (montant de cinquante (50) euros maximum par jour) pour la période suivante : la nuit précédant la visite (N-1), la ou les nuit(s) entre les jours de visite (N) et la nuit suivant le dernier jour de visite (N+1), moyennant les restrictions suivantes :

L'Agence ne prendra pas en charge l'hébergement d'un expert la veille d'une visite (ou toute autre réunion) si celle-ci débute à partir de midi et si le domicile de l'expert se situe en deçà de 120 km du lieu de la réunion. En outre, exception faite d'une première journée d'une visite de deux jours, l'Agence ne prendra pas en charge l'hébergement d'un expert le soir même d'une visite (ou toute autre réunion) si celle-ci se termine avant 19 heures et si le domicile de l'expert se situe en deçà de 120 km du lieu de la réunion.

De plus, lorsque la distance entre le domicile de l'expert et Bruxelles excède cinq cents (500) kilomètres, l'Agence peut s'engager à prendre en charge son hébergement en Belgique pour une période de maximum sept (7) jours entre deux visites. Durant cette période (7 jours maximum), l'Agence ne prendra pas en charge les frais de restauration de l'expert. Ce séjour allongé pour raison de missions d'expertise doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Ordonnateur délégué.

Les frais occasionnés par l'expert avant ou après les périodes définies ci-dessus ne pourront être remboursés par l'Agence.

Dérogation :

Tout ce qui dépasserait le cadre des remboursements précités doit faire l'objet d'un accord de l'Ordonnateur des comptes de l'AEQES, faute de quoi la dépense risque de ne pas être prise en charge par l'AEQES.

Modalités de paiement des prestations et des frais:

Le paiement des prestations s'effectuera en deux fois : la première partie des prestations sera versée à l'issue de l'ensemble des visites d'expertise, la seconde partie après publication de l'ensemble des rapports (y compris l'analyse transversale, le cas échéant). Pour pourvoir au versement des prestations, la Cellule exécutive adressera à l'expert une déclaration de prestations.

Le remboursement des frais engagés par l'expert pour les visites (déplacements et restauration) est quant à lui effectué au fur à et mesure sur présentation d'une déclaration de créance telle qu'établie par l'Agence pour l'évaluation de la qualité (annexe 5) et reprenant toutes les pièces justificatives originales.

Les frais encourus dans l'année civile seront facturés à l'AEQES au plus tard le 23 décembre de cette même année.

Un délai de cinquante (50) jours calendrier prenant cours le jour de la réception de la déclaration de créance est requis pour liquidation.

2.2.3. Frais d'évaluation initiale de programmes

Un exercice d'évaluation type comprend :

- deux ou trois réunions à destination des coordonnateurs

---

[3] L'on entend par « frais d'hébergement » : les frais de nuitée, les frais de parking (si nécessaire), la connexion internet, le petit-déjeuner. Tout autre frais (par exemple consommation minibar) sera à charge de l'expert.

[4] L'on entend par « frais de restauration » : un repas de midi et un repas en soirée hors prémisses de l'établissement visité dont le remboursement sera effectué uniquement sur présentation d'une souche TVA ou d'un ticket de caisse.

- des entretiens préalables en visio réalisés par le(s) président(s) et en présence d'un membre de la cellule exécutive
- une réunion préparatoire d'un ou deux jours avec l'ensemble du comité des experts[5]
- une visite par établissement (visite de 2 à 4 jours)
- une ou deux réunions avec l'ensemble du comité des experts pour la rédaction de l'analyse transversale
- la présentation de l'analyse transversale par le(s) président(s) du comité des experts aux institutions concernées et au Comité de gestion de l'Agence (1 journée)
- la mise en pages et l'impression de l'analyse transversale

S'il est aisé de calculer les honoraires de l'expert (225/450 euros actuellement par demi-journée), il est une donnée qui reste très aléatoire : les frais de déplacement de l'expert (dépendant de son lieu de résidence : Belgique, Canada, Suisse, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, etc.).
Sur la base des dépenses en note de frais des évaluations précédentes, l'Agence a réestimé le Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 et jusqu'aux évaluations 2021/2022 le coût moyen d'une journée de travail (réunions diverses, visites dans les établissements et coût de l'impression de l'analyse transversale) à 3.700€ pour 1 président et 3 experts ou encore 4.538€ pour 1 président et 4 experts.
Une revalorisation des prestations basée sur l'index a été intégrée dans le budget 2022 à partir des évaluations de l'année académique 2022/2023. **Le coût moyen d'une journée de travail** est ainsi passé à **4.200 €** pour 1 président et 3 experts, et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts.

Depuis 2013, l'Agence a décidé de mettre en œuvre les **recommandations émises par la Cour des comptes** dans son rapport[6] : « La Cour rappelle qu'en vertu de l'article 15 de l'arrêté [du gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2008 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable de l'Agence], le fonctionnaire dirigeant de la cellule exécutive est chargé d'organiser une comptabilité des engagements au sein de l'Agence. » Elle engagera donc désormais les frais d'évaluation pour une année académique complète, soit pour une campagne d'évaluation complète (et ne divisera donc plus celle-ci par année budgétaire).
L'Agence engage donc les frais d'évaluation pour l'année académique 2024-2025.

Pour l'année académique **2024-2025**, les activités d'évaluation programmées consistent en[7] :

- l'évaluation « Electricité et mécanique » (hybride): **37.800 €**
    - 4 jours de visites: 4.200 x 4 = 16.800 €
    - SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 21.000 €

- l'évaluation « Kinésithérapie et motricité »: **218.400 €**
    - 28 jours de visites: 4.200 x 28 = 117.600 €
    - SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 100.800 €

- l'évaluation « Management du tourisme et des loisirs » (hybride) : **21.000 €**
    - 2 jours de visites: 4.200 x 2 = 8.400 €
    - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 12.600 €

[5] Plusieurs comités peuvent être constitués dans le cadre de cursus impliquant un grand nombre d'institutions ou de nombreuses spécialités.
[6] Rapport approuvé en chambre française du 23 avril 2013 (Contrôle des comptes pour les exercices 2008 à 2011).
[7] Pour rappel, les experts ne perçoivent la première partie des prestations qu'à l'issue de l'ensemble des visites d'expertise, la seconde partie après réception de l'ensemble des rapports. Certains visites auront donc lieu en 2024 mais ne seront payées qu'à l'issue des visites, soit en 2025.

- l'évaluation « Sciences économiques et de gestion » (hybride) : **12.600 €**
    - 2 jours de visites: 4.200 x 2 = 8.400 €
    - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 4.200 €

- l'évaluation « Sciences sociales » (hybride) : **49.350 €**
    - 6 jours de visites: 4.200 x 6 = 25.200 €
    - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 24.150 €

TOTAL prévisionnel « visites » année budgétaire 2024:	**339.150 euros**

2.2.4. Frais d'évaluation continue de programmes

Conformément à l'article 10, l'évaluation initiale des cursus est suivie d'évaluations continues. Ces évaluations continues visent à dresser un bilan analytique des actions d'amélioration entreprises après une évaluation complète et à consolider le développement d'outils de pilotage pour une amélioration continue des cursus concernés.
La procédure consiste en la visite d'un comité d'experts restreint (d'un jour maximum par établissement) au cours de laquelle ils rencontrent les responsables clés de la mise en œuvre du plan d'action.

En sachant qu'une visite continue a réuni à partir de l'année académique 2019 – 2020 et jusqu'à la fin de l'année académique 2021/2022, sauf exception mentionnée, trois experts dont 1 étudiant, le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (prestations et frais) a été estimé à environ 3.000€ (soit 1.000€ par expert dont 500 € la journée de prestations).

Tout comme pour les évaluations complètes, une revalorisation des prestations a également été calculée dans le budget initial 2022 à partir des évaluations 2022/2023 en passant le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (3 experts) à 3.450 €.

Mais suite à différentes perceptions contrastées liées à l'organisation du travail d'une évaluation continue partagées par les experts membres des comités d'évaluation continue, les attachés de la Cellule exécutive ainsi que les experts mandatés par l'ENQA en septembre/octobre 2021 pour évaluer l'AQES en regard des ESG, la Cellule exécutive a proposé au Comité de gestion, qui a accepté lors de la séance du 3 mai 2022, d'instaurer une fonction de présidence dans les comités d'évaluation continue. Il sera octroyé au président du comité d'évaluation continue les mêmes responsabilités qu'au comité d'évaluation initiale avec entre autre une participation à un entretien préalable (en visio) avec chaque établissement évalué. Le montant des prestations des experts et présidents de l'évaluation continue a donc été aligné sur les montants revalorisés en vigueur dans les évaluations initiales à savoir 900 € par jour pour le président et 450 € par jour pour l'expert et ce, dès l'année académique 2022/2023 (Budget ajusté 2022). Un montant forfaitaire de 150 euros par entretien préalable est dorénavant octroyé au président du comité d'évaluation continue à partir de l'année académique 2023/2024 (et non plus un coût horaire comme repris dans le budget ajusté 2022 et le budget initial 2023). Le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (prestations et frais) s'élève donc à **3.300 €** (1 président et 2 experts).

En **2024-2025**, les visites « continues » pour les évaluations 2018-2019 en Architecture, Electricité et mécanique, Langues et lettres, Management du tourisme et des loisirs, Mathématiques et physique, Sciences économiques et de gestion et Sciences sociales seront organisées.

- l'évaluation continue « Architecture »: **19.800 €**
  - 3 jours de visites: 3.300 x 3 = 9.900 €
  - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €

- l'évaluation continue « Electricité et mécanique » (hybride): **148.500 €**
  - 25 jours de visites: 3.300 x 25 = 82.500 €
  - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 66.000 €

- l'évaluation continue « Langues et lettres»: **23.100 €**
  - 4 jours de visites: 3.300 x 4 = 13.200 €
  - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €

- l'évaluation continue « Management du tourisme et des loisirs » (hybride) : **59.400 €**
  - 10 jours de visites: 3.300 x 10 = 33.000 €
  - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 26.400 €

- l'évaluation continue « Mathématiques et physique»: **43.395 €**
  - 7 jours de visites: 3.300 x 7 = 23.100 €
  - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 20.295 €

- l'évaluation continue « Sciences économiques et de gestion » (hybride) : **43.395 €**
  - 7 jours de visites: 3.300 x 7 = 23.100 €
  - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 20.295 €

- l'évaluation continue « Sciences sociales » (hybride) : **56.100 €**
  - 9 jours de visites: 3.300 x 9 = 29.700 €
  - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 26.400 €

TOTAL prévisionnel « continue » année budgétaire 2024: **393.690 euros**

2.2.5. Evaluation institutionnelle

Suite à la phase pilote menée de 2019 à 2023, le premier cycle d'évaluations institutionnelles programmé par l'AEQES (voir https://www.aeqes.be/documents/PlanEI20232029.pdf) a démarré en 2023/2024 avec 5 établissements (3 HE et 2 EPS) dont les coûts ont été engagés dans le budget ajusté 2023 et continue sur l'année académique 2024/2025 avec 6 nouveaux établissements (1 HE, 4 EPS et 1 ESA) [cfr. 2.1.11].

Six visites institutionnelles sont donc programmées sur l'année académique 2024-2025. Parmi ces six établissements évalués en 2024-2025, une seule sollicitation de procédure d'avis global (PAG) a été estimée à ce jour dans ce budget initial.

Le coût moyen estimé d'une journée de visite d'une évaluation institutionnelle a été aligné sur celui d'une visite initiale à savoir **4.200 €** pour 1 président et 3 experts (pour les EPS et ESA) et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts (pour les HE).

Le coût moyen estimé d'une journée de travail en présentiel d'un président + un expert dans le cadre de la procédure d'avis global (visite + analyse de dossier) s'élève à 4.600 €. Le coût d'une PAG en distanciel est évalué

à 3.625 €. Nous avons considéré que 50% des visites et analyse de dossier se tiendraient en présentiel et dès lors 50% en distanciel.

Le coût d'une analyse transversale est pris en compte sur l'exercice budgétaire 2024-2025 et couvrira les évaluations institutionnelles 2023-2024 et 2024-2025.

Le montant engagé sur 2024-2025 de 169.125 € se détaille comme suit :

1 HE : 4 jours de visites x 5.138 € x 1 = **20.550 €**
4 EPS : 3 jours de visites x 4.200 € x 4 = **50.400 €**
1 ESA : 3 jours de visites x 4.200 € x 1 = **12.600 €**
SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents) et autres coûts (5.000 €) = **49.325 €**
1 PAG (visite + analyse de dossier) en présentiel = 1 x 4.600 € = **4.600 €**
Analyse transversale (réunions de deux jours avec le comité dans son ensemble en présentiel + une présentation AT avec les présidents en distanciel) sur les évaluations institutionnelles 2023/2024 et 2024/2025 = **31.650 €**

TOTAL prévisionnel « évaluations institutionnelles » année budgétaire 2024	**169.125 euros**

2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)

Afin de couvrir les frais liés à la réalisation de la phase pilote (d'une durée estimée de 40 mois à compter de janvier 2024) de la nouvelle mission d'évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (**FPC**) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CPEONS et FELSI), un montant de dépenses équivalent au montant de 364.000 € pris en recette [cfr 1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC] est engagé dans le budget 2024. Les coûts estimés relatifs à cette nouvelle mission sont composés de deux volets :

Volet 1 : 31 jours de visites (24 j) et réunions (7 j) = 31 jours x 4.500 € = **139.500 €**
Volet 2 : masse salariale d'un attaché entre septembre 2024 et décembre 2027 = **224.500** €

TOTAL prévisionnel « Formation Professionnelle Continue» année budgétaire 2024	**364.000 euros**

2.2.10. Personnel

Les frais de personnel ont été intégrés à partir du Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 en accord avec la DGBF sous la rubrique Fonctionnement Audit afin de ne plus les considérer comme un élément isolé au sein des dépenses de l'Agence.

Pour mener à bien les missions dévolues par décret à l'Agence, le décret du 10 avril 2014 portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur prévoit, en ses articles 80 et suivants, la modification du décret du 22 février 2008 afin de lui permettre d'engager du personnel supplémentaire sur sa dotation.

La situation estimée du personnel AEQES au 31 décembre 2024 est de 9 attachés de niveau 1 dont 6 sur dotation, un(e) assistant(e) (sur dotation), un(e) comptable (sur dotation), un(e) chargé(e) de communication de niveau 1 (sur dotation) et un(e) directeur(-trice).

Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 83.000 euros par attaché.
Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 66.500 euros par gradué.

TOTAL **714.273 euros**

D. Projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 à 2027

3. SYNTHESE ET SOLDE	PROJECTION PLURIANNUELLE À POLITIQUE INCHANGÉE		
	2025	2026	2027
RECETTES	1.259.000,00	1.284.200,00	1.309.800,00
DEPENSES	2.378.241,00	2.480.266,00	2.098.448,00
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	-1.119.241,00	-1.196.066,00	-788.648,00
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE N-1	1.611.119,56	491.878,56	-704.187,44
SOLDE A REPORTER	491.878,56	-704.187,44	-1.492.835,44

Cette projection pluriannuelle à politique inchangée sur trois ans a elle aussi été présentée et validée par le Comité de gestion ce 13 juin 2023. Cela étant, le Comité de gestion souhaite rappeler que l'AEQES est engagée depuis 2019 dans une phase pilote visant à définir un nouveau modèle d'évaluation externe de la qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette phase pilote se clôturera avec le dépôt, en décembre prochain, d'un rapport de bilan identifiant les orientations du futur modèle. La projection pluriannuelle ne tient dès lors pas encore compte de ces évolutions qui seront apportées au système d'assurance qualité. Les estimations présentées dans la projection pluriannuelle confirment la nécessité de poursuivre le travail initié visant à réviser la méthodologie d'évaluation afin, notamment, d'en assurer le caractère soutenable sur le plan des ressources humaines et budgétaires.

Projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 à 2027 : faits marquants

- Cadastre réel estimé (90%) pris en compte dans la projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 -2027

	Nombres de jours de visites (hors FPC)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cadastre réel ajusté	103	126			
Cadastre réel estimé (90%)			196	194	149

Concernant les 90%, il s'agit d'une estimation qui vise à anticiper:

- d'une part, la différence entre le cadastre des habilitations et le cadastre des programmes réellement offerts
- d'autre part, les dispenses d'évaluations programmatiques, cad:
  a) les évaluations programmatiques dispensées en cas d'avis global positif,
  b) les évaluations programmatiques organisées par les établissements qui sont en évaluation institutionnelle la même année ou l'année qui suit.

Ces données sont connues jusque 2024-2025 inclus, mais pas pour après compte tenu du fait que ces informations sont communiquées par les établissements à l'AEQES à l'issue du courrier de lancement.

- Frais de personnel : engagement de deux attachés à partir du 1er janvier 2025 : impact de 172.000 € en 2025 et indexé sur 2026 et 2027 afin de faire face à l'augmentation des jours de visites des évaluations initiales, continues et institutionnelles.

- ENQA Targeted reviews en 2026 : coût estimé 40.550 €

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Demande du Cabinet du budget / travaux budgétaires de l'initial 2024

1. VISION, MISSIONS ET VALEURS DU SFMQ

Le SFMQ est la référence en matière de production de Profils Métiers et de Formation pour la qualification professionnelle.

Il contribue au développement d'un système harmonisé de certifications en Belgique francophone. Il veille ainsi à l'adéquation entre les certifications professionnelles délivrées par les organismes publics d'enseignement, de formation et de validation et les besoins du monde de l'entreprise.

Il permet au citoyen une intégration plus facile dans le monde du travail, une transparence sur les compétences acquises et une égale reconnaissance de la certification quelle que soit la filière suivie.

Enfin, il contribue à la mobilité des citoyens tant durant leur formation que pendant leur activité professionnelle en rendant les parcours plus lisibles.

La mission première du Service est de produire les Profils Métiers et les Profils de Formation associés.

Les premiers décrivent finement les activités professionnelles constitutives d'un métier, mentionnent les compétences professionnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches confiées au travailleur et donnent des indications sur les conditions d'exercice du métier concerné.

Les seconds définissent et structurent les acquis d'apprentissage évaluables permettant d'inférer l'acquisition des compétences professionnelles visées. Un Profil d'évaluation de ces acquis et un Profil d'équipement sont également produits afin de garantir la cohérence entre tous les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation.

Il contribue à la construction d'un langage et de références communes pour les acteurs de l'emploi, du marché du travail, des organismes d'enseignement, de formation et de validation.

Le SFMQ est également chargé de proposer le niveau de positionnement des certifications adossées à ces profils au Cadre Francophone des Certifications.

En tant que Service public, ses actions visent toujours un objectif utile au citoyen. L'humain est au centre de ses préoccupations puisque l'apprenant d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

L'épanouissement du citoyen sur les plans professionnel, relationnel et émotionnel garantit des relations sociales propices au développement des institutions et organisations tant publiques que privées.

Pour réaliser ses missions, le SFMQ participe à la création des conditions d'une confiance réciproque entre le monde professionnel et le monde formation-enseignement-validation.

Trois principes fondamentaux sont développés au quotidien:

- le respect de chacun en reconnaissant ses besoins et ses ressources. Les opinions et les idées sont entendues sans porter de jugement de valeur ;
- l'engagement d'une équipe qui s'investit dans la compréhension de mondes à appréhender par l'analyse et qui propose des idées motivées permettant à tous les partenaires de tendre collégialement vers les objectifs communs;
- un professionnalisme qui permet d'appréhender la complexité des enjeux et des contextes.

Cette qualité permet de cerner le rôle de chaque intervenant dans le processus de production des profils et d'apporter une plus-value permettant le transfert de connaissances du monde de l'entreprise vers celui de la formation et inversement. C'est par le partage de pratiques et la mise en commun d'expériences que s'accentuent au jour le jour les qualités professionnelles des collaborateurs de la cellule exécutive (Cellex).

Le travail d'écriture des profils nécessite le développement de deux éléments essentiels pour qu'ils soient pertinents, au bénéfice des destinataires finaux que sont les personnes en formation, futurs travailleurs:

- qu'un réel espace de confiance se construise entre toutes les instances du SFMQ et les partenaires extérieurs ;
- que le SFMQ dispose d'une méthodologie rigoureuse et que le professionnalisme des Chefs de projets de la Cellex soit reconnu.

2. EXPOSÉ DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL 2024

Les dépenses prévues pour 2024 sont ventilées en 3 articles budgétaires :

1 - frais de personnel

→ Prendre en charge les rémunérations du personnel avec les subventions et dotations

→ Assurer la prise en charge des rémunérations en fonction de la disponibilité des fonds FSE

→ Couvrir les frais tel que primes, abonnements aux transports en commun, etc.

2- frais de fonctionnement

→ Prise en charge des frais tel que déplacements, missions, réceptions, consommables, etc.

3- frais d'acquisition

→ Prévision pour couvrir des besoins liés au télétravail et l'équipement du service

Détail des dépenses SFMQ

Frais de personnel

Primes & Indemnités télétravail enseignants	
Allocation Directeur	
Salaires 8 Chefs Projets - Subv. RW/ BF & dotations RW	
Frais d'Abonnements	
Total	

Frais de Fonctionnement

Défraiements Membres externes	
Déplacements missions membres Cellex	
Déplacements transports en commun	
Frais de Mission	
Fournitures de bureau	
Abonnements journaux	
Petits matériels	
Frais postaux	
Frais de réceptions	
Frais de collations	
Total	

Frais d'acquisition

Matériel de bureau	
Total	

1. EXPOSÉ DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL 2024

Les recettes prévues pour 2024 sont :

1 – Dotation de la Cocof: 73.000,00 euros

2 – Dotation de la Région Wallonne: 0,00 euros

→Au budget initial nous ne prévoyons pas de dotation venant de la région Wallonne. Cette dernière a décidé de ne pas verser de dotation pour 2024, la région estimant que nous devons utiliser notre solde de trésorerie constitué avec les dotations régionales des années antérieures.

3- Subvention de la Région Wallonne dans le cadre du PRW : 375.000,00 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 5 ETP cheffes de projets

4- Subvention de Bruxelles Formation: 79.302,50 euros

Subvention 2023 de 76.992,50 euros + majoration annuelle de 3%) venant de Bruxelles Formation.

→ Afin de prendre en charge le salaire de 1 cheffe de projets

Le total des recettes prévues pour 2024 est de 527.302,50 euros

4. RAPPORT RECETTES / DÉPENSE POUR 2024

Les recettes sont budgétées à 527.302,50 euros

Les dépenses sont estimées et budgétées à 860.762 euros

En conséquences le SFMQ devra engager le montant de 333.459,50 euros sur le solde de trésorerie reporté des années antérieures.

2.

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - BUDGET INITIAL 2024

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
					A	B	C
08.20	1.1	Report du disponible	713.727,67				
49.30	1.2.1	Solde créance R.W. 2023	0,00				
49.30	1.2.2	Dotation de la R.W. 2024	0,00				
49.30	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00				
49.30	1.2.2	Subvention FOREM	0,00				
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00				
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	79.302,50				
46.30	1.4	Subvention F.S.E.					
16.20	1.5	Recettes autres					
	Total des recettes (hors report)		527.302,50	0,00			
	Total des recettes		1.241.030,17	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
					A	B	C	D
08.20	1.1	Report du disponible	713.727,67					
49.30	1.2.1	Solde créance R.W. 2023	0,00					
49.30	1.2.2	Dotation de la Région wallonne 2024	0,00					
49.30	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00					
49.30	1.2.2	Subvention FOREM	0,00					
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00					
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	79.302,50					
46.30	1.4	Dotation F.S.E.						
16.20	1.5	créances autres						
	Total des recettes (hors report)		527.302,50					
	Total des recettes		1.241.030,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
					A	B	C
11.11	2.1.	frais de personnel	802.762,00				
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00				
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00				
	Total des dépenses		860.762,00	0,00		0,00	0,00

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

			ENGAGEMENTS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
					A
11.11	2.1.	frais de personnel	802.762,00		
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00		
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00		
	2.4	frais divers			
	Total des dépenses		860.762,00	0,00	0,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	LIQUIDATIONS Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget) : Hors report de trésorerie	527.302,50	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	860.762,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	-333.459,50	0,00	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

	Prévisions initiales	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget) : Hors report de trésorerie	527.302,50	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	860.762,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	-333.459,50	0,00	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

		TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
	recettes versées par l'Union Européenne				0,00

		DROITS CONSTATES Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
	Fonds attribués par l'Union Européenne					0,00

B. DEPENSES

		TRESORERIE Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
	paiements sur fonds européens				0,00

		ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	réalisations A
	Engagements sur fonds européen		

C.SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année		0,00	0,00	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année		0,00	0,00	

Exposé général du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

Initial 2024

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné subventionne les bâtiments scolaires de l'officiel subventionné (Communes, Provinces, Cocof) :
- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux et des internats.

Ces subventions peuvent principalement, soit, viser des projets d'achat, de construction ou de rénovations qui sont alors subventionnés à hauteur de 60% du montant d'investissement, soit constituer un complément à hauteur de 60% du solde non pris en charge par d'autres programmes de subvention, comme le Programme Prioritaire de Travaux, par exemple. Ce fonds prend également en charge le remboursement de financement alternatif, notamment via le CRAC. Le fonds est doté via l'article 7, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue à ce fonds, sa dotation est donc de 25.042.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de – 20.338.484 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des Engagem

ARTICLE 70.06		Code sec	Libellé	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	**MOYENS EN ENGAGEMENTS**		**SOLDE en engagements au 31/12**	35.290.324,07	39.476.821,93	10.335.711,05
		66.11	DOTATION	24.982.000,00	24.196.000,00	25.042.000,00
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS			
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE CIM des Métiers			
		66.11	DOTATION -PHASE 3			
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS			
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		69.34	Transfert CRAC			
			RECUPERATION VISA			
		16.10	AUTRES RECETTES			
	SOUS-TOTAL DES RECETTES			**60.272.324,07**	**63.672.821,93**	**35.377.711,05**

ARTICLE 70.06		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	**ENGAGEMENTS**	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	75.000,00	75.000,00	75.000,00
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES			
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	20.000.000,00	41.824.110,88	20.000.000,00
		63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.500.000,00	6.000.000,00	5.550.000,00
		63.21	Redevance CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00
		63.21	DOSSIERS EX CRAC T2			
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES CIM des métiers			
		63.21	PHASE 3			
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC			
			Transfert vers SACA CP			
	SOUS-TOTAL DEPENSES			**30.013.000,00**	**53.337.110,88**	**31.063.000,00**

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	**30.259.324,07**	**10.335.711,05**	**4.314.711,05**

08-11-23

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des liquidations

ARTICLE 70.06

Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte-ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997

	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
RECETTES	08.20	**SOLDE BELFIUS AU 01/01**	150.228.274,20	159.138.035,74	148.473.551,74
	66.11	DOTATION	24.982.000,00	24.196.000,00	25.042.000,00
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006			
	46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS			
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			
	66.11	DOTATION -PHASE 3			
	66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS			
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
	69.34	Transfert CRAC			
	16.10	AUTRES RECETTES			
SOUS-TOTAL DES RECETTES			**175.210.274,20**	**183.334.035,74**	**173.515.551,74**

ARTICLE 70.06

Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte-ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997

	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
DEPENSES	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	40.000,00	40.000,00	60.000,00
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES			
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	16.000.000,00	18.000.000,00	22.600.000,00
	63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.500.000,00	4.200.000,00	4.500.000,00
	63.21	PHASE 3	800.000,00	500.000,00	1.000.000,00
	63.21	LE FINANCEMENT CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00
	63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 2	4.422.404,00	1.200.000,00	3.800.000,00
	6311	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES - Cité des Métiers	4.982.484,00	4.982.484,00	4.982.484,00
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	2.240.660,00	500.000,00	3.000.000,00
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC			
		Transfert vers SACA CP			
SOUS-TOTAL DEPENSES			**38.423.548,00**	**34.860.484,00**	**45.380.484,00**
Disponible en trésorerie au 31/12			**136.786.726,20**	**148.473.551,74**	**128.135.067,74**
		SEC	-13.441.548,00	-10.664.484,00	-20.338.484,00

08-11-23

Exposé général des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté

Initial 2024

Le SACA des bâtiments scolaires du réseau WBE finance l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'agrandissement, l'entretien et l'achat des premiers équipements des bâtiments scolaires hébergeant :
- l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- les centres psycho-médicosociaux
- les internats.

Le budget du SACA et ses prévisions d'engagements et de liquidations sont basées sur la programmation annuelle réalisée par les directions régionales en charge de la gestion des bâtiments. Le fonds est doté via l'article 5, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française mais perçoit également d'autres recettes comme le fruit des aliénations, les financements écoles, les transferts d'autres fonds pour les co-financements, ….

En 2024, sa dotation est de 42.653.000 € comme prévu par le décret susmentionné.
Toutefois, l'ensemble de ses recettes, dotation comprise, s'élève à 91.969.923 €. Concernant ses dépenses elles s'élèvent à 112.522.500 €, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de –20.552.577 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les liquidations étant réalisées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme qui n'est pas calqué sur le rythme des recettes.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations

		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 -post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Recettes		SOLDE EN ENGAGMENT REPORTE AU 01/01	89.793.406	132.807.786	36.059.454
		66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	42.653.000
		76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000
		16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000
		69.34	VERSEMENTS UREBA		1.052.225	
		69.35	Subventions BXL CAP			
		46.70	Financements SPABS		1.209.790	
			RECUPERATION VISA	250.000	150.000	150.000
		66.31	Subventions PPT COVID	350.000	2.802.023	
		66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.420.009	1.500.000
		66.11	PHASE 3			
		66.11	Dotation Excep. - CP 2016			
		66.11	Dotation Excep. - CP 2017			
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2018			
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019			
		66.31	Subventions création de Places 2020			
		66.31	Subventions création de Places 2021			
		66.31	Subventions création de Places 2023			
		66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	11.548.709	41.766.923
		66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			
		66.11	Ecole du SHAPE			
		46.30	Transfert SACA FG			
		66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places			
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
		66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef			
		66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°			
		66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
			DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	162.379.805	203.252.542	128.179.378

		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 -post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Dépenses en CE	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125.000	2.350.000	1.350.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	14.500.000	18.445.000	18.000.000
		12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	3.605.000	3.250.000
		12,11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	750.000	750.000	750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES			
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde i720)	22.330.600	30.351.995	16.750.000
		72.00	Utilisation de la réserve décrétale		1.000.000	1.000.000
			Total dotation	**40.205.600**	**56.501.995**	**41.100.000**
		12.11	**Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03**	4.150.000	3.900.000	3.900.000
		1211	**TX EE Cellule Energie**			
		72.00	**Préfinancement UREBA**		11.845.425	
		72.00	**FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES**	1.650.000	6.420.009	1.500.000
		72.00	**PHASE 3**			
		72.00	**LA CITE DES METIERS**			
		72.00	**Dotation Excep. - CP 2016**			
		72.00	**Dotation Excep. - CP 2017**			
		72.00	**Création de Places 2018**		1.350.370	
		7200	**Création de Places 2019**	825.000		825.000
		7200	**Création de Places 2020**			
		7200	**Préfinancement Création de Places 2021**		928.425	648.151
		7200	**Préfinancement Création de Places 2023**			
		72.00	**Dotation constructions nouvelles ex DBFM**	13.103.629	2.484.000	43.000
		72.00	**Ecole du SHAPE**		5.000.000	
		72.00	**Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, nouvelles décisions)**	19.756.517	35.822.926	15.003.019
		71.00	**Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat de bâtiments**			
		72.00	**Préfinancement RFF**	21.735.399	41.690.148	
		72.00	**FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA**			
		72.00	**FINANCEMENT SPABS**		1.209.790	
		12.11	**Intervention rapides de création de places**			
		21.60	**Indemnités**		25.000	25.000
		21.40	**Intérêts**		15.000	15.000
		72.00	**AVANCE EXCEPTIONNELLE**			
			Opérations de trésorerie			
		TOTAL DES ENGAGEMENTS		**101.426.145**	**167.193.088**	**63.059.170**
		DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12		**60.953.660**	**36.059.454**	**65.120.208**

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations

		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Recettes	08.20	SOLDE reporté au 01/01	251.424.387	261.669.672	228.414.429
		66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	42.653.000
		08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006			
		76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000
		16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000
		69.34	VERSEMENTS UREBA		1.052.225	
		69,35	Subventions BXL CAP			
		46.70	Financements SPABS		1.209.790	
		66.31	Subventions PPT COVID	350.000	2.802.023	
		66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.420.009	1.500.000
		66.11	PHASE 3			
		66.11	Dotation Excep. - CP 2016			
		66.11	Dotation Excep. - CP 2017			
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2018			
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019			
		66.31	Subventions création de Places 2020			
		66.31	Subventions création de Places 2021			
		66.31	Subventions création de Places 2023			
		66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	11.548.709	41.766.923
		66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			
		66.11	Ecole du SHAPE			
		66.31	Transfert SACA FG			
		66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places			
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
		66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef			
		66,11	Complément CRBXLart 5 §2 19°			
		66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
			Mouvement trésorerie			
			Total des recettes	323.760.786	331.964.429	320.384.352

		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Dépenses en CL	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.350.000	1.350.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.158.000	15.115.000	15.082.000
		12.12 - 12.22	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	2.825.000	2.825.000
		12.11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	650.000	600.000	750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES			
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements i700 - PPT i840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde i720)	24.500.000	23.855.000	22.750.000
		72.00	Utilisation de la réserve décrétale		750.000	1.000.000
			Total dotation	44.058.000	44.495.000	43.757.000
		12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.150.000	3.900.000	3.900.000
		12.11	TX EE Cellule Energie			
		72.00	UREBA	2.850.000	6.000.000	3.500.000
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.777.000	5.500.000	4.125.000
		72.00	PHASE 3			
		72.00	LA CITE DES METIERS		575.000	
		72.00	Dotation Excep. - CP 2016			
		72.00	Dotation Excep. - CP 2017	65.000		
		72.00	Création de Places 2018			
		72.00	Création de Places 2019	370.000	300.000	247.500
		72.00	Création de Places 2020	160.000		405.000
		72.00	Préfinancement Création de Places 2021			195.000
		66.31	Préfinancement Création de Places 2023			
		72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	15.500.000	18.200.000	21.500.000
		72.00	RFF	5.433.000	3.500.000	18.804.000
		72.00	Ecole du SHAPE		5.000.000	
		72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	17.907.000	15.200.000	15.500.000
		71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat Bâtiments			
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
		72.00	FINANCEMENT SPABS		700.000	509.000
		12.11	Intervention rapides de création de places		150.000	50.000
		21.60	Indemnités		5.000	5.000
		21.40	Intérêts		25.000	25.000
		72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
			Opération de trésorerie			
		TOTAL DES LIQUIDATIONS		92.270.000	103.550.000	112.522.500
		DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12		231.490.786	228.414.429	207.861.852
		SEC		-19.933.601	-33.255.244	-20.552.577

Exposé général du Fonds de garantie des bâtiments scolaires

Initial 2024

Le Fonds de Garantie a pour objectif de fournir une aide aux pouvoirs organisateurs pour financer des investissements d'achat, de construction ou de rénovation au moyen d'une garantie de remboursement en capital et de subventions en intérêt. L'intervention dans la prise en charge des intérêts intervient dès qu'un dépassement des taux est constaté au-dessus de 1,25%. Certaines subventions directes sont également octroyées par le fonds et ce, par décision du Gouvernement et modification du décret du 5 février 1990. Cette aide concerne les bâtiments scolaires des réseaux libres confessionnels et non confessionnels et du réseau Officiel Subventionné :
- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux - des internats.

Le fonds est doté via l'article 9, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue pour ce fonds, sa dotation est donc de 6.344.000 € comme estimé par l'Administration. Cette dotation est fixée sur base de l'estimation des charges d'intérêts qui devront être prise en charge durant l'année visée. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de -11.471.985 €. Ce solde négatif s'explique en partie par le paiement de subventions en relation avec des dotations exceptionnelles création de places 2016 et 2017 ainsi que pour le projet « Cité des Métiers » en 2019 , et donc en lien avec la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements

ARTICLE 70.07		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES		SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01	15.230.952,52	15.487.666,71	15.610.666,71
		46.10	DOTATION	4.992.000,00	4.992.000,00	6.344.000,00
		16.10	RECETTES AUTRES			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE			
			Désengagements CP 2016 et 2017			
	TOTAL DES RECETTES			**20.222.952,52**	**20.479.666,71**	**21.954.666,71**

ARTICLE 70.07		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	4.143.000,00	4.143.000,00	4.573.000,00
		43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	526.000,00	526.000,00	846.000,00
		43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	0,00	1.929.000,00
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	150.000,00	150.000,00	150.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	50.000,00	50.000,00	40.000,00
		64.10	PHASE 3			
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		41.30	Transfert désengagements dotations execptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP			
		43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	0,00	0,00	
		64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	0,00	0,00	
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB			
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS			
	TOTAL DES DEPENSES			**6.798.000,00**	**4.869.000,00**	**7.538.000,00**

Disponible en engagement au 31/12	**13.424.952,52**	**15.610.666,71**	**14.416.666,71**

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des Liquidations

		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	42.440.913,36	43.079.457,69	33.254.472,69
		46.10	DOTATION	4.992.000,00	4.992.000,00	6.344.000,00
		16.10	RECETTES AUTRES			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE			
	TOTAL DES RECETTES			**47.432.913,36**	**48.071.457,69**	**39.598.472,69**

ARTICLE 70.07		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	3.943.000,00	4.558.000,00	4.753.000,00
		43.13- 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	525.000,00	161.000,00	846.000,00
		43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	0,00	1.929.000,00
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	100.000,00	100.000,00	100.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25.000,00	25.000,00	25.000,00
		64.10	PHASE 3	300.000,00	300.000,00	240.000,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	1.820.660,00	2.200.000,00	2.450.000,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
		41.30	Transfert produits en trésorerie désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP			
		43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	3.321.162,00	3.321.162,00	3.321.162,00
		64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	4.151.823,00	4.151.823,00	4.151.823,00
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB			
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS			
	TOTAL DES DEPENSES			**16.115.645,00**	**14.816.985,00**	**17.815.985,00**

Disponible en trésorerie au 31/12	**31.317.268,36**	**33.254.472,69**	**21.782.487,69**
SEC 08-11-23	-11.123.645,00	-9.824.985,00	-11.471.985,00

Exposé général du Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire

Initial 2024

Le Programme de création de places répond à l'urgence et la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, depuis 2016, dégagée une enveloppe récurrente destinée à ce programme. Depuis 2018, ce programme est organisé en Service Administratif à Comptabilité Autonome. Ce programme prévoit le lancement d'un appel à projet à destination de l'ensemble des pouvoirs organisateur. Les projets soumis dans cet appel, doivent être générateur de nouvelles places et se trouver dans une zone en tension démographique.

Le fonds est doté via l'article 13bis, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue pour ce fonds, sa dotation est de 24.000.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de 5.741.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	RECETTES	08.20	**SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01**	0	18.679.856	0
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	26.544.000	24.000.000
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné			
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		46.30	Transfert SACA FBSEOS			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre			
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		46.30	Transfert SACA FG			
		08.20	Produit désengagements années antérieures			
		16.10	Transfert solde trésorerie St'art			
	TOTAL DES RECETTES			**26.824.000**	**45.223.856**	**24.000.000**

		LIBELLE	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	DEPENSES	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	40.620.856	24.000.000
		63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné			
		64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre			
			Remboursement trop perçu dotattion 2023		4.603.000	
	TOTAL DEPENSES			**26.824.000**	**45.223.856**	**24.000.000**

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	**0**	**0**	**0**

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de l'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	RECETTES	08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	89.344.667	87.937.086	107.196.086
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	26.544.000	24.000.000
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné			
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		46.30	Transfert SACA FBSEOS			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre			
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
		46.30	Transfert SACA FG			
		16.10	Transfert solde trésorerie St'art			
	TOTAL DES RECETTES			116.168.667	114.481.086	131.196.086

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de l'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	DEPENSES	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	560.370	0	2.969.000
		63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	3.502.315	2.000.000	10.040.000
		64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	3.502.315	6.400.000	5.250.000
			remboursement trop perçu dotation 2023		4.603.000	
	TOTAL DEPENSES			7.565.000	13.003.000	18.259.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	108.603.667	101.478.086	112.937.086

SEC

19.259.000	13.541.000	5.741.000

Exposé général du Programme Prioritaire de Travaux

Initial 2024

Le programme prioritaire de travaux subventionne les investissements en faveur des bâtiments scolaires afin de :
- remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou de l'isolation thermique et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures ;
- rencontrer en priorité les besoins spécifiques des établissements scolaires et des internats qui accueillent des élèves cumulant des handicaps socio-culturels ;
- aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur PO ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et
- augmenter l'offre de places scolaires.

Ce programme subventionne les travaux à concurrence de :
- 60% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau secondaire, les internats, la promotion sociale et les centres psycho-médicosociaux ;
- 70% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental et les implantations de niveau secondaire organisant un encadrement différencié ;
- 80% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental organisant un encadrement différencié.

Le programme prioritaire de travaux est régit par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médicosociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
Le SACA est doté via l'article 7, du décret susmentionné. En 2024, la dotation du SACA est fixée à 61.861.000 € pour les subventions 2024. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de 12.145.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des engagements

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	08.20	Disponible en engagements au 01/01	5.749.967	23.924.959	0
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	8.037.569,39	8.060.544,01
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	19.049.040,35	19.103.490,23
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	28.607.079,06	28.681.222,65
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	609.549,30	611.129,12
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	328.761,90	329.613,99
		66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	4.904.000,00	5.075.000,00
	TOTAL DES RECETTES			63.123.967	85.460.959	61.861.000

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	61.31	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	9.663.407,90	8.060.544,01
		63.21	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	24.947.539,02	19.103.490,23
		64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	36.973.783,63	28.681.222,65
		64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	784.682,90	611.129,12
		64.10	Sbventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	987.625,78	329.613,99
		7200- 6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	12.103.919,44	5.075.000,00
	TOTAL DEPENSES			57.374.000	85.460.959	61.861.000

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	5.749.967	0	0

08-11-23

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des Liquidations

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	08.20	Report en trésorerie au 31/12	129.155.366	130.945.731	150.308.731
		66.11	Dotation exceptionnelle suite au transfert de l'encours			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	8.037.569,39	8.060.544,01
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	19.049.040,35	19.103.490,23
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	28.607.079,06	28.681.222,65
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	609.549,30	611.129,12
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	328.761,90	329.613,99
		66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	4.904.000,00	5.075.000,00
	TOTAL DES RECETTES			186.529.366	192.481.731	212.169.731

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	7200- 6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux bâtiments scolaires tous réseaux	42.000.000,00	49.850.000,00	49.716.000,00
	TOTAL DEPENSES			42.000.000	49.850.000	49.716.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12		144.529.366	142.631.731	162.453.731

SEC

15.374.000,00 11.686.000,00 12.145.000,00

08-11-23

Exposé général du Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

Initial 2024

Le Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires est destiné à financer le plan d'investissement exceptionnel décidé par le Gouvernement. Les moyens seront alloués via des appels à projets qui seront encadrés par décret. Le fonds n'a plus de dotation en 2024, étant donné qu'il a perçu en 2022 la totalité des moyens prévus au Programme à hauteur de 1.000.000.000 €. Concernant ses dépenses, le SACA présente des dépenses estimées pour 2024 à 15.000.000 €. Le solde SEC est a fortiori de – 15.000.000 €

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

CAPITALISATION "Transition Energétique des Bâtiments"

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Engagements

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ajusté 2023	Initial 2024
CAPITALISATION "Transition Energétique des Bâtiments	RECETTES	08.20	Report en Engagement au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES			1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ajusté 2023	Initial 2024
PLAN DE REFINANCEMENT	DEPENSES	6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	300.000.000,00
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement supérieur	0,00	0,00	200.000.000,00
	TOTAL DES DEPENSES			0	0	500.000.000
	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12			1.000.000.000	1.000.000.000	500.000.000

10-11-23

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

CAPITALISATION "Transition Energétique des Bâtiments"

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Liquidations

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ajusté 2023	Initial 2024
CAPITALISATION "Transition Energétique des Bâtiments	RECETTES	08.20	Report en trésorerie au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES			1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ajusté 2023	Initial 2024
PLAN DE REFINANCEMENT	DEPENSES	6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	9.000.000,00
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement supérieur	0,00	0,00	6.000.000,00
	TOTAL DES DEPENSES			0	0	15.000.000
	DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12			1.000.000.000	1.000.000.000	985.000.000
			SEC	0,00	0,00	-15.000.000,00

10-11-23

Service Administratif à Comptabilité Autonome (SACA) SACA SPORT

Initial 2024

Exposé général relatif au budget initial 2024

Le SACA SPORT est mis en place le 01/01/2024, il est créé pour succéder au « Fonds des Sports ».

Le SACA fait partie de l'Administration Générale du Sport, également connue sous le nom de l'ADEPS.

Les politiques de l'Adeps

l'Adeps a pour mission de promouvoir, organiser, encourager et encadrer des activités physiques et sportives en Communauté française.

Il a pour mission le :

- Développement du Sport pour Tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignés de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap…) ;
- Organisation et accompagnement du sport de haut niveau afin d'aider nos sportifs à obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions internationales ;
- Soutien financier à différents acteurs du monde du sport ;
- Amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire ;
- Représentation de la Communauté française dans les différentes instances sportives internationales : Union européenne, Organisation Internationale de la Francophonie.

Les structures de l'Adeps : les centres Adeps, les centres de conseil du sport, et le centre Adeps du prêt de matériel

L'Adeps compte 18 centres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, un centre sportif aux Arcs en France et 7 centres de conseil du sport :

Les centres Adeps :

Bruxelles	Centre Adeps d'Anderlecht
	Centre Adeps d'Auderghem
	Centre Adeps de Woluwe-Saint-Lambert
Brabant Wallon	Centre Adeps de Louvain-La-Neuve
Namur	Centre Adeps de Jambes
Liège	Centre Adeps de Liège
	Centre Adeps de Spa
Luxembourg	Centre Adeps de Chiny
	Centre Adeps de Neufchâteau
	Centre Adeps d'Engreux
	Centre Adeps d'Arlon
	La station (Baraque de fraiture) - Vielsalm
Hainaut	Centre Adeps de Mons
	Centre Adeps de Seneffe
	Centre Adeps de Loverval
	Centre Adeps de Froidchapelle
	Centre Adeps de Péronnes
France	Les arcs en montagne

Parmi ces centres, 5 d'entre eux sont des centres nautiques : le centre de Seneffe, le centre de Péronnes, le centre de Mons, le centre de Froidchapelle et le centre d'Engreux.

Les centres de conseil du sport :

Sept Centres de Conseil du Sport (CCS) sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ils accompagnent et conseillent les acteurs sportifs dans leurs démarches liées au sport.

Centre de Conseil du Sport de Bruxelles
Centre de Conseil du Sport du Brabant Wallon
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Est)
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Ouest)
Centre de Conseil du Sport de Namur
Centre de Conseil du Sport de Liège
Centre de Conseil du Sport du Luxembourg

Les CCS sont en relation constante avec les Fédérations sportives, les clubs sportifs, les Centres sportifs locaux (intégrés) et les Administrations communales.

Leurs missions consistent à :

- donner un avis d'opportunité sur les demandes d'achat de matériel sportif et de subventions sportives locales.
- d'assurer de la bonne organisation des activités subventionnées et de la qualification du personnel d'encadrement.
- aider à l'élaboration d'une véritable politique sportive locale.
- évaluer annuellement les Centres Sportifs Locaux (intégrés).

Le centre Adeps du prêt de matériel :

Le centre Adeps du prêt de matériel aide matériellement tous les acteurs sportifs reconnus.

Les ASBL de gestion

11 centres sportifs appartiennent à la Communauté Française, leur gestion étant partagée entre la Direction Générale des Infrastructures et l'Adeps en tant qu'occupant. Les 7 autres centres sont quant à eux gérés par des ASBL de gestion.

Les ASBL de gestion sont en général gérées en copropriétés :

- Centre du Lac à Neufchâteau (CF/Ville de Neufchâteau) ;
- Warfaaz à Spa (CF/Ville de Spa) ;
- La Woluwe à Woluwe-Saint-Lambert (CF, UCL, COCOF) ;
- Sart Tilman à Liège (CF/ULG) ;
- Forêt de soignes à Auderghem : Ce centre était géré en co-propriété par la CF et l'ULB. L'ULB ayant vendu ses terrains à la CF, l'Asbl de gestion est restée active avec un propriétaire qui est la CF et qui à la majorité des administrateurs au sein de son C.A) ;
- Baraque de Fraiture : Les terrains de la Baraque de Fraiture ont été cédés sous bail emphytéotique à la CF. Les administrateurs de la FWB sont majoritaires au sein du C.A ;
- Le Blocry à Louvain-La-Neuve (CF/Ville d'Ottignies/UCL)

Le site des Arcs en France est co-géré par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) et la CF. La situation patrimoniale est une situation d'indivision. Trois bâtiments appartiennent à l'UCPA et un bâtiment appartient à la CF. Des frais conjoints aux deux structures sont partagés

La mission du SACA SPORT

Le SACA SPORT gère les recettes provenant des activités organisées par les centres sportifs, les centres de conseil du sport, le centre Adeps du prêt de matériel ainsi que les recettes provenant des formations de cadres sportifs. Il est également responsable de la gestion des dépenses liées à leur organisation.

De point de vue comptable et budgétaire, les centres sportifs, les centres de conseil du sport et le centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif constituent des entités du SACA SPORT.

1) Les recettes :

Les recettes globales provenant des activités Adeps (hors dotations) s'élevaient à 9.799.288,79 € (année de référence : 2022).

Les activités organisées tournent autour des trois thématiques suivantes :

- Les activités organisées par les 19 centres sportifs :
  - les Stage des vacances scolaires ;
  - les Cours de sport ;
  - les Séjours sportifs ;
  - les journées sportives ;
  - le mi-temps sportif ;
  - le mi-temps pédagogique.
- Les activités Sport pour tous organisées par les 7 centres de conseil du sport :
  - les marches Adeps Points Verts ;
  - les activités sportives avec le milieu scolaire : Rhéto Trophée, Cross, Cross'athlon, Penthatlon challenges ;
  - les activités sport pour tous grand public : Sport Adeps Tour, Pistes ADEPS connectées, Semaine Européenne du sport, Grandes randonnées, Aseus Student Trophy by Adeps, Vélo une aventure pour Tous ;
  - Prêt et transport de matériel sportif.

- Formation des cadres sportifs (l'organisation des cours généraux et l'homologation des brevets) organisée par le service Vie Fédérale.

En plus de ses recettes, Le SACA SPORT bénéficie annuellement d'une dotation versée par le Fonds de la Loterie Nationale de Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dotation représente 20,83% du montant total perçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il reçoit également une subvention de l'Union Européenne dans le cadre de l'organisation de la Semaine Européenne.

2) Les dépenses :

Le SACA SPORT gère les dépenses liées à l'organisation des activités.

Il accorde également une subvention au Groupement Sportif Wallonie-Bruxelles.

L'exposé particulier présente en détail les dépenses du SACA.

Exposé particulier relatif au budget initial 2024

Budget des Recettes

Programme 0 – Report des soldes années antérieures

Article de base	Libellé	Crédit
1.0	Report des soldes années antérieures	3.575.000,00 €

Exposé : le passage en SACA implique le transfert d'un solde de 3.575.000,00 € vers le budget des recettes du SACA SPORT.

Fonds du Sport 2023 (estimation) :

- Solde SEC estimé en 2023 : 761.000 € (déterminé selon la programmation du Fonds des Sports) ;
- Disponible estimé au 31/12/2023 : 3.575.000,00 €.

Le disponible estimé au 31/12/2023 est obtenu en additionnant le solde SEC au disponible au 01/01/2023 et le solde SEC estimé en 2023.

Pour rappel, le solde le solde au 31/01/2023 était de 2.814.000,00 €.

Programme 1 – Dotations et Subventions

Article de base	Libellé	Crédit
1.1.01	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.192.124,50 €

Exposé : dotation imputée à la D.O. 11 A.B. 01.01.36 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 octroyée au fonds de la Loterie nationale. Ce dernier répartira le budget sur base d'un arrêté de gouvernement.

Pour rappel la part de l'Administration Générale du Sport est de 20,83% pour la réalisation de ses missions et de ses politiques aux cours de l'année l'exercice 2024. Ce montant pourra faire l'objet d'une augmentation décidé par le Gouvernement.

La dotation est versée sur le compte du SACA SPORT de la manière suivante :

- Première tranche : 50% ;
- Deuxième tranche : 25% ;
- Troisième tranche : 25%.

Article de base	Libellé	Crédit
1.1.02	Subvention Union Européenne	60.000,00 €

Exposé : chaque année, l'Administration Générale du Sport introduit un dossier de subside auprès de la commission européenne dans le cadre de l'organisation de la Semaine européenne du sport.

A ce titre, le SACA SPORT reçoit 80% comme avance imputée sur l'exercice 2024. Le solde est imputé sur l'exercice en 2025 et représente 20% du montant total de la subvention.

Programme 2 – Centres Sportifs

Article de base	Libellé	Crédit
1.2.01	Stages, Cycles sportifs, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi-temps pédagogique, Garderie	9.070.000,00 €

Exposé : cet article de base se décompose de la manière suivante :

- Droit d'inscription au stage sportif (pour les particuliers pendant les congés scolaires): 2.600.00,00 € ;
- Droit d'inscription au cours de sport pour les particulier : 290.000,00 € ;
- Droit d'inscription au séjour sportif et journée sportif, mi-temps pédagogique etc … : 2.200.000,00 €
- Restauration école, clubs et fédérations : 2.100.000,00 € ;
- Restauration pour les particuliers : 750.000,00€ ;
- Hébergement pour les activités organisées en internat pour les écoles, clubs et fédérations : 650.000,00 € ;
- Hébergement pour les activités organisées en internat pour les particuliers : 230.000,00 € ;
- Garderie : 75.000,00 € ;
- Droits forfaitaires pour le transport des stagiaires jusqu'au centre sportif Les Arcs en France : 95.000,00 € ;
- Vente distributeur : 40.000,00 € ;
- Vente repas personnel : 40.000,00 €.

Article de base	Libellé	Crédit
1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	550.000,00 €

Exposé : les centres sportifs mettent en location des infrastructures sportives, salles de réunions et des classes à des particuliers, à des fédérations sportives, à des écoles ou même à des entreprises.

Ils offrent également des abonnements aux particuliers, tels que des abonnements pour le Padel.

- Location des infrastructures : 500.000,00 € ;
- Abonnements : 50.000,00 €.

Article de base	Libellé	Crédit
1.2.03	Compensation carbone	45.000,00 €

Exposé : suite aux accords de Paris d'avril 2016 (COP21), la Communauté française a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements en voiture des parents conduisant leurs enfants en voiture aux stages Adeps ainsi qu'aux participants aux marches Adeps.

Dans ce cadre un accord de coopération, renouvelable chaque année, a été conclu entre l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) et la communauté française et qui consiste à prélever 1 € par stage/activité point vert sous la forme d'une compensation carbone. La somme de 45 000 € à collecter en 2024 sera rétrocédée à l'APEFE, dont l'objectif est d'implanter des arbres sur le continent africain.

Le même montant figure dans le budget des dépenses.

Article de base	Libellé	Crédit
1.2.04	Loyer emphytéotique sur location : contrat Intercommunale de Liège	52.953,64 €

Exposé : le 20 mai 2004, la communauté française avait signé un bail emphytéotique au profit de l'intercommunale de Liège d'une durée de 50 ans en mettant à sa disposition la location d'un semble de terrain. L'intercommunale paye, à l'AGS, un loyer annuel indexé de 50.000,00 €.

<u>Programme 3 – Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport</u>

Article de base	Libellé	Crédit
1.3.01	Organisation des marches Adeps	40.000,00 €
1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	14.000,00 €
1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00 €

Exposé : cet article de base s'inscrit dans le cadre de la politique mise en place par l'Adeps à savoir le Sport pour Tous.

Il s'agit des droits d'inscription :

- Aux marches Adeps organisées par les sept centres de conseil du sport ;
- Au Rhéto trophée. Ce sont les droits d'inscription des écoles à la sélection et à la finale y compris les prix d'achats des T-shirts avec le logo Adeps.
- Aux Grandes randonnées.

Article de base	Libellé	Crédit
1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	40.000,00 €

Exposé : le Centre Adeps de prêt de matériel sportif met à disposition, gratuitement, des fédérations sportives et leurs cercles affiliés, des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, des administrations publiques, des établissements scolaires et leurs cercles sportifs parascolaires, des organisations de jeunesse ou d'adultes, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou par les administrations communales, du matériel sportif professionnel.

Cependant, il est demandé une intervention relative aux frais de transport du matériel ainsi que les dédommagements en cas de panne.

Programme 4 – Formation des cadres sportifs

Article de base	Libellé	Crédit
1.4.01	Cours généraux : Initiateur, Educateur et Entraîneur	120.000,00 €

Exposé :

l'Adeps organise trois types de formation de cadre sportif :

- Cadre sportif à vocation pédagogique : Moniteur sportif animateur, initiateur, éducateur et entraineur ;
- Cadre sportif à vocation sécuritaire : Sauveteur aquatique ;
- Cadre sportif à vocation managérial : Dirigeant club sportif, gestionnaire de fédération sportive et gestionnaire d'infrastructures sportives.

Les recettes prévues sont d'un montant total de 120.000,00 €.

Article de base	Libellé	Crédit
1.4.02	Homologation des brevets	60.000,00 €

Exposé : les fédérations sportives et organismes de formation dispensant des formations de cadres sportifs devront faire homologuer les cours suivis par leurs candidats en soumettant un dossier administratif à l'Adeps. A la fin de la procédure, l'Adeps accordes les brevets.

Les recettes prévues pour 2024 s'élèvent à 60.000,00 €.

Budget des Dépenses

Programme 1 – Centres sportifs

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie	350.000,00 €	350.000,00 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à l'encadrement des activités sportives organisées dans tous les centres Adeps. Il s'agit des honoraires payés à des experts, à des fédérations ou organismes.

L'Adeps organise des Mi-temps pédagogiques combinant le sport avec d'autres disciplines. Pour ce faire, L'Adeps fait appel à des professionnels du métier comme l'ASBL Cap Science pour l'organisation des Mi-temps pédagogiques.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.02	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	2830.000,00 €	2830.000,00 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives aux locations des installations sportives nécessaires pour l'organisation des activités.

Les centres sportifs, qui sont gérés par une ASBL, louent les infrastructures de cette dernière pour pouvoir accueillir les stagiaires, les écoles et fédérations. Il s'agit notamment des centres sportifs de Bruxelles - Auderghem, le centres de Bruxelles - Woluwe-Saint-Lambert, le centre de Liège, le centre de Neufchâteau, le centre de Louvain-La-Neuve, le centre de Spa.

Concernant le centre Les Arcs en France, ce dernier paie des frais proportionnels, à l'UCPA, liés à l'utilisation de certaines infrastructures telles que les remontées mécaniques.

L'Adeps loue également des bureaux administratifs auprès de la Société Anonyme Bois-Saint-Jean, qui abrite les employés administratifs de l'Administration Générale du Sport.

- Centre sportif de Bruxelles - Forêt de Soigne : 600.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre sportif de Bruxelles - Woluwe-Saint-Lambert : 300.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre sportif de Bruxelles – Anderlecht : 80.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre de Liège : 550.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre de Louvain-La-Neuve : 600.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre de Spa : 150.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre de Neufchâteau : 100.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Centre Les Arcs en France : 450.000,00 € en engagement et en liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	480.000,00 €	480.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- Les frais de blanchissage à hauteur de 100.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les achats de produits d'hygiène à hauteur de 250.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les Frais de traitement des déchets à concurrence de 80.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les frais de location de conteneur à hauteur de 30.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les achats du matériel de nettoyage hauteur de 20.000,00 € en engagement et en liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	80.000,00 €	80.000,00 €

Exposé : ce poste permet la prise en charge des petites réparations en lien avec les installations des centres sportifs en gestion propre.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	460.000,00 €	460.000,00 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les achats du matériel sportif nécessaire pour le déroulement des activités (ballons, balles de tennis de table …) : 100.000,00 en engagement et en liquidation ;
- Les achats de petit matériel d'accastillage pour les bateaux pour les 5 centres sportif nautiques : 100.000,00 € en engagement et en liquidation;
- Les frais de réparation du matériel sportif pour tous les centres sportifs (Réparation des vélos : 260.000,00€ en d'engagement et de liquidation ;

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.06	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	50.000,00 €	50.000,00 €

Exposé : Il s'agit des dépenses relatives à l'achat des outils de réparation pour l'ensemble de centres sportifs.

Cet article de base permet également la prise en charge des réparations des tracteurs, tondeuses… des centres sportifs.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.07	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	150.000,00 €	150.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives aux frais de contrôle de sécurité des installations sportives et des bâtiments. L'article de base permet le paiement des fournisseurs Vincotte et SICLI. Il s'agit d'une obligation légale en matière de sécurité.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.08	Achats de nourriture et de boissons	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives à l'achat de la nourriture et boissons pour les centres sportifs dotés d'une cuisine : 1.350.000,00 € en engagement et en liquidation.

Les repas sont par la suite facturés aux clients.

Achat des repas prêt à consommer pour les centres non dotés d'une cuisine : 300.000,00 € en engagement et en liquidation.

Cet article de base permet également l'achat des marchandises alimentaires pour les distributeurs se trouvant dans les centres sportifs : 50.000,00 € en engagement et en liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.09	Frais de transport des stagiaires	150.000,00 €	150.000,00 €

Exposé : il s'agit des frais relatifs au transport des stagiaires.

Les frais de transport sont facturés aux clients.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.10	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000,00 €	50.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les achats de papier à hauteur de 10.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- les achats de fournitures diverses (Stylos, Toners imprimante, boites de rangement, pochettes…) : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétique et fluides	250.000,00 €	250.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- l'achat du carburant pour les tracteurs, tondeuses pour tous les centres Adeps : 50.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- les frais de consommation d'eau : 200.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.12	Frais des droits d'auteur	20.000,00 €	20.000,00 €

Exposé : ce poste le paiement des droits d'auteur à la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM) suite à l'utilisation des sons ou autres lors des évènements Adeps.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.13	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000,00 €	60.000,00 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives :

- aux frais de la téléphonie pour tous les centres adeps : 50.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- aux frais de télédistribution : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- aux frais de worldline (liés aux applications métiers des cours généraux) : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.870.000,00 €	3.870.000,00 €

Exposé : les dépenses de rémunérations du personnel occasionnel recruté au sein des centres Adeps comprennent, la masse salariale du personnel occasionnels le tout à hauteur de 3.600.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut moniteur occasionnel pour encadrer les activités : 2.900.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Salaire brut concierges : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 450.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 30.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation. ;
- Quote-part de l'Adeps dans les rémunérations des moniteurs sportifs du centre Les Arcs en France (Les salaires des moniteurs sont payés par l'UCPA et refacturés à l'Adeps) : 450.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	150.000,00 €	150.000,00 €

Exposé : l'Administration Générale du Sport est tenue d'intervenir lorsqu'une des ASBL de gestion des centres sportifs présente un déficit.

En 2023, Seule l'ASBL de gestion « Centre du Lac asbl » est en déficit. Nous prévoyons par conséquent une intervention financière à hauteur de 150.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation pour l'exercice 2024.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	586.419,57 €	586.419,57€
2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	594.588,00 €	594.588,00 €
2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	104.961,78 €	104.961,78 €

Exposé : l'Administration Générale du Sport accorde une subvention de fonctionnement aux ASBL de gestion suivantes :

- ASBL de gestion des centres sportifs du Sart Tilman (selon la convention de gestion du 19 mars 2019): 500.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation (subvention indexée annuellement) ;
- ASBL Complexe Sportif de Blocry (selon la convention de gestion du 12 juillet 2013): 500.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation (subvention indexée annuellement) ;
- ASBL Centre Sportif Mounier – intervention dans le remboursement du Leasing bâtiment : 104.961,78 € en crédits d'engagement et de liquidation (subvention indexée annuellement).

<u>Programme 2 – Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport</u>

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.01	Frais d'organisation des marches Adeps	110.000 €	110.000 €

Exposé : cet article de base permet :

- le paiement des organisateurs des marches Adeps (Point Vert). Le paiement se fait sur base d'une déclaration de créance. Chaque organisateur reçoit 100 € (700 déclarations de prévue *100 €) : 70.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;

- le paiement des délégués point vert. Leur rôle est de conseiller les organisateurs des marches, leur fournir le coffre du matériel pour préparer la marche et d'établir un rapport sur le déroulement de celle-ci. Ils sont rémunérés sur base d'une déclaration de créance (15€ par délégué pour fournir un coffre, 10€ par rapport de visite ainsi que les frais de déplacement) : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	40.000 €	40.000 €

Exposé : cet article de base comprend les dépenses relatives à l'organisation de Rhéto Trophée (Sélection et finale). Il s'agit des conventions conclues avec des fédérations pour organiser cet évènement.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000 €	20.000 €

Exposé : cet article de base comprend les dépenses d'organisation des randonnées et le paiement des conventions pour l'organisation du cross.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.04	Frais afférents au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	2.000 €	2.000 €

Exposé : cet article de base comprend les dépenses afférentes à l'achat de petits matériels d'outillage.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	30.000 €	30.000 €

Exposé : les dépenses de rémunérations animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps comprennent, la masse salariale à hauteur de 30.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut des animateurs cross et grandes randonnés : 20.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Programme 3 – Sport de haut niveau

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00 €	20.000,00 €

Exposé : Il s'agit des frais de représentation et de missions engagées dans le cadre du déplacement des référents de Haut Niveau pour représenter l'Administration Générale du Sport et renforcer l'identité Adeps Pro.

L'article de base reprend les dépenses suivantes :

- Billet d'avion et hôtel : 15.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Per diem : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.02	Frais sport Haut Niveau	18.000 €	9.000 €

Exposé : le Gouvernement de la Communauté française a donné son accord en date du 02 juin 2022 afin de créer une plateforme pour les sportifs de haut niveau sous statut.

Cette plateforme permettra de mettre en relation les différents acteurs du monde de sport avec le monde économique.

Il s'agit d'un marché trisannuel attribué en 2023, d'un montant total de 164.499,50 € ventilé comme suit :

- 148.049,55 € en crédits d'engagement et de liquidation pour l'exercice budgétaire 2023 ;
- 18.000,00 € en crédits d'engagement et 9.000 en crédit de liquidation pour l'exercice budgétaire 2024 ;
- 8.224,98 € en crédit de liquidation pour l'exercice budgétaire 2025.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.03	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	700.000 €	700.000 €

Exposé : dans le cadre de la convention 08 aout 2022 conclue entre la communauté française et l'ASBL Groupement sportif Wallonie-Bruxelles, l'Adeps accorde une subvention de de fonctionnement d'un montant annuel de 700.000,00€. Cette subvention vise à renforcer la présence d'une équipe cycliste francophone de haut niveau et de promouvoir le sport cycliste par l'image de l'équipe.

La convention prend cours le 1er janvier 2023 et se termine de plein droit le 31 décembre 2024.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.04	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation physique, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	165.000 €	165.000 €

Exposé : les dépenses de rémunérations des préparateurs pour le Centre permanent de préparation physique sous contrat Adeps comprennent, la masse salariale à hauteur de 165.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut préparateur pour le Centre permanent de préparation physique: 120.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Programme 4 – Formation des cadres sportifs

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	80.000 €	80.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives :

- à la location des salles pour l'organisation des cours généraux et des examens : 10.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation ;
- à l'entretien de la plateforme des cours : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- et au paiement des honoraires des chargés de cours : 30.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	10.000 €	10.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives à l'homologation des brevets : frais d'impression des brevets.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	280.000 €	280.000 €

Exposé : les dépenses de rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps comprennent la masse salariale à hauteur de 250.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut des conseillers pédagogiques : 200.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Salaire brut des conseillers techniques : 15.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 60.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Programme 5 – Politique sportive

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000 €	10.000 €

Exposé : cet article de base permet la prise en charge des dépenses de recherche en matière sportive.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.02	Accord de coopération avec l'APEFE- compensation carbone	45.000 €	45.000 €

Exposé : suite aux accords de Paris d'avril 2016 (COP21), la Communauté française a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements en voiture des parents conduisant leurs enfants en voiture aux stages Adeps ainsi qu'aux participants aux marches Adeps.

Dans ce cadre un accord de coopération, renouvelable chaque année, a été conclu entre l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) et la communauté française et qui consiste à prélever 1 € par stage/activité point vert sous la forme d'une compensation carbone. La somme de 45 000 € à collecter en 2024 sera rétrocédée à l'APEFE, dont l'objectif est d'implanter des arbres sur le continent africain.

Le même montant figure dans le budget des recettes.

Article de base	Libellé	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	160.000 €	160.000 €

Exposé : ce poste permet de prendre en charge la gestion de la subvention destinée à soutenir la fusion de la Ligue handisport francophone et la Fédération multisports adaptés.

Budget des recettes - initial 2024 du SACA Sport

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SACA SPORT

AB	Code SEC	Intitulé des articles budgétaires	Crédits 2024 En milliers €
1.0		**Report des soldes années antérieures**	**3.575.000,00 €**
1.1		**Dotations et Subventions**	
1.1.01	4620	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.192.124,50 €
1.1.02	3910	Subvention Union Européenne	60.000,00 €
		Totaux programme 1	**3.252.124,50 €**
1.2		**Centres Sportifs**	
1.2.01	1612 1613 1620 3432	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi-temps pédagogique, Garderie	9.070.000,00 €
1.2.02	1611 1612 1613 1620	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	550.000,00 €
1.2.03	1612 1613 1620	Compensation carbone	45.000,00 €
1.2.04	4853	Loyer emphytéotique sur location : contrat Intercommunale de Liège	52.953,64 €
		Totaux programme 2	**9.717.953,64 €**
1.3		**Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport**	
1.3.01		Organisation des marches Adeps	40.000,00 €
1.3.02	1612 1613 1620	Organisation d'activités sportives avec le mileu scolaire telles que le Rhéto trophée	14.000,00 €
1.3.03	1612 1613 1620	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00 €
1.3.04	1612 1613 1620 3432	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	40.000,00 €
		Totaux programme 3	**129.000,00 €**
1.4		**Formation des cadres sportifs**	
1.4.01	1612	Cours généraux	120.000,00 €
1.4.02	1612	Homologation des brevets	60.000,00 €
		Totaux programme 4	**180.000,00 €**
1.5		**Recettes en capital**	
1.5.01	7710 7720	Vente du matériel	0,00 €
		Totaux programme 5	**0,00 €**
		Total Recettes	**16.854.078,14 €**

Budget des dépenses - initial 2024 du SACA Sport

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SACA SPORT

AB	Code SEC	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1		**Centres Sportifs**		
2.1.01	1211 1221	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie	350.000,00 €	350.000,00 €
2.1.02	1211 1221 2140 2160	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	2.830.000,00 €	2.830.000,00 €
2.1.03	1211	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	480.000,00 €	480.000,00 €
2.1.04	1211	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	80.000,00 €	80.000,00 €
2.1.05	1211	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	460.000,00 €	460.000,00 €
2.1.06	1211	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	50.000,00 €	50.000,00 €
2.1.07	1211	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	150.000,00 €	150.000,00 €
2.1.08	1211	Achats de nourriture et de boissons	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €
2.1.09	1211	Frais de transport des stagiaires	150.000,00 €	150.000,00 €
2.1.10	1211	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000,00 €	50.000,00 €
2.1.11	1211	Dépenses relatives consommation énergétique et fluides	250.000,00 €	250.000,00 €
2.1.12	1211	Frais des droits d'auteur	20.000,00 €	20.000,00 €
2.1.13	1211	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000,00 €	60.000,00 €
2.1.14	1111 1120 1140	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.870.000,00 €	3.870.000,00 €
2.1.15	3300 4550	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	150.000,00 €	150.000,00 €
2.1.16	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	586.419,57 €	586.419,57 €
2.1.17	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	594.588,00 €	594.588,00 €
2.1.18	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	104.961,78 €	104.961,78 €
		Totaux programme 1	**11.935.969,35 €**	**11.935.969,35 €**
2.2		**Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport**		
2.2.01	1211	Frais d'organisation des marches Adeps	110.000 €	110.000 €
2.2.02	1211	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	40.000 €	40.000 €
2.2.03	1211	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000 €	20.000 €
2.2.04	1211	Frais afférents au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	2.000 €	2.000 €
2.2.05	1111 1120 1140	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	30.000 €	30.000 €
		Totaux programme 2	**202.000 €**	**202.000 €**
2.3		**Sport de haut niveau**		
2.3.01	1211	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000 €	20.000 €
2.3.02	1211	Frais sport Haut Niveau	18.000 €	9.000 €
2.3.03	3300	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	650.000 €	650.000 €
2.3.04	1111 1120 1140	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation physique, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	165.000 €	165.000 €
		Totaux programme 3	**853.000 €**	**844.000 €**
2.4		**Formation des cadres sportifs**		
2.4.01	1211 1212 1222	Frais d'organisation des cours généraux	80.000 €	80.000 €
2.4.02		Frais en lien avec l'homologation des brevets	10.000 €	10.000 €
2.4.03	1111 1120 1140	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	280.000 €	280.000 €
		Totaux programme 4	**370.000 €**	**370.000 €**
2.5		**Politique sportive**		
2.5.01	1211	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000 €	10.000 €
2.5.02	4550	Accord de coopération avec l'APEFE- compensation carbone	45.000 €	45.000 €
2.5.03	3300	Subvention Ligue Handisport Francophone	160.000 €	160.000 €
		Totaux programme 5	**215.000 €**	**215.000 €**
		Total Dépenses	**13.575.969,35 €**	**13.566.969,35 €**

SACA Cellule Urgence-Redéploiement (CUR) Budget 2024

1 Exposé général

1.1 Introduction

Pour rappel, le SACA Cellule Urgence et Redéploiement (SACA CUR) a été créé fin 2020 dans le cadre du décret-programme qui accompagnait le budget 2021. Il vise à :

- Centraliser les aides d'urgence dans le cadre de la crise Covid, afin d'offrir un meilleur pilotage de ces dépenses et une plus grande transparence à l'égard du Parlement et du public.

- Financer les dépenses exceptionnelles faisant suite aux inondations de juillet 2021.

- Centraliser le préfinancement des projets d'investissements financés via le plan d'investissement européen pour la relance et la résilience (RRF).

Pour ces différents volets, le SACA reçoit des dotations spécifiques.

En 2024, le SACA poursuivra la finalisation des dernières « aides covid » dont la quasi-totalité a déjà été engagée. Les crédits prévus sont donc principalement des crédits de liquidation qui permettent d'apurer les encours existants dans les différents programmes d'aide.

Le programme d'aide suite aux inondations se poursuivra également. Sa mise en œuvre nécessite en effet plus de temps que prévu en raison du temps nécessaire pour finaliser les appels à projets.

Enfin, le SACA poursuivra les préfinancements RRF, qui ont été revus sur base de l'avancement des différents projets. Il est à nouveau renvoyé aux exposés particuliers pour plus de détails.

1.2 Sources de financement

En 2024, une seule dotation de 9,25 M€ sera versée au SACA afin de couvrir les compléments de financements octroyés aux bénéficiaires du RRF pour couvrir le coût de la TVA sur leurs dépenses liées au RRF, et pour le financement des

renforcements RH au sein du Ministère en raison de la surcharge de travail lié à la gestion des dossiers RRF.

Pour les autres volets d'intervention du SACA, aucune dotation additionnelle n'est donc versée :

- Aides covid : ces aides se clôturent et elles ont toutes fait l'objet d'une alimentation préalable, il n'est donc pas nécessaire de prévoir une nouvelle alimentation du SACA. Au contraire, sur base des sous-consommés identifiés dans les différents programmes, 35 M€ seront remboursés à la FWB ;
- Aides inondations : la mise en œuvre de ces aides sera poursuivie, et elles ont toutes fait l'objet d'une dotation spécifique à charge du budget des dépenses de la FWB ;
- Préfinancement RRF : depuis 2021, le montant total des dotations versées au SACA pour ce volet s'élève à 294 M€. Vu l'important taux de sous-consommation[1] et les prévisions d'engagement en 2024, aucune nouvelle dotation n'a été jugée nécessaire.

1.3 Financements en lien avec le plan de relance européen

Le 22 avril 2021, le Gouvernement a définitivement validé les 9 projets de la FWB dans le cadre du plan de relance européen, et qui totalisent un montant de 495 millions € qui fera l'objet de subventions européennes.

Suite à la révision à la baisse de l'enveloppe RRF accordée par l'Union européenne à la Belgique[2], ces montants ont évolué comme suit :

Ministre de tutelle	Projet	Enveloppe initiale (en M€)	Enveloppe révisée (en M€)
Daerden	Infrastructures scolaires	231	186
Linard	Numérisation de l'ONE	31	16
Linard	Infrastructures culturelles	49	54
Linard	Numérisation culture et médias	16	9
Jeholet et Bertieaux	Infrastructures sportives et IPPJ	33	27
Bertieaux	Infrastructures universités	50	41
Bertieaux	Plateforme environnement et transition énergétique (Recherche)	27	(*) 24
Jeholet et Bertieaux	Stratégie numérique pour l'enseignement supérieur et de promotion sociale	32	24
Désir	Accompagnement personnalisé des élèves dans l'enseignement obligatoire	27	21

[1] En 2021 et 2022, au total 84,4 M€ ont été engagés contre une programmation de 139 M€ prévue au total sur les 2 budgets.

[2] En raison d'une croissance économique en 2021 plus forte que prévue, l'enveloppe de subsides RRF alloués à la Belgique est diminuée de 1.400.435.000 € et s'élève désormais à € 4.524.565.000. Une réduction linéaire (-23,63%) de ce montant entre les différentes entités devrait être prochainement décidée par le Comité de concertation.

	TOTAL	**495**	**402**

(*) financé par le programme Repower EU

Pour rappel, ces préfinancements RRF n'impactent pas le solde SEC de la Fédération[3].

De même, lorsque les subventions européennes seront versées à la Fédération, elles constitueront une recette qui devra également être neutralisée dans le calcul du solde SEC. Par ailleurs, ces recettes sont inscrites au budget des recettes de la FWB. A ce jour, une première tranche de subvention a été perçue par la FWB en 2022. Compte tenu de l'avancement du plan belge et du planning prévisionnel de soumission des demandes de liquidation des tranches ultérieures, des versements additionnels de 140 M€ sont prévus en 2024 (voir exposé du budget des recettes).

S'agissant de la présentation détaillée de la mise en œuvre des différents projets et des montants inscrits au budget, il est renvoyé aux exposés particuliers infra.

1.4 Soldes

Compte tenu des mouvements en recettes et en dépenses, mieux détaillés infra dans le budget des recettes et le budget des dépenses, la situation budgétaire du SACA CUR peut être résumée comme suit :

(en millions €)	Ini 23	Aju 23	Ini 24
Recettes	**122,6**	**125,9**	**9,3**
dont moyens pour l'urgence	0,0	0,0	0,0
dont préfinancement RRF	113,4	113,4	0,0
dont provision RH et TVA	9,3	9,3	9,3
dont dot. inondations de juillet 2021	0,0	3,3	0,0
Dépenses	**208,9**	**111,1**	**243,6**
dont dépenses COVID	49,2	27,1	20,8
dont dépenses inondations	31,4	10,7	29,5
dont dépenses RRF - préfinancement	113,4	64,3	138,8
dont dépenses RRF - TVA & RH	14,9	9,0	16,9
dont remboursement sous-consommé	0,0	0,0	37,6
Solde	**-86,3**	**14,8**	**-234,3**
Correction SEC neutralisation RRF	113,4	64,3	138,8
Sous-utilisation	15,5	8,3	28,4
Solde final après corrections	**42,6**	**87,4**	**-67,1**

Comme le présente ce tableau, le solde du SACA fait l'objet de deux corrections.

[3] Le Manual on Government Deficit and Debt d'Eurostat indique (section 2.6) : "As a general rule, EU transfers shall have no impact on government net lending/borrowing (B.9) at the moment in which they are made. In other words, possible time lags observed between the revenue and expenditure flows, or in the financing of these transactions, should not result in national accounts in improving — or worsening — the net lending/borrowing (B.9) of the general government."

La première représente la neutralisation du préfinancement RRF, en application des règles SEC. Pour rappel, les recettes liées au financement versé par la Commission doivent également être neutralisées.

La deuxième correction est une sous-utilisation, dont l'objectif vise à tenir compte du fait qu'une partie des crédits du budget ne seront pas consommés en raison de la programmation prudente des crédits, qui vise à éviter de freiner des projets. Une sous-utilisation sera donc nécessairement observée.

2 Exposés particuliers initial 2024

Programme 0 – Provisions

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.0.01	Provision non affectée - liquidation d'encours			0	1.700
2.0.02	Remboursement des dotations non-consommées			37.616	37.616

2.0.01 Provision non affectée - liquidation d'encours

Ces crédits permettront, si nécessaire, de réalimenter les AB où une insuffisance de crédits de liquidation empêcherait l'apurement d'encours.

2.0.02 Remboursement des dotations non-consommées

Ces crédits visent à rembourser à la FWB les crédits sous-consommés dans les différents programmes d'aides covid, comme suit :

- 8 M€ liées à la provision non-affectée
- 16,2 M€ pour les initiatives du programme 1, notamment 4,4 M€ pour les initiatives via l'ONE pour le secteur de l'Enfance, 3 M€ qui étaient prévus pour l'initiative « fonds déconsolidé », 2,5 M€ pour l'appel à projet « infra sanitaires », 1,3 M€ pour l'initiative « plaisir d'apprendre ».
- 13,4 M€ pour les initiatives en Culture ;

Programme 1 – Secrétariat général

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.1.01	Matériel sanitaire	0	0	0	1.117
2.1.03	Numérique dans l'enseignement	0	0	0	147
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	20.000	0	11.000
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	4.400	4.400
2.1.09	Plaisir d'apprendre	600	600	0	146
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	31.275	31.420	25.000	29.453

2.1.01 Matériel sanitaire

Solde des subventions octroyées pour l'achat de CO2 mètre dans les établissements d'enseignement.

2.1.03 Numérique dans l'enseignement

Solde des subventions non encore justifiées, relatif au volet 1 de la stratégie numérique dans l'enseignement, à savoir, le financement forfaitaire de l'achat d'ordinateur/tablette par les pouvoirs organisateurs.

2.1.04 Infrastructures - appel à projet sanitaires

Ces crédits sont destinés à la prise en charge du plan sanitaire dans les bâtiments scolaires lancé via l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°19, confirmé par Décret le 9 décembre 2020.

Ce plan a pour objet l'octroi de subventions exceptionnelles visant la rénovation des sanitaires scolaires.

Au vu de retards pris par les pouvoirs organisateurs dans la mise en œuvre de leurs marchés de travaux et donc dans la remise de leur dossier de liquidation auprès de l'Administration, les crédits nécessaires sont réinscrits en 2024.

2.1.08 Connectivité des écoles

Subventions visant à octroyer une intervention financière aux établissements scolaires pour l'exécution de travaux de connectivité externe.

2.1.09 Plaisir d'apprendre

Subventions accordées aux communes participant à l'opération « plaisir d'apprendre ». Le montant en 2024 correspond aux soldes de liquidation en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant une subvention aux communes participant à l'opération « plaisir d'apprendre » du 20 avril 2023. L'édition 2024 sera pris en charge au travers d'un AB du budget classique de la FWB.

2.1.12 Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021

Subventions octroyées aux différents secteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles, afin de faire face aux conséquences des inondations du mois de juillet 2021. Les moyens reportés en 2024, sont estimés sur base de l'avancement des différents mécanismes de soutien et de l'avancée des opérateurs dans le règlement de leurs dossiers d'assurance.

Programme 2 - Enseignement

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.2.02	Etudes sur la transmision du Covid en milieu scolaire	0	0	0	200

2.2.02 Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire

Solde de la subvention octroyée à l'Université catholique de Louvain dans le cadre de l'étude interuniversitaire UCLouvain - ULg - ULB avec la collaboration de Sciensano - "SARS-CoV-2 transmission in Belgian primary schools of the

Federation Wallonie-Bruxelles" dénomée “DYNAtracs” dont la remise des pièces justificatives est prévue à partir de fin 2024.

Programme 3 – Culture et Médias

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	2.605	0	1.305
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	248	248	94	94

2.3.19 Soutien à la diffusion internationale des artistes

Relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles via leur diffusion internationale par le biais d’un renforcement et d’une adaptation d’outils existants, de la mise en place de mesures supplémentaires et d’un soutien à la mise en place d’initiatives spontanées. Le montant inscrit correspond aux soldes à liquider en 2024.

2.3.22 Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture

Exposé : Renforcement temporaire en ressources humaines de l’Administration générale de la Culture, face à l’augmentation de la charge de travail à la suite de la gestion de la crise COVID-19. La baisse de crédits correspond à la diminution des besoins suite à la clôture de l’essentiel des dispositifs.

Programme 6 - Sport

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	1.500	1.724	0	25
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif		549	0	400
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	100	300	0	300

2.6.01 Soutien aux secteurs du sport

Soutien complémentaire au secteur sportif dans le cadre de la 4ème et la 5ème vagues de la crise sanitaire de la Covid-19. Les moyens inscrits correspondent aux prévisions de liquidations en 2024.

2.6.02 Soutien à la relance du secteur sportif

Soutien à la relance du secteur sportif en permettant à des jeunes 6-25 ans de découvrir une discipline dans les clubs. En 2024, le budget tient compte des soldes qui seraient encore à liquider.

2.6.04 Lutte contre la violence dans le domaine du Sport

L'objectif étant de recruter, former et outiller des jeunes (16-25ans) afin de former une première ligne de prévention avec des profils référents similaires parfois à l'âge des victimes pour lesquelles un lien de confiance serait plus facilement établi. Les moyens inscrits correspondent aux prévisions de liquidations en 2024.

Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.8.01	Bâtiments scolaires	165.542	49.663	80.000	60.000
2.8.02	Informatique ONE	3.950	3.950	3.390	3.390
2.8.03	Infrastructures culturelles	45.514	18.183	10.611	24.688
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	5.302	4.873	2.304	3.241
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	11.551	1.725	10.290	13.226
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	17.370	3.180	15.837
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	2.807	11.000	0	11.800
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.233	6.614	4.233	6.614

2.8.01 Bâtiments scolaires

Préfinancement des projets priorisés dans le cadre de l'appel à projets lié au plan de reprise et de résilience européen pour les bâtiments scolaires.
Les moyens sont inscrits à l'initial 2024 suite à l'estimation des dossiers qui arriveront au stade accord ferme et premières liquidations en 2024 et ce au regard de l'avancement des dossiers.

2.8.02 Informatique ONE

Exposé : les crédits visent à couvrir les dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.03 Infrastructures culturelles

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du plan de relance de l'UE. La plupart de ces dépenses sont consacrées au subventionnement d'opérateurs culturels pour la rénovation de leurs infrastructures.

2.8.04 Numérisation Culture-Médias

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE. Il s'agit en particulier des dépenses liées à deux appels à projet (numérisation de contenus et création de contenus/gaming) ainsi qu'à un marché public pour le développement d'outils

numériques visant à améliorer la découvrabilité des contenus culturels belges francophones.

2.8.05 Infrastructures sportives et IPPJ

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE, et, en particulier, de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.06 Infrastructures universitaires

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici des montants HTVA permettant l'engagement et la liquidation suite à l'appel à projets auprès des Universités.

2.8.07 Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et plus spécifiquement du plan REPower.EU et, en particulier, de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.08 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets

Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
2.9.01	Renforcement RH	1.152	1.152	0	0
2.9.02	Bâtiments scolaires	9.029	2.709	4.800	3.600
2.9.03	Informatique ONE	830	830	901	901
2.9.04	Infrastructures culturelles	8.508	2.978	2.229	5.185
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	1.050	840	420	484
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	1.864	2.092	2.161	2.194
2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	2.292	1.146
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	590	2.310	0	2.478
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	428	888	428	888

2.9.01 Renforcement RH

Crédits destinés à la paie du personnel recruté en vue de la gestion des différents projets du plan de reprise et de résilience.

2.9.02 Bâtiments scolaires

Moyens liés à la prise en charge de la TVA sur les projets financés par l'AB 2.8.01.

2.9.03 Informatique ONE

Exposé : les crédits visent à couvrir la TVA du projet des dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.9.04 Infrastructures culturelles

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles du plan de relance de l'UE.

2.9.05 Numérisation Culture-Médias

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE.

2.9.06 Infrastructures sportives et IPPJ

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.07 Infrastructures universitaires

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici du montant permettant l'engagement et la liquidation des montants de la TVA de l'appel à projets auprès des Universités.

2.9.08 Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.09 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

3 Budget initial 2024

3.1 Recettes

	(en k€)	initial 2023	initial 2024
1.1.01-2	dont préfinancement RRF	113.378	0
1.1.01-3	dont provision RH et TVA	9.250	9.250
1.1.01-4	dont dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021	0	0
	Total	122.628	9.250

3.2 Dépenses

AB	Libellé	ini 2023		aju 2023	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 0 - Provision non-affectée				
2.0.01	Provision non affectée - liquidation d'encours			0	1.700
2.0.02	Remboursement des dotations non-consommées			37.616	37.616
	Programme 1 - Secrétariat général				
2.1.01	Matériel sanitaire	0	0	0	1.117
2.1.02	Informatique administrative			0	0
2.1.03	Numérique dans l'enseignement	0	0	0	147
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	20.000	0	11.000
2.1.05	Enfance			0	0
2.1.06	Fonction publique			0	0
2.1.07	Fonds décondolidé			0	0
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	4.400	4.400
2.1.09	Plaisir d'apprendre	600	600	0	146
2.1.10	Prime secteur non-marchand			0	0
2.1.11	Projet pilote LIFI	0	0	0	0
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	31.275	31.420	25.000	29.453
	Programme 2 - Enseignement obligatoire				
2.2.01	Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés	0	0	0	0
2.2.02	Etudes sur la transmision du Covid en milieu scolaire	0	0	0	200
2.2.03	Anticipation directeur adjoint	0	0	0	0
2.2.04	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid	0	0	0	0
2.2.05	Frais de déplacement des enseignants	0	0	0	0
2.2.06	Soutien aux CDPA	0	0	0	0
2.2.07	Soutien au CPMS (mission PSE)	0	0	0	0
	Programme 3 - Culture et Médias				
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	86	0	0
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	5	0	0
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	61	0	0
2.3.04	Soutien au cinéma	0	1.947	0	0
2.3.05	Soutien aux musées	0	0	0	0
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	0	17	0	0
2.3.07	Pertes de billeterie	0	231	0	0
2.3.08	Provision culture non affectée	0	0	0	0
2.3.09	Soutien aux festivals	0	28	0	0
2.3.10	Soutien à la chaîne du livre	0	37	0	0

2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	0	263	0	0
2.3.12	Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB	0	0	0	0
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	0	25	0	0
2.3.14	Cellule de veille	5.600	6.361	0	0
2.3.15	Un futur pour la culture	0	0	0	0
2.3.16	Aides à la création et aux projets	1.712	1.937	0	0
2.3.17	Aide à la réouverture	0	0	0	0
2.3.18	Aide à la diffusion	182	4.100	0	0
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	2.605	0	1.305
2.3.20	Médias	0	11	0	0
2.3.21	Urgence dont garantie			0	0
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	248	248	94	94
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse				
2.4.01	Jeunesse	0	736	0	0
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	0	568	0	0
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	0	420	0	0
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	0	84	0	0
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	0	34	0	0
2.4.06	Achat de tentes pour le secteur de la jeunesse	0	0	0	0
	Programme 5 - Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale				
2.5.01	Recherche		1.265	0	0
2.5.02	Subsides sociaux			0	0
2.5.03	Soutien aux hôpitaux universitaires		0	0	0
2.5.04	Promotion sociale	0	0	0	0
2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale	0	204	0	0
2.5.06	Prolongement des conseillers FIE			0	0
2.5.07	Aide aux post-doctorants			0	0
	Programme 6 - Sport				
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	1500	1.724	0	25
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif		549	0	400
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans		100	0	0
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	100	300	0	300
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)		60	0	0
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport		0	0	0
	Programme 7 - Maisons de justice				
2.7.01	Partenariats VIF		160	0	0
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)				
2.8.00	Provision sous utilisation RRF			0	0
2.8.01	Bâtiments scolaires	165.542	49.663	80.000	60.000
2.8.02	Informatique ONE	3.950	3.950	3.390	3.390
2.8.03	Infrastructures culturelles	45.514	18.183	10.611	24.688
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	5.302	4.873	2.304	3.241
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	11.551	1.725	10.290	13.226
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	17.370	3.180	15.837
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	2.807	11.000	0	11.800
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.233	6.614	4.233	6.614

	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)			0	0
2.9.00	Provision sous utilisation RRF			0	0
2.9.01	Renforcement RH	1.152	1.152	0	0
2.9.02	Bâtiments scolaires	9.029	2.709	4.800	3.600
2.9.03	Informatique ONE	830	830	901	901
2.9.04	Infrastructures culturelles	8.508	2.978	2.229	5.185
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	1.050	840	420	484
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	1.864	2.092	2.161	2.194
2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	2.292	1.146
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	590	2.310	0	2.478
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	428	888	428	888
	Total	313.438	208.909	194.349	243.575

SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière - budget 2024

1 Exposé général

Au sein de la Direction générale des Infrastructures, le Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière (SGPGI – anciennement Service général des Infrastructures non scolaires) a pour missions d'acquérir, construire, rénover, aménager, entretenir, louer, gérer et/ou subventionner les implantations administratives dont les cabinets ministériels, de la jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, du Sport, de la Culture ainsi que les hôpitaux universitaires.

Le SACA du SGPGI, est alimenté par les dotations à charge du budget général des dépenses approuvées par le Gouvernement, le produit des aliénations et des mises en location, les transferts depuis le SACA urgence et redéploiement et les dons et legs.

Le SGPGI programme les dépenses du SACA en fonction des programmes physiques pluriannuels qui constituent les plans d'investissements dans les bâtiments propriétés de la Communauté française. En plus des investissements sur ses propriétés, la Communauté française subventionne également les infrastructures culturelles d'autres pouvoirs publics (commune et provinces), le SGPGI tient donc compte des subventions octroyées et de leur avancée pour programmer les dépenses du SACA.

Les recettes du SACA sont décidées par le Gouvernement en fonction des besoins identifiés par le SGPGI.

Pour l'année 2024, le SACA « infrastructures non-scolaires » sera doté de 117.219.000 €, se décomposant de la manière suivante :

- 15.098.000 € pour les infrastructures culturelles ;
- 784.000 € pour les infrastructures de la jeunesse ;
- 16.357.000 € pour les infrastructures sportives ;
- 3.861.000 € pour les infrastructures des IPPJ ;
- 2.367.000 € pour les infrastructures des cabinets ministériels ;
- 32.438.000 € pour les bâtiments administratifs ;
- 12.301.000 € pour les infrastructures des SAJ/SPJ et maisons de justice ;
- 1.000.000 € pour les investissements ponctuels économiseurs d'énergie ;
- 30.833.000 € pour le Master Plan.

Ces dotations constitueront donc la source principale de financement 2024 du SACA. En plus de ces dotations, des recettes issues d'aliénation sont prévues pour 2.180.000 €.

Ses dépenses sont estimées à 102.333.000 € pour l'année 2024. Toutefois au vu de la difficulté à prévoir si tôt l'avancement réel de certains dossiers, les prévisions de liquidation par AB sont réalisées de manière large et prudente afin de ne pas risquer un manque de moyen. Afin de ne pas fausser l'impact SEC global du SACA, une correction "sous-utilisation" de 10.000.000 € est également prévue.

Le solde SEC estimé du SACA est donc de + 24.886.000 € à l'initial 2024.

Globalement, les moyens dédiés aux infrastructures sont en augmentation, en raison notamment de l'indexation des moyens liés aux contrats EGT, des loyers et charges locatives.

Les règles de fonctionnement du SACA « SGPGI » ont été fixées par l'Arrêté du Gouvernement du 31/03/2022.

La structure du budget du SACA « SGPGI » doit permettre la lisibilité et la transparence des décisions prises par le Gouvernement en matière d'infrastructure ainsi que les secteurs visés.

2 Exposés particuliers

Programme 1 - Culture

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.1	**Culture**	**18.920**	**18.507**	**26.769**	**23.515**
2.1.01	Investissements directs	8.616	6.106	18.604	12.224
2.1.02	Assurances	84	84	85	85
2.1.03	Energie / Eau	800	800	333	381
2.1.04	Rmb. d'emp. - inv direct.	1.405	1.405	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	415	406	427	427
2.1.06	Loyers et ch. locatives	118	120	112	112
2.1.07	Subventions	7.482	9.586	5.802	8.880

2.1.01 Investissements directs

Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des infrastructures culturelles appartenant à la FWB conformément au programme physique.
En fonction de l'avancement des travaux, ces moyens permettent notamment d'engager :

- les travaux relatifs à la rénovation de la salle de la Rotonde au Botanique (toiture comprise) – 1.650 k€ en CE et 650 k€ en CL ;

- les travaux du Domaine du Château de Seneffe (cf. accord du Gvt 31/03/22 - Lancement) – 3.336 k€ en CE et 1.668 k€ en CL ;
- les honoraires (et dédommagements) relatifs au plan de revitalisation du Domaine de Mariemont (cf. accord du Gvt 31/03/22 – lancement) – 1.684 k€ en CE et 76 k€ en CL ;
- les honoraires pour la Bibliothèque de Nivelles dans le cadre de la création du Centre Administratif – 481 k€ en CE et 145 k€ en CL ;
- les travaux de rénovation du Théatre au CC Marcel Hicter - La Marlagne – 4.390k€ en CE et 2.195k€ en CL
- Au niveau du Masterplan, on notera les honoraires pour la rénovation énergétique de l'OPRL, soit 1.000k€ et les honoraires complémentaires pour la rénovation énergétique de Mariemont, soit +1.500 k€

Ainsi que d'autres travaux nécessaires au maintien du confort et de la sécurité des infrastructures, dont des mises en conformité d'installations électriques, et des installations de câblage data notamment.

L'indexation des contrats EGT est intégrée, soit **+55k€.**

2.1.02 Assurances

Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des primes d'assurance, principalement en responsabilité civile et incendies pour les biens appartenant à la FWB conformément au programme physique.
Les moyens tiennent comptent de l'indexation.

2.1.03 Energie / Eau

Le montant prévu sur cet AB permet de couvrir les frais d'énergie et d'eau pour les biens appartenant à la FWB et occupés par du personnel FWB, conformément au programme physique.

2.1.04 Rmb. d'emp. - inv direct.

Ce montant permet le remboursement des emprunts du Théâtre National (896k€) et du Palace (510k€) conformément au programme physique.

2.1.05 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments culturels conformément au programme physique.
Les moyens tiennent comptent de l'indexation.

2.1.06 Loyers et ch. Locatives

Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des loyers et charges locatives des biens appartenant à la FWB conformément au programme physique.
Les moyens tiennent comptent de l'indexation.

2.1.07 Subventions

Au niveau des subventions, un budget de 5,8 millions d'euros a été prévu pour les subventions dans le domaine culturel. Les principales subventions actuellement prévues, sous réserve du respect des délais, sont les résidences d'artistes à Marchin, la Bibliothèque de Morlanwelz, le centre culturel Prévert à Jupille ou encore la bibliothèque de Flobecq.

A cela s'ajoutent trois dossiers pour lesquels une thésaurisation avait été prévue antérieurement, à savoir :

- La restauration de la Chapelle de Rebecq et son aménagement en bibliothèque (482k€)
- Projet ABY à Forest (partie bibliothèque et CC) – 2.295 k€ ;
- CC de Walcourt – 505 k€.

Les crédits de liquidation visent les dossiers déjà engagés les années précédentes, conformément au programme physique, ainsi que certains dossiers repris ci-dessus, à savoir :

- bibliothèque de Morlanwelz – 404 k€ ;
- achat et équipement d'un bibliobus pour la province du Hainaut – 102 k€ ;
- acquisition d'un bâtiment pour installer la bibliothèque de Quiévrain – 82 k€ ;
- CC Prévert à Jupille – 300 k€ ;
- bibliothèque de Flobecq – 135 k€ ;
- acquisition d'un bâtiment pour installer la bibliothèque d'Enghien – 148 k€.

Enfin, un éventuel complément de subvention pour l'Atelier Théâtre Jean Vilar à Ottignies-Louvain-La-Neuve est également intégré dans la demande en crédits de liquidation - 1.000 k€ (les CE étant prévus en 2023)

Programme 2 - Jeunesse

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.2	**Jeunesse**	**2.684**	**2.684**	**1.378**	**1.557**
2.2.01	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés a la réforme des rythmes scolaires	2.500	2.500	1.194	1.373

2.2.01 Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes

Les crédits couvrent la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse

2.2.02 Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires

Les crédits couvrent les travaux liés à la remise en état des locaux des mouvements de jeunesse afin qu'ils puissent augmenter le nombre d'endroits de camps suite à la réforme des rythmes scolaires.

Programme 3 - Sport

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.3	**SPORT**	**15.580**	**12.905**	**40.162**	**22.662**
2.3.01	Investissements directs	12.675	10.000	36.500	19.000
2.3.02	Assurances	94	94	77	77
2.3.03	Energie / Eau	1.600	1.600	1.136	1.136
2.3.04	Taxes et précomptes	45	45	63	63
2.3.05	Loyers et ch. locatives	1.166	1.166	2.386	2.386

2.3.01 Investissements directs

Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des Centres sportifs appartenant à la FWB conformément au programme physique.
Ces moyens permettent notamment d'engager :

- Les travaux de rénovation d'un hall de tennis du Centre de la Sapinette (700k€);

Les travaux relatifs à la création d'un bloc d'escalade extérieur à Loverval (1M€)Les travaux de reconversion à Jambes (2,2M€) 22 M€ de crédits d'engagement sont issus du Masterplan et sont destinés à couvrir les engagements du solde à financer (25%) des projets qui pourraient faire l'objet d'un subside de la RW dans le cadre de son Plan de Relance – Pôle d'Excellence.

2.3.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les Centres sportifs.

2.3.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en (eau), gaz et électricité des Centres sportifs, ainsi que les redevances des panneaux photovoltaïques. La variation de crédits s'appuie sur les estimations de variation des prix de la Centrale d'achat d'Energie, soit - 464k€ par rapport au budget 2023.

2.3.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux Centres sportifs. La variation de crédits s'explique par l'indexation des moyens.

2.3.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers de différents sites sportifs (1.157k€), indexés selon les prévisions du Bureau du Plan, ainsi que la première des 20 subventions annuelles relatives aux travaux aux centres sportifs du Sart Tilman et du Blanc Gravier (1.229k€).

Programme 4 - IPPJ

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.4	**IPPJ**	**4.265**	**3.832**	**7.461**	**7.909**
2.4.01	Investissements directs	3.335	2.901	7.052	7.500
2.4.02	Assurances	16	16	13	13
2.4.03	Energie / Eau	900	900	380	380
2.4.04	Taxes et précomptes	0		0	0
2.4.05	Loyers et ch. locatives	14	15	16	16

2.4.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux et les contrats EGT relatifs aux infrastructures des IPPJ.
Ceux-ci permettront de couvrir les travaux programmés, dont les chantiers principaux sont repris ci-dessous :

<u>IPPJ Braine-le-Château :</u>
- Douches section D = 200k€

<u>IPPJ Bruxelles :</u>
- Création de l'IPPJ : honoraires, suppléments et révisions = 1.400k€

<u>IPPJ Fraipont :</u>
- Démolitions et abords = 1.400k€
- Aménagement du château = 3.600k€

<u>IPPJ Jumet :</u>
- Réfection des douches = 100k€

<u>IPPJ Saint-Hubert :</u>
- Mobilier anti-vandalisme = 350k€

2.4.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les IPPJ.

2.4.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les consommations en gaz et électricité des IPPJ. La variation de crédits s'appuie sur les estimations de variation des prix de la Centrale d'achat d'Energie, soit **– 520k€.**

2.4.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux IPPJ.

2.4.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par la future IPPJ de Bruxelles. La variation de crédits s'explique par l'indexation du canon suivant les prévisions du Bureau du Plan.

Programme 5 – Cabinets ministériels

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.5	**Cabinet min.**	**2.548**	**2.545**	**2.449**	**2.549**
2.5.01	Investissements directs	574	574	480	580
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	400	400	269	269
2.5.04	Taxes et précomptes	885	885	929	929
2.5.05	Loyers et ch. locatives	676	673	758	758

2.5.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux relatifs à l'infrastructure des bâtiments du Gouvernement de la Communauté française. La variation s'explique par l'application des nouveaux indices du contrat EGT.

2.5.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance sur les bâtiments du Gouvernement.

2.5.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les consommations en eau, gaz et électricité des cabinets ministériels. La variation de crédits s'appuie sur les estimations de variation des prix de la Centrale d'achat d'Energie et la prise en compte de la consommation en eau des bâtiments.

2.5.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments du Gouvernement.
La variation de crédits s'explique par l'indexation des montants.

2.5.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent le loyer et les charges locatives du bâtiment sis avenue Louise.
La variation de crédits s'explique par l'indexation du loyer et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan.

Programme 6 – Bâtiments administratifs

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.6	**Bâtiments adm.**	**35.198**	**34.250**	**43.533**	**31.872**
2.6.01	Investissements directs	12.141	11.000	38.061	9.400
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	4.000	4.000	2.400	2.400
2.6.04	Taxes et précomptes	5.519	5.712	6.015	6.015
2.6.05	Loyers et ch. locatives	13.474	13.474	13.993	13.993

2.6.01 Investissements directs

Les crédits couvrent la prise en charge des travaux d'investissement, des contrats d'entretien et de garantie totale, des marchés de service, et des travaux d'entretien pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'on notera tout d'abord une variation de +45k € qui s'explique par l'application des nouveaux indices des contrats EGT.

Sont également prévus des aménagements en NWOW dans les grandes implantations bruxelloises, la création du Point Nomade de Marche-en-Famenne, divers travaux de sécurisation inéluctables (tels mise en conformité installation électrique et détection incendie à l'Espace 27 Septembre, levée de remarques Bovesse 41 à Jambes, façades rue du Chemin de Fer 433 à Cuesmes …), la finalisation du Centre administratif de Mons avec l'équipement et le déménagement des équipes.

Dans le cadre de la stratégie immobilière développée (Masterplan), les crédits d'engagement nécessaires pour l'acquisition du Centre administratif de Namur (31.000k€ dont 17.000k€ sont pris en charge par les réserves du SACA et le solde par le Masterplan, soit 14 millions) sont également prévus et l'engagement des honoraires pour la construction du Centre administratif de Nivelles (1.081k€).

2.6.02 Assurances

Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurances pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent la prise en charge des factures d'énergie (eau, gaz, électricité et mazout) pour l'ensemble des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La variation de crédits s'appuie sur les estimations de variation des prix de la Centrale d'achat d'Energie et la prise en compte de la consommation en eau des bâtiments, soit – 1.600k€

2.6.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments administratifs. La variation s'explique par l'indexation des moyens, soit +496k€ et notamment la modification du régime de taxation appliqué sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean**.**

2.6.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers et les charges locatives des bâtiments administratifs. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit +519k€

Programme 7 – SAJ SPJ MJ

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget ini 24	
		CE	CL	CE	CL
2.7	**SAJ SPJ MJ**	**12.874**	**12.296**	**28.831**	**12.269**
2.7.01	Investissements directs	5.062	4.484	20.562	4.000
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0		0
2.7.04	Taxes et précomptes	667	667	689	689
2.7.05	Loyers et ch. locatives	7.120	7.120	7.555	7.555

2.7.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

Outre l'entretien des installations techniques, les dépannages et les habituels petits travaux de parachèvement, des travaux de sécurisation des accueils sont prévus, de même que des aménagements pour permettre l'arrivée des nouveaux agents (MJ BXL notamment).

A noter la finalisation du Centre administratif de Mons avec l'équipement et le déménagement des équipes.

Sont également prévus les crédits d'engagement nécessaires pour l'acquisition du Centre administratif de Namur, soit 15.500k€ et l'engagement des honoraires pour la construction du Centre administratif de Nivelles.

2.7.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice

2.7.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux SAJ/SPJ et des Maisons de Justice. La variation de crédits s'explique par l'indexation des moyens, soit **+22k€.**

2.7.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les SAJ/SPJ et les Maisons de Justice. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit **+435k€**

A noter que la programmation comprend la location de bureaux pour le service Prévention de la Jeunesse de Namur qui occupe actuellement un étage du bien sis rue Namèche et qui, faute d'ascenseur, se révèle peu praticable voire dangereux pour les agents. Ce budget est couvert par la fin des locations à Mons (déménagement vers le Centre Administratif de Mons).

3 Budget initial 2023 du SACA

3.1 Recettes

RECETTES			
AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédit 2023	Crédit 2024
1.2	Dotation FWB		
1.2.1	Infrastructures culturelles	15.510	15.098
1.2.2	Infrastructures de la jeunesse	1.434	784
1.2.3	Infrastructures sportives	16.330	16.357
1.2.4	Infrastructures IPPJ	4.035	3.861
1.2.5	Infrastructures des cab. min.	2.369	2.367
1.2.6	Infrastructures des bâtiments adm.	33.009	32.438

1.2.7	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	11.844	12.301
1.2.8	Investissements économies d'énergies	1.000	1.000
1.2.9	Master Plan	0	30.833
1.3	Recette en capital	1.400	2.180
TOTAL RECETTES		86.931	117.219

3.2 Dépenses

DEPENSES					
AB	Intitulé des articles budgétaires	CE 2023	CL23	CE 24	CL 24
2.1	**Culture**	**18.920**	**18.507**	**26.769**	**23.515**
2.1.01	Investissements directs	8.616	6.106	18.604	12.224
2.1.02	Assurances	84	84	85	85
2.1.03	Energie / Eau	800	800	333	381
2.1.04	Rmb. d'emp. - inv direct.	1.405	1.405	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	415	406	427	427
2.1.06	Loyers et ch. locatives	118	120	112	112
2.1.07	Subventions	7.482	9.586	5.802	8.880
2.2	**Jeunesse**	**2.684**	**2.684**	**1.378**	**1.557**
2.2.01	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés a la réformes des rythmes scolaires	2.500	2.500	1.194	1.373
2.3	**SPORT**	**15.580**	**12.905**	**40.162**	**22.662**
2.3.01	Investissements directs	12.675	10.000	36.500	19.000
2.3.02	Assurances	94	94	77	77
2.3.03	Energie / Eau	1.600	1.600	1.136	1.136

2.3.04	Taxes et précomptes	45	45	63	63
2.3.05	Loyers et ch. locatives	1.166	1.166	2.386	2.386
2.4	**IPPJ**	**4.265**	**3.832**	**7.461**	**7.909**
2.4.01	Investissements directs	3.335	2.901	7.052	7.500
2.4.02	Assurances	16	16	13	13
2.4.03	Energie / Eau	900	900	380	380
2.4.04	Taxes et précomptes	0		0	0
2.4.05	Loyers et ch. locatives	14	15	16	16
2.5	**Cabinet min.**	**2.548**	**2.545**	**2.449**	**2.549**
2.5.01	Investissements directs	574	574	480	580
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	400	400	269	269
2.5.04	Taxes et précomptes	885	885	929	929
2.5.05	Loyers et ch. locatives	676	673	758	758
2.6	**Bâtiments adm.**	**35.198**	**34.250**	**60.533**	**31.872**
2.6.01	Investissements directs	12.141	11.000	38.061	9.400
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	4.000	4.000	2.400	2.400
2.6.04	Taxes et précomptes	5.519	5.712	6.015	6.015
2.6.05	Loyers et ch. locatives	13.474	13.474	13.993	13.993
2.7	**SAJ SPJ MJ**	**12.874**	**12.296**	**28.831**	**12.269**
2.7.01	Investissements directs	5.062	4.484	20.562	4.000
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	667	667	689	689
2.7.05	Loyers et ch. locatives	7.120	7.120	7.555	7.555
TOTAL		92.069	87.019	167.583	102.333

ADOPTÉ PAR LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Bruxelles, le 20 décembre 2023

Le président du Parlement de la Communauté française,

Les secrétaires,

Le greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur Belge.
Donnée à

Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale, Pierre-Yves Jeholet

Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, Frédéric Daerden

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, Bénédicte Linard

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, Françoise Bertieaux

Ministre de l'Education, Caroline Désir